साधारण
बाइन्डींग

00037659

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-1.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015

HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
DE NORWÈGE.

Les formalités prescrites ayant été remplies, je poursuivrai les contrefacteurs suivant toute la rigueur des lois.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET.

HISTOIRE

DES

RÉVOLUTIONS

DE NORWÈGE,

SUIVIE

DU TABLEAU DE L'ÉTAT ACTUEL DE CE PAYS,

ET DE SES RAPPORTS AVEC LA SUÈDE;

PAR J.P.G. CATTEAU-CALLEVILLE,

CHEV. DE L'ÉTOILE POLAIRE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ET DE L'ACAD. DES BELLES-LETTRES DE STOCKHOLM, etc.;

Auteur du Tableau de la Mer Baltique, de l'Histoire de Christine, reine de Suède, et de plusieurs autres ouvrages.

AVEC UNE CARTE.

TOME DEUXIÈME.

vol 2

37659

A PARIS,

CHEZ PILLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

ÉDITEUR DE LA COLLECTION DES MŒURS FRANÇAISES,

RUE CHRISTINE, N° 5.

1818.

Fr
948-1
Cat/His
37659

00037659

37659

HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
DE NORWÈGE.

CINQUIÈME PARTIE.

1819 — 1397.

Avènement de Magnus au trône de Norwège et de Suède; régence; mariage du roi; Dannemark; troubles en Norwège et en Suède; guerre avec la Russie; ravages de la grande peste; partage du pouvoir entre Magnus et ses fils, Eric et Haquin; Valdemar III; négociations avec ce prince; projet de mariage de sa fille Marguerite; irrésolution de Magnus; mort du prince Eric; conclusion du mariage de Marguerite avec Haquin; Magnus et Haquin déposés en Suède; avènement d'Albert au trône de ce pays; mort de Magnus VII en Norwège et II en Suède; mort de Valdemar III, et succès de Marguerite et de son fils Olaus en Dannemark; règne de Haquin VII en Norwège; avènement d'Olaus IV au trône de ce pays, sous la régence de Marguerite; sa mort; Eric de Poméranie; Marguerite régente en Dannemark, en Norwège et en Suède; défaite d'Albert; nomination d'Eric aux trois couronnes; union conclue à Calmar.

S'il n'eût été contraire aux habitudes des Norwégiens de voir une femme assise sur le

trône, les états du royaume eussent peut-être proclamé Ingeborg, fille de Haquin VI, et veuve du duc Eric. Née dans le pays, peu avancée en âge, et distinguée par son esprit, elle avait de nombreux partisans. Mais son fils Magnus, désigné d'ailleurs par le dernier monarque, lui fut préféré (1). La Norwège eut encore une fois des souverains issus du sang suédois, Magnus descendant par son père de cette famille des *Folkungiens*, régnante depuis Valdemar, fils du comte Birger. Il arriva même bientôt que les deux royaumes furent gouvernés par le même monarque. Le roi de Suède, Birger, qui depuis sa conduite odieuse envers les ducs ses frères avait perdu tout appui parmi les Suédois, se cacha en Dannemark, et son fils, très-jeune encore, qui était en Suède, eut la tête tranchée à Stockholm. En 1319 les états de Suède choisirent Magnus, déjà reconnu la même année par les Norwégiens. Il n'avait que trois ans, étant né l'an 1316. On suivit en Norwège les dispositions de Haquin VI, qui avait nommé,

(1) Voyez Torfæus, *Hist. rer. Norw.*, part. 4, l. 9; Hvitfeld, *Chron. de Dannemark*, en danois, t. Ier; Gebhardi, *Hist. de Norwège et de Dannemark*, en allemand, tome Ier; Lagerbring, Dalin et Fant, *Hist. de Suède*, en suédois, à la même époque.

pour conduire le gouvernement pendant la minorité, douze conseillers, ou sénateurs, et la princesse Ingeborg. Cette princesse fut aussi admise dans le conseil de régence en Suède, mais avec de grandes restrictions, et le sénat du royaume eut la principale influence. La minorité dura, pour la Norwège, jusqu'à l'année 1330, selon quelques historiens; selon d'autres, elle ne cessa qu'en 1336, conformément à la disposition de Haquin VI, qui avait fixé l'âge de vingt ans pour la majorité. Les historiens de Suède rapportent que Magnus fut reconnu majeur, par les Suédois, l'année 1332, ou 1333. Ce prince épousa par l'entremise, à ce que l'on croit, du roi d'Angleterre, Blanche de Namur, fille de Jean, comte de Namur, et de Marie d'Artois, alliée à la maison de France. Blanche était jeune, belle et remarquable par les agrémens de son esprit; mais elle avait été élevée dans les maximes d'une politique très-différente de celle du Nord, et son goût pour l'intrigue fut plus d'une fois nuisible aux intérêts de son époux, dans les conjonctures difficiles qui survinrent bientôt.

Le royaume de Dannemark éprouvait une révolution qui menaçait de l'anéantir. Chris-

tophe II était monté sur le trône en sacrifiant les plus belles prérogatives de la royauté à l'ambition des grands vassaux. Assailli de toutes parts, il se vit bientôt réduit à la situation la plus humiliante, et pour se soustraire à de nouvelles adversités, il chercha un asile en Meklenbourg. Les comtes de Holstein profitèrent des erreurs de sa politique pour partager le royaume entre eux. Le Jutland, la Fionie, et d'autres provinces devinrent la proie du comte Gérard, qui a été surnommé *le Grand*. Le comte Jean obtint la Scanie, engagée à sa famille. Cette province fut livrée aux vexations des Allemands. Après avoir supporté quelque tems le joug étranger, les habitans se révoltèrent. Trois cents Holsténois furent massacrés dans la cathédrale de Lund. Les Scaniens s'adressèrent ensuite à Magnus, roi de Suède et de Norwège, promettant de le reconnaître pour leur souverain, s'il s'engageait à les protéger contre les Allemands. Magnus et son conseil appréciant l'importance d'une province étendue, fertile, limitrophe de la Suède, et très-rapprochée de la Norwège, acceptèrent la proposition, et une convention fut signée dans la ville de Calmar, en 1332. Le comte Jean de Holstein put d'autant moins

réclamer que Magnus lui offrit une somme d'argent pour l'indemniser. Le chef de deux royaumes crut même devoir demander la ratification du pape, qui refusa de l'accorder, alléguant qu'il n'était pas suffisamment informé des circonstances.

Si Magnus eût eu un caractère ferme et entreprenant, il aurait pu jouer un rôle très-important dans le Nord. Outre la Scanie, il obtint la ville de Copenhague avec son territoire, en payant une somme d'argent à un gentilhomme danois, qui s'en était mis en possession. Christophe cherchait en vain à relever sa fortune; il ne possédait plus qu'une île en Dannemark, et le chagrin mit un terme à ses jours. Ses fils Otton et Valdemar semblaient être hors d'état de recouvrer l'héritage de leur père. Les grands vassaux, peu d'accord sur leurs prétentions, se combattaient les uns les autres, et opprimaient la nation. Le royaume avait besoin d'un libérateur, et le souverain de Suède et de Norwège pouvait aspirer à le devenir. Mais Magnus fut au-dessous de sa destinée, même dans les pays que la naissance et le choix des peuples lui avaient fait tomber en partage. Il se laissait diriger par sa femme et par des favoris indignes de sa

confiance. Tantôt il flattait le clergé et les grands, tantôt il leur faisait éprouver des hauteurs et des dédains. Promettant d'adoucir les impôts, il se livrait à des dépenses qui le forçaient d'en augmenter le poids. A ces causes de mécontentement se joignirent des accidens funestes, sur-tout en Norwège et en Islande. Des tremblemens de terre, des débordemens de fleuves, des éboulemens de montagnes répandirent la consternation, et le peuple, conformément à l'ancien préjugé, regarda le roi comme la cause de ces calamités.

Les troubles commencèrent en Norwège, d'où Magnus s'absentait souvent. Les grands de ce royaume s'assemblèrent au château de Bohus, et résolurent de choisir un souverain qui résidât dans le pays. Les hommes en place, dévoués à Magnus, parvinrent cependant à dissoudre cette assemblée, et le roi entreprit plusieurs voyages en Norwège pour satisfaire les habitans. Mais en 1343, le sénat en corps et plusieurs notables firent une démarche solennelle auprès de lui, pour le solliciter de donner le titre de roi à l'un de ses fils; les Etats de Suède paraissent avoir négocié pour le même objet, afin de prévenir les difficultés qui pourraient s'élever à cette occasion entre

les deux pays. Magnus consentit à revêtir du titre de roi de Suède Eric son fils aîné, et donna celui de roi de Norwège à Haquin son fils cadet ; Haquin avait passé plusieurs années dans ce pays, et les Norwégiens se montrèrent satisfaits du choix. Magnus se réserva cependant le pouvoir suprême, et il se fit même prêter un nouveau serment par les Norwégiens avec beaucoup de solennité. Pendant son séjour dans le pays, le grand fleuve Gaul, par un éboulement de terre, fut englouti dans un abîme. Ses eaux, ayant reparu avec violence par une autre révolution, inondèrent les vallées ; quarante-huit fermes furent détruites ; il périt un grand nombre d'hommes et d'animaux, et une vaste étendue de terrain fut couverte de sable et de glaise. Le roi tâcha de rassurer les malheureux habitans par sa présence, et diminua les impositions.

Déjà depuis quelque tems Magnus se proposait de porter la guerre en Russie, pour éloigner des frontières les entreprises des Russes, et pour soumettre en même tems cette nation à l'église de Rome. Il fut confirmé dans son dessein par une bulle du pape Célestin V. Ses ordres furent donnés pour rassembler une armée considérable, et il engagea même un

corps d'auxiliaires allemands, commandés par le comte de Holstein. Il demanda un subside, et l'on a prétendu qu'il se fit remettre les sommes provenues du denier de S. Pierre. Une femme d'une origine illustre, livrée à l'enthousiasme religieux, mais très-accessible à l'ambition mondaine, Brigitte, placée depuis au rang des saintes, avait acquis une haute réputation dans le Nord. Elle blâma Magnus d'avoir enrôlé des étrangers, au lieu de s'en remettre du succès de son entreprise à Dieu et aux guerriers de ses Etats. Le roi fit peu d'attention à ses propos, et les représenta comme l'effet d'une imagination exaltée. Cependant le peuple se prévenait de plus en plus contre lui, et l'issue de son expédition augmenta les plaintes. Etant parti vers l'année 1348 avec ses troupes pour la Finlande, il s'approcha de l'Etat de Nowgorod, et envoya des ambassadeurs au prince Semen, ou Siméon, lui faisant déclarer qu'il devait reconnaître l'autorité de l'église romaine, ou s'attendre à voir son pays ravagé. Le prince russe répondit qu'il consulterait le patriarche de Constantinople. Mais Magnus, peu satisfait de cette réponse, fit marcher son armée en avant; elle s'empara du fort d'Orechowitz, et fit cinq

cents prisonniers. Les Russes ayant promis de se soumettre, on rendit la liberté aux prisonniers. Mais bientôt après il arriva un grand nombre d'auxiliaires, qui attaquèrent les Suédois. Orechowitz fut repris, et la garnison suédoise fut passée au fil de l'épée. Le roi, entouré de tous côtés, ne se sauva qu'en sacrifiant une partie considérable de ses troupes. Retourné en Suède, il s'adressa au pape pour obtenir le secours des vrais croyans contre les schismatiques de Russie, et contre les Tartares, qui continuaient d'occuper l'intérieur de cet empire. Le pape envoya des bulles aux archevêques de Lund, d'Upsal et de Drontheim; mais elles restèrent sans effet. La plus terrible calamité venait de fondre sur l'Europe. La grande peste s'étendait depuis l'Italie et l'Espagne jusqu'au cap Nord et à la mer Blanche.

Cette peste était née sous le ciel ardent de l'Asie. Transportée en Europe, vers le milieu du quatorzième siècle, elle fit dans cette partie du monde des progrès rapides, se manifestant par des symptômes sinistres. Des tumeurs douloureuses attaquaient les parties secrètes des hommes et des femmes; des taches noires couvraient le corps; au bout de trois jours le malade expirait. Le mal se communiquait par

le moindre contact. L'art des médecins, encore peu perfectionné, s'appliquait en vain à trouver des remèdes; et la terreur chercha un asile dans les bras de la superstition. La foule remplit les temples; on fit des processions; on invoqua les saints; on se soumit aux flagellations. Mais la maladie, au lieu de diminuer, faisait des progrès, et bientôt se manifestèrent les plus déplorables effets. Plusieurs contemporains en ont transmis le récit à la postérité. Les nœuds les plus doux sont rompus; l'époux fuit l'épouse, et la mère n'ose embrasser ses enfans. Les sentimens les plus sacrés disparaissent; la jeune fille consternée dévoile à des regards licencieux ces mystérieux appas dont la pudeur est si jalouse. Le lien social est brisé; les magistrats tremblent de se montrer, et les tribunaux sont abandonnés par les juges. Plus de travail; plus d'industrie; dans les villes, les ateliers restent sans ouvriers; dans les campagnes, la charrue repose, et les ronces couvrent la terre. Les animaux, accoutumés à suivre la voix de l'homme, errent au hasard, et font entendre leurs mugissemens dans les vallons déserts.

Franchissant les mers avec les navires, la terrible calamité se répandit au loin, et les

contrées les plus isolées en éprouvèrent les ravages. Un vaisseau anglais, sans équipage et battu des vagues, fut jeté sur la rade de Bergen en Norwège, l'année 1348. Les habitans recueillirent les marchandises, et aussitôt la contagion se déclara. Elle passa dans les autres parties du royaume, et n'épargna ni le sexe, ni l'âge, ni le rang. L'archevêque de Drontheim, plusieurs évêques, la plupart des chanoines, et un grand nombre de familles anciennes et riches en furent les victimes. Elle pénétra même en Islande et en Groenland. Les habitans de la ville de Bergen se retirèrent dans la vallée de Justedal, renommée pour la salubrité de sa température; mais la maladie les y poursuivit : ils expirèrent tous, à l'exception d'une jeune fille, à qui la vallée fut ensuite adjugée comme propriété héréditaire. Plusieurs autres cantons furent dépeuplés; on croit qu'un tiers des habitans fut enlevé. La culture reçut une atteinte funeste, dont plusieurs siècles ne purent effacer la trace. En général, les contrées du Nord souffrirent plus que celles du Midi et de l'Occident, parce que la médecine y était moins avancée, et qu'elles présentaient moins de ressources naturelles. En Russie, les villes furent presque toutes

dépeuplées ; en Dannemark et en Suède, de vastes espaces, fertilisés par le travail, se changèrent en marais ou en landes stériles. Les ravages de cette peste se renouvelèrent à plusieurs reprises. Elle fut nommée dans le Nord *la grande mort, la mort noire* (1). Le roi Magnus fut si frappé de la désolation qu'elle répandit, qu'il résolut de la désigner, dans les actes publics, comme une ère particulière, et qu'il fit présent de la terre de Wadstena en Suède, pour y établir un monastère, où il serait fait des actes d'humilité et d'expiation (2).

Les projets dirigés contre Magnus par les ambitieux qui profitaient de ses faiblesses pour le perdre, avaient été suspendus par le malheur général. Mais ils furent repris aussitôt que les alarmes eurent commencé à se calmer. On voit, dès l'année 1350, Magnus céder le gouvernement de la Norwège à son fils Haquin, et ne se réserver l'autorité suprême que dans quelques provinces éloignées. Peut-être

(1) *Digerdoed* et *Swarti Daud.*

(2) Voyez Torfæus, Hvitfeld, Lagerbring et Fant. On trouve des détails remarquables, sur les ravages de la grande peste en Russie, dans le premier volume de l'*Histoire de la médecine* dans ce pays, par Richter.

se flattait il de pouvoir d'autant mieux se maintenir en Suède ; mais l'imprudence et la légèreté qu'il mettait habituellement dans sa conduite, et les adversités de son règne, qui imprimaient sur son front, aux yeux de la multitude, le sceau de la réprobation céleste, avaient aliéné tous les esprits, et fournissaient des armes dangereuses à la faction jalouse de son pouvoir. Il fut bientôt forcé de reconnaître en Suède l'indépendance de son fils Eric. Dans cette position critique il prit, de concert avec sa femme, une résolution qui, par le concours de plusieurs circonstances, eut des suites importantes. Il chercha un appui dans l'étranger, et s'adressa à Valdemar III, roi de Danemark.

Valdemar, l'un des fils de Christophe II, était parvenu, après de longs efforts, à monter sur le trône de son père. Le despotisme du comte Gérard ayant excité l'indignation nationale, une conspiration se forma contre cet usurpateur étranger. L'an 1340, il fut mis à mort par un seigneur danois nommé Nicolas Ebbesen. Immédiatement après on se décida à donner la couronne à Valdemar, qui reçut dans la suite le surnom de *Restaurateur*. L'ap-

pui de la maison de Brandebourg, et de quelques autres princes d'Allemagne, donna de la consistance à cette résolution. Valdemar avait reçu de la nature des qualités supérieures qui s'étaient développées à l'école du malheur, plus propre encore à former les grands que le reste des hommes, moins exposés aux prestiges des illusions. Il savait préparer les événemens avec une politique profonde, et quand le moment favorable était arrivé, il en profitait avec autant de promptitude que de fermeté. Rassemblant quelques troupes, il reconquit une partie des provinces; il racheta ensuite les autres, ou les regagna par des négociations bien dirigées. Ayant consenti d'abord à laisser la Scanie au roi de Suède et de Norwège, il fit la condition que Copenhague lui serait rendu, et qu'il lui serait payé une somme d'environ cinquante mille marcs. Il employa cette somme à divers rachats, et à se faire des partisans dans les familles puissantes. Son autorité était établie, et il jouissait d'une grande considération, lorsque Magnus eut recours à son alliance. Trop éclairé sur ses intérêts pour ne pas tirer parti de cette démarche, il mit aussitôt en avant ses prétentions sur la Scanie.

Magnus fit des promesses, Valdemar lui donna des espérances, et les deux princes parurent satisfaits l'un de l'autre.

Mais de nouveaux incidens survinrent, et les intérêts se compliquèrent. La reine Blanche de Namur s'était éprise d'un gentilhomme suédois nommé Benoît Algotson; elle engagea le roi son époux, qui tolérait ses intrigues amoureuses parce qu'il en avait souvent lui-même, à donner en fief au favori la province de Halland, à le nommer gouverneur de Scanie, et à lui conférer le titre de duc. Algotson abusa de sa fortune, et devint l'objet d'une animosité générale. Après avoir dépouillé l'archevêque de Lund d'une grande partie de ses possessions, il porta atteinte aux priviléges de la province. Les habitans s'adressèrent à Valdemar et au roi Eric, fils de Magnus, qui se réunirent pour châtier Algotson. Magnus soutint celui-ci sans pouvoir empêcher qu'il ne fût chassé de la province dont il était devenu le tyran. Eric se rapprocha ensuite de son père, qui lui céda formellement la moitié du royaume de Suède, y compris la Scanie. Blanche, sensible à la chute de son favori, chercha à le relever. Elle persuada à Magnus de faire avec elle un voyage en Dannemark pour gagner

Valdemar en lui promettant de nouveau la cession de la Scanie. Le roi Eric, instruit de cette négociation, fit des alliances avec quelques princes d'Allemagne, marcha contre Algotson, et le força à prendre la fuite. Il leva ensuite l'étendard de la révolte contre son père, qui attendit en vain des secours de Valdemar, et qui se rendit une seconde fois auprès de ce prince avec la reine. Le roi de Dannemark renouvela la demande de cette cession déjà promise auparavant; il voulait la Scanie, et il obtint encore une fois des promesses, dont il se montra satisfait.

Ce fut à la même occasion que Valdemar proposa un mariage entre Marguerite, sa fille cadette, et Haquin, qui régnait en Norwège. Quoique la princesse n'eût encore que six ans, le roi de Dannemark était empressé d'assurer une alliance dont sa politique, attentive à la situation des Etats du Nord, entrevoyait les avantages, et qui en effet amena une époque nouvelle. Marguerite, qui a reçu dans l'histoire le surnom de *Sémiramis du Nord*, était destinée par la fortune à dominer sur les trois royaumes. Une suite d'événemens, dignes d'être observés, prépara son élévation et sa grandeur. Nous les développerons avec d'autant

plus de soin que c'est la Norwège qui fut, pour ainsi dire, le point de départ de l'illustre reine du Nord dans sa brillante carrière.

Le roi Eric continuait la guerre, et la Scanie en était le principal théâtre. L'archevêque de Lund, primat de Dannemark, fut obligé de se retirer dans l'île de Bornholm. Valdemar, sous prétexte de réparer les torts qu'Eric avait eus envers le prélat, fit une invasion dans cette province, objet de ses désirs, et accablée tour-à-tour par des soldats allemands, suédois et danois. Il résulta de l'entreprise de Valdemar que les grands de Suède, qui n'approuvaient point le projet de mariage de sa fille avec Haquin, parce qu'ils entrevoyaient ses plans ambitieux, le représentèrent comme un ennemi dangereux avec lequel il ne fallait pas entrer dans des relations si étroites. Ils proposèrent de marier Haquin avec Elisabeth, sœur du comte de Holstein; et soit par des intrigues, soit par des menaces, ils firent arrêter à la cour de Magnus que ce mariage aurait lieu. Le roi Eric, qui suivait leurs conseils, se réconcilia avec ses parens, et cette réconciliation fut signalée par des fêtes. Mais Eric mourut peu après, et sa femme, Béatrix de Brandebourg, expira le même jour. Selon

quelques historiens, ce fut une maladie contagieuse qui les conduisit au tombeau ; selon d'autres, ils furent empoisonnés par la reine Blanche, et le roi Eric dit en mourant : « Celle qui m'avait donné la vie, me l'ôte maintenant. » Cependant Magnus recouvra son autorité en Suède, et s'entendit pour l'affermir avec son fils Haquin, qui dominait en Norwège, et qui était l'héritier présomptif des deux couronnes.

Valdemar avait appris la résolution qui empêchait le mariage de sa fille avec Haquin. Il menaça de faire la guerre, et Magnus, toujours chancelant et irrésolu, renonçant à l'engagement qu'il avait pris avec les notables de Suède, revint au premier projet, à la sollicitation de la reine. Il fit plus encore; pour convaincre Valdemar de la sincérité de ses dispositions, il lui remit tous les actes par lesquels la Suède avait été mise en possession de la Scanie, et se désista même du remboursement de la somme payée au Dannemark en dédommagement. Ces démarches excitèrent l'indignation des Suédois ; Magnus reçut le surnom de *Smek* (leurré). Environ dans le même tems ce prince fut frappé des foudres de Rome par Innocent VI, pour s'être attribué le revenu de

l'Eglise ; et le peuple, saisi d'une terreur religieuse se joignit aux grands pour agir contre le souverain, que des résolutions imprudentes conduisaient à sa perte, et qui, héritier des deux couronnes de Norwège et de Suède, était condamné par un sort malheureux à les perdre l'une et l'autre.

L'année 1360, Magnus convoqua les Etats de Suède à Calmar. Mais aucun député ne parut ; cependant de nouveaux impôts furent ordonnés. Ils pesèrent sur-tout sur les habitans de la ville commerçante de Wisby, située dans l'île de Gotlande, et affiliée à la ligue anséatique. Il y eut dans cette ville une insurrection ; on a supposé que Magnus, hors d'état de l'apaiser, s'adressa en secret à Valdemar, dont il connaissait les ressources. Il règne beaucoup d'obscurité dans les récits de ces événemens, qui nous sont parvenus. Ce qui est certain, c'est que le roi de Dannemark fit une expédition contre l'île de Gotlande, s'empara de Wisby, et força les habitans à lui rendre hommage. Il ne put néanmoins conserver long-tems cette conquête, les Gotlandais s'étant soulevés contre lui, et ayant chassé ses employés. L'expédition de Valdemar fit même naître une

guerre longue et sanglante entre le Dannemark et les villes anséatiques.

Au moment de l'explosion de cette guerre, Magnus se déclara pour les villes anséatiques. De concert avec son fils Haquin, il accorda de grandes immunités aux Anséates dans les ports de Suède et de Norwège. Ses nouveaux alliés lui promirent leur appui d'autant plus qu'ils étaient jaloux de la puissance de Valdemar, et qu'il était de leur intérêt de désunir les monarques du Nord. Flatté du succès apparent de ses négociations, et comptant sur les secours incertains d'une association de spéculateurs plus habiles que lui, le roi bannit de Suède les membres du sénat, dont il redoutait l'influence. Cet acte arbitraire provoqua une insurrection, que Magnus n'eut pas la force d'étouffer. Haquin son fils, qui était arrivé en Suède, soit par condescendance pour les insurgés, soit pour sauver les jours de son père, le fit enfermer dans le château fort de Calmar.

Après de longues contestations entre les partis, les Etats de Suède décernèrent, en 1362, le pouvoir principal à Haquin, qui fut obligé de résider parmi les Suédois pour main-

tenir le calme. Il rendit la liberté à son père. Mais il révoqua l'engagement avec Marguerite de Dannemark, et promit d'épouser Elisabeth de Holstein, afin de se conformer aux intentions des grands de Suède. Les fiançailles eurent lieu par procuration, dans la ville de Ploen, vers la fin de l'année 1362. Elisabeth, qui pendant cette cérémonie avait été revêtue solennellement du titre de reine, s'embarqua pour la Suède au mois de décembre. Une tempête violente jeta le vaisseau sur la côte danoise. Valdemar reçut la princesse avec tous les honneurs dus à son rang; mais en même tems il prit des mesures pour l'empêcher de continuer le voyage. En attendant, il invita Magnus et Haquin à se rendre auprès de lui, et il parvint à renouer les anciens rapports, sur-tout par l'ascendant de Blanche, qui était également arrivée à sa cour. Au commencement de l'année 1363, Haquin épousa Marguerite. La reine Blanche mourut au moment de la célébration du mariage. Christophe, seul fils de Valdemar, expira quelques mois après. L'heureuse Marguerite avança dès-lors rapidement vers le faîte de sa prospérité; elle n'avait encore que onze ans, et la consommation du mariage fut remise à un

terme plus éloigné ; mais déjà son esprit était ouvert à la réflexion ; déjà ses traits étaient remarquables par un charme séduisant. Tous les obstacles devaient céder à son astre propice.

Que l'éclat des succès et du bonheur ne nous rende pas cependant insensibles aux revers et à l'infortune. Elisabeth doit aussi fixer notre attention. Elle obtint la liberté de retourner en Holstein ; mais pouvait-elle reparaître dans ce pays, après avoir éprouvé une humiliation accablante ? Elle prit un autre parti ; le monastère de Wadstena, fondé en Suède par sainte Brigitte, jouissait d'une grande réputation dans le Nord. Elisabeth s'y retira, et y passa le reste de ses jours, se consolant, dans cet asile paisible, de l'injustice des hommes et des caprices du sort. On cherche en vain des détails sur l'infortunée princesse, depuis le moment de sa retraite. La renommée ne célèbre point les vertus obscures, et abandonne à l'oubli les douleurs solitaires.

La Norwège était tranquille ; mais la Suède continuait d'être agitée par les dissentions politiques. Les états de ce pays s'assemblèrent en 1364. Aux griefs qu'ils avaient depuis longtems contre Magnus, se joignait le méconten-

tement que leur donnait le mariage de son fils, et ses relations intimes avec le roi de Dannemark. Ils donnèrent un décret pour le déclarer formellement déchu du trône, alléguant pour motifs qu'il était sous la condamnation de l'Eglise, qu'il avait imposé des taxes arbitraires, que son gouvernement avait été tyrannique, et que ses mœurs étaient en scandale à la nation. Haquin, déjà roi de Norwège, et qui avait en dernier lieu dirigé sous le même titre l'administration en Suède, semblait devoir être maintenu sur le trône de ce pays. Mais on craignait la puissance qu'il allait acquérir en possédant deux couronnes, et il donnait d'autant plus d'ombrage aux ambitieux, que par son mariage avec Marguerite il pouvait même être appelé à régner en Dannemark. La réunion des trois royaumes eût eu lieu dès-lors, et Haquin eût eu des ressources dont n'avait encore disposé aucun monarque du Nord. Il fut décidé de l'exclure de la succession en Suède, et de choisir Albert de Meklenbourg, fils d'un prince du même nom et d'Euphémie, sœur de Magnus. Mais il n'était pas à présumer que les deux rois, dépouillés de leur titre, resteraient dans l'inaction. Ils avaient des partisans, ils étaient maî-

trè. de plusieurs places fortes, et ils pouvaient recevoir des secours de la Norwège et du Dannemark. Une guerre intestine allait éclater, et les partis allaient lutter avec fureur. Suivons-les sur le théâtre des combats qu'ils se livrèrent, et dont une jeune princesse, qui n'y prenait dans ce moment qu'une part indirecte, devait seule recueillir des avantages glorieux et solides.

Magnus et Haquin levèrent une armée composée de Norwégiens, de Danois et de Suédois. Albert et ses adhérens leur opposèrent des forces considérables. Une bataille fut livrée dans une vaste plaine, près de la ville d'Enkoeping en Upland. Après un long carnage, la victoire se déclara pour Albert et son parti. Magnus tomba au pouvoir de ses antagonistes, qui le conduisirent à Stockholm et l'enfermèrent dans un cachot destiné aux plus vils criminels. Haquin, blessé, se retira en Norwège, méditant la vengeance, et il reparut en effet à la tête d'une armée. Les commandans des châteaux forts favorisèrent son entreprise; il touchait au moment du triomphe. Mais le parti d'Albert, rassemblant toutes ses ressources, reprit le dessus, et le roi de Norwège fut obligé de conclure un armistice. On fit des offres avanta-

geuses au roi de Dannemark pour le détacher des intérêts de son gendre; il ne s'y prêta point, et les négociations n'ayant pas eu de suite, la guerre recommença entre Albert et Haquin. Les villes anséatiques y prirent part pour assister le premier. Mais craignant pour leurs priviléges à Bergen, elles sollicitèrent bientôt Haquin de leur accorder la neutralité.

L'infortuné Magnus languissait toujours dans la plus dure captivité. Son fils, sensible à la voix de la nature et de l'honneur, fit un grand effort, s'avança avec une armée formidable, et se présenta devant Stockholm l'année 1370. Albert, craignant les suites d'un siége, offrit de rendre la liberté au prince captif, s'il payait une rançon de douze mille marcs, et renonçait formellement à toutes ses prétentions à la couronne de Suède. Ces conditions ayant été acceptées, les hostilités cessèrent, et Magnus fut remis en liberté. On lui accorda le revenu du district de Skara en Vestrogothie, et il accompagna son fils en Norwège. Le malheur l'y poursuivit encore. En 1374, il périt dans la baie de Bommel, à quelque distance de Bergen, sur un navire qui fit naufrage. Il fut en Norwège le septième, et en Suède le second roi de son nom. Plusieurs historiens ont exa-

gérè les torts de Magnus ; d'autres ont poussé trop loin son apologie. Il parvint à se faire pardonner ses faiblesses par les Norwégiens ; mais elles lui firent perdre le respect et la considération en Suède, où le sénat et les grands avaient adopté un système de domination aristocratique, qui ne pouvait être contenu que par la fermeté jointe à la prudence.

Haquin régnait en Norwège, et Albert en Suède, Valdemar continuait de porter le sceptre en Dannemark, et se mettait en paix avec les villes anséatiques, qui avaient renouvelé la guerre contre lui avec succès. Les destinées du Nord semblaient fixées pour quelque tems, quoique la fermentation politique ne fût pas apaisée, et qu'il restât des rivalités entre les souverains. L'année 1375 mourut Valdemar III, et cette mort excita de nouveau une attention générale dans les pays septentrionaux. Le roi de Dannemark avait eu deux filles ; Ingeborg, l'aînée, mariée à Henri duc de Meklenbourg, proche parent d'Albert devenu roi de Suède, et Marguerite, épouse de Haquin, roi de Norwège. L'une avait donné le jour à un prince du nom d'Albert, l'autre à un prince nommé Olaus. Le grand-maréchal de Dannemark convoqua les états de ce royaume, et

l'importante question de la succession au trône fut soumise à cette assemblée. Trois partis se formèrent, les uns proposèrent d'élire le fils d'Ingeborg, l'aînée des deux sœurs; ce prince avait été désigné par Valdemar, et il était appuyé par Charles IV, empereur d'Allemagne; d'autres en plus grand nombre demandèrent Olaus, fils de Marguerite; leurs principaux motifs étaient que sa mère avait captivé l'admiration et l'amour du peuple, et qu'en faisant ce choix, non-seulement le Dannemark et la Norwège se trouveraient unies pour toujours, mais qu'on aurait même la perspective d'y joindre la Suède, Olaus, fils de Haquin et de Marguerite, pouvant faire valoir des droits à la couronne de ce pays. Un troisième parti déclara que la postérité masculine des rois de Dannemark étant éteinte, il fallait appeler une nouvelle dynastie, et la choisir dans une des maisons anciennes du royaume. Ce parti objectait en particulier, relativement à Olaus, que par son élection on introduirait le droit de succession héréditaire établi en Norwège, tandis que le Dannemark devait être un royaume électif. Les discussions furent longues et animées; mais ne produisirent point de résultat,

la diète s'étant dissoute avant d'avoir pris une résolution.

Cependant les talens de Marguerite, soutenus par le dévouement du peuple, devaient l'emporter. Son parti se fortifia de plus en plus; les intrigues de la maison de Meklenbourg, les recommandations de l'empereur d'Allemagne, les prétentions des grandes familles cédèrent à l'influence de la mère d'Olaus. Le retard de l'élection, et la dissolution de la diète générale lui donnèrent le moyen de mieux parvenir à son but. Elle engagea chaque province à délibérer séparément, et Olaus fut d'abord élu en Jutland. Les îles et la Scanie suivirent cet exemple, et le 23 mai 1376 le fils de Marguerite et de Haquin, âgé d'environ cinq ans, fut proclamé dans une assemblée générale des états, en présence de son père et de sa mère, qui reçurent l'un et l'autre de grands applaudissemens. La mère du jeune prince, comme princesse de Dannemark, fut nommée régente pendant la minorité. Elle combla de grâces la noblesse et le clergé, et leur fit de brillantes promesses pour l'avenir. Sentant qu'il lui était nécessaire d'avoir des appuis dans l'étranger contre la maison de

Meklenbourg, elle rechercha, de concert avec Haquin son époux, l'alliance des ducs de Poméranie et de Saxe-Lauenbourg. Le roi de Norwège prit en outre des mesures qui le rapprochèrent de la ligue anséatique, dont l'alliance était importante, et qui était très-attachée à son grand établissement dans la ville de Bergen. Les marchands allemands obtinrent quelques nouvelles prérogatives, qui furent réglées par des chartes royales.

Aussitôt que Haquin eut été rendu au calme, et qu'il put se livrer aux soins de l'administration, il s'occupa des possessions ultra-marines. En 1379, il créa un nouveau comte des Orcades, Henri Sinclair, ou Saint-Clair, qui s'engagea à ne point construire de place forte, à ne point contracter d'alliance avec d'autres souverains, à fournir cent hommes armés, et à payer mille nobles d'or d'Angleterre, outre le tribut annuel. Quelques années avant, l'Islande avait prêté hommage au roi de Norwège, et les communications avec ce pays reprirent leur cours; mais celles qu'on avait eues avec le Groenland commencèrent à se perdre.

Haquin, sixième roi de Norwège de ce nom, était dans la force de l'âge, et il eût pu se signaler encore par une longue administration.

Mais il touchait au terme de ses jours. Né en 1338, il mourut le 1er mai 1380, dans la ville d'Opslo, sa résidence ordinaire, laissant à son fils Olaus IV le royaume de Norwège, et des prétentions à celui de Suède. Marguerite sa veuve, et reine douairière, fut nommée régente, Olaus n'ayant pas atteint l'âge de majorité. On prétend qu'elle forma dès-lors le projet d'une réunion perpétuelle du Danemark et de la Norwège. Elle pouvait même déjà comprendre la Suède dans les combinaisons de sa politique, Albert, qui régnait dans ce pays, n'ayant pas les qualités nécessaires pour se maintenir. Il commença la guerre aussitôt après la mort de Haquin, conformément à son propre penchant, et aux vœux de la maison de Meklenbourg, dont il faisait partie, et qui n'avait pas oublié le mauvais succès qu'elle avait eu en Dannemark. Ayant fait deux invasions en Scanie, il essuya des échecs considérables, et les habitans lui reprochèrent les calamités qu'il avait attirées sur eux, sans pouvoir les en dédommager par aucun avantage. Cette agression imprudente ne servit qu'à mettre en évidence l'incapacité du monarque.

Marguerite, bien différente de son antagoniste, suivait un plan hardi, mais sagement

calculé. Le terme approchait où la Scanie, engagée sous le règne de Valdemar III pour quinze ans aux villes anséatiques, qui n'avaient voulu faire la paix qu'à cette condition, devait être remise au Dannemark. En 1384, les députés des villes s'assemblèrent à Lubeck pour délibérer sur plusieurs objets relatifs au commerce du Nord. Marguerite parut dans cette assemblée avec son fils Olaus ; à côté d'elle on voyait plusieurs princes d'Allemagne, les ducs de Meklenbourg, de Saxe-Lauenbourg, et les comtes de Holstein. Elle présenta les stipulations relatives à la Scanie. La ligue anséatique eût sans doute désiré de prolonger le terme de la remise d'une province où elle avait des établissemens très-importans. Mais la reine dirigea la négociation avec tant d'habileté qu'elle la termina au gré de ses désirs, et que, dès l'année suivante la Scanie, avec tous ses châteaux forts et autres dépendances, fut livrée à la couronne de Dannemark pour n'en plus être séparée. La même année, Marguerite se rendit avec son fils dans la ville de Lund, pour recevoir l'hommage des habitans de la contrée, dont les priviléges furent reconnus et confirmés. Afin d'être plus sûre des villes anséatiques, et de les détacher entièrement

du roi de Suède, elle favorisa leur commerce en Dannemark et en Norwège. Leur factorerie de Bergen prit à cette époque une nouvelle consistance, et s'étendit considérablement sans qu'elle osât cependant ambitionner l'indépendance, comme elle fit dans la suite. En accordant des concessions, la reine n'entendait pas partager l'autorité et les droits de la couronne avec des étrangers. Elle suivait le même système dans ses rapports avec les comtes de Holstein.

Cette maison, parvenue depuis quelque tems à une grande puissance dans le nord de l'Allemagne, continuait d'être redoutable pour le Dannemark. La part que les comtes avaient prise aux troubles de ce royaume, pendant le règne malheureux de Christophe II, et les alliances qu'ils avaient contractées dans la famille royale, leur avaient fait obtenir des titres spécieux à plusieurs provinces et en particulier au duché de Sleswig. Il importait à Marguerite de s'attacher cette maison en la satisfaisant. Les finances de l'Etat ne permettant point de rembourser les sommes pour lesquelles les places du duché se trouvaient engagées à Nicolas de Holstein-Stormarn, fils aîné de Gérard-*le-Grand*, la reine prit la ré-

solution de lui donner le Sleswig en fief; Nicolas, qui n'avait point d'enfans, céda le fief à Gérard son neveu. Au mois de juin 1386, Olaus, comme roi de Dannemark, donna avec beaucoup de pompe, en présence de sa mère, l'investiture du duché au comte de Holstein, qui, après avoir reçu l'étendard de la main du monarque, prêta le serment de fidélité. L'hérédité du fief et l'obligation du service militaire ne furent point réglées, et ces deux points, ainsi que d'autres non arrêtés, firent naître dans la suite de longues contestations. Marguerite ne pensait pas sans doute qu'une concession généreuse, accompagnée de tout l'appareil de la suzeraineté royale, aurait des inconvéniens, et que les comtes de Holstein pourraient élever des difficultés dangereuses pour le vaste empire qu'elle allait faire naître. Elle voulait écarter un obstacle du moment, et dans la sphère de ses soins, le Sleswig devait se présenter comme un objet moins essentiel. En effet, lorsque la frontière du Dannemark eût été réglée ainsi du côté de l'Allemagne, elle put s'occuper sans distraction des grands intérêts du Nord, qui demandaient toute son attention.

Un événement important eut lieu peu après.

Le 3 août 1387, Olaus mourut au château de Falsterbo en Scanie. Il avait à peine atteint sa dix-septième année. Un extérieur distingué, un caractère doux et humain, une grande affabilité, lui avaient gagné les cœurs en Dannemark et en Norwège. On apprit avec douleur la mort prématurée d'un prince si généralement chéri, et dans la personne duquel se réunissaient les plus illustres souvenirs. Marguerite, pour être plus à même de prendre ses mesures, avait d'abord caché cet événement. Il en résulta des bruits que les peuples accueillirent d'autant plus facilement que leurs regrets les y disposaient davantage. On répandit que la reine avait fait disparaître son fils pour régner à sa place, et qu'il vivait dans quelque endroit solitaire. Les Norwégiens surtout, très-attachés à l'antique dynastie de leurs princes, ajoutèrent foi à ces propos. On raconta ensuite dans l'étranger qu'Olaus, après avoir renoncé aux grandeurs du monde, avait pris l'habit de religieux en Italie. Il se présenta même dans la ville de Falsterbo un aventurier qui, instruit par la nourrice du roi, prit son nom, et séduisit la multitude. Mais il fut arrêté et condamné à être brûlé. Le vrai fils de Marguerite fut enterré dans la ville de Sorœ

en Sélande, et l'on grava sur son tombeau cette inscription en latin : « Ci gît Olaus, fils de la reine Marguerite, qu'elle a eu de Haquin, roi de Norwège (1). » On plaça de plus sur ce tombeau deux épitaphes en vers latins.

La mère d'Olaus parvint facilement à conserver le pouvoir en Dannemark. Ses principaux partisans dirigèrent les délibérations d'après le principe qui avait été suivi lors de l'élection d'Olaus. On évita d'assembler une diète générale, et chaque province délibéra séparément. La Scanie se déclara la première, et ses députés dressèrent un acte portant qu'ils donneraient l'autorité à Marguerite parce qu'elle était la fille de Valdemar, et parce qu'ils avaient eu lieu d'être satisfaits de la douceur de son gouvernement. Ils ajoutaient que la reine leur ayant promis le maintien de leurs droits et prérogatives, ils s'engageaient à lui obéir comme à *la régente administrant le royaume*, jusqu'à ce que d'accord avec elle ils eussent élu un roi. La même résolution fut prise ensuite dans les îles et dans le Jutland.

Mais en Norwège l'ambition de Marguerite

(1) *Hic jacet Olaus, filius Margaretæ reginæ, quem ex Haquino rege Norwegiæ genuit.*

rencontra des obstacles, quoique ce fut dans ce pays que, par son mariage avec Haquin, elle eût reçu le titre de reine. Une grande partie de la nation penchait pour le sénéchal du royaume, Haquin Jonson, qui descendait de Haquin V par Agnès, fille naturelle de ce prince (1). Il s'écoula une année en négociations. Lorsque la reine crut en avoir suffisamment assuré le succès, elle se rendit dans le pays. Jonson, qui ne paraît avoir eu ni l'ambition, ni les talens nécessaires pour jouer le premier rôle, donna une renonciation solennelle, et l'année 1388 Marguerite fut revêtue du pouvoir suprême dans une assemblée imposante, composée de l'archevêque de Drontheim, de plusieurs évêques, et de treize députés laïques.

Quoiqu'elle fut parvenue en Norwège à son but principal, Marguerite sentait que les Norwégiens regretteraient à la longue leurs anciennes habitudes, qu'elle devait associer à son nom celui d'un roi, et régler la succession sans retard. Elle proposa donc d'assurer le

(1) Cette généalogie a été mal indiquée par Péringskoeld Gebhardi et d'autres. Voyez *Analecta ad Historiam, antiquitates et jura regni Norwegiæ*, par Torkelin, p. 23, etc., et l'*Abrégé de l'Hist. de Suède* de Lagerbring, *Généalogies*, t. II.

sceptre à son arrière-neveu Eric, fils de Wratislas, duc de Poméranie, et de Marie, fille d'Ingeborg. En 1389, ce prince, âgé de cinq ans, fut choisi pour être roi sous les auspices de la reine douairière. Le duc de Meklenbourg, fils d'Ingeborg, le même qui auparavant avait été proposé en Dannemark, obtint quelque attention, à en juger par le décret de l'élection; mais le choix de ce prince, parvenu à un âge mûr, ne pouvait convenir aux vues de Marguerite, qui voulait disposer du pouvoir. D'ailleurs il était mort au moment même des délibérations. La nouvelle en arriva en Norwège trois mois après, et servit à consolider les mesures de Marguerite. Cette princesse approchait de plus en plus de l'accomplissement de ses vœux. Elle portait le titre de reine en vertu du lien qui l'avait attachée à un roi; elle exerçait l'autorité royale par les nouvelles constitutions des deux royaumes, aux conditions les plus flatteuses, et les Norwégiens venaient de lui donner le moyen d'affermir son influence en accordant le titre de roi à son arrière-neveu, qui n'était âgé que de cinq ans. Appuyée ainsi, elle put se livrer à d'autres projets.

Albert de Meklenbourg, que nous avons

vu succéder en Suède à la couronne lorsque Magnus et Haquin en eurent été dépouillés, avait perdu le ministre sage et puissant, pendant plusieurs années son guide et son appui : c'était Bo-Jonson, grand-sénéchal du royaume. Privé des conseils de ce ministre, Albert s'abandonna aux favoris allemands qu'il avait amenés de Meklenbourg. Il admit ces étrangers aux premiers emplois, et leur confia même le gouvernement des places fortes. Dédaignant les antiques usages de la Scandinavie, il leur conféra des fiefs selon les coutumes allemandes. Ses prodigalités ayant épuisé les ressources du trésor, il ne craignit pas de demander que le tiers des fonds de terre, sans en excepter ceux que possédait l'Eglise, fût cédé à la couronne. Cette prétention accéléra sa chute. Une opposition violente s'éleva dans la noblesse et le clergé. Albert fut d'abord menacé des foudres de l'Eglise ; mais les armes ecclésiastiques commençant alors à perdre leur force, on recourut à un autre moyen. Les grands s'adressèrent à Marguerite, et entrèrent en négociation avec cette princesse (1).

(1) Voyez, sur Albert et la situation de la Suède à cette époque, l'*Histoire de Suède* par Lagerbring, t. III ; l'*Histoire de la noblesse de Suède* par Eberhard, et l'*Histoire du sénat de*

La reine avait suivi avec attention le cours des événemens en Suède. Elle avait même employé plusieurs moyens pour gagner la nation. On parlait de sa libéralité envers les habitans des provinces limitrophes, de son zèle pour l'Eglise, et en particulier pour le fameux couvent de Wadstena. Les esprits étaient généralement disposés en sa faveur, et les grands avaient un motif secret de lui paraître dévoués. Jaloux de la domination, ils se flattaient que leur influence prendrait un nouvel accroissement sous le sceptre d'une femme, dont l'autorité serait d'autant moins redoutable qu'elle ne l'obtiendrait qu'à des conditions qui en gêneraient l'exercice, et qu'elle serait souvent absente du royaume. La reine de son côté était flattée d'étendre la sphère de son activité politique, et la confiance qu'elle avait en ses talens la rassurait contre les vues ambitieuses des grands de Suède. Elle accepta la proposition qu'ils lui firent de se charger de l'administration, et demanda les places fortes. Cette demande lui fut aussitôt accordée, et on lui remit un acte où, au nom de la nation, elle

Suède par le baron de Rosenhane. Il faut conférer avec ces ouvrages la *Chronique de Dannemark*, par Hvitfeld, t. Ier, relativement à Marguerite.

était revêtue du droit de gouverner le royaume.

Albert conservait quelques partisans, et comptait sur-tout sur l'appui des princes de Meklenbourg, ses parens. Il déclara la guerre à Marguerite, et la traita avec le plus grand dédain. Oubliant ce qu'il devait à une princesse illustre, ce qu'il se devait à lui-même, il l'appelait la servante des moines, et le roi sans culottes. Il lui envoya une pierre pour aiguiser ses ciseaux et ses aiguilles. Entraîné par un orgueil insensé, il prit même le titre de roi de Dannemark, et il fit vœu de ne couvrir sa tête du chapeau royal que lorsqu'il aurait conquis ce royaume et celui de Norwège. Les troupes que Marguerite allait opposer à son antagoniste étaient rassemblées dans les plaines de la Vestrogothie, province frontière d'un côté du territoire danois, de l'autre du territoire norwégien. Albert ayant reçu des secours d'Allemagne, chercha l'ennemi; il le rencontra près de la ville de Fahlkoeping, occupant une position avantageuse entre des collines et un vaste marais. Accompagné de quelques jeunes gens plus braves que prudens, le roi s'avança dans le marais, donnant ordre à ses soldats de commencer l'attaque. La bataille qui décida de la gloire de Marguerite et du sort des peuples

scandinaves eut lieu le 24 février 1389. Les troupes d'Albert s'enfoncèrent dans le marais; le roi s'y trouva engagé lui-même avec les officiers qui l'entouraient. Les ennemis le cernèrent, et il fut obligé de se rendre, ainsi que son fils et plusieurs princes allemands.

Marguerite s'était rendue au château de Bohus, sur les limites de Norwège. Albert fut conduit devant elle. Il existe peu de détails sur cette entrevue. On rapporte cependant que la reine fit donner au roi vaincu un long bonnet, en dérision de son vœu, et qu'elle le pria d'être le parrain des enfans qu'il l'avait accusée d'avoir eus de l'abbé de Soroe. Albert fut transporté ensuite avec son fils au château de Linholm, situé dans la province de Scanie.

Mais tandis que l'heureuse princesse jouissait de son triomphe, la Suède était en proie aux plus funestes calamités. Les soldats allemands, répandus dans les provinces et dans la capitale, s'y livraient à tous les genres d'excès et de désordre. Ceux qui se trouvaient à Stockholm formèrent des bandes armées qui parcouraient les rues, insultant et maltraitant les habitans. S'étant un jour réunis en secret, ils attaquèrent tout-à-coup les Suédois, et présentèrent une liste de ceux qu'ils avaient voués

à la mort. Les malheureux furent saisis, accablés de traitemens barbares, et périrent de la manière la plus cruelle. On leur lia les mains, et pendant la nuit on les conduisit dans un grand édifice de bois auquel on mit le feu. Ils furent tous dévorés par les flammes. Dans les provinces, les exactions, les pillages, les meurtres réduisaient les paysans à une situation aussi douloureuse qu'humiliante, et plongeaient les familles dans le deuil et le désespoir. D'un autre côté, le duc Jean de Meklenbourg, neveu du roi détrôné, armait une flotte pour agir contre la Suède. La tempête dissipa ses vaisseaux, mais des flibustiers en équipèrent bientôt un grand nombre, et sous prétexte d'approvisionner la capitale, ou d'en conserver la possession à Albert, ils pillèrent les côtes, déposant le butin dans les ports du Meklenbourg.

La Norwège et le Dannemark jouissaient en attendant du repos par la vigilance de Marguerite, et cette princesse y affermissait de plus en plus son autorité. Elle paraissait moins active pour calmer la Suède. Peut-être ne voyait-elle pas sans une satisfaction secrète l'état de souffrance où les entreprises d'Albert et de ses partisans avaient conduit les Suédois. Ils devaient envier le sort de leurs voisins, et sentir

qu'ils ne seraient délivrés de leurs maux qu'en se soumettant sans restriction à Marguerite, et en abandonnant pour toujours la cause d'un prince aussi peu secondé par la fortune que par le talent. Il s'écoula plusieurs années au milieu de l'anarchie, et la faction allemande continua de lutter pour Albert.

Cependant la reine prit enfin des mesures sérieuses pour ramener l'ordre et la paix. Elle fit d'abord une trève avec le duc Jean; elle conclut ensuite un traité d'alliance avec Richard II, roi d'Angleterre. La trève avec le duc Jean étant expirée en 1393, Marguerite ordonna de faire le siége de Stockholm, et, l'année suivante, elle négocia un traité définitif. On convint des conditions sous la garantie du grand-maître de Prusse, de plusieurs princes d'Allemagne, et des principales villes de la ligue anséatique. Albert et son fils furent remis en liberté, en s'engageant à payer dans le terme de trois ans une rançon de soixante mille marcs d'argent, et à se constituer de nouveau prisonniers, si à l'expiration du terme la somme n'était pas acquittée. En attendant, les villes anséatiques obtinrent pour leur sûreté la ville de Stockholm, avec le droit d'y

avoir une garnison. Albert partit aussitôt avec son fils pour le Meklenbourg.

Marguerite voyait que désormais la Suède lui resterait soumise, et qu'elle joindrait sans obstacle le gouvernement de ce pays à celui du Dannemark et de la Norwège. Depuis ce moment elle développa ses vues, et laissa entrevoir le plan dont elle méditait l'exécution. L'année 1396, elle présenta son arrière-neveu, Eric de Poméranie, déjà roi de Norwège, aux états de Dannemark, pour être proclamé roi de ce pays, en se réservant néanmoins la régence et tous les soins de l'administration. Les différentes provinces furent consultées successivement, et se prêtèrent sans difficulté au vœu de Marguerite. Peu après, Eric fut choisi aux mêmes conditions en Suède. La reine le conduisit elle-même dans ce pays, et il reçut l'hommage du peuple dans la plaine d'Upsal, près des pierres de Mora, selon l'ancienne coutume. Ainsi la reine parvint à établir son pouvoir dans les trois royaumes, sans heurter aucune prévention, et en paraissant travailler pour son successeur autant que pour elle-même. L'objet essentiel n'avait point échappé à sa politique; elle avait su ménager à son am-

bition l'avenir le plus favorable. L'époque où elle remettrait le pouvoir à son successeur n'étant point fixée d'une manière positive, il dépendait d'elle de prendre son parti sur ce point, selon les circonstances et les événemens.

Mais la Sémiramis du Nord portait ses regards dans un avenir encore plus éloigné. Elle voulait transmettre aux âges une vaste monarchie, en réunissant à perpétuité par un pacte solennel les trois peuples sous la même domination. Peut-être le désir d'illustrer son nom et de donner une preuve éclatante de sa puissance fut-il le motif principal qui la dirigea; peut-être aussi son génie, accoutumé de bonne heure aux hautes pensées, familiarisé avec les combinaisons étendues, et très-supérieur à son siècle, calculait-il les avantages que l'industrie et la civilisation retireraient des efforts de trois peuples recevant la même impulsion, et se prêtant un appui réciproque. L'année 1397, pendant la fête de la Trinité, les députés de Norwège, de Suède et de Dannemark parurent dans le château de Calmar, une des cités les plus anciennes du Nord, située dans la province suédoise de Smoland, qui touche à la Scanie. L'élection d'Eric fut renouvelée. Les députés s'engagèrent de plus à le reconnaître comme souve-

rain et monarque des trois royaumes, et décrétèrent que ses successeurs seraient choisis avec les mêmes droits et titres parmi ses descendans. Après avoir remercié la reine des soins qu'elle donnait à leurs intérêts, ils assistèrent au couronnement d'Eric. L'archevêque de Lund et plusieurs évêques officièrent, et le roi créa cent trente-trois chevaliers des trois nations. Un mois après parut l'acte formel d'union, ou le traité de Calmar, daté du jour de Sainte-Marguerite. Après un préambule où les députés rappellent l'élection d'Eric sous les auspices de Marguerite, et déclarent que, de l'avis du roi Eric et de la reine Marguerite, ils ont unanimement résolu une paix, alliance et union perpétuelle des trois royaumes, l'acte présente les dispositions suivantes (1) :

« Les trois royaumes reconnaîtront le roi Eric pour leur légitime seigneur aussi longtems qu'il vivra, et ensuite ils ne choisiront à l'avenir et à perpétuité qu'un seul et même roi et non plusieurs, en sorte que lesdits

(1) L'acte original, selon la forme de décret, ou lettre-patente des états, se trouve dans la *Chronique de Dannemark* par Hvitfeld, page 611. Cet ouvrage est sur-tout important à cause des actes et documens qu'il renferme. L'auteur était chancelier de Dannemark, et mourut en 1609.

royaumes ne soient jamais séparés, si telle est la volonté de Dieu. L'un des trois royaumes ne pourra se donner un roi que d'un entier et plein accord avec les trois royaumes réunis. Si Dieu donne au roi un ou plusieurs fils, un de ses fils, et non plusieurs, sera élu et proclamé roi des trois royaumes; les autres fils obtiendront des fiefs, et si le roi laisse des filles, on suivra à cet égard ce que la loi ordonne. S'il ne reste qu'un fils du roi, il sera élu seul roi des trois royaumes, comme on l'a dit, et non plusieurs. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, le roi meurt sans enfans, alors les sénateurs et les députés des trois royaumes choisiront de concert, sous l'assistance divine, celui que devant Dieu ils croiront le plus digne et le plus capable de régner.

» Les trois royaumes entretiendront entre eux une bonne harmonie, de sorte que l'un ne se détache de l'autre sous quelque prétexte que ce soit, et que ce qui arrive à l'un, soit guerre ou insulte de la part des étrangers, les concerne également tous les trois, et qu'ils se secourent l'un l'autre de toutes leurs forces, comme ne faisant qu'un seul royaume, quoique chacun conserve son droit et ses lois.

» Le roi gouvernera son royaume de Dan-

nemark selon le droit et les lois danoises, ceux de Suède et de Norwège selon le droit et les lois de chacun, et il n'emploiera pas le droit et les lois d'un royaume dans l'autre. Si l'étranger fait la guerre à l'un des royaumes, l'autre ne pourra se dispenser d'agir, sous prétexte qu'il n'est obligé à aucun service hors de ses propres limites; mais chacun des trois royaumes aidera l'autre, et prendra sa défense quand il sera nécessaire, parce qu'ils ont tous un même roi, et sont regardés comme un seul royaume. Toutes les inimitiés et tous les différents qui peuvent avoir eu lieu entre les trois royaumes, depuis quelque époque que ce soit, ne pourront jamais être rappelés ni renouvelés. Un des royaumes n'exercera point d'hostilités contre l'autre, et évitera tout ce qui pourrait y donner lieu. Ils devront agir comme n'ayant qu'un seul chef. Chacun y devra demeurer soumis à la loi; tous devront obéir à Dieu et au roi, notre seigneur, respecter ses ordres et les officiers qui tiennent sa place.

» Si quelqu'un est justement proscrit dans un des royaumes, il le sera également dans les autres. Partout où il sera poursuivi, on lui fera son procès selon son crime, conformément à la loi. S'il se fait quelque traité ou al-

liance entre des princes ou villes étrangères et le roi, notre seigneur, alors dans quelque royaume qu'il se trouve présent, lui et son sénat qui est avec lui, et quelques députés de chaque royaume, ont le pouvoir de contracter au nom des trois royaumes dans tout ce qui sera jugé le plus religieux, le plus honnête et le plus avantageux au roi.

» Les articles stipulés ci-dessus devront être observés et interprétés d'une manière qui tourne à la gloire de Dieu et à l'avantage du roi, notre seigneur, et des trois royaumes. Si quelqu'un y apporte quelque opposition, en ce cas les trois royaumes doivent aider le roi et ses officiers à le réprimer et à maintenir l'observation de ces articles. Outre cela, la reine Marguerite devra gouverner, administrer et posséder sans empêchement, et à sa volonté, sa vie durant, avec tous les droits royaux, ce que les rois, son père et son fils, lui ont accordé pendant leur vie et par leur testament, comme aussi ce qu'elle a obtenu en Suède comme présent de noces, le douaire que les états de Suède lui ont accordé, ce qu'elle possède aux mêmes titres en Norwège, et ce que le roi Haquin et son fils, le roi Olaus, lui ont donné, soit pendant leur vie, soit par

leur testament, de façon cependant que les provinces et châteaux reviennent au roi après sa mort. »

Après quelques détails ultérieurs sur les droits et prérogatives de la reine, il est dit qu'il a été donné deux copies de l'acte, écrites sur parchemin, exactement conformes, et que cet acte a été scellé du sceau du roi, de celui de la reine, de ceux des sénateurs, des députés, et des villes marchandes des royaumes de Dannemark, Suède et Norwège.

La monarchie dont Marguerite avait ainsi jeté les fondemens était d'une immense étendue. Le Dannemark, frontière de l'Allemagne, comprenait la plus grande partie de la presqu'île cimbrique, toutes les îles situées entre la Baltique et le Cattégat, la Scanie et quelques districts voisins. Il dominait le détroit du Sund, si important dès cette époque pour le commerce et la navigation entre le Nord et le Midi. La Suède renfermait dans la vaste étendue de son domaine primitif la Suède proprement dite, la Gothie, plusieurs îles de la Baltique, le Norland, domaine auquel les communications et la conquête avaient joint une partie considérable de la Laponie, et la Finlande, depuis le golfe de ce nom jusqu'aux li-

mites de la mer Blanche. La Norwège, y compris le Finmarken, s'étendait depuis le Cattégat jusqu'au cap Nord, ayant une côte de plus de trois cents lieues. A cet espace de pays limitrophe de la Suède à l'est, vers la chaîne des montagnes, se joignaient vers l'ouest et le nord-ouest les îles Orcades et Schettland, les îles Færoe, l'Islande, le Groenland, qui était encore fréquenté à cette époque. La grande monarchie du Nord possédait donc tous les moyens de puissance et de gloire; elle pouvait sur-tout, par l'étendue de ses côtes, dominer sur les mers.

Mais en se reportant à l'époque où cet empire se forma par une inspiration du génie, et en considérant de plus près les liens qui devaient en unir les différentes parties, on s'aperçoit qu'il était difficile à maintenir. La succession n'était pas réglée d'une manière assez positive, et le mode prescrit appartenait aux usages du Danemark plutôt qu'à ceux de Suède et sur-tout de Norwège, où le droit de primogéniture avait été reconnu formellement. On avait omis un point essentiel : il n'était fait aucune mention de la résidence du chef et du séjour qu'il ferait dans les trois royaumes. D'autres causes allaient faire naître des em-

barras et des difficultés. Les familles puissantes avaient depuis long-tems des vues ambitieuses qui s'étaient développées pendant les minorités et les interrègnes, et qui pouvaient éclater à la première occasion favorable. Quoique les trois peuples parlassent à peu près la même langue, qu'ils eussent une origine commune et la même religion, leurs lois différaient sous plusieurs rapports, et les constitutions du Dannemark s'éloignaient sur-tout de celles de Norwège et de Suède. Il existait aussi d'anciennes jalousies, effets des guerres et des rivalités politiques, et qui ne pouvaient être éteintes que par le tems. Les communications intérieures étaient difficiles, et les ordres du chef devaient rencontrer de grands obstacles dans leur exécution aux limites extrêmes de la monarchie. Une puissance rivale s'était élevée dans le Nord. Peu redoutable par son territoire, par la masse de sa population, elle le devenait d'autant plus par les ressources de l'industrie et par le ressort de la politique. C'était cette confédération des villes anséatiques, répandues en Allemagne, et affiliées à plusieurs cités importantes en Prusse, en Livonie, en Esthonie. Elle ne voyait pas avec indifférence s'établir entre la Baltique et l'Océan

un puissant et vaste empire, qui était en état de diriger les transactions commerciales. Bientôt elle allait semer la discorde, susciter des troubles, et fomenter ces passions qui amènent par une criminelle activité la ruine des Etats.

Cependant toutes ces difficultés pouvaient être vaincues par l'ascendant d'un monarque éclairé, juste et ferme; elles pouvaient disparaître peu-à-peu par le progrès des lumières, par de sages précautions, et par cette maturité que donne l'expérience aux institutions humaines. Aussi long-tems qu'elle vécut, Marguerite soutint l'édifice qu'elle avait élevé. Elle répara par la sagesse de son gouvernement les imperfections de la loi fondamentale, qu'elle n'avait pas prévues, ou qu'il lui avait été impossible de prévenir; elle étouffa les germes des insurrections; elle prépara des rapprochemens, et songea aux ressources qui pouvaient devenir nécessaires. Heureux les peuples, si elle avait pu transmettre ses talens à ses successeurs, et enchaîner l'avenir! Mais nous ne devons point anticiper sur les tems qui vont suivre.

FIN DE LA CINQUIÈME PARTIE.

SIXIÈME PARTIE.

1397 — 1523.

Mesures remarquables de Marguerite ; sa mort ; règne d'Eric de Poméranie ; ses guerres et ses fautes ; sa déchéance en Suède et en Dannemark ; accession des Norwégiens ; élection de Christophe ; son règne ; élection de Christian Ier en Dannemark, et de Charles en Suède et en Norwège ; nouveau parti des trois royaumes ; revers de Charles et succès de Christian ; retour de Charles ; nouveaux revers de ce roi ; son second retour et sa mort ; Stenon Sture administrateur de Suède ; événemens particuliers à la Norwège ; négociation de Christian Ier ; coup-d'œil sur le progrès des lumières ; avènement de Jean, fils de Christian, au trône de Dannemark et de Norwège ; conduite remarquable de Stenon Sture ; avènement de Jean au trône de Suède ; guerre des Ditmarses ; nouveaux triomphes de Stenon ; guerre entre la Norwège et le Dannemark ; avènement de Christian II, ou Christiern, en Dannemark et en Norwège ; victoires de Christiern en Suède, et son élévation au trône de ce pays ; massacre de Stockholm ; Gustave Vasa, roi de Suède ; déchéance de Christiern dans ce pays et en Dannemark ; accession de la Norwège ; élection de Frédéric ; séparation définitive de la Suède, et suppression du traité de Calmar.

Le roi Albert, instruit des événemens qui avaient eu lieu, protesta contre le traité de

Calmar, et somma les villes anséatiques de déclarer la guerre à Eric et à Marguerite. Mais ce premier effort contre la grande monarchie ne fut pas dangereux. Comptant peu sur les moyens d'Albert, les villes n'entrèrent point dans ses vues. Elles lui demandèrent si de son côté il avait rempli ses engagemens en payant la rançon, ou s'il se proposait de le faire par la suite. Il ne donna point de réponse satisfaisante, et le terme de l'engagement allant expirer, les Anséates remirent à Marguerite la ville de Stockholm avec son château fort. Le roi, détrôné, conservait encore, non loin de la côte suédoise, l'île de Gotlande, où son fils s'était retiré pour faire valoir les prétentions de sa famille. Le jeune prince étant mort, Albert remit l'île au grand-maître de l'ordre teutonique en Prusse. Mais Marguerite la racheta, et dans le même tems les deux villes de Meklenbourg, Rostock et Wismar, qui avaient long-tems donné asile aux corsaires, eurent recours à la reine pour faire la paix. Déchu de toutes ses espérances, et devenu plus indifférent à la succession depuis la mort de son fils, Albert se décida à donner une renonciation. Le 20 novembre 1405, il eut une entrevue avec Eric et Marguerite dans la ville

de Flensbourg, et reconnut toutes les transactions relatives aux trois royaumes. Il passa le reste de ses jours dans le pays de Meklenbourg, et ce prince, qui avait occupé pendant plus de vingt ans le trône de Suède, qui avait réduit aux plus grandes humiliations une antique dynastie, et qui s'était nourri des plus orgueilleuses espérances, ayant succombé sous le génie et le bonheur d'une femme, mourut obscurément en Allemagne dans le monastère de Dobberan. Selon les uns, il termina sa carrière en 1407, selon d'autres, il vécut jusqu'à l'année 1412. Pour se faire illusion sur sa chute, il s'était réservé le titre de roi, qui ne lui rendit pas néanmoins cette considération que les grandes qualités obtiennent, et que la puissance commande.

Pour affaiblir les grands, Marguerite réunit à la couronne la plupart des terres du domaine qui en avaient été aliénées. Le peuple ayant murmuré en Suède d'un impôt extraordinaire, elle le supprima, et le rétablit quelque tems après sous une autre dénomination. La tranquillité se maintint, et les manœuvres des mécontens se trouvèrent déjouées. D'un autre côté, la reine comblait le clergé de bienfaits, et lui témoignait de grands égards. Vou-

lant gagner l'archevêque de Drontheim en étendant sa juridiction spirituelle, elle entreprit de convertir au christianisme les habitans de la Laponie, et ce fut alors que pour la première fois des missionnaires chrétiens pénétrèrent dans cette région du pole. Dès l'année 1389, Marguerite avait publié une défense d'expédier sans permission des vaisseaux pour l'Islande et le Groenland. Ces pays, malgré leur éloignement, continuèrent d'être l'objet de sa sollicitude. Elle s'en occupait d'autant plus, qu'ils étaient regardés comme un domaine particulier du monarque. Mais les communications avec l'ancien Groenland touchaient à leur fin. Les suites déplorables de la grande peste, les embarras du gouvernement en Norwège, et une expédition hostile, attribuée par les uns aux Esquimaux, par d'autres aux flibustiers écossais ou irlandais, occasionnèrent la ruine des établissemens, et le commerce cessa (1).

Eric, plus avancé en âge, ne montra point les qualités et les talens nécessaires pour soutenir une administration vaste et difficile. Marguerite s'en aperçut, et chercha à lui ménager

(1) Voyez le Mémoire de Von Eggers, sur le Groenland.

des appuis. En 1401, elle commença des négociations en Angleterre, pour lui faire obtenir en mariage une des princesses les plus accomplies de ce tems, Philippine, fille du roi Henri IV. Cette union fut conclue à Lund en Scanie l'année 1406. On rapporte que la princesse apporta en dot une seule pièce de monnaie d'or, du poids de plusieurs milliers de livres, et même, selon une autre relation, de cent mille nobles à la rose. A peu près dans le même tems, la reine fit épouser Catherine, sœur du roi, au prince palatin Jean, fils de l'empereur Robert. Eric fut admis à prendre part au gouvernement, et commença la carrière de son autorité par une expédition dans le Sleswig (1).

Des nuages s'étaient élevés du côté de l'Allemagne. Les comtes de Holstein avaient renouvelé leurs anciennes prétentions; ils avaient refusé de prêter un nouvel hommage et de se soumettre à aucun service pour le duché de Sleswig. Il y eut une suite de négociations que les chroniques du tems rapportent d'une manière très-obscure, et dont le détail ne saurait

(1) Il est indiqué en Dannemark comme le septième roi de son nom, en Norwège comme le troisième, et en Suède comme le treizième.

trouver place ici. Enfin il éclata une guerre où le parti des comtes remporta des avantages. Eric aliéna les esprits; mais la reine parvint à les ramener, et employa toute sa prudence pour rétablir le calme. Ayant fait habilement retourner sous son pouvoir la plupart des places du duché, elle reprit les négociations, et fit conclure une convention dont elle pouvait se promettre une paix définitive. Les acclamations l'attendaient en Dannemark, où elle se proposait de retourner. Mais quelques jours après le 28 octobre 1412, elle mourut dans le port de Flensbourg, à bord du vaisseau où elle s'était embarquée. On a dit qu'elle fut atteinte subitement d'une maladie contagieuse qui régnait dans le pays.

Marguerite était parvenue à l'âge de soixante-trois ans. Pendant plus de cinquante années, elle avait porté le titre de reine, et pendant plus de trente ans elle avait exercé l'autorité royale. On voit son tombeau dans la cathédrale de la ville de Roskild, à peu de distance de Copenhague. Il est couvert d'une pierre peinte en noir, sur laquelle est couchée la figure de la reine en albâtre. L'inscription est conçue en ces termes : « Ce monument a été élevé par Eric, successeur de Marguerite, à

l'honneur de cette princesse, que la postérité n'honorera jamais autant qu'elle le mérite. »

En effet, parmi les noms conservés dans l'histoire, il en est peu qui aient autant de droits à fixer l'attention. Appelée par sa naissance et par des événemens propices aux plus hautes destinées, la fille de Valdemar sut s'en rendre digne, et s'éleva à une grandeur, à une puissance dont il n'y avait point eu d'exemple en Europe depuis Charlemagne Joignant à la vigueur, à la force du caractère, qui sont plus particulièrement l'apanage des hommes, la douceur et les grâces de son sexe, elle parvint à dominer sans paraître aspirer à la domination. On lui a reproché son dévouement au clergé et sa prédilection pour le Dannemark : ces reproches peuvent ne pas manquer de fondement; mais ils ont été probablement exagérés, comme l'observe très-bien un historien suédois (1), dans la suite des tems, lorsque la désunion et les haines eurent aigri les trois nations l'une contre l'autre, et que les jalousies eurent sur-tout éclaté entre la Suède et le Dannemark. Dans quelques relations, il se trouve

(1) Voyez Lagerbring, *Abrégé de l'Histoire de Suède*, part. 2 pag. 39.

des paroles de Marguerite qui seraient remarquables, s'il était sûr qu'elle les ait effectivement prononcées. On prétend qu'elle disait à Eric : « La Suède doit vous nourrir, la Norwège vous habiller, le Dannemark vous défendre ; » et qu'elle répondit aux Suédois, lorsqu'ils lui firent des représentations sur le maintien de leurs priviléges : « Gardez bien vos parchemins et vos titres; je garderai de même vos forteresses. » A en juger par les actions publiques et le règne de Marguerite, son système fut principalement de préparer les événemens pour en tirer parti, de soumettre au calcul de la sagesse les hasards de la fortune, pour les dominer, d'établir une balance entre les intérêts et les passions, pour maintenir l'équilibre général, et de donner à toutes les résolutions l'empreinte du calme, de la modération, pour les rendre plus imposantes. La vie privée de Marguerite est peu connue, ce qui prouve que l'attention ne fut jamais fortement fixée par cet objet. On a vu que le roi Albert lui reprochait les liaisons qu'on l'accusait d'entretenir avec l'abbé de Soroe. Mais les bruits populaires, accueillis par la haine, ne sont pas des titres à la conviction de la postérité. Un homme qui joua un rôle brillant paraît cependant avoir

été admis à des relations étroites avec la reine; c'est Abraham Broderson, seigneur suédois, issu d'une des premières maisons du royaume. Ayant paru à la cour de Marguerite, il y fut accueilli avec la plus grande distinction, et obtint une grande confiance (1). Allié à toutes les grandes familles de Suède, Broderson seconda, de concert avec un autre Suédois nommé Algot, les vues de la reine, et travailla sur-tout à faire réussir le projet de l'union des trois royaumes. La reconnaissance de Marguerite se manifesta d'une manière éclatante. Broderson obtint de vastes domaines, et il lui fut permis d'y commander en souverain. Le roi Eric devint jaloux de son crédit, et saisit l'occasion de le perdre, du vivant même de la reine. Pendant l'expédition du Sleswig, Broderson, qui avait un commandement, fut arrêté, et l'année 1410 il eut la tête tranchée par ordre du roi, pour avoir mal conduit le siége du château fort de Sœnderbourg. Marguerite n'avait pu prévenir l'exécution de l'arrêt; elle fut profondément affligée de la fin

(1) On a prétendu qu'il était né de l'intimité entre la reine et Abraham Broderson une fille élevée secrètement dans le couvent de Wadstena.

tragique de Broderson, et fonda plusieurs messes pour le repos de son ame.

Un prince dénué de talens, et livré à des passions aveugles, succédait à une souveraine qui avait étonné les nations par les plus éminentes qualités; destin malheureux et trop ordinaire de ces génies supérieurs qui donnent aux empires la gloire et la prospérité, mais qui ne sauraient léguer leur illustre ascendant. Les belles espérances que le traité de Calmar avait fait concevoir aux habitans de la Norwège, de la Suède et du Dannemark vont s'évanouir, et au lieu de la paix et de l'harmonie naîtront des guerres et des discordes qui dureront plus d'un siècle. La Norwège prit à ces révolutions une part plus importante que ne le feraient croire les relations ordinaires, et qui doit être mise dans son vrai jour. Nous reprenons le récit des événemens depuis la mort de Marguerite pour conserver le fil historique (1).

(1) Voyez, sur les suites du traité d'union de Calmar, Hvitfeld, *Chronique de Dannemark*; Hadorph, *Chronique rimée*, avec les pièces justificatives; Lagerbring, *Histoire de Suède*; Gebhardi, *Histoire de Dannemark et de Norwège*, etc. L'*Histoire de l'union de Calmar*, en suédois, par Granberg, est écrite avec élégance, mais on y désirerait plus de recherches et de critique.

Le duc de Brunswig-Lunebourg, qui prétendait être le tuteur légitime des jeunes comtes de Holstein, Henri, Adolphe et Gerard, n'observa point la convention signée sous les auspices de Marguerite. Il exerça même dans le duché de Sleswig plusieurs actes de violence. Ayant promis de se rendre auprès d'Eric, et de soumettre les prétentions des comtes à la décision du sénat de Dannemark, il ne tint point sa parole et persista dans ses projets hostiles. Le sénat, à la demande du roi, prit connaissance du procès. Il déclara que les comtes étaient déchus des droits qu'ils avaient pu avoir sur le duché de Sleswig, et que ce duché devait retourner au roi et à la couronne de Dannemark. Le comte Henri essaya de fléchir Eric; il se jeta à ses genoux, lui demanda pardon du passé, et le supplia de lui accorder l'investiture. Mais Eric laissa échapper cette occasion de terminer noblement une discussion qui pouvait avoir des suites malheureuses. Il humilia le comte, en lui ordonnant de livrer tous les châteaux et d'attendre ensuite son sort de la grâce royale : toutes les espérances d'accommodement s'évanouirent, et la maison de Holstein chercha les moyens de se venger.

Pendant qu'il préparait ainsi une guerre à

ses Etats, Eric prenait d'autres mesures non moins imprudentes. Philippine, sa femme, ne lui donnant point d'enfans, il fit venir en Danemark son cousin, le duc Bogislas de Poméranie, lui destinant la succession. Ce choix s'accordait à la vérité avec le droit héréditaire, tel qu'il avait été stipulé en Norwège l'an 1389, lorsqu'Eric fut proclamé dans ce pays. Mais il était contraire aux conventions passées à Calmar, et au dessein manifesté par Marguerite d'assurer la succession, au cas que le roi n'eût point d'enfant, à Catherine, sa sœur, mariée au prince palatin. Les commandans des places fortes avaient même déjà prêté hommage à cette princesse. Eric agissait donc contre un pacte solennel et contre les intentions d'une princesse dont il se plaisait d'ailleurs à honorer la mémoire. On fut très-surpris dans les trois royaumes, lorsqu'il fit prendre à tous les gouverneurs l'engagement de se montrer fidèles à Bogislas quand ils y seraient appelés.

Le concile de Constance s'était assemblé l'an 1414. L'empereur Sigismond s'y rendit en personne, et la plupart des souverains y envoyèrent des représentans. Eric fit partir, comme son député, Pierre Lykke, évêque de Ribe, qui prit part à la condamnation de Jean

Hus. Ce prélat demanda de la part du roi au pape Martin la permission d'établir en Dannemark une université sur le modèle de celles de Paris et de Bologne. Une bulle fut expédiée en conséquence ; elle resta cependant inutile, Eric n'ayant point donné de suite à son projet.

Mais l'évêque de Ribe était chargé d'une négociation plus importante. Accoutumé aux usages d'Allemagne, le puissant monarque du Nord regardait le chef de l'empire germanique comme l'arbitre des discussions qui s'élevaient entre les princes, et il désirait que l'empereur Sigismond prononçât dans le procès politique, concernant le duché de Sleswig, et les prétentions des comtes de Holstein, relativement à ce duché qui faisait partie du royaume de Dannemark. L'évêque parvint à satisfaire le vœu du roi, et Sigismond déclara les comtes déchus de leurs droits, parce qu'ils avaient commis des hostilités contre leur seigneur suzerain, qu'ils n'avaient pas demandé le renouvellement de l'investiture dans le terme prescrit, et qu'ils avaient aliéné les appartenances du fief sans le su et le consentement du suzerain.

L'arrêt de Sigismond, et l'intérêt que témoigna cet empereur à Eric, dont il était pa-

rent, répandirent le découragement parmi les partisans des comtes de Holstein, qui, dans le même moment, éprouvaient d'autres contrariétés. Cependant, persuadés que le roi n'avait aucun talent militaire, et entretenant des intelligences en Dannemark, les comtes prirent la résolution de hasarder les chances de la guerre. Eric rassembla des forces considérables; le Dannemark, la Suède et la Norwège lui fournirent des soldats. On livra des batailles, on fit des siéges, sans qu'il y eut aucun résultat décisif. Le roi tantôt avançait, tantôt prenait la fuite, compromettant sa dignité, et se livrant à la dérision des peuples. Il ne savait tirer aucun parti de ses grandes ressources, et ses ennemis, beaucoup plus faibles que lui, profitaient de son incapacité. On convint d'une trève pour quelque tems, et rien ne fut décidé.

Pendant cette trève, Eric entreprit un voyage pour négocier en Allemagne, et pour faire un pélerinage. L'année 1423, il se rendit dans son duché de Poméranie, d'où il passa à la cour de Sigismond. Tourmenté du souvenir des calamités qu'il avait attirées sur plusieurs provinces, il partit pour la terre-sainte, espérant y trouver le repos de sa conscience. S'étant embarqué à Venise, sous le déguise-

ment d'un domestique, il arriva dans la Palestine, passa quelque tems à Jérusalem, et visita le tombeau du Christ. A son retour, il fut reconnu sur la route, et n'obtint la permission de continuer son voyage qu'en payant une somme considérable. Revenu à la cour de Sigismond, il reprit ses négociations et sollicita de nouveau une sentence contre les comtes de Holstein. Ceux-ci, condamnés une seconde fois, en appelèrent au pape, qui donna un décret en leur faveur, mais qui révoqua ce décret par égard pour l'empereur.

Philippine, épouse d'Eric, avait dirigé l'administration pendant l'absence du roi. Elle montra une grande sagesse, et mérita la reconnaissance des trois royaumes. Elle rendit surtout un service essentiel à l'industrie et au commerce, en retirant de la circulation la mauvaise monnaie de cuivre qu'Eric avait répandue, et en faisant à ce sujet des conventions avec les villes de Hambourg, Lubeck, Lunebourg et Wismar. Quand Eric fut revenu dans ses États, il demanda que les comtes de Holstein se soumissent à la sentence de l'empereur Sigismond. Mais il éprouva un refus, et il fut obligé de recommencer la guerre. Il la fit encore, malgré les avis de la reine et de plusieurs

hommes éclairés, mais avec si peu de suite et de prudence, que la plupart de ses entreprises échouèrent. Les comtes lui suscitèrent même de nouveaux ennemis, et il eut de nouvelles difficultés à vaincre pour parvenir à son but.

Les villes anséatiques s'étaient un moment montrées favorables à la cause d'Eric; mais elles avaient égaré sa politique, ou elles n'avaient cédé qu'à des motifs temporaires. Leur intérêt habituel était d'affaiblir la grande monarchie, et d'étendre leur commerce au gré de leur ambition. Les comtes de Holstein s'adressèrent aux magistrats de la ville de Lubeck, qui jouaient le premier rôle dans l'association, pour leur demander de prendre part à la guerre. Il ne fut pas difficile de les persuader, et ils entraînèrent bientôt la plupart des autres villes. En 1326, pendant qu'Eric assiégeait le château de Gottorp en Sleswig, avec une armée de cinquante mille hommes, la ligue lui envoya une déclaration de guerre motivée par le dommage qu'il occasionnait à son commerce, et conçue dans des termes que n'eut pas employés un puissant monarque. Cette déclaration effraya le chef des trois peuples du Nord, au point qu'il fit retirer son ar-

mée avec précipitation, et qu'il chercha, pour sa personne, un asile en Danemark. Les troupes de la ligue et celles des comtes conquirent ou ravagèrent une partie du Sleswig, plusieurs îles, et les côtes du Jutland.

Dans sa perplexité, le roi eut recours à un moyen peu digne d'un grand souverain, qui pouvait si facilement, à la tête de ses armées, dompter l'orgueil de ses ennemis par un élan de courage. Il chercha à soulever les bourgeois des villes anséatiques contre leurs magistrats, en faisant répandre des écrits séditieux. En effet il y eut des émeutes dans plusieurs villes, et le sang coula au nom d'un civisme égaré. Mais le calme fut bientôt rétabli, et l'acharnement des magistrats contre le roi n'en devint que plus grand. Les Anséates continuèrent les hostilités. Ni les échecs qu'ils éprouvèrent dans plusieurs rencontres, ni les menaces de l'empereur Sigismond, ne purent réprimer leur ardeur guerrière. Les mers du Nord se couvrirent de flottes et en même tems de pirates, qui profitèrent du désordre général pour s'enrichir. Les hardis flibustiers portèrent le ravage jusqu'au fond de la Norwège; la ville de Bergen fut plusieurs fois saccagée, et ses habitans, abandonnés à leur malheureux

sort, se virent réduits à la plus grande détresse. Enfin les villes de la ligue firent une entreprise qui menaça de la destruction la partie la plus intéressante du Dannemark, et le point le plus essentiel pour les communications entre les trois royaumes. L'année 1428, elles mirent en mer une flotte de deux cent quarante vaisseaux, qui portaient des troupes de débarquement, et qui étaient chargées de machines de guerre. Les troupes étaient sous le commandement de Gérard, comte de Holstein, jeune, vaillant, et dévoué aux intérêts de sa famille. La flotte, sortie du port de Wismar, fit voile vers Copenhague, et cette ville fut assiégée. Elle était déjà un centre de commerce, et la construction récente d'Elseneur, sur le Sund, entre le Cattégat et la Baltique, donnait à cette contrée une nouvelle importance. On avait jeté dans la ville, à la hâte, une garnison peu considérable. Mais la reine Philippine s'y trouvait, et la fermeté et le courage de cette princesse augmentèrent les ressources. Elle dirigea le commandement; elle anima les troupes, et fit construire des radeaux qui pouvaient approcher des vaisseaux ennemis pour les repousser avec succès. La ville fut délivrée par une résistance vigoureuse; mais la

flotte des Anséates se dirigea sur d'autres points; une partie de la côte danoise fut livrée au pillage, et un armateur de Wismar se jeta sur Bergen et sur les établissemens voisins de cette île commerçante.

Philippine fit un nouvel effort pour le salut de l'Etat. En 1429, pendant qu'Eric était en Suède ou en Norwège, cherchant des secours d'hommes et d'argent, elle fit équiper une flotte de soixante-quinze vaisseaux pour surprendre la ville de Stralsund, et pour attaquer la ligue au centre de sa puissance. Cette entreprise fut d'abord couronnée de succès. Les Danois brûlèrent plusieurs navires qui étaient dans la rade, et firent un riche butin. Mais en se retirant ils eurent long-tems un vent contraire, et furent enveloppés par une flotte sortie des ports de Lubeck et de Wismar. Malgré leur résistance, ils perdirent plusieurs vaisseaux, et ne ramenèrent les autres que dans un état peu satisfaisant. Eric, revenu en Dannemark, ayant appris cet échec, entra en fureur. Oubliant qu'il avait plus d'une fois provoqué avec la plus grande imprudence les revers des combats, et que Philippine avait acquis des titres à sa reconnaissance, il s'emporta contre cette prin-

cesse au point de la frapper. On rapporte qu'elle était encéinte dans ce moment. Consumée de chagrin, elle se retira dans le monastère de Wadstena, où elle mourut peu après, pendant l'année 1430. Avec elle Eric perdit le soutien de son trône; une femme l'y avait élevé; une femme voulait l'y maintenir; il était dans sa destinée qu'il en serait précipité. Depuis la mort de Philippine, les embarras de l'administration augmentèrent de plus en plus, et il ne fut pris aucune mesure efficace pour y remédier. Eric rendit cependant à la mémoire de la reine des hommages éclatans; il reconnut ses talens et ses vertus; mais toujours inconséquent dans sa conduite, et bizarre dans ses goûts, il la remplaça d'une manière peu convenable. Il choisit pour concubine une femme nommée Cécile, qui avait été employée à la cour de Philippine, et dont le caractère et les mœurs devinrent l'objet de la haine et du mépris public.

La guerre et les calamités qu'elle devait entraîner ne cessaient que par intervalles, et le roi ne pouvait réduire ses ennemis que par la force des armes. Dans cette situation humiliante pour Eric, malheureuse pour ses peuples, il se présentait un moyen honorable et

avantageux de pacification, dont une politique éclairée pouvait tirer parti. Les villes anséatiques voyaient le commerce du Nord, dont elles étaient si jalouses, passer en d'autres mains par une suite des troubles et de l'anarchie. Les cités des Pays-Bas et les Anglais s'emparaient peu-à-peu des affaires importantes. Les Anglais, sur-tout, depuis qu'une princesse de leur pays s'était placée avec gloire à côté du monarque, avaient aspiré à dominer dans les mers septentrionales. Ils s'étaient répandus sur les côtes de Norwège, et avaient poussé leurs courses jusqu'en Islande, malgré les représentations qu'Eric avait faites au roi d'Angleterre, et le traité conclu avec lui. Les intérêts du chef des trois royaumes et ceux des villes anséatiques semblaient donc se rapprocher, et en traitant avec ces villes conformément à leur situation commerciale, on pouvait espérer d'obtenir des conditions satisfaisantes. Le roi fit une tentative, et parvint à signer un traité avec Rostock et Stralsund. Les négociations avançaient à Hambourg, à Lubeck, et dans d'autres villes; mais Eric ne sut pas profiter assez promptement de la conjoncture, et un de ses généraux ayant hasardé une attaque imprudente au moment où l'on

touchait à la conclusion, de nouveaux obstacles se présentèrent. Il ne fut possible de convenir que d'une trève pour cinq ans, qui fut signée en 1432.

Les suites d'une guerre longue et ruineuse faisaient depuis long-tems murmurer les peuples soumis au sceptre d'Eric. Ses fausses mesures, ses inconséquences habituelles, et l'irrégularité de ses mœurs augmentaient les murmures. Les Norwégiens, qui le voyaient d'une plus grande distance, et qu'il ménageait davantage, lui étaient moins contraires, et supportaient son incapacité. Mais en Danemark, il ne jouissait d'aucune considération, et les Suédois le regardaient comme un oppresseur. Il avait commis la faute de confier l'administration de la Suède à des hommes pervers et durs, qui se rendaient coupables d'exactions, et qui traitaient le peuple avec une fierté choquante. L'insurrection qui éclata dans ce pays et qu'il ne sut pas réprimer à tems, fut le signal de sa perte.

Le gouverneur de Westeras, Josse Ericson, Danois de naissance, était devenu le fléau des provinces qui relevaient de son autorité. C'était un de ces despotes barbares qui fatiguent la patience publique, et qui semblent se

faire un jeu de la douleur des hommes. Il enlevait aux paysans leurs bœufs et leurs chevaux, et les faisait attacher eux-mêmes à la charrue. Ceux qui osaient résister étaient condamnés à mourir sous le fouet, ou à être pendus dans une épaisse fumée, supplice alors en usage. La conduite du gouverneur indigna surtout les Dalécarliens. C'étaient les descendans de ces hommes redoutables que nous avons vus déployer une énergie sauvage, lorsque le roi Sverrer arriva parmi eux pour pénétrer en Norwège. Quoique le tems eût adouci la rudesse de ces montagnards, ils formaient encore la tribu la plus fière et la plus indépendante du Nord. Ils méprisaient la déloyauté; ils avaient en aversion le pouvoir despotique; pauvres, mais intrépides; peu instruits, mais doués d'un instinct de raison et de justice qui les rendait attentifs à leurs droits, ils ne voulaient être ni trompés, ni opprimés. Ils ressemblaient à tous égards à ces habitans de l'Helvétie, qui, environ dans le même tems, luttaient contre l'orgueil et la dureté des baillis allemands. Maltraités, avilis par Ericson, les Dalécarliens se livrèrent aux mouvemens de l'indignation. Ils répandaient ces larmes amères qu'arrache le sentiment de l'hu-

miliation, et parcouraient les vallées en les faisant retentir des cris de vengeance. Un de leurs compatriotes, Engelbrecht, qui jouissait d'une haute estime, se présenta pour les rassurer. Il était issu d'une famille depuis longtems établie près des mines de Fahlun, et enrichie par l'exploitation de ces vastes souterrains (1). C'est à tort qu'on a voulu en faire un gentilhomme ayant des armoiries et d'antiques aïeux. Ce furent ses qualités et ses talens qui le mirent en état de jouer un rôle important. Son esprit était élevé et orné de connaissances ; son caractère mâle, ferme, intrépide. Engelbrecht promit aux Dalécarliens de se rendre en Dannemark, où résidait Eric, et de porter leurs plaintes au pied du trône. Admis devant le roi, il traça le tableau des souffrances de ses concitoyens et offrit de se constituer prisonnier jusqu'à ce que la conduite du gouverneur eût été examinée. Le roi ordonna une enquête ; mais malgré l'évidence de ses torts, le gouverneur fut maintenu, et poursuivit le cours de ses injustices. Engel-

(1) Voyez l'*Histoire d'Engelbrecht Engelbrechtson* par Eric Tuneld, en suédois. C'est le même Tuneld qui a publié la géographie exacte et complète de la Suède, qu'on a traduite en plusieurs langues.

brecht s'étant rendu une seconde fois en Danemark, Éric refusa de le voir, et lui fit défendre, sous peine de mort, de reparaître à la cour.

Trompés dans leurs espérances, les Dalécarliens recoururent aux armes, et mirent Engelbrecht à leur tête. Ce chef, de concert avec Puke, général habile, chassa les gouverneurs étrangers, s'empara des forteresses, et entraîna dans son parti la plupart des provinces. Le sénat de Suède s'étant assemblé à Wadstena, Engelbrecht parut dans cette ville avec une suite nombreuse, et prit part aux délibérations. « Depuis le roi Magnus Ladulas, dit-il, la plupart de nos princes ont été peu dignes du trône; ils ont fait le malheur du royaume; violant leurs promesses, ils ont négligé les intérêts des habitans; ils ont imposé des taxes contraires aux anciennes lois, et dédaigné les nationaux, pour remplir le pays d'étrangers; le peuple doit garder ses sermens; mais le roi doit également garder les siens. » Quelques sénateurs entrèrent dans les vues d'Engelbrecht; mais les autres, et surtout les évêques, qui étaient portés pour un prince presque toujours absent, et dont ils avaient su se ménager la protection, étaient

disposés à maintenir Eric. Le chef des Dalécarliens, appuyé d'une force militaire imposante, les menaça de les faire arrêter s'ils ne consentaient à déclarer Eric déchu de son autorité; la frayeur se répandit dans l'assemblée, et la déchéance d'Eric fut prononcée aussitôt. Le sénat adressa même une lettre au roi pour lui annoncer la résolution qui avait été prise.

L'acte de déchéance fut communiqué aux Norwégiens et aux villes anséatiques, et l'on crut devoir entrer dans des détails sur les motifs. « Le roi, était-il dit dans la lettre de communication, a opprimé le clergé et l'Eglise, et a négligé les ordres du pontife de Rome; il n'a point exercé le droit et la justice qu'il devait au royaume, et a toléré les actes de violence de ses agens; il a cherché à restreindre la liberté de l'élection en destinant la couronne au duc Bogislas; pour faire une guerre ruineuse, il a porté atteinte aux propriétés, et chargé le peuple d'impôts; enfin il a confié les places fortes et les premiers emplois à des étrangers, ce qui est contraire aux stipulations. » Pendant qu'on cherchait ainsi à justifier la révolution, Engelbrecht s'étendait dans toutes les parties du royaume, et augmentait de plus en plus le nombre de ses partisans.

Eric, instruit de ce qui se passait en Suède, leva des troupes en Dannemark et en Allemagne, et fit équiper une flotte pour les transporter à Stockholm, resté entre les mains de son général Kræpelin, qui, bien qu'étranger, jouissait de l'estime des Suédois. Le roi s'embarqua lui-même avec son armée; mais une tempête violente s'éleva pendant le trajet, et il ne put arriver qu'avec beaucoup de peine. Engelbrecht rassembla aussitôt une grande partie de ses forces, et mit le siége devant la ville. Le roi s'étant aperçu qu'il ne pourrait réussir par la voie des armes, entama des négociations qui furent secondées par le crédit de son général. La fermentation des esprits parut se calmer. En 1434, les deux partis convinrent de s'en rapporter à des arbitres, qui seraient choisis dans les trois royaumes, et qui se réuniraïent l'année suivante. Après avoir renforcé la garnison de Stockholm, Eric retourna en Dannemark. En attendant, les Suédois revêtirent Engelbrecht de la régence, et Kræpelin eut des conférences fréquentes avec les personnages les plus importans. Le clergé se montra très-favorable au roi. Il y eut une assemblée de ses principaux membres; les archevêques de Lund, Upsal et Drontheim s'entendirent

pour publier un acte dans lequel ils représentaient l'union des trois royaumes comme un pacte inviolable, et le roi Eric comme le monarque légitime. Les délibérations du clergé avaient été dirigées principalement par Olaus, archevêque d'Upsal, qui profita de ses relations avec Engelbrecht pour le contenir, et qui, songeant à l'intérêt du corps dont il était le chef en Suède, oublia qu'Eric avait été contraire à sa nomination pour favoriser un prêtre norwégien. On renouvela cependant la convention relative au choix des arbitres, et par laquelle le roi s'était engagé à retourner en Suède pour assister aux résolutions qui seraient prises.

Se trouvant moins en état que jamais de faire respecter ses armes du côté de l'Allemagne, le roi s'occupa sérieusement des moyens de faire la paix avec les comtes de Holstein et la ligue anséatique. Négociée d'abord à Horsens en Jutland, elle fut arrêtée définitivement à Wordinborg dans l'île de Sélande, et signée l'an 1435. Le comte Adolphe de Holstein, dont les deux frères étaient morts pendant la guerre, fut mis en possession de la plus grande partie du Sleswig. Ses héritiers devaient en avoir la jouissance pendant les deux premières

années après sa mort; ce terme expiré, le roi et les comtes, rentrant dans leurs prétentions respectives, devaient recourir aux procédures juridiques pour terminer le différent. Les villes anséatiques obtinrent la confirmation de leurs priviléges, et en particulier le droit de faire la pêche sur la côte de Scanie, et d'avoir une factorerie en Norwège dans la ville de Bergen. Telles furent les conditions, peu glorieuses, que le souverain des trois royaumes du Nord obtint après vingt-six années de guerre avec de petits princes d'Allemagne et des cités marchandes.

Soit que les négociations eussent retenu Eric, soit que, rassuré du côté de l'Allemagne, il voulût se montrer moins docile aux prétentions des Suédois, il tarda à se rendre en Suède. Mais les députés arbitres, choisis dans les trois royaumes, s'étant réunis, il fut résolu qu'on forcerait le roi à se conformer à leur arrêté, afin que le traité d'union de Calmar pût être maintenu. Enfin Eric arriva au mois d'octobre 1435. On lui présenta les conditions d'un accommodement, et il les signa. Il promit de mettre en oubli le passé, de régler selon les lois et coutumes du pays, de ne point donner à des étrangers le commandement des

places fortes ; en même tems il nomma Christophe Nilson, grand-sénéchal, et Charles Canutson, grand-maréchal du royaume. Mais il ne put dissimuler long-tems ses véritables intentions ; il n'accorda aux deux grands dignitaires qu'une partie du pouvoir qui leur revenait selon les constitutions ; il remit à des Danois le commandement de plusieurs châteaux forts, et l'on rapporte même qu'en retournant par mer en Dannemark il fit dévaster les côtes suédoises. Il est propable que ce dernier trait a été imaginé par la prévention et la haine ; mais les autres reproches n'étaient que trop réels. Engelbrecht les fit valoir avec beaucoup de force, et le sénat somma le roi de comparaître pour se justifier.

Eric était accablé du poids de ses couronnes. Il crut que les obstacles qu'il rencontrait, et les humiliations qu'on lui faisait éprouver, auraient un terme s'il pouvait se donner l'appui de Bogislas de Poméranie. Il se flatta que l'exécution de ce projet serait peu difficile en Norwège. Pour le faire réussir en Suède, il comptait s'adresser aux commandans qui lui étaient dévoués. Il commença par se déclarer ouvertement en Dannemark, où il résidait le plus habituellement, et où Bogislas avait fait

un assez long séjour. Ayant assemblé les états du royaume à Wordinborg, il leur représenta que son âge et quarante années de règne exigeaient qu'il fût soulagé des soins du gouvernement, et il demanda qu'à l'imitation de ce qui avait été fait pour Marguerite, Bogislas lui fût associé comme son futur successeur. Mais il rencontra, contre son attente, une forte opposition. Les notables de Dannemark, conformément aux vues de Marguerite, avaient déjà jeté les yeux sur Christophe, comte palatin du Rhin et prince de Bavière, qui était fils de Catherine, sœur d'Eric. Ils regardaient ce prince comme plus rapproché du trône, et se croyaient d'ailleurs autorisés par les constitutions à faire le choix qu'leur paraîtrait le plus convenable. Irrité de l'opposition des états, Eric quitta secrètement le royaume, après avoir donné le commandement de la Sélande à Bogislas, et se rendit en Prusse, où il espérait trouver des secours. Le sénat de Dannemark fut vivement frappé de cette résolution du roi. Craignant d'un côté une insurrection dans le pays même, et de l'autre une invasion des Suédois, qui depuis long-tems menaçaient la Scanie; ignorant de plus le parti que prendraient les Norwégiens, il se hâta de faire

partir quelques-uns de ses membres pour joindre le roi. Ils le rencontrèrent à Dantzig, et le sollicitèrent à genoux de retourner dans ses Etats, d'apaiser les troubles en Suède, et de prévenir la chute de la monarchie fondée par l'illustre princesse qu'il avait regardée comme sa mère. Le roi ne put résister à ces sollicitations ; il s'embarqua pour le Danemark, mais sans renoncer au projet d'assurer la succession à Bogislas.

En attendant, Eric ne s'était point occupé de la sommation que le sénat de Suède lui avait adressée de venir dans le pays pour se justifier des reproches qu'on lui faisait. L'anarchie régnait, et les Suédois se décidèrent à nommer un administrateur. Mais lorsqu'il fut question du choix, l'esprit de parti se manifesta, et le choc des intérêts amena une crise dangereuse. Engelbrecht, que le peuple honorait comme son sauveur ; Eric Puke, qui avait montré autant de capacité que de talent, et qui jouissait également d'une grande popularité, se mirent sur les rangs. A côté d'eux se présenta le grand-maréchal, Charles Canutson ; il était de l'ancienne maison Bonde, alliée à des souverains et aux familles les plus illustres de Suède et de Norwège ; il possédait d'immenses riches-

ses, et avait une représentation fastueuse dont il relevait l'éclat par son extérieur imposant. La passion des grandeurs et du pouvoir dominait dans son ame; depuis plusieurs années cette passion avait dirigé tous ses projets et toutes ses entreprises. Enchaînant à ses intérêts ses parens et ses nombreux vassaux, Charles Canutson eut vingt-quatre voix; Engelbrecht et Puke n'en eurent chacun que deux. Il s'éleva cependant des murmures dans la faction populaire; elle fit même entendre des menaces. Pour prévenir la guerre civile, il fut décidé de partager le pouvoir entre Charles et Engelbrecht, et de donner à celui-ci le principal commandement militaire. Il marcha aussitôt contre les troupes qui restaient à Eric, prit les places fortes et s'avança jusqu'à la frontière de la Scanie.

Appelé à Stockholm par des soins importans, Engelbrecht se mit en route malgré la faiblesse qu'il éprouvait à la suite d'une maladie que lui avaient attirée ses fatigues. Il n'était accompagné que de sa femme et de ses domestiques. En passant le lac Hielmar, il descendit vers le soir dans une île de ce lac pour y prendre du repos. Magnus Bengtson, dont la famille, alliée à celle de Charles, nourrissait

contre lui une ancienne animosité, parut tout-à-coup dans une barque. Le héros désarmé, et qui ne soupçonnait point la trahison, lui fit indiquer un abordage, et fut au-devant de lui. Bengton, saisissant une hache dont il s'était pourvu, frappa de plusieurs coups Engelbrecht, qui expira aussitôt. Ce lâche assassinat fut commis le 4 mai 1436. L'assassin prit la fuite et se retira dans son château. Les paysans de la contrée l'ayant poursuivi, il chercha un autre asile, et Charles Canutson le prit sous sa protection. Le corps d'Engelbrecht fut transporté à la ville d'Oerebro, et enterré dans le temple de cette ville. Cet homme, à-la-fois grand guerrier et grand politique, fut peut-être entraîné au-delà du but qu'il s'était proposé, et mêla l'ambition au patriotisme, lorsque le succès eut exalté son esprit. Mais son courage, son activité, sa prudence et la simplicité de ses mœurs lui conservèrent toujours la confiance publique. Son nom a été transmis avec de justes éloges dans les annales de la Suède, et plusieurs siècles après sa mort, un illustre monarque, un orateur couronné, Gustave III, l'a représenté, dans un discours adressé aux Suédois, comme un héros de la patrie, comme le prédécesseur de Gustave Wasa.

Les partis allaient se livrer en Suède de combats violens. Eric Puke remplaça Engelbrecht comme chef populaire ; mais Charles Canutson ne cacha plus ses vues ambitieuses. Les grands commençaient cependant à le craindre, et plusieurs familles puissantes se réunirent contre lui. Ces circonstances étaient favorables à Eric; son général, Kræpelin, qui se maintenait par une grande modération, et qui conservait le château de Stockholm, s'entendit avec le clergé, et prépara les voies à un nouvel accommodement. La résolution fut prise d'assembler à Calmar des députés de Suède, de Dannemark et de Norwège, et de délibérer en présence d'Eric. L'assemblée eut lieu, et le roi s'y rendit au mois de juillet 1436, accompagné de trois princes de Poméranie, et de plusieurs seigneurs allemands et danois. Les députés de Suède lui promirent obéissance, et l'union des trois royaumes fut renouvelée. On fit quelques additions et changemens au premier traité. Les articles les plus importans étaient conçus ainsi (1) : « Le roi fera annuellement la visite des trois pays, et

(1) Voyez l'acte de cette nouvelle union, traitée à Calmar dans les ouvrages de Hvitfeld et de Hadorph, cités ci-dessus.

fera dans chacun un séjour égal de trois mois par an. L'élection des rois aura lieu dans la ville de Halmstad, et se fera par quarante députés tant laïques qu'ecclésiastiques de chaque royaume. Si le roi a laissé un fils légitime, c'est lui qui sera regardé comme le plus près de la succession; s'il en a laissé plusieurs, on choisira le plus digne, sans égard à l'âge. Si le roi meurt sans enfans, pour savoir dans lequel des trois royaumes on choisira son successeur, on écrira le nom des royaumes sur des billets, qui seront tirés par un enfant. Si les cent vingt députés ne peuvent s'accorder, les quarante députés de chaque royaume formeront un comité de quatre membres d'entre eux, faisant ensemble douze députés, lesquels s'enfermeront dans un lieu d'où il ne leur sera point permis de sortir avant d'être tombés d'accord sur le choix, qui sera aussitôt reconnu et proclamé. » On voit que le principe de l'élection était maintenu, qu'il restait du vague dans l'application, et que les ambitieux pouvaient encore nourrir des espérances dangereuses pour le repos de la monarchie.

Le roi parut satisfait, et prodigua les promesses. Il s'engagea en particulier à revenir bientôt en Suède pour rétablir entièrement la

tranquillité et pour remettre les places fort à des commandans suédois. Le moment d'acquitter sa parole étant venu, il s'embarqua en Dannemark; la saison était avancée, et les élémens lui furent contraires, comme ils l'avaient été dans d'autres voyages. Assailli par la tempête, il fut long-tems exposé aux plus grands dangers, et le vaisseau qu'il montait fut brisé sur la côte de Gotlande. Les glaces ayant interrompu les communications, on crut pendant quelque tems qu'Eric avait péri. Mais il était en vie, et lorsque les glaces eurent disparu par le dégel, il se remit en mer, repassant en Dannemark, sans avoir vu la Suède. Ses irrésolutions, ses inquiétudes augmentèrent de plus en plus, et au printems de l'année 1437, il se retira au château de Wisborg en Gotlande. Il se fit accompagner de sa maîtresse Cécile, et emporta beaucoup d'effets précieux, ainsi que plusieurs chartes faisant partie des archives du royaume de Dannemark. Cette nouvelle disparition irrita tellement les sénateurs danois qu'ils résolurent de mettre fin au gouvernement d'un prince qui abandonnait ses propres intérêts et ceux de ses peuples. Ils voulurent cependant maintenir l'union des trois royaumes, qu'ils regardaient comme très-

fâvantageuse pour le Dannemark, et ils entrèrent en négociation avec Nicolas Stenson, sénateur de Suède, qui était l'ennemi secret de Charles Canutson. Il fut question dès-lors de faire tomber les suffrages des trois peuples sur Christophe de Bavière; mais plusieurs personnages importans hésitèrent encore à se décider, et les Norwégiens déclarèrent qu'ils resteraient fidèles à Eric.

Cependant la sûreté publique disparaissait, et le vaisseau de l'Etat voguait au gré des vagues soulevées par les passions. Il y eut des émeutes dans les trois pays. Les grands et le clergé se voyaient exposés aux poursuites du peuple, qui, sous prétexte de venger d'anciennes injures, se livrait à tous les genres d'excès. Le roi fut accusé de fomenter les émeutes; un chef plus habile en eût au moins tiré parti. Mais Eric s'égarait dans le labyrinthe où l'avaient conduit ses passions, et les mesures qu'il prit pour rétablir son influence le conduisirent à sa perte. Déposé en Dannemark l'année 1439, il le fut en Suède l'année suivante. Les Norwégiens lui témoignèrent encore de l'attachement; mais, peu accoutumé à vivre parmi eux, il ne chercha point à conserver leur pays, et ne seconda point les ef-

forts qu'ils firent pour soutenir son autorité. Il aima mieux rester dans l'île de Gotlande, où il se livra à la piraterie. Ayant vainement cherché à jouer un rôle dans les nouveaux troubles du Nord, il se retira enfin en Poméranie, et il mourut dans la petite ville de Rugenwald, l'année 1459. Les circonstances les plus favorables s'étaient réunies pour élever Eric au faîte des grandeurs; trois couronnes furent placées sur sa tête au moment où il sortait du berceau; cette reine qui l'avait adopté lui traça la route de la gloire, et lui laissa les plus grands exemples. Les vices de son caractère devaient l'emporter sur les intentions de la fortune et sur celles de Marguerite; des hommes puissans, rivaux de son pouvoir, travaillèrent sans doute à lui susciter des obstacles et à l'égarer; mais le plus souvent ce furent ses propres penchans qui l'environnèrent d'écueils, et qui le détournèrent du chemin qu'il devait suivre; tour-à-tour faible et dur, lâche et superbe; tantôt oubliant sa dignité, tantôt la vengeant par des actes arbitraires; incertain, chancelant dans toutes les occasions importantes, entraîné sans cesse par des goûts ignobles ou bizarres, il perdit le respect qui devait l'entourer, et la confiance

dont il avait besoin pour gouverner un vaste empire. Après avoir régné à peu près comme Albert de Meklenbourg, il termina sa carrière comme ce prince; il disparut dans une province d'Allemagne, sans sceptre et sans renommée. On donne ordinairement à Eric le mérite d'avoir eu de l'instruction; heureux s'il en avait tiré parti pour diriger sa conduite, et pour faire le bonheur des peuples (1).

Christophe de Bavière, appelé par les Danois, se rendit en Dannemark; mais il ne prit d'abord que le titre de régent. En attendant, le sénat négocia en Norwège et en Suède pour lever les obstacles que son élection pourrait rencontrer dans ces deux royaumes. Il n'attendit pas néanmoins la décision, et l'année 1440 il fit proclamer Christophe, roi de Dannemark. Cette démarche pouvait être regardée comme une infraction au pacte de Calmar. Mais Christophe était appuyé par les

(1) Il existe sous le nom d'Eric une *Chronique latine de Dannemark*, imprimée à Hambourg en 1603, et qui a été insérée depuis dans plusieurs recueils. Elle a paru en danois, à Copenhague, en 1729, traduite par Jochum Wieland. On croit assez généralement que cette Chronique fut rédigée par un moine du tems, et que le titre *Liber Erici* prouve seulement que le roi en était possesseur.

forces danoises, par l'empereur d'Allemagne, par les princes de sa maison, et les villes anséatiques lui paraissaient dévouées. Eric, qui possédait encore l'île de Gotlande, pouvait inquiéter la Suède. Dans cette situation des affaires, les Suédois se prêtèrent aux vues des Danois, et les grands se hatèrent d'autant plus de prendre ce parti que Charles Canutson, devenu l'objet de leur jalousie, mais toujours plus ambitieux, commença dans ce moment à porter ses prétentions jusqu'au trône. Les Norwégiens résistèrent plus long-tems. Un des sénateurs ecclésiastiques de Norwège, Jean, évêque d'Opslo, né en Dannemark, s'était à la vérité déclaré pour Christophe; mais les autres sénateurs, ayant eu connaissance du projet de l'évêque, envoyèrent aussitôt le grand-sénéchal en Suède avec deux notables, pour protester solennellement. Quoique Christophe eût obtenu la promesse de succéder en Suède, il n'était pas formellement élu. Les députés norwégiens conclurent une alliance secrète avec les états de Suède dans la ville d'Arboga, l'année 1440. Ayant paru ensuite à la diète de Loedese en 1441, ils ne prirent aucune part aux conférences sur l'élection; ils

renouvelèrent peu après l'alliance secrète avec la Suède, et les deux royaumes se promirent une assistance réciproque, au cas même qu'ils eussent chacun un roi particulier. Cependant Christophe et le sénat de Dannemark employaient tous les moyens pour gagner les Suédois, et sur-tout pour écarter Charles Canutson, qui peut-être avait aussi des partisans en Norwège. Voyant son influence puissamment entravée, Charles renonça au projet qu'il avait conçu, mais en se réservant comme fiefs la Finlande et l'île d'Oeland. Il eut une entrevue avec Christophe, et lui fit le sacrifice d'une couronne, qu'il comptait réclamer dans un moment plus favorable. Les Norwégiens furent forcés de céder aux circonstances, et ne firent plus d'opposition. L'an 1442, Christophe fut proclamé, à Calmar, monarque des trois royaumes. Quelques articles des traités d'union furent modifiés ou changés; mais les bases restèrent les mêmes.

Le couronnement eut d'abord lieu en Suède à Upsal, et l'archevêque de cette ville officia avec plusieurs évêques. Après avoir fait, selon l'ancien usage, le tour des provinces, Christophe arriva à Loedese, où il reçut les Norwé-

giens qui étaient venus pour lui rendre hommage et l'accompagner dans leur pays. Il se rendit à Opslo, où l'archevêque de Drontheim le couronna roi de Norwège, en présence des évêques et du sénat. Enfin le couronnement eut lieu en Dannemark. Il parut assez évidemment que le sénat de ce pays voulait pour ainsi dire sanctionner l'élection. On mit dans cette cérémonie, qui se fit à Ribe en 1443, une plus grande solennité et une magnificence dont il n'y avait point eu encore d'exemple dans une circonstance pareille. Le roi se rendit à l'église avec un cortége très-nombreux. Le duc de Sleswig portait devant lui le sceptre, le duc de Brunswig-Lunebourg la couronne, et le prince de Bavière le globe. On eût dit qu'il était question de la dignité impériale. L'archevêque de Lund, entouré des plus illustres prélats, fit le sacre, et Christophe, selon le rapport de plusieurs historiens, reçut la couronne comme archi-roi, ou roi en chef. Il y eut des fêtes brillantes, et un grand nombre de seigneurs furent créés chevaliers. Cet acte imposant était propre à donner un plus grand éclat à la monarchie du Nord; mais, d'un autre côté, il pouvait exciter

la jalousie de la Suède et de la Norwège, et faire accuser le Dannemark de s'attribuer la prééminence (1).

Christophe appela autour de lui beaucoup d'Allemands, et leur confia les places, les dignités les plus importantes. Les indigènes s'en plaignirent, et il chercha à les satisfaire, sans parvenir néanmoins à rassurer entièrement leur jalouse méfiance. La famine s'étant fait sentir en Suède, le peuple s'en prit à lui, et lui donna le nom de *roi de l'écorce* (2), parce qu'on avait été réduit à faire du pain de l'écorce des arbres. Les Norwégiens se plaignirent des vexations de la factorerie anséatique. Le roi menaça les agens de sa vengeance, et favorisa les Hollandais dans le commerce de Bergen. Il voulut aussi interdire ce commerce aux Anglais; mais l'évêque Olaus les y maintint de son autorité particulière.

Les autres événemens du règne de Christophe se rapportent à ses négociations avec Eric au sujet de l'île de Gotlande, à celles qu'il entreprit avec l'évêque de l'île d'Oesel, qui se reconnut vassal du Dannemark, et au projet

(1) Voyez Gebhardi, *Hist. de Dannemark et de Norwège*, et les *Annales ecclés.* de Pontoppidan.

(2) *Barke Konung.*

qu'il fit de soumettre la ville de Lubeck. Il essaya de prendre cette ville par ruse ; ayant échoué, il voulut se venger de ce contre-tems, et il leva une armée. Mais les mécontentemens intérieurs se renouvelèrent. On lui reprocha de trafiquer des places et des honneurs, et de sacrifier ses devoirs à ses plaisirs. Les Suédois ayant menacé de se soulever, le roi convoqua une diète dans la ville de Jœnkœping, pour prendre des mesures contre les chefs du parti qui lui était contraire. Mais la mort termina subitement ses jours à Helsingborg en Scanie, au mois de janvier de l'année 1448. Il fut le troisième de son nom en Dannemark et le premier en Suède et en Norwège. Il n'avait point eu d'enfans de sa femme Dorothée, de Brandebourg.

Le sénat notifia sans délai la mort de Christophe en Suède et en Norwège. Les Etats de Suède, assemblés à Jœnkœping, nommèrent aussitôt deux administrateurs, les frères Benoît et Nicolas, de l'ancienne maison Oxenstiern, la même qui a donné depuis au royaume le fameux chancelier qui fut l'ami de Gustave Adolphe. Plusieurs autres familles conçurent des projets, et Charles Canutson sur-tout sentit renaître le désir de s'élever au pouvoir suprême. Les Danois demandèrent que les sti-

pulations du traité de Calmar fussent observées. Mais les Suédois montraient peu de penchant pour l'union, et ils rappelèrent que les Danois n'avaient pas pris leur avis pour nommer Christophe. Les partisans des Oxenstiern se flattaient que l'un des deux administrateurs obtiendrait la couronne. Mais Charles Canutson ne chercha pas moins à s'en emparer. Il se forma deux factions dans la noblesse, qui l'une et l'autre travaillaient à gagner le peuple, dont l'opinion était incertaine depuis la mort d'Engelbrecht. Charles arriva dans la capitale avec un cortége royal. Il présenta de l'or; il répandit les promesses; les yeux furent éblouis; il obtint l'attention générale. La diète, plus nombreuse et plus complète qu'elle n'avait été depuis long-tems, ayant été ouverte, il s'éleva des voix, sur-tout dans le clergé, pour le maintien de l'union; mais elles furent étouffées, et la majorité des députés décréta qu'il serait procédé à l'élection d'un roi de Suède. On proposa les deux administrateurs et Charles Canutson; les esprits étaient préparés; Charles l'emporta. Il fut couronné au mois de juin 1448 à Upsal, avec Catherine sa femme, qui était la fille d'un sénateur.

En Dannemark, il s'éleva également parmi

les grands du royaume un prétendant à la couronne. Ce fut Canut Gyldenstiern, qui pouvait d'autant plus se flatter de réussir que la reine douairière lui était très-dévouée, et voulait même l'épouser. Cependant le sénat, qui avait en Dannemark une influence décisive, s'opposa fortement à ce choix. Appuyé par la grande majorité des nobles, il offrit le sceptre à Adolphe, duc de Sleswig et comte de Holstein, prince connu par ses talens. Mais Adolphe était avancé en âge, il n'avait point d'enfans, et il ne voulut pas changer une existence paisible contre une carrière orageuse. Il refusa une offre séduisante, et proposa le fils de sa sœur, Christian d'Oldenbourg. Ce prince, qui était fils de Théodoric-*le-Fortuné*, et qui, par Hedwige sa mère, descendait du roi de Dannemark Eric Glipping, fut proclamé après avoir signé, au mois de septembre 1448, une capitulation très-favorable au sénat.

Aucune résolution décisive n'avait encore prévalu en Norwège. Eric ne pouvait plus être pris en considération, quoiqu'il vécût encore: il avait lâchement disparu de la scène. La noblesse du pays n'était pas devenue assez puissante pour qu'il pût s'élever dans son sein un prétendant au trône. C'était le clergé, et

sur-tout l'archevêque de Drontheim, qui avait la confiance du peuple, et qui prenait le plus d'ascendant sur lui lorsqu'il naissait des crises dans l'Etat. Le même ressort agissait dans le sénat, où l'archevêque occupait le premier rang par sa dignité et son crédit. Marguerite avait fait de grands efforts pour rapprocher les Norwégiens des Danois, et avait laissé des souvenirs imposans. D'un autre côté il y avait eu, comme nous avons vu, un rapprochement particulier entre les Norwégiens et les Suédois, lorsque Christophe s'était mis sur les rangs. Les esprits devaient donc être partagés. Il y avait lieu de croire qu'on ne ferait pas un choix particulier, mais qu'il serait question de se décider entre le Dannemark et la Suède, et que le résultat dépendrait de plusieurs circonstances : tel fut en effet le cours des événemens.

Christian se présenta pour être élu, fondant sa demande sur l'union des deux royaumes, reconnue par les traités de Calmar, et alléguant que par les alliances le sang des rois de Norwège coulait dans ses veines. Des négociations dirigées avec une grande prudence, et accompagnées peut-être de ces moyens qui parlent puissamment à l'intérêt, lui donnèrent un

37659

parti considérable ; ce parti fit tenir une diète à Opslo, en 1449. Les députés déclarèrent que Christian étant proche parent de Marguerite, et le plus proche héritier de la couronne, suivant les lois du royaume, pour le bien et la sûreté des deux peuples, il devait être reconnu comme légitime roi de Norwège. On allégua la parenté avec une reine célèbre, mais en l'accompagnant d'une autre considération plus positive, parce qu'en effet la descendance de Christian provenait essentiellement d'Ingeburge, fille de Haquin V, qui avait épousé Eric, duc de Suède, et dont la postérité s'était unie d'abord à la maison des comtes de Holstein, et ensuite à celle d'Oldenbourg, par le mariage d'Hedwige avec Théodoric-le-Fortuné. Après avoir été élu, le roi remit aux Etats une charte ou capitulation. Il y prenait l'engagement de maintenir les priviléges des Norwégiens ; de n'introduire aucun étranger sans le consentement du sénat ; de demander ce même consentement dans toutes les affaires importantes, en particulier pour conférer les fiefs et les commandemens des places, ainsi que pour faire la guerre, pour imposer des taxes extraordinaires ; de rendre toutes les chartes qui auraient pu être transportées en Danne-

mark; de laisser au clergé et à l'Eglise leurs biens et prérogatives; d'établir la liberté du commerce entre les deux royaumes; de n'appeler le sénat de Norwège en Dannemark que pour délibérer sur des objets qui intéresseraient également l'un et l'autre pays; de se rendre en Norwège tous les trois ans. Il y avait aussi dans cet acte un article relatif à la succession; cet article portait qu'à la mort du roi, s'il laissait des enfans, le royaume de Norwège aurait la libre élection, parce qu'il était et devait rester un royaume libre et électif, comme l'indiquait la loi. On voulait désigner sans doute le traité de Calmar, qui rendait les trois couronnes électives, quoique d'une manière peu déterminée (1).

Mais Charles Canutson agissait de son côté en Norwège. Il était plus voisin, et il entretenait des relations intimes dans le pays. Parent

(1) Mallet, qui n'a pas rendu très-exactement l'article sur la succession, dit qu'on avait eu en vue la loi de Magnus *Lagabeter*, et que, faute de connaître la législation, on avait prouvé le contraire de ce qu'il s'agissait de prouver. Mais les Codes de Magnus devaient être connus. Il était naturel d'alléguer le traité de Calmar, qui avait changé le droit public dans le sens entendu ici. La charte se trouve, du reste, dans Hvitfeld, t. II, p. 845. (La pagination continue dans le second tome).

de l'archevêque de Drontheim, Aslak Bolt, il détacha ce prélat des intérêts de Christian, et fit une convention secrète avec lui. Il désirait d'autant plus d'humilier le roi de Danemark, que ce prince l'avait empêché de se rendre maître de l'île de Gotlande. Accompagné de cinq cents cavaliers, Charles se rendit à la ville norwégienne de Hammer. Il fut procédé à une nouvelle élection, que dirigèrent principalement les amis du roi de Suède. On parla de Christian, de l'ancien roi Eric, du comte des Orcades; mais ce ne fut que pour sauver les formes : Charles obtint les suffrages sans opposition. Il se transporta sans délai à Drontheim, où il fut couronné par l'archevêque, au mois de novembre 1449, et prévint Christian, dont le couronnement comme roi de Norwège n'avait pas eu lieu. Il signa une capitulation conçue à peu près comme celle de Christian; elle ne différait d'une manière remarquable que dans l'article sur la succession. Charles, qui n'avait pas les mêmes motifs que le roi de Dannemark, ni les mêmes vues que le sénat de ce pays, disait : « Nous promettons qu'à notre décès il sera libre au royaume et à ses habitans de choisir pour seigneur et roi celui qu'ils croiront leur convenir le mieux,

à moins que nous n'ayons laissé un fils légitime, capable de régner. »

Les états de Norwège, par déférence pour Charles, et dans le but de faire connaître leurs motifs, envoyèrent à Christian des lettres où ils lui signifièrent que son élection était nulle; ils lui disaient qu'ils ne l'avaient point choisi, et ne le choisiraient jamais de bon gré; qu'étant depuis long-tems en bonne harmonie avec la Suède, et touchant à ce royaume par une frontière de plus de trois cents lieues, ils ne voulaient point en être séparés, ni prendre part à la guerre que Christian méditait; que son élection avait été faite illégitimement, eu égard au lieu et aux violences exercées particulièrement contre l'archevêque de Drontheim; ils ajoutaient qu'ils ne voulaient plus recevoir de roi ni de Dannemark, ni d'Allemagne, et qu'ils engageaient Christian à ne point venir à Drontheim, parce qu'il n'y trouverait aucun partisan, et à cause des malheurs qui pourraient résulter de ce voyage. Charles, à l'occasion de son couronnement, avait créé vingt chevaliers; il nomma ensuite deux gouverneurs, et repassa en Suède. Mais son triomphe ne devait pas être de longue durée.

Christian venait d'affermir son pouvoir en Dannemark. Il avait épousé Dorothée, veuve du dernier roi, et il avait reçu solennellement la couronne des mains de l'archevêque de Lund dans la ville de Copenhague, devenue depuis le dernier règne la résidence du souverain. Averti de ce qui s'était passé en Norwège, il envoya des troupes dans ce pays. Ses agens s'emparèrent de l'archevêque et le forcèrent d'abandonner les intérêts de Charles. Le parti suédois témoigna son mécontentement; la désunion éclata et affaiblit les Norwégiens. Charles reparut pour défendre ses droits. Il assiégea dans le château fort d'Aggershus un des partisans les plus déterminés de Christian; mais il ne put le réduire, et fut obligé de faire avec lui une convention pour l'autoriser à attendre l'issue des conférences de Halmstad.

Déjà depuis quelque tems on avait arrêté qu'il y aurait à Halmstad une assemblée de députés danois et suédois. Christian se flattait de faire rétablir les stipulations de Calmar, du moins provisoirement, en profitant des jalousies qui régnaient entre Charles et les grands du royaume. L'assemblée fut ouverte le 1er mai de l'année 1450. Les députés de Suède, nommés par les Etats de ce pays, avaient reçu

de leur roi des instructions conformes à ses intérêts; mais ils n'étaient pas moins influencés par l'esprit de parti; la famille Oxenstiern sur-tout, qui continuait de rivaliser avec Charles, dont un des principaux membres était parvenu à l'archevêché d'Upsal, et qui se trouvait appuyée par la plupart des maisons puissantes, prit un grand empire sur les esprits. Il était impossible dans ce moment de rétablir l'union de Calmar, comme elle avait existé auparavant. Mais les députés suédois furent d'accord avec ceux de Dannemark pour prendre des mesures qui en conservassent le souvenir et en rendissent un jour le rétablissement plus facile. Il fut arrêté que, lorsque le trône viendrait à vaquer en Dannemark ou en Suède, douze sénateurs de chaque royaume s'assembleraient pour délibérer; que celui des deux rois Christian ou Charles qui aurait survécu à l'autre, lui succéderait si les sénateurs tombaient d'accord; que s'ils ne pouvaient s'accorder, celle des deux nations dont le roi serait mort choisirait un ou plusieurs administrateurs pour gouverner en attendant que l'autre roi fût mort; que les deux rois étant décédés, il en serait élu un seul pour les deux royaumes, lequel serait le fils d'un des

derniers rois, s'il s'en trouvait, ou quelqu'un né dans l'un des royaumes, mais non un étranger ; qu'après cela les deux royaumes resteraient à jamais unis sous un seul chef, en se réservant néanmoins leurs lois et leurs libertés particulières. On ajoutait à cette convention éventuelle plusieurs articles qui rappelaient l'union de Calmar.

Il était facile de prévoir quel serait, après ce rapprochement entre le Dannemark et le parti des grands de Suède, le sort de la Norwège. Après avoir fait stipuler que si le sénat et les habitans de ce pays voulaient entrer dans l'alliance, ils participeraient aux mêmes avantages, les députés suédois déclarèrent, au nom de Charles, que tous les droits et prétentions que ce prince pourrait avoir sur le royaume de Norwège seraient cédés à Christian par un traité à l'amiable ; ils s'engagèrent même à remettre au roi de Dannemark, dans l'espace de trois mois, un acte de cette renonciation, et se soumirent, si dans ce terme l'acte n'était pas délivré, à se constituer prisonniers de Christian dans la ville d'Helsingborg, et à n'en sortir que de son consentement. On voit que le désir de la domination et la jalousie des succès de Charles firent sa-

crifier les intérêts de ce prince et les droits des Norwégiens (1).

Charles fut profondément blessé des décrets de l'assemblée de Halmstad, qui ne terminaient pas non plus d'une manière satisfaisante la discussion relative à l'île de Gotlande. Aucun de ces décrets ne pouvait convenir ni à sa gloire, ni à sa fortune. Il fut sur-tout indigné de celui qui lui enlevait une couronne, et il fit un appel au pape Nicolas V. Cette démarche flatta le chef de l'Eglise, qui nomma plusieurs chanoines pour connaître de ce procès politique. Mais Christian ayant refusé de se soumettre à leur arbitrage, Nicolas envoya le cardinal Jean de Saint-Ange pour négocier. Quoique le roi de Dannemark eût d'ailleurs beaucoup de déférence pour l'Eglise et pour la cour de Rome, il n'entra point dans des discussions épineuses qui pouvaient compromettre les avantages dont il se croyait assuré, et lui enlever le succès de ses longs efforts. Appuyé par les princes d'Allemagne et par les amis qu'il avait su se faire en Suède et en Norwège, il entreprit un voyage à Drontheim.

(1) Voyez les pièces relatives aux conférences de Halmstad, dans Hvitfeld et dans Hadorph.

L'archevêque Aslak Bolt était mort, et avec lui avaient disparu les moyens de résistance. Le sénat et les notables, effrayés ou gagnés, se montrèrent dociles aux vœux du roi de Dannemark, qui fut couronné roi de Norwège le 29 juillet 1450. Etant passé de Drontheim à Borgen, il assembla le sénat, et ce corps, au nom des évêques, des seigneurs et du peuple, décréta l'union perpétuelle des deux royaumes, d'après les clauses des traités de Calmar, et d'une manière analogue, sous plusieurs rapports, à ce qui avait été statué provisoirement à Halmstad pour le Dannemark et la Suède.

Les Etats de Suède, pendant une diète tenue dans la ville d'Arboga, et dirigée par le même parti qui avait dominé au congrès de Halmstad, confirmèrent les décrets de cette assemblée en présence de Charles, et ce prince fut obligé d'envoyer à Christian une renonciation au trône de Norwège. Il se réserva cependant le titre de roi de ce pays, et en retint quelques parties sous sa domination, comme il paraît par un article du traité qui fut conclu entre les deux souverains l'année 1453. Charles connaissait ses antagonistes de Suède, et il chercha les moyens de se venger d'eux ou de les affaiblir. Accusant l'archevêque d'Upsal, qui

était de la famille Oxenstiern, l'évêque de Strengnès et plusieurs sénateurs, d'avoir entretenu des relations coupables avec le Dannemark, il leur ôta leurs fiefs et les appela devant une commission qui siégea à Stockholm. Mais les juges de ce tribunal travaillèrent à une réconciliation. Cependant le sénateur Magnus Grèn quitta le royaume; il se livra à des expéditions maritimes, et les Lubeckois l'ayant fait prisonnier, Christian lui fit rendre la liberté pour l'engager au service de Dannemark (1).

Il était difficile que Charles et Christian restassent long-tems en paix. Les hostilités commencèrent dès l'année 1451; il fut surtout question de la possession de l'île de Gotlande, que le roi de Suède réclamait comme une ancienne appartenance de son royaume, et que retenait le roi de Dannemark. Les troupes danoises furent défaites dans plusieurs rencontres; les Suédois éprouvèrent également des revers. On fit des trèves; il y eut des conférences; mais la paix ne put être rétablie. Un des parens de Charles, Thor Bonde, général habile, se mit à la tête d'un corps

(1) Voyez Lagerbring et Hvitfeld.

nombreux, et prit pour centre de ses opérations la province de Vestrogothie, sur les confins de la Norwège. Les soldats de Christian fuyaient, la Norwège était ouverte au vainqueur, et la fortune de Charles renaissait. Une noire trahison arrêta tout-à-coup le cours de ces prospérités. Un domestique de Thor Bonde, né en Dannemark, entra pendant la nuit dans l'appartement du général, et d'un coup de hache lui fendit la tête. Il disparut aussitôt et passa dans son pays natal. Charles n'était pas lui-même assez bon guerrier pour enchaîner la victoire. Il éprouva des revers, et tous ses antagonistes, humiliés pendant quelque tems, relevèrent la tête. Manquant de ressources pécuniaires, il s'occupa d'une réduction des biens de l'Eglise. Le clergé s'irrita, et l'archevêque d'Upsal, Jean Bengtson, soutint ses prétentions. Ce prélat était fils de Bengt ou Benoît Oxenstiern, qui avait brigué la couronne de Suède en même tems que Charles, et il tramait depuis long-tems des complots contre ce prince. Cependant, croyant devoir dissimuler encore sa haine, il se rapprocha du roi, et chercha à gagner sa confiance, pour pouvoir d'autant mieux parvenir à son but.

Charles, devant se rendre dans les provinces méridionales, chargea l'archevêque, qui n'était point étranger aux opérations militaires, de rassembler les troupes dans le diocèse d'Upsal. Lorsqu'elles furent arrivées près de cette ville, il leva le masque, et fit afficher aux portes de la cathédrale qu'il protestait contre le serment prêté à Charles, qui avait, disait-il, enfreint les lois de l'Etat, et s'était rendu coupable envers l'Eglise. Le roi, avec un corps d'armée, marcha contre l'archevêque, qui, s'étant mis lui-même à la tête des troupes réunies dans son diocèse, présenta la bataille, et remporta la victoire. Charles se retira dans la ville de Stockholm. Les habitans, le voyant irrésolu, se détachèrent de sa cause, et la crainte de tomber entre les mains de son antagoniste lui fit prendre la résolution de quitter le royaume. Il s'embarqua et fit voile vers Dantzig.

L'archevêque ayant obtenu une bulle du pape, qui l'autorisait à diriger le gouvernement, entra en négociation avec le roi de Dannemark. Christian arriva en Suède et fut proclamé roi de ce pays en 1457. L'année suivante, Jean, son fils aîné, déjà désigné pour son successeur en Dannemark, le fut égale-

ment en Suède, et peu après en Norwège. Tout semblait se réunir en faveur de Christian; mais l'archevêque d'Upsal avait le projet de régner en Suède sous son nom. Pendant que le nouveau souverain s'était rendu dans la province de Finlande, il y eut, aux environs d'Upsal, une insurrection de paysans qui se plaignaient de l'augmentation des taxes. L'archevêque traita avec eux et leur accorda une amnistie. Le roi, de retour à Stochkolm, l'accusa de trahison et le fit arrêter. Le clergé présenta des réclamations; la cour de Rome menaça des foudres ecclésiastiques. Mais le roi croyait son sceptre menacé, et persista dans le parti qu'il avait pris; il fit même conduire l'archevêque en Dannemark. Il repassa lui-même dans ce pays, après avoir pris des mesures pour l'administration de la Suède. Bientôt il apprit les suites de l'acte d'autorité qu'il s'était permis envers le primat de Suède.

Un évêque, non moins audacieux, non moins entreprenant que le primat, Kettil, qui occupait le siége de Linkoeping, leva l'étendard de la révolte. Les paysans, et sur-tout ceux de Dalécarlie, qui avaient une ancienne antipathie contre le Dannemark, se rendirent les instrumens de la vengeance du clergé. L'é-

vêque devint leur général; et remporta plusieurs avantages sur les troupes que Christian avait conduites en Suède. Les partisans de Charles l'informèrent de la situation du royaume, et l'engagèrent à revenir. Il suivit leur avis, débarqua en Suède, et fut proclamé une seconde fois l'année 1464. Cet événement déconcertait les projets de Christian. Si Charles se rapprochait de l'évêque de Linkoeping, et faisait alliance avec lui, ou s'il réussissait à le soumettre, le roi de Dannemark n'avait plus d'espérance de recouvrer la Suède, et la Norwège même pouvait lui être enlevée. Dans cette situation critique, il résolut de rendre la liberté à l'archevêque, et d'opposer à Charles ce formidable adversaire. En effet, le primat, retourné dans son pays, reprit bientôt la plus grande influence; s'étant réuni à l'évêque Kettil, il déclara la guerre à Charles, et le dépouilla de nouveau de la couronne, ne lui laissant que le titre de roi et des fiefs en Finlande.

Cependant la captivité où il avait été retenu par Christian avait trop blessé l'orgueil de l'archevêque pour qu'il pût s'attacher aux intérêts de ce prince. Il fit des conventions secrètes avec l'évêque de Linkoeping, et ces

deux hommes, combinant leur ambition, s'emparèrent du gouvernement. Kettil étant mort, le primat régna seul sous le titre d'administrateur. Sa hauteur et sa dureté soulevèrent le peuple, et il était menacé d'une chute prochaine; mais avant de succomber, il ralluma la guerre civile. Le parti de Charles, celui de l'archevêque et celui de Christian désolèrent le royaume, se livrant aux plus affreux excès. Enfin on rappela Charles, qui reprit le sceptre pour la troisième fois. Abandonné de tous ses partisans, l'archevêque se rendit à l'île d'Oeland, où il mourut quelque tems après.

Le roi Charles, rétabli sur le trône de Suède et délivré de son plus redoutable ennemi, se flatta de reprendre de l'ascendant en Norwège. Il s'était passé dans ce pays plusieurs événemens critiques dont il faut rendre compte, d'autant plus qu'ils répandent du jour sur les relations politiques du Nord, à l'époque dont il s'agit.

Christian savait combien il était essentiel à ses intérêts d'avoir pour appui en Norwège l'archevêque de Drontheim. A la mort d'Aslak Bolt, il proposa, pour être revêtu de cette dignité, Marcel, évêque de Skaholt, dont il connaissait le dévouement à sa cause, et qui

était son envoyé à Rome. Marcel, ayant été élu par le chapitre, reçut la confirmation du souverain, qui demanda celle de la cour de Rome. Nicolas V, alors assis sur le trône pontifical, la refusa, et conféra de son chef l'archevêché à un étranger nommé Henri Kaldisen, qui ne savait pas la langue du pays, et qui en ignorait les usages et les lois. Il engagea en même tems les magistrats de la ville de Cologne à arrêter Marcel à son retour dans le Nord. Christian porta plainte au roi de France, au roi d'Aragon, à l'empereur d'Allemagne; mais ce fut en vain; Calixte III, successeur de Nicolas, confirma la nomination faite par celui-ci. Christian n'obtint d'autre satisfaction que celle qu'il se donna lui-même en faisant saisir les vaisseaux des marchands de Cologne, et les effets qu'ils possédaient dans les royaumes de Dannemark et de Norwège. Il se trouvait cependant compromis vis-à-vis de la nation. Les uns prirent parti pour le roi, les autres pour le pape; il y eut des émeutes; l'évêque de Bergen fut assassiné, ainsi que deux seigneurs, Olaus et Pierre Nicolaï. Les habitans des provinces septentrionales menacèrent de passer à la religion grecque, qu'ils connaissaient par leurs relations avec les Russes. Les états re-

présentèrent au roi qu'il devait songer à maintenir les droits de la nation conformément à son serment, s'il ne voulait s'exposer à perdre la couronne. Christian reprit les négociations; il s'adressa de nouveau à plusieurs puissances, et correspondit avec la cour de Rome, sans pouvoir atteindre son but. Calixte, pour justifier la conduite de son prédécesseur et la sienne, fit même intenter quelques accusations contre Marcel. Dans une lettre adressée au pape par Christian, on lit ces mots : « O détestable crime de l'ambition ! le Christ est mort pour racheter les brebis ; mais l'amour de la gloire mondaine, un orgueil et une avidité insatiables ravagent le bercail. » Après avoir été disputé ainsi pendant plusieurs années, le siége de Drontheim fut occupé paisiblement par Olaus, vers l'année 1460 (1).

Les villes anséatiques avaient étendu de plus en plus leur domination mercantile en Norwège. Leur factorerie à Bergen était devenue une république indépendante, qui se gouvernait par ses propres lois, et qui dédaignait les autorités du pays. En 1455, le gouverneur du

(1) Voyez Hvitfeld, pages 864 et 865 ; et Torfæus, part. Ire, page 84.

roi ayant voulu réprimer quelques abus, les Allemands prirent tous les armes, et le gouverneur fut mis à mort. L'évêque Thorlof, qui avait voulu le prendre sous la protection de l'Eglise, éprouva le même sort. Le roi ne vengea point ces attentats à la sûreté publique et à l'honneur national. Il ménageait les Anséates à cause de ses relations en Allemagne, et, quelque tems après, il défendit même, à leur demande, l'entrée des ports norwégiens aux marchands des Pays-Bas. Ceux-ci, irrités de cette partialité, cherchèrent à nuire au commerce du Nord. En même tems les Anglais tâchaient d'accroître leur influence. Christian fit avec eux un traité d'amitié où cet objet était réglé relativement à ses Etats. Mais ce traité n'empêcha pas que les armateurs anglais ne missent à contribution les côtes septentrionales de la Norwège, et ne passassent en Islande, où ils pillèrent les caisses du roi, et mirent à mort son bailli (1).

Mais ce qui se passa de plus remarquable, relativement à la Norwège, sous l'administra-

(1) Sous le règne de Jean, successeur de Christian, le fils du gouverneur de Bergen, qui avait péri, arma des vaisseaux contre les Anséates, et les força à lui payer la somme de 7000 marcs d'argent. Voyez la *Chronique de Willebrandt*, 3e partie.

tion de Christian, ce furent les négociations de ce prince, ayant pour objet les îles écossaises. Depuis quarante années, la redevance que l'Ecosse devait payer pour les îles Hébrides, cédées par Magnus V, n'avait pas été acquittée. Ce retard allait occasionner une rupture entre le roi d'Ecosse et celui de Norwège; mais le roi de France, Charles VII, avec qui Christian avait contracté alliance, offrit sa médiation. Il y eut un congrès à Paris, en 1457, et un autre à Bourges, trois ans après. Le roi de France proposa un mariage entre le roi d'Ecosse, Jacques III, et Marguerite, fille de Christian, à condition que les droits de celui-ci à la redevance fussent remis à l'autre comme dot de la princesse. L'âge des partis et d'autres circonstances empêchèrent assez long-tems l'exécution de ce projet. Enfin un nouveau congrès ayant été assemblé à Copenhague, en 1468, le mariage fut définitivement arrêté. Christian céda la redevance à Jacques; mais il lui promit de plus une somme de soixante mille florins, dont il s'engageait à en payer dix mille au départ de la princesse; et, pour le reste, il donnait en hypothèque les îles Orcades. L'année suivante, les députés de Jacques étant ve-

nus chercher la princesse, et demandant les dix mille florins payables tout de suite, il ne s'en trouva que deux mille, et Christian prit le parti d'engager pour les huit mille exigibles en outre les îles Schettland. C'était à ce degré de pénurie que des dépenses mal calculées avaient réduit un puissant monarque. Les états de Norwège témoignèrent leur mécontentement de cette étrange transaction. Ils prévoyaient que la couronne allait perdre un de ses plus anciens fleurons, monument du courage et de la politique. En effet, ces îles furent en vain réclamées depuis; les rois d'Ecosse trouvèrent toujours des prétextes pour les retenir, et en obtinrent enfin la cession formelle (1).

Les Norwégiens ne pouvaient être bien disposés pour Christian, et Charles de Suède eut facilement trouvé des partisans. Mais les employés danois exerçaient une grande vigilance, et un obstacle plus décisif encore s'élevait en Suède. Le calme n'était pas rétabli dans ce royaume; les factieux menaçaient de recommencer la guerre civile, et Charles avait besoin de toutes ses ressources pour les contenir. D'ailleurs il

(1) Voyez Torfæus, *Historia Oreadum*.

ne vécut pas long-tems depuis son second retour. La mort mit un terme à sa carrière, l'année 1470. Les partis s'agitèrent, et il fut difficile de convenir s'il fallait nommer un roi ou un administrateur. On préféra le dernier parti, et Stenon (2), de la famille Sture, parent et ami de Charles, et distingué par son courage, son éloquence, sa sagesse, sa popularité, obtint les suffrages. Il eut bientôt à prendre des soins importans qui captivèrent toute son attention.

Christian fit représenter aux Suédois que, ayant reçu leur serment et leur hommage, et le retour de Charles n'ayant eu lieu que par les intrigues d'une faction, le sceptre lui était maintenant acquis d'un droit incontestable. Mais les états étant restés sourds à ces représentations, le roi se décida à recourir aux armes. Ayant fait passer par mer ses troupes dans le pays, il attaqua celles de l'administrateur sous les murs de Stockholm, le 9 octobre 1471. Déjà les Danois semblaient assurés du succès, lorsqu'un corps de Suédois, caché dans un bois voisin, les prit en flanc et les repoussa; en même tems la garnison de la ca-

(2) *Sten* en suédois.

pitale fit une sortie, et décida la victoire. L'ennemi se porta en hâte vers ses vaisseaux, et son camp devint la proie des flammes. Le drapeau de *Danebrog*, regardé comme l'oriflamme du Dannemark, fut perdu dans cette journée, et le roi lui-même reçut une blessure. Il renonça au projet de conquérir la Suède, et se contenta d'entretenir le souvenir de ses prétentions par des conférences qui ne produisirent aucun effet. Stenon affermit son autorité, et gagna sur-tout l'affection du peuple, sur qui son désintéressement, la simplicité de son extérieur et son affabilité faisaient une grande impression.

Pendant les troubles de Suède et de Norwège, l'année 1459, était mort Adolphe de Holstein, ce prince sage et modéré, qui avait refusé la couronne de Dannemark, et qui avait proposé Christian son neveu pour en être revêtu. Il laissait une succession importante, le comté de Holstein faisant partie de l'empire germanique, et le duché de Sleswig, fief héréditaire du Dannemark. Christian se mit sur les rangs pour recueillir cette succession. Les états des deux pays, qui s'entendaient pour rester unis sous un seul chef, prescrivirent des conditions que le roi accepta, et dont

la principale était que le Slesvig ne serait point incorporé au Dannemark. L'empereur Frédéric III érigea le Holstein en duché. C'est ainsi que put se former cette maison ducale de Holstein, qui, combinée avec la maison d'Oldenbourg, d'où sortait Christian, se partagea peu-à-peu en plusieurs branches. La famille se perpétua d'abord par les deux fils de Christian, Jean et Frédéric, que le roi avait eus de Dorothée de Brandebourg. Nous avons vu que le premier était destiné à remplacer son père sur les trônes de Dannemark et de Norwège, et qu'il avait même été reconnu héritier de celui de Suède à l'époque où Christian en avait dépouillé Charles Canutson. Le second obtint un établissement dans les duchés; mais il devait aussi parvenir un jour à une fortune plus brillante, et recueillir un plus grand héritage.

Le calme semblait avoir reparu dans le Nord; il régna pendant quelque tems, mais les germes des dissentions et des discordes n'étaient pas étouffés, et bientôt vont éclater de nouvelles révolutions. Nous devons en attendant porter nos regards sur des objets d'une autre nature, et considérer les trois royaumes sous des rapports plus pacifiques. Ils commen-

cèrent à prendre part au progrès des arts et des lumières que favorisait dans le midi de l'Europe la découverte de l'imprimerie, ainsi que l'arrivée de ces illustres fugitifs qui apportaient les chefs-d'œuvre de la Grèce.

L'année 1474 Christian entreprit un voyage à Rome; on prétend que le motif particulier du roi était de se faire relever d'un vœu inconsidéré qu'il avait fait de se rendre en pélerinage à la terre-sainte. Au milieu des lumières qui se répandaient en Europe, se montrait encore plus d'une fois l'ancien esprit de superstition. Christian, pendant son séjour à Rome, donna au pape Sixte IV des preuves d'une fervente piété, et s'humilia devant cette puissance spirituelle, dont il avait eu si récemment à se plaindre. Sixte le dispensa du pélerinage à la terre-sainte, lui fit des présens d'une grande valeur; lui remit plusieurs reliques, et lui accorda des indulgences. En partant de Rome, le roi prit la route de Bologne, et visita l'université de cette ville. Les professeurs conférèrent le titre de docteur à deux savans qui faisaient partie de sa suite, et comblèrent d'éloges le zèle qu'il manifestait pour les sciences. Christian prit dans ce même moment la résolution de fonder à Copenhague

une université sur le modèle de celle de Bologne, pour que les jeunes gens de ses Etats fussent dispensés de chercher à grands frais ces écoles étrangères. Le pape lui accorda sans difficulté une bulle à cet effet, en 1475. L'inauguration n'eut cependant lieu qu'en 1479. Ce fut l'archevêque de Lund qui la fit, dans l'église de Notre-Dame à Copenhague, en présence du roi et d'une assemblée nombreuse. L'archevêque publia les statuts, et les leçons commencèrent sous les auspices de l'évêque de Roskild, qui avait été nommé chancelier.

Dans le même tems Stenon s'occupait d'établir une université à Upsal. Il s'entendit avec l'archevêque, et envoya à Rome un chanoine qui rapporta une bulle de Sixte IV. L'inauguration se fit dès l'année 1477, dans la cathédrale d'Upsal, sous la direction de l'archevêque, et les cours furent ouverts le jour de la fête de Sainte-Brigite. Les religieux du couvent de Wadstena, fondé par cette femme célèbre, se faisaient remarquer par leur goût pour l'étude; et ce fut l'un d'eux, Olaus Guthonis, qui fit les premières leçons de théologie, de logique et de physique. On conserve encore à la bibliothèque d'Upsal une partie de ses cahiers. Il a eu d'illustres successeurs,

et son nom se rattache à ceux des Celsius, de Linné, de Bergman, de Wallerius, comme celui de Stenon se lie à ceux des Gustave et des Charles.

La Norwège n'eut point d'université particulière; mais on engagea les jeunes gens de ce pays à fréquenter celle de Copenhague. D'ailleurs le centre de l'instruction en Norwège même était à Drontheim, où les archevêques avaient établi un collége, qu'ils dirigeaient avec beaucoup de zèle, selon les méthodes du tems. Il y avait aussi quelques établissemens en Islande pour l'instruction de la jeunesse. Mais ce pays perdait de plus en plus son antique illustration. Il ne jouissait plus d'une protection assez efficace, et les calamités physiques avaient diminué considérablement sa prospérité intérieure. Les Islandais conservaient cependant le goût des travaux littéraires, et ils s'occupaient sur-tout à transcrire les productions poétiques et historiques, qui avaient fait la gloire de leurs ancêtres.

Les trois langues sorties de l'ancien scandinave, le danois, le suédois et le norwégien, n'avaient pas encore revêtu complètement leur caractère distinctif. Les lignes de démarcation,

s'étaient formées peu-à-peu depuis l'établissement des trois Etats en monarchies réglées, et depuis l'introduction du christianisme, se confondirent même de nouveau à la suite des rapports politiques résultés du pacte de Calmar. Par l'influence des rois nés en Allemagne, et des Allemands qui arrivaient avec eux, il s'introduisit aussi des mots et des expressions qui n'avaient pas été en usage auparavant, et qui tiraient sur-tout leur origine des usages féodaux reçus en Allemagne. En général le latin dominait dans les livres, et les langues modernes n'avaient pas pris cette consistance que devaient leur donner dans la suite l'accroissement de la civilisation, le développement des lumières et l'imitation réfléchie de ces grands modèles qu'ont laissés pour la gloire de l'espèce humaine les écrivains de la Grèce et de Rome.

Christian mourut l'année 1484, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il montra de la sagesse, de la modération; mais il n'eut pas la mesure de talent nécessaire pour étendre le ressort d'une administration active et vigoureuse sur un vaste empire. Il négocia avec plusieurs puissances de l'Europe, et il fit avec la France un traité qui avait pour but principal de contenir

l'Angleterre (1). Cependant les effets de la plupart de ces rapports diplomatiques furent peu sensibles, et les dépenses qu'ils occasionnèrent devinrent un fardeau pour l'Etat. Le prince Jean succéda sans obstacle à son père en Dannemark; déclaré depuis long-tems héritier de Norwège, et même de Suède, il se flatta de renouveler bientôt l'union des trois royaumes. Une diète d'élection fut convoquée à Halmstad; mais Stenon ne s'y rendit point, prétextant une maladie. Il parut à une autre assemblée, qui se tint à Calmar; des députés danois et suédois y arrivèrent; mais on attendit en vain ceux de Norwège, et l'on ne put prendre aucune résolution.

Le siége archiépiscopal de Drontheim était occupé par Jean Gaute, parent de l'administrateur de Suède, et dévoué à ses intérêts. L'administrateur s'était concerté avec lui pour le faire agir dans ses vues contre le roi de Dannemark. Gaute engagea les Norwégiens à prendre les armes pour se faire rendre la forteresse de Bohus, dont les Danois s'étaient mis en possession. Le sénat de Dannemark leur fit de

(1) Le traité avec la France fut signé à Cologne, le 28 octobre 1456. Il avait été négocié par l'entremise de Frédéric, comte palatin du Rhin.

fortes représentations; mais ils déclarèrent qu'avant que le roi ne leur eût remis leurs places fortes, ils ne prendraient part à aucune délibération. Dans le même tems le prince Frédéric, frère de Jean, demandait à celui-ci une partie de la Norwège, alléguant pour raison que ce royaume, selon les constitutions anciennes, était héréditaire; mais ces mêmes constitutions le rendaient indivisible; Jean refusa de faire aucune cession à son frère. Il lui permit cependant de prendre le titre d'héritier de Norwège, et pour le satisfaire entièrement, il partagea avec lui les duchés de Sleswig et de Holstein.

Les transactions des deux frères n'avaient pas désarmé les Norwégiens. Jean ne réussit à les ramener qu'en gagnant l'archevêque de Drontheim. Ce prélat ayant apaisé les esprits aussi habilement qu'il les ayait soulevés, il y eut en 1483 une assemblée à Halmstad, où les sénateurs de Dannemark et de Norwège, se constituant les représentans des deux pays, et s'entendant avec ceux de Suède, qui aspiraient également à se rendre maîtres des élections, proclamèrent Jean, monarque des trois royaumes. Il signa une capitulation qui se rapportait à la Suède aussi bien qu'aux deux autres

pays, et voyant qu'elle ne satisfaisait pas les Suédois, il fit de nouvelles concessions. On crut que l'administrateur ne pourrait refuser de résigner son pouvoir, et de reconnaître le roi. Mais il sut déjouer les projets dirigés contre lui. Il proposa de redemander l'île de Gotlande, que les Danois avaient encore dans leur puissance, sachant que le sénat de Dannemark ne consentirait point à rendre cette île, et qu'il était impossible d'en disposer dans le moment, Iwar Axelson l'ayant reçue en fief du roi Christian. Le roi Jean fut tellement irrité de la démarche de l'administrateur qu'il voulut prendre les armes; mais sa mère le retint. Il fut en attendant couronné avec beaucoup de pompe, roi de Dannemark à Copenhague, et roi de Norwège à Drontheim, l'année 1484.

Un événement important venait d'avoir lieu l'est : Iwan Wasiliwitz Ier, prince de Russie, avait secoué le joug des Tartares. Actif, entreprenant, Iwan réunit les différentes principautés, et réduisit à l'obéissance la puissante ville de Nowgorod. Il dirigea ensuite ses vues ambitieuses vers la Baltique. Ses soldats portèrent le ravage et l'épouvante en Finlande. L'administrateur marcha lui-même contre les

Russes. Les antagonistes qu'il avait depuis quelque tems en Suède, et dont les plus redoutables étaient l'archevêque d'Upsal et Iwar Axelson, profitèrent de son absence pour ourdir des trames contre lui. Le roi Jean ne négligea rien pour mettre les circonstances à profit. Après avoir fait un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, il entra dans des relations étroites avec Iwan, qui était son voisin du côté de la Norwège, et dont il pouvait atteindre les Etats du côté de la Baltique. C'est la première fois qu'on aperçoit la Russie dans les grandes transactions politiques de l'Europe.

Laissant un corps de troupes en Finlande, l'administrateur retourna à Stockholm. Il y trouva le sénat tout puissant, et décidé à lui enlever le pouvoir. L'archevêque le menaça de l'excommunication, et fit des armemens contre lui. Mais Stenon s'appuya habilement de la faveur du peuple, et rassembla des troupes pour se défendre. Le sénat consentit à un rapprochement, et il fut convenu de s'en remettre pour terminer les contestations à l'arbitrage d'une assemblée qui serait composée des juges de toutes les provinces, accompagnés chacun de six notables et de six laboureurs propriétaires.

Le roi Jean persistait de son côté dans ses prétentions ; Dorothée, sa mère, qui lui avait toujours recommandé les voies pacifiques, étant morte en 1495, il résolut de prendre les armes. Il fit une invasion en Suède, à la tête d'une armée considérable ; elle était composée de Danois, de Norwégiens, d'Allemands, de Brabançons et de Suisses ; un train considérable d'artillerie, tel qu'on n'en avait pas encore vu dans le Nord, appuyait les opérations. Les généraux du roi prirent plusieurs places, et il s'avança lui-même vers Stockholm, après avoir reçu une députation du sénat. L'administrateur, instruit de l'arrivée des ennemis, s'était jeté dans Stockholm, et il se décida à soutenir un siége. Trente mille Dalécarliens marchaient à son secours. Mais ils furent attaqués à l'improviste par les généraux danois, le 28 septembre 1497. Leur courage ne put les sauver du revers, et ils furent la plupart taillés en pièces. Les vainqueurs, en retournant à leur camp, près de la ville, arborèrent les drapeaux qu'ils avaient enlevés aux Dalécarliens. Stenon, croyant que c'était ceux-ci qui venaient se joindre à ses troupes, sortit avec un détachement qui fut aussitôt assailli par les ennemis, et forcé à la retraite. On apprit

dans le même moment qu'un corps arrivé de Norwège, et dont le roi avait pris lui-même le commandement, venait de s'emparer de la forteresse suédoise d'Elfsbourg, qui était la clef du royaume du côté de l'ouest.

L'hiver approchait, et l'administrateur comptait sur le secours des élémens. Malgré ses pertes, il ne parlait point de capituler. Le roi voyant que les provisions s'épuisaient, et que son armée n'aurait point de retraite assurée si le siége traînait en longueur, eut recours aux négociations. Muni d'un sauf-conduit, Stenon eut deux entrevues avec Jean, dans un monastère voisin de Stockholm. On fut d'accord pour mettre le passé en oubli, et l'administrateur consentit à reconnaître le roi, mais en stipulant des conditions très-avantageuses. La capitale ouvrit ses portes, et Jean reçut la couronne dans la cathédrale, le 26 novembre 1497, des mains de l'archevêque. Il était déjà parvenu à faire désigner son fils pour son successeur en Danemark et en Norwège. Il obtint également pour ce prince les suffrages en Suède, et retourna très-satisfait à Copenhague, après avoir établi à Stockholm un conseil d'administration.

Stenon était un des membres de ce conseil,

avec le titre de grand-maréchal du royaume. Il avait reçu en fief la plus grande partie de la Finlande, plusieurs autres provinces, et des places fortes d'une haute importance. Depuis long-tems il était accoutumé à la domination et aux hommages du peuple. Des moyens si étendus, des motifs si puissans, devaient provoquer son activité, et lui faire concevoir de nouveaux projets. Il fortifia son parti par des négociations secrètes avec des hommes qui pouvaient lui être utiles ; il continua de montrer un grand zèle pour les intérêts de la nation. Bientôt un incident inattendu lui fournit l'occasion de développer sa politique. Il va reprendre son autorité en Suède, et son influence en Norwège.

Dans le pays de Holstein est un canton nommé Ditmarsie. Les terres qui le constituent sont une conquête que l'industrie a faite par de pénibles efforts sur le domaine de l'Océan. Des digues défendent ces terres contre la fureur des vagues, et de riches moissons récompensent les habitans de leurs peines et de leur patience. De tems immémorial les Ditmarses avaient joui de l'indépendance. Accoutumés à combattre les flots de la mer, et à triompher de leur fureur, ils s'étaient élevés à

une fierté, à une énergie de caractère, qui repoussaient le joug étranger. Profitant de leurs relations avec l'archevêque de Bremen, ils s'étaient constitués sous ses auspices en république, gouvernée par des magistrats de leur choix. Lorsque Christian reçut l'investiture du Holstein en qualité de duc, l'empereur d'Allemagne crut pouvoir, de son autorité, incorporer dans ce nouveau duché le pays des Ditmarses. Mais cette tribu refusa de reconnaître le duc. Christian n'employa aucune mesure violente, et se contenta de faire des propositions d'accommodement. Jean son fils, devenu maître des trois royaumes, prit une résolution différente. L'année 1500 il leva, de concert avec Frédéric son frère, une puissante armée pour réduire les Ditmarses à l'obéissance. L'élite de la noblesse de Dannemark et de Holstein faisait partie de l'armée, et les deux princes en prirent eux-mêmes le commandement. On savait que ce petit peuple qu'on allait attaquer était redoutable par son courage, et qu'il pourrait tirer parti pour résister de la nature du sol. Cependant, après avoir déployé des moyens si extraordinaires, le roi négligea une précaution essentielle; l'armée se mit en mouvement dans la saison la moins favorable,

au mois de février. Elle avança dans le pays, mais elle se trouva bientôt engagée dans des chemins impraticables, où les Ditmarses la combattirent avec le plus grand avantage. Une partie des troupes fut noyée dans les fossés et les ravins; l'autre fut passée au fil de l'épée. Jean et Frédéric coururent les plus grands dangers; quatre cents gentilshommes périrent, et l'étendard de Danebrog tomba entre les mains des Ditmarses.

Le bruit de cette défaite se répandit rapidement dans tout le Nord. Le roi avait perdu ses plus belles ressources, et il était humilié aux yeux de ses sujets. Stenon ne tarda pas à prendre des mesures analogues à ses vues, et à se mettre en état de ressaisir le pouvoir. De grands désordres ayant eu lieu dans plusieurs provinces de Suède, il écrivit au roi que sa présence était nécessaire, lui recommandant néanmoins de ne pas amener une suite trop nombreuse, afin de ménager le pays. Le roi se mit en route, et Christine, sa femme, l'accompagna. Arrivé dans les environs de la capitale, il reçut l'avis de se tenir en garde contre les entreprises de son ancien rival. Il prit aussitôt la résolution de retourner en Danemark; mais les paysans ayant occupé toutes

les autres routes, il prit avec la reine celle de Stockholm. Le peuple fit entendre des plaintes contre les étrangers; les grands eurent des conférences avec le roi. Stenon enveloppait ses desseins d'un mystère impénétrable, et se justifiait par l'ascendant qu'il attribuait aux conjonctures. Une circonstance fit éclater l'orage qui se préparait. La reine était sortie du fort, où elle résidait avec le roi, pour se rendre à la messe dans une église de la ville. A son retour, elle était accompagnée de Stenon et de quelques-uns de ses amis. Le roi, craignant une surprise, fit avancer des soldats sur le rempart avec l'artillerie. Stenon quitta aussitôt la reine, et répandit l'alarme dans la ville. Le tocsin fut sonné; le peuple courut aux armes, et le roi vit se former une insurrection dans la capitale. Elle se répandit dans les provinces, et Stenon, reprenant le pouvoir, se mit à la tête du peuple pour le conduire contre les Danois. Jean, qui n'était pas en état d'apaiser la fermentation, s'embarqua pour le Dannemark, laissant une garnison dans le fort de Stockholm sous les ordres de la reine. Il espérait que le dévouement de Christine ferait impression sur les esprits, et les ramenerait à la modération. Cependant le fort fut pris, et

la reine ne put retourner en Danemark qu'après avoir été retenue captive pendant plus d'un an dans la ville de Wadstena.

Mais Stenon ne se contentait pas d'agir en Suède. Il excitait contre Jean la ligue anséatique, et travaillait sur-tout à soulever les Norwégiens. Il gagna le commandant d'Aggershus, Canut Alfson, qui mit les paysans sous les armes dans la province de Bohus ou Wik, et attaqua les troupes danoises. Alfson s'étant rendu sous sauf-conduit à bord d'un vaisseau danois, pour avoir une conférence avec les députés du roi, fut mis à mort; et cette trahison, restée impunie, sous prétexte que le commandant avait enfreint les conditions du sauf-conduit, fut le signal d'un soulèvement général dans les provinces du midi de la Norwège. Herluf Hydefad se mit à la tête des insurgés. Il chassa les commandans danois, et proclama l'indépendance du royaume. Jean fut d'autant plus frappé de ce soulèvement, qu'il ne s'y était point attendu, et qu'il avait cru pouvoir compter sur l'obéissance des Norwégiens. Il offrit au duc Frédéric, son frère, de partager le royaume avec lui, s'il voulait aider à le soumettre. Mais ce prince proposa des conditions; le roi ne crut pas pouvoir les accep-

ter, et se chargea seul de l'expédition. En 1502, il mit sur pied une armée nombreuse, en donna le commandement à son fils Christian, plus connu sous le nom de Christiern (1).

Ce prince, désigné comme successeur aux trois trônes du Nord dans un moment où son père disposait des suffrages, était né en 1481. Il avait reçu de la nature un caractère rude et fougueux; sa première éducation avait irrité ce caractère par la contrainte et l'humiliation. Le roi confia ensuite son fils à un homme dénué de discernement et d'expérience, qui lui enseigna le latin, mais ne fit aucune attention à ses mœurs. Ce mentor, peu digne de son emploi, laissa son élève s'entourer de jeunes gens obscurs, qui l'entraînèrent aux excès d'une débauche grossière. Le roi crut pouvoir le corriger par la sévérité; il le châtia lui-même de la manière la plus dure; mais ses habitudes étaient prises, et la violence de son naturel lui fit braver toutes les punitions. Jean crut alors devoir le déplacer, et c'est ce qui l'engagea à l'envoyer en Norwège à la tête des troupes qui devaient

(1) Il signait ainsi lui-même. On a sur ce prince plusieurs ouvrages surchargés les uns d'accusations, les autres d'apologies. Il faut les confronter avec les historiens calmes et réfléchis, tels que Gebhardi, Mallet, Gram, Suhm, etc.

faire retourner ce pays sous l'obéissance. Il lui donna pour guide Jean Anderson Baldenak, évêque d'Odensé, qu'une longue expérience avait formé aux affaires, et il lui recommanda de prendre les avis de l'évêque norwégien de Hammer, Charles, dont les lumières et la modération étaient généralement estimées.

Les troupes danoises eurent des succès contre les Norwégiens, qui ne pouvaient déployer toutes leurs forces, la partie du nord n'agissant pas de concert avec celle du midi, où les Danois avaient établi le centre de leurs opérations. Le chef des insurgés, Herluf Hydefad, fut poursuivi avec acharnement, et tomba au pouvoir de Christiern. Ce prince pouvait profiter des avantages qu'il avait obtenus pour user d'indulgence et pour offrir un généreux pardon. Mais rejetant toutes les représentations, et se laissant aller aux mouvemens passionnés de son ame, il n'écouta qu'une vengeance barbare. Herluf, après avoir été mis à la question, périt par le supplice de la roue. Il avait eu la faiblesse de dénoncer au milieu des douleurs un grand nombre d'hommes distingués, comme ayant pris part au soulèvement. Le prince les fit tous saisir. Les uns périrent par le glaive du bourreau, les autres furent

dépouillés de leur fortune. L'évêque Charles lui-même ne put échapper aux soupçons de Christiern, et commença dès lors à être persécuté.

Après avoir soumis la Norwège, Christiern marcha contre la Suède; il remporta plusieurs avantages dans les provinces limitrophes, et empêcha Stenon de secourir les Norwégiens. Jean conçut de nouveau des espérances, et se prépara à pousser vivement la guerre contre Stenon et le parti qui lui avait rendu l'autorité. Mais il crut devoir conclure préalablement la paix avec les villes anséatiques, qui avaient fait différentes entreprises contre lui, et qu'il voulait détacher des intérêts de Stenon. Cette paix fut négociée par le cardinal Raymond Péraud, que le pape Jules II avait envoyé dans le Nord. Les villes anséatiques éludèrent la condition proposée par le roi de Dannemark, de ne point envoyer de vaisseaux en Suède; mais elles s'intéressèrent vivement et avec succès pour la reine Christine, qui était encore dans ce moment retenue à Wadstena. Stenon la conduisit lui-même jusqu'à la frontière, où le prince Christiern, son fils, s'était rendu pour la recevoir. Ayant été séparée long-tems de son mari, et sachant qu'on avait répandu en Dan-

nemark des bruits injurieux sur son compte, elle se fit donner en partant une attestation des sénateurs de Suède, faisant foi qu'elle avait toujours eu une conduite irréprochable.

Frappé des efforts que faisait le roi de Danemark pour réussir, Stenon se disposait à traiter. Mais il mourut subitement le 13 décembre 1503. On a rapporté qu'il fut empoisonné par le médecin de la reine Christine; d'autres ont dit qu'il reçut du poison par les ordres de la veuve d'Alfson, qui devait épouser en secondes noces Swante Sture, regardé comme le successeur éventuel de Stenon. Ce sont des bruits vagues auxquels l'historien impartial ajoute peu de foi. Stenon Sture, *surnommé l'Ancien*, fut le chef des Suédois pendant plus de vingt ans. Sans avoir le titre de roi, il exerça toutes les prérogatives de la royauté, excepté celle de créer des chevaliers. On prétend que ce fut là une des raisons pour lesquelles les grands, qui aspiraient tous au titre de chevalier, jugèrent qu'il fallait proclamer le roi Jean. La conduite de l'administrateur fut généralement ferme et patriotique. Quoiqu'il y mêlât quelquefois une dissimulation provoquée par les circonstances, il sut habilement repousser les accusations de déloyauté que ses

adversaires élevèrent contre lui. Ayant à résister au roi de Dannemark, au clergé et aux grands, il eut recours au peuple pour se donner un appui. Ce furent les classes inférieures, et sur-tout les laboureurs ou paysans, qui lui procurèrent les moyens de se maintenir. Il les rappela dans les assemblées nationales, dont l'orgueil du sénat les avait fait exclure, et il régularisa ainsi leur opposition, quelquefois trop fougueuse aux projets des seigneurs. Par ses relations en Norwège, il entretint le même esprit parmi les laboureurs de ce royaume, et ce fut sur-tout par une suite des combinaisons de sa profonde politique, que dans la presqu'île scandinave l'homme conserva, malgré de fortes contradictions, les plus belles prérogatives : la liberté personnelle et la propriété.

Les partisans de Stenon tinrent sa mort cachée, pour pouvoir réussir d'autant mieux à faire nommer le successeur qu'ils lui destinaient. Au commencement de l'année 1504, Swante Sture, maréchal du royaume, fut proclamé administrateur par le sénat et les états. Il était d'une famille différente de celle de Stenon, et avait même été quelquefois en opposition avec celui-ci. Quoiqu'il fut très-jaloux du pouvoir, il consentit à des négociations.

On promit à Jean d'envoyer des députés à Calmar pour conférer avec lui. Le roi se rendit dans cette ville au terme convenu ; mais les députés n'arrivèrent point. Blessé de cette conduite des Suédois, il les traita comme des sujets rebelles. N'étant pas assez fort pour les réduire par les armes, il fit contre eux une procédure juridique. Les sénateurs de Dannemark et de Norwège furent appelés à Calmar au mois de juillet 1505. Le roi les rendit juges entre les Suédois et lui, et en présence des ambassadeurs du roi d'Ecosse et de ceux de plusieurs princes d'Allemagne, ils prononcèrent une sentence portant : « Que Swante et les sénateurs de Suède ayant refusé, contre leur parole et la dernière convention, d'envoyer des députés à Calmar, et que, s'étant portés plusieurs fois au crime de rébellion et de parjure en soulevant la nation contre son légitime souverain, ils étaient déchus du droit de noblesse ; que leurs biens seraient confisqués, et que le royaume serait rendu au roi, son légitime possesseur. »

Le sénat de Dannemark et celui de Norwège s'adressèrent ensuite, de concert avec le roi, à Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, dans le but d'obtenir une sentence impériale

contre la Suède. Le prétendu droit des empereurs d'exercer une juridiction suprême sur les royaumes et les états étant tombé en désuétude, Maximilien saisit avec empressement l'occasion d'en renouveler le souvenir. Il ordonna aux Suédois de rétablir Jean sur le trône, ou de comparaître devant son tribunal, les menaçant, au cas qu'ils n'eussent fait ni l'un ni l'autre au bout de trois mois, d'employer contre eux toute la rigueur des lois de l'empire. Les Suédois n'ayant pas jugé à propos de répondre, l'empereur prononça contre eux la peine du ban et du reban, les déclarant ennemis de l'empire, et mettant leurs biens et leur vie hors de la protection des lois (1).

Le roi se promettait qu'un blâme universel allait se répandre sur la Suède, et que ce pays serait privé de toute communication. Il fit surtout valoir la sentence impériale auprès des villes anséatiques pour les détacher des Suédois. Mais ces villes continuèrent d'agir dans l'intérêt de leur commerce, et ne tinrent aucun compte ni des négociations, ni des menaces. Jean fit alliance avec les rois de France,

(1) La sentence de Maximilien se trouve en allemand dans Hvitfeld, page 1063.

d'Ecosse, de Pologne, et avec le grand-duc de Russie. On rapporte qu'il voulut même demander la main d'une princesse française pour son fils, afin d'intéresser d'autant plus Louis XII à sa cause (1). Ces nouveaux efforts eurent également très-peu de succès. Les alliés de Jean le secondèrent faiblement, et la guerre ayant encore une fois éclaté contre la Suède, l'administrateur remporta plusieurs avantages. Il y eut même en Norwège, vers l'année 1508, un mouvement d'insurrection qui se répandit du Hedemark dans plusieurs autres provinces.

L'évêque de Hammer était accusé d'avoir pris part à ce mouvement. Il y a lieu de croire que cet évêque, choqué de la conduite barbare et despotique du prince Christiern, s'était mis en relation avec l'administrateur de Suède. Christiern le cita devant son tribunal; mais ne le voyant point comparaître, et craignant qu'il n'allât joindre les insurgés suédois, il le fit arrêter et conduire au fort d'Aggershus. Le prince s'adressa ensuite au pape pour demander un jugement. La réponse ayant tardé à ar-

(1) Selon Gebhardi, *Histoire de Dannemark et de Norwège*, et autres historiens, cette princesse était Magdeleine de la Tour d'Auvergne, fille du comte Jean et proche parente d'Anne de Bretagne.

river, il proposa à l'archevêque de Dronthem et à quelques notables du pays de se charger de la garde du prélat. Mais la crainte de l'excommunication fit rejeter cette proposition de Christiern. L'évêque, toujours détenu dans le fort, essaya de s'échapper; mais la corde qu'il s'était faite avec son linge pour descendre s'étant rompue, il fit une chute par laquelle il se blessa dangereusement. Il se traîna cependant à travers les broussailles, et se cacha dans le creux d'un arbre. On fut aussitôt à sa poursuite, et l'on mit un chien à sa piste. Ayant été découvert, il fut conduit devant le prince, qui le traita avec la plus grande dureté. Il expira peu après dans la prison où il avait été ramené. Christiern étouffa l'insurrection; mais il fut frappé pour quelque tems d'un interdit du pape (1).

Les Anséates ayant continué de faire le commerce avec la Suède, le roi, après les avoir menacés et traités en ennemis, mais sans pouvoir les effrayer, avait fait la paix avec eux en 1507, et leur avait accordé la confirmation de tous leurs priviléges. Ce traité

(1) Les faits relatifs à l'évêque de Hammer sont rapportés d'une manière assez confuse par les divers historiens. Je les ai éclaircis en confrontant Hvitfeld, Gebhardi, Pontoppidan, Mallet et autres.

lui donnait de grands avantages contre la Suède, les Anséates s'étant engagés à ne point communiquer avec ce royaume. Les Suédois crurent devoir se rapprocher de Jean, et lui firent des promesses flatteuses ; mais dès qu'ils eurent pu renouer leurs relations avec la ville de Lubeck, ils reprirent les armes, et les villes anséatiques se mirent également en état de guerre contre le Dannemark. Les hostilités durèrent de nouveau plusieurs années ; elles furent suspendues par une trève, en 1512.

Cette même année mourut l'administrateur Swante Sture. On résolut de le remplacer par un chef portant le même titre ; mais il s'éleva de violentes contestations sur le choix. Eric Trolle, dévoué au roi Jean, était appuyé par le clergé et par les sénateurs alliés à sa famille. Stenon Sture, fils de Swante, avait pour lui les laboureurs, les bourgeois et une partie de la noblesse. Ce fut lui qui l'emporta ; on le connaît dans l'histoire sous le nom de Stenon-*le-Jeune*. Il avait des vertus et des talens ; le peuple chérissait sur-tout la générosité de son caractère, et son ardent patriotisme. Mais la faction d'Eric Trolle avait résolu de le perdre. Elle fut secondée principalement dans ce projet par Gustave Trolle, fils d'Eric. Cet homme,

fier et vindicatif, était à Rome et préparait son élévation aux dignités de l'Eglise. Aussitôt qu'il eut appris la nomination de Stenon, il se mit en correspondance avec ses antagonistes, et encouragea leur opposition.

Le roi Jean attendait le moment où les factions allaient se heurter; mais avant que ce moment fût arrivé, la mort mit un terme à ses jours. Il mourut en 1513, dans la ville d'Aalborg en Jutland. On a fait plusieurs reproches à sa mémoire, tant en Dannemark qu'en Norwège et en Suède. Il eut cependant en général des intentions droites et pures, et il montra dans plusieurs occasions un éloignement décidé pour l'injustice. Ayant donné après son couronnement en Suède une fête solennelle, il demanda, lorsqu'elle fut finie, à quelques personnes qui l'entouraient, si rien n'avait manqué. « Une chose a manqué, dit un Allemand en qui le roi avait toujours eu beaucoup de confiance, c'est qu'après avoir bien rassasié ces Suédois, vous n'ayez pas appelé vos soldats pour leur trancher la tête. » Le roi fut saisi d'indignation; « J'aimerais mieux, répondit-il, que tu mourusses toi-même que de me souiller d'un pareil attentat. » Il renvoya ce favori, et ne voulut plus

le revoir. En mourant, il recommanda à Christiern, son fils, qu'il avait fait revenir de Norwège, la modération et la prudence; soin estimable, mais inutile. Ces qualités n'étaient pas dans le caractère du successeur de Jean (1).

Les sénateurs de Dannemark et de Norwège se réunirent à Copenhague pour s'occuper de la succession. Christiern ou Christian II, déjà désigné du vivant de son père, obtint la couronne. On lui présenta une capitulation qu'il signa sans protester. Le couronnement fut différé quelque tems. Il eut lieu enfin à Copenhague pour le Dannemark, et à Opslo pour la Norwège.

Pendant son séjour en Norwège, en qualité de gouverneur de la part de son père, Christiern avait fait connaissance à Bergen avec deux femmes hollandaises, revendeuses de fruits; c'étaient Sigebrite et sa fille Dyveke. Celle-ci était remarquable par sa beauté, et le prince conçut pour elle la plus forte passion. Sigebrite prit un autre genre d'ascendant; intrigante et astucieuse, elle dirigea le con-

(1) Ce prince fut le seul roi de son nom en Dannemark et en Norwège; en Suède, il fut le second, et un troisième prince du même nom régna dans ce pays. Ce fut un des fils de Gustave Wasa.

seil, soit par ses propres insinuations, soit par celles de ses amis. Cette liaison se fortifia lorsque Christiern fût devenu roi. Les grands se montrèrent bientôt jaloux du pouvoir de ces deux femmes, et sur-tout du crédit de Sigebrite. On crut trouver le moyen de ramener le roi à une conduite plus digne de son rang, et plus convenable aux intérêts de l'Etat, en l'engageant à se marier. Les projets politiques dont il s'occupait devaient d'ailleurs le décider à choisir une épouse dans une des maisons puissantes de l'Europe.

Le choix tomba sur l'archiduchesse Isabelle. Elle était fille de Philippe, roi de Castille, petite-fille de Maximilien Ier et de Ferdinand-le-Catholique, et sœur de l'archiduc Charles, depuis si fameux sous le nom de Charles-Quint. Eric Walkendorph, archevêque de Drontheim, et trois seigneurs danois furent envoyés au-devant de la princesse, qui s'embarqua sur un vaisseau du roi, et atteignit Copenhague après une navigation difficile. Le 12 août 1515 elle fut couronnée, et le même jour eut lieu, avec beaucoup de pompe, la cérémonie du mariage. L'archiduc Charles, en remettant Isabelle aux ambassadeurs, avait exigé que l'archevêque Walkendorph persua-

dât au roi de renvoyer sa maîtresse. Walkendorph fit en effet des représentations; mais Sigebrite, en ayant été informée, parvint à les rendre inutiles; l'archevêque perdit même toute la faveur dont il avait joui à la cour, et fut obligé de chercher un asile dans l'étranger. Au moment de sa disgrace, il s'occupait des moyens de retrouver l'ancien Groenland, qu'on avait cessé de fréquenter depuis assez long-tems (1).

Lorsque les sénateurs de Dannemark et de Norwège s'étaient réunis à Copenhague pour sanctionner l'élection de Christiern, la Suède avait envoyé des députés. On les sollicita de reconnaître le fils de Jean comme roi de Suède; mais ils alléguèrent le manque d'instruction, et donnèrent au contraire à connaître qu'on regrettait dans leur pays d'avoir fait, quelque tems avant, des promesses à cet égard. Il n'y eut donc que des conférences, et l'on convint d'assembler un congrès l'année

(1) Walkendorph avait pour secrétaire Jean Reff, chanoine de Drontheim, qui fit le voyage de Paris pour y faire imprimer un bréviaire sous ce titre : *Breviarium Nidrosiense curâ E. Walkendorph, archiep. Nidr., edit. à J. Reff.* On a aussi sous le nom de Walkendorph, *Missale pro usu totius regni Norwegiæ*, etc. Hafn, 1519.

suivante. Il ne put avoir lieu, et la Suède conserva son administrateur. L'année 1516, l'archevêque d'Upsal, Ulfson, ayant résigné sa dignité à cause de son grand âge, Stenon consentit à faire nommer, pour le remplacer, Gustave Trolle, dont il espérait désarmer la haine par cette condescendance. Mais le nouvel archevêque persista dans ses sentimens; il se ligua avec Christiern, et se déclara ouvertement contre Stenon. Celui-ci l'assiégea dans son château de Stake, et la guerre éclata entre les deux rivaux.

Christiern ne tarda pas à tirer parti de ces circonstances, si favorables à ses projets. Ne pouvant entrer tout de suite à main armée en Suède, il prit en attendant une autre mesure. Il accusa l'administrateur à la cour de Rome, et demanda que les foudres de l'Eglise fussent lancées contre lui pour avoir porté atteinte à la dignité de l'archevêque, et pour s'être permis plusieurs démarches injurieuses au clergé. Léon X chargea le primat de Dannemark, l'archevêque de Lund, de juger cette cause selon la rigueur des lois ecclésiastiques. L'archevêque prononça une excommunication qui fut confirmée par le pape. Gustave Trolle sentit augmenter son courage et sa fierté;

il rejeta toutes les propositions d'accommodement, et brava plus que jamais Stenon et ses partisans. Sa conduite ayant été dénoncée aux états du royaume, il fut déclaré déchu de sa dignité, comme perturbateur du repos public, malgré les menaces et la sentence de la cour de Rome. Mais ce triomphe de l'administrateur et de son parti ne devait durer qu'un moment; la plus sanglante catastrophe allait effrayer le Nord et plonger la Suède dans le deuil.

Ayant achevé les armemens, Christiern parut avec une flotte à la rade de Stockholm, l'année 1518. Il fit débarquer des troupes, et leur donna l'ordre d'avancer dans le pays. Voyant qu'elles éprouvaient une forte résistance, il proposa des négociations, et demanda que l'administrateur se rendît à son bord. Mais les habitans de la ville s'y étant opposés, le roi offrit de se rendre lui-même à Stockholm, si on lui donnait des ôtages. Plusieurs gentilshommes suédois, parmi lesquels était Gustave-Ericson Wasa, lui furent envoyés; mais il les traita en prisonniers, et le vent étant devenu favorable dans le même moment, il ordonna de mettre à la voile. Pendant l'hiver de 1519, Christiern fit entrer en Suède une

armée formidable, du côté de la Scanie. L'administrateur rassembla à la hâte un corps de milice ; mais dans le premier engagement qui eut lieu il reçut une blessure dont il mourut en se faisant transporter à Stockholm. Une assemblée de sénateurs et de notables fut convoquée à Upsal. L'archevêque Trolle, rétabli dans sa dignité, prononça un discours où il proposa, avec une grande adresse, le renouvellement de l'union des trois royaumes (1).

« J'ai prévu, dit-il, les maux que la Suède vient d'attirer sur elle. Vous avez appris, par une longue expérience, que les rois de Danemark ne sauraient se résoudre à renoncer à leurs prétentions. Si les Sture n'avaient soutenu la résistance, nous jouirions depuis long-tems d'un repos solide, et ces trois royaumes, destinés par la nature à n'avoir qu'un seul chef, n'auraient pas été déchirés par de funestes divisions. La conformité du langage, des mœurs, des coutumes, prouve assez que nous devons vivre sous le même sceptre. Il est évident qu'ainsi nous serions en état de nous faire craindre de l'Europe entière. Reportons-nous

(1) Le discours est rapporté dans l'*Histoire de Gustave Ier*, par Celsius, en suédois, tome Ier, page 152, édit. de 1692.

aux tems anciens ; ne témoignent-ils pas que Rome, regardée comme la reine du monde, a dû céder aux peuples du Nord? Pourquoi ne chercherions-nous pas à reprendre le même ascendant, et n'emploierions-nous pas nos forces contre des puissances étrangères au lieu de les diriger contre nous-mêmes? La Suède doit avoir un roi, et puisque l'ancienne dynastie est éteinte, puisque nous ne saurions élever à un si haut rang un simple gentilhomme sans provoquer les jalousies, qu'avons-nous de mieux à faire que de choisir un prince issu du sang royal? Vous ne pouvez ignorer que les ancêtres de ce prince ont été alliés à la famille de nos rois (1), et que sa naissance même lui donne un titre pour régner, sans parler de ses autres droits. Il est facile de le mettre en possession du royaume à des conditions favorables pour nous, et il dépend de vous de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de vos prérogatives. »

Le parti contraire à l'union ne pouvait être satisfait de ses raisonnemens. Il était composé des familles puissantes qui aspiraient au premier

(1) Voyez les tables généalog. de Lagerbring, dans l'*Abrégé de l'Histoire de Suède*, tome II.

rang, et des patriotes jaloux de l'indépendance nationale, qu'ils croyaient compromise par le traité de Calmar. Mais le chef qui eût pu diriger les esprits par l'influence de ses talens et de sa dignité n'étant plus, les intérêts particuliers des uns, les terreurs des autres, donnaient de grands avantages à l'archevêque. L'assemblée d'Upsal traita au nom des Suédois avec le général de Christiern. Ce prince fut reconnu, et son général promit que toutes les libertés et prérogatives de la nation seraient maintenues. Le roi, qui n'était pas encore arrivé lui-même, envoya sa ratification. Cependant la résolution hardie d'une femme retarda l'accomplissement du triomphe des étrangers.

Le dernier administrateur, Stenon Sture-*le-Jeune*, avait été marié à Christine, de l'ancienne maison des Gyllenstiern, femme d'un esprit supérieur et d'un caractère énergique. La plus intéressante union avait régné entre les deux époux, et la naissance de deux fils avait augmenté leur bonheur et leur gloire. La mort de Stenon plongea Christine dans une douleur profonde; elle recueillit sa dépouille terrestre, et la fit déposer dans un monastère de Stockholm. En l'arrosant de ses larmes,

elle sentit renaître son courage. Ayant pourvu la capitale de vivres et de munitions, elle résolut de soutenir un siége. Elle rejeta la convention d'Upsal, et se mit en correspondance avec les Lubeckois, qui, jaloux des progrès de Christiern, saisirent avec empressement l'occasion de les arrêter. Ils envoyèrent des vaisseaux et des troupes. L'archevêque, ayant voulu conduire un détachement contre Stockholm, fut repoussé; dans les provinces, les Suédois remportèrent plusieurs victoires. Le moment de la soumission s'éloignait à mesure que l'esprit national était ranimé, et Christine pouvait se flatter de recueillir le fruit de ses efforts.

Au commencement de l'année 1520, Christiern arriva lui-même avec une flotte, et jeta l'ancre non loin de la capitale. Il chercha à gagner les habitans de la campagne, qui restèrent insensibles à ses largesses et à ses représentations. Mais il réussit auprès de quelques évêques et de quelques seigneurs, en leur promettant des avancemens et une part à l'administration. Ces hommes, qui trafiquaient de leur conscience, s'introduisirent dans la capitale, ébranlèrent les résolutions des bourgeois, et les sollicitèrent à demander

une capitulation. Après avoir soutenu le siége pendant quatre mois, Christine se vit délaissée. Elle essaya cependant encore de faire impression sur les esprits, en représentant le danger de se livrer à un prince qui avait donné des preuves de ses intentions. Mais elle fut obligée de se résigner, et la capitulation eut lieu le 2 septembre 1520. Le roi prit encore l'engagement de maintenir les prérogatives des Suédois, et promit d'oublier le passé. Christine était comprise dans la capitulation qu'il avait fait dresser; il lui offrait sa protection royale, et lui accordait des domaines en Finlande. Après avoir passé encore huit jours à Stockholm, Christiern s'embarqua pour le Dannemark, promettant de revenir vers le mois de novembre, pour la cérémonie du couronnement. En attendant, l'archevêque et ses amis travaillèrent à consolider le nouveau pacte, et à gagner des partisans.

Dès la fin d'octobre le roi fut de retour. Le sénat expédia un décret par lequel Christiern, roi de Dannemark et de Norwège, était de nouveau reconnu légitime héritier de la couronne de Suède, et les états ratifièrent ce décret dans une assemblée où l'évêque danois Baldenak prononça un discours pour rappeler

les titres du prince aux suffrages de la nation. Le 4 novembre, l'archevêque fit le couronnement dans la cathédrale d'Upsal. Aucun autre Suédois ne fut employé dans la cérémonie ; les Danois seuls furent admis à cette distinction. Ce ne fut aussi qu'à eux et à quelques autres étrangers que le roi conféra le titre de chevalier à cette occasion, parce que, selon la proclamation publique qu'il fit faire, il ne devait la couronne de Suède qu'à ses armes, et non à la bonne volonté des habitans. C'était une étrange manière de captiver les cœurs en commençant à régner.

Nous avons vu quelle fut la conduite de Christiern en Norwège lorsqu'il eut réduit ce royaume à la soumission, du vivant de son père. Nous allons voir maintenant que sa conduite fut la même en Suède, et que sa violence, son emportement et sa jalouse méfiance se manifestèrent sous des traits encore plus odieux et plus sinistres.

Au troisième jour des fêtes qui eurent lieu à Stockholm après la cérémonie du couronnement, le sénat fut appelé au palais. Un chanoine d'Upsal lut un Mémoire adressé au roi, dans lequel l'archevêque exposait ses griefs contre le dernier administrateur, contre sa

veuve, les membres du sénat et les magistrats de Stockholm, et remettait au roi le soin de venger sa cause et celle de l'Eglise. Le même chanoine et un évêque firent valoir la bulle d'excommunication du pape. Christine ayant été citée à cette assemblée, y parut avec une contenance assurée. Après avoir rappelé la promesse du roi d'oublier le passé, elle produisit, pour justifier son mari, le décret des états par lequel il avait été autorisé à déposer l'archevêque et à raser son château fort. Au bas de ce décret se trouvaient les noms et les sceaux des principaux députés. Le roi s'empara de cette pièce et s'en servit pour satisfaire sa vengeance. Son dessein était pris de faire périr d'un seul coup tous les personnages importans qui s'étaient opposés à ses vues et dont il craignait l'influence. Le projet de cet attentat à la loyauté et à l'humanité lui avait été suggéré par un de ses favoris, Dideric Slaghek, homme aussi dur que vil, qui avait fait le métier de barbier en Westphalie, et qui était parent de Sigebrite. Au lieu de se rappeler les paroles du roi Jean, son frère, dans une circonstance pareille, et de repousser un conseil coupable, Christiern s'était empressé de l'accueillir. Dès le même jour les accusés

furent mis aux arrêts; il y eut ordre de fermer les portes de la ville, et la terreur se répandit.

Le lendemain, une commission d'ecclésiastiques, à la tête de laquelle était l'archevêque d'Upsal, prononça que les accusés frappés des foudres de l'Eglise étaient coupables d'hérésie manifeste et opiniâtre. On croit que la plupart des juges, parmi lesquels il n'y avait qu'un seul Danois, l'évêque d'Odensé, ignoraient l'usage que le roi ferait de leur sentence. Aussitôt qu'elle lui eut été remise, il en fit une sentence de mort. Des soldats étrangers remplirent les divers quartiers de la ville; on ordonna à son de trompe aux habitans de se tenir renfermés dans leurs maisons; la place des exécutions fut bordée d'artillerie, et les gardes du roi occupèrent les avenues du palais. L'heure de midi ayant sonné, les portes des prisons s'ouvrirent, et l'on vit s'avancer vers le lieu du supplice une longue suite d'hommes aussi distingués par leur naissance que par leur rang et leurs dignités: deux évêques, des sénateurs, des magistrats. Ils furent tous livrés aux bourreaux, et leurs têtes tombèrent sous la hache fatale. Les spectateurs qui témoignaient leur pitié étaient saisis et immolés. Pour s'emparer des accusés qui s'étaient cachés dans les mai-

sons des bourgeois, on publia un pardon général, et les malheureux fugitifs ayant osé reparaître, les soldats les traînèrent vers l'échafaud. Quatre-vingt-quatorze personnes furent exécutées le premier jour; plusieurs autres périrent le lendemain. On n'épargna pas même les domestiques qui avaient paru attachés à leurs maîtres, et des potences furent dressées pour les pendre. Les cadavres restèrent entassés pendant plusieurs jours; on les transporta ensuite hors de la ville, et on les jeta sur un bûcher pour les réduire en cendres.

De toutes parts éclatèrent les cris de la douleur; de toutes parts coulèrent des larmes amères. Quelle dut être sur-tout dans ce moment affreux la situation de la vertueuse et noble Christine! Le corps de son mari, enterré depuis près d'un an, fut arraché du dernier asile, traîné sur la claie et livré aux flammes; celui d'un de ses enfans mort en bas âge fut traité de même. La veuve infortunée fut conduite devant le roi, qui se plut à l'humilier par des paroles insultantes, et qui donna l'ordre de l'emprisonner. Après avoir été détenue quelque tems dans le fort de Stockholm, elle fut transportée en Danemark, où elle resta enfermée pendant trois ans. Ses grandes qualités

avaient captivé l'amiral danois, Severin Norby, guerrier valeureux et loyal, qui blâmait hautement la conduite du roi; mais elle lui refusa sa main, pour la donner au sénateur de Suède Jean Thureson, dont elle eut un fils. Elle mourut dans un âge avancé l'année 1558.

En quittant la Suède pour retourner à Copenhague, Christiern donna de nouvelles preuves de ses dispositions envers les Suédois. Il fit désarmer les paysans, et ordonna de briser leurs armes. L'évêque de Linkoeping ayant eu la bassesse de lui présenter une liste de personnes suspectes, il les condamna la plupart à expirer sur la roue. Tous les mâles de l'ancienne famille des Ribbing qu'on put découvrir furent exécutés de la manière la plus cruelle. Après avoir visité le couvent de Nydala, le roi donna l'ordre de noyer les religieux avec leur abbé; ils subirent tous ce déplorable sort, à l'exception d'un seul qui se sauva à la faveur d'un déguisement.

Tels sont les traits avérés de l'étrange barbarie où Christiern se laissa entraîner par ses passions, après avoir pris des engagemens solennels, et après avoir prodigué les promesses; est-il étonnant qu'il ait reçu en Suède le surnom de *tyran?* On chercherait en vain à le

disculper en alléguant la raison d'état et des vues politiques ; toute mesure, toute entreprise qui n'est exécutée qu'au mépris de la justice, de la probité, de l'honneur, de la religion, par le ministère des bourreaux, au milieu des gémissemens et des larmes, doit être marquée du sceau de la réprobation, quels qu'en aient été les auteurs et les motifs. Un historien danois, après avoir jugé ainsi la conduite de Christiern en Suède, ajoute ces mots remarquables : « J'estime que c'est faire injure à tous les bons princes, et se montrer ingrat envers eux, que d'en louer un mauvais (1).

La consternation paraissant générale parmi les Suédois, Christiern croyait avoir comprimé tous les ressorts de la résistance. Mais il était né en Suède un de ces hommes supérieurs, capable de concevoir de grands desseins et de les exécuter. L'année 1490 Gustave Ericson Wasa avait reçu le jour dans le château de Lindholm. Remis au roi comme otage, il avait été

(1) C'est le respectable Gram qui s'exprime ainsi dans ses Remarques sur Meursius. Les traits que j'ai rapportés d'après les historiens dignes de foi suffisent pour faire juger Christiern. Vertot, Pufendorf et d'autres ont ajouté des circonstances et des détails controuvés, principalement par Messenius, écrivain suédois, qui s'est laissé égarer par une haine aveugle.

emmené comme prisonnier. Il parvint à s'échapper du lieu où il était détenu en Danemark, et chercha un asile à Lubeck. Les magistrats de cette république apprécièrent ses talens, et jugèrent qu'il pourrait être utile aux villes anséatiques dans leurs projets contre Christiern. Gustave obtint un vaisseau pour passer en Suède, et la promesse d'être secondé. Arrivé dans sa patrie, il resta quelque tems entre la crainte et l'espérance, et ne sauva ses jours, menacés par les Danois, qu'en recourant à des déguisemens et en cherchant des asiles écartés. S'étant rendu en Dalécarlie, cet antique séjour de l'indépendance et du patriotisme, il trouva dans cette contrée même les esprits abattus. Déjà il désespérait de son entreprise, et il avait pris le parti de se rendre en Norwège pour se cacher dans les montagnes; mais tout-à-coup les dispositions des Dalécarliens changèrent; ils apprirent les vengeances barbares que les soldats de Christiern continuaient d'exercer en son nom, et ils rappelèrent Gustave pour conférer avec lui. Il parla plusieurs fois à la multitude réunie dans la grande plaine de Mora. Son éloquence, la noblesse de son maintien et l'émotion dont son ame était pénétrée, produisirent la plus vive

sensation. Il évoqua les mânes de son père, qui avait péri dans le massacre de Stockholm, et présenta le tableau des souffrances de sa mère, détenue dans un cachot à Copenhague. Il retraça les malheurs et la honte dont la Suède était accablée, et rappela le souvenir de ce héros qui, sous le règne d'Eric, avait conduit les Dalécarliens contre les oppresseurs de la patrie. Ces montagnards, naturellement intrépides et fiers, sentirent leur ardeur se ranimer. Ils coururent aux armes et mirent Gustave à leur tête. Ce mouvement entraîna bientôt les provinces voisines. Les soldats danois furent intimidés ; les commandans des places fortes firent une résistance inutile, et l'archevêque, qui se présenta avec un corps nombreux, essuya une défaite dont il ne put se relever. Les états s'étant assemblés à Wadstena reconnurent les services de Gustave, le proclamèrent administrateur le 24 août 1521, et en même tems ils prononcèrent la déchéance de Christiern.

Tel était le cours des événemens en Suède ; en Norwège, les esprits étaient plus tranquilles ; mais en Dannemark il se formait un orage qui ne tarda pas à éclater. Christiern montrait dans ce pays une activité utile sous plusieurs rapports ; il encourageait le commerce ; il pro-

tégeait les sciences; il donnait un code de lois qui avait pour but de mettre les classes inférieures à l'abri de la domination des grands. Mais d'un autre côté il se livrait à des actes de despotisme et de cruauté qui répandaient une empreinte sinistre sur ses meilleures entreprises, et qui donnaient des armes contre lui aux hommes puissans. Dyveke, sa maîtresse, étant morte, on chargea du soupçon de l'avoir empoisonnée la famille de Torbern Oxe, gouverneur du château de Copenhague, qui avait été amoureux de cette femme, et avait pensé à l'épouser contre le gré de ses parens. Oxe avoua qu'il avait aimé Dyveke, et ce fut lui que le roi résolut d'immoler à sa colère. Il le fit traduire devant une commission extraordinaire, composée de douze paysans des environs de Copenhague. Ces hommes simples, mais intègres, déclarèrent que c'étaient les actions de l'accusé, et non pas eux, qui le jugeaient. Christiern ordonna cependant que Torbern Oxe fût décapité. Dideric Slaghek, que nous avons vu jouer un rôle si odieux en Suède, fut nommé archevêque de Lund par le roi. Peu après le pape ayant envoyé un légat pour demander raison du meurtre des évêques suédois compris dans le massacre de Stock-

holm, Christiern en rejeta la faute sur Slaghek, et le fit périr sur un bûcher. Le roi de Pologne lui ayant envoyé des ambassadeurs pour porter plainte de la violation des traités, il donna l'ordre de les arrêter, et les fit ensuite jeter dans la mer. Pensant plutôt à niveler les têtes au gré de son humeur despotique, qu'à établir les bases d'une réforme utile et solide, il déclara que tous les biens de ses sujets lui appartenaient en sa qualité de souverain, et partant de ce principe, il imposa des taxes arbitraires, et se fit prêter des sommes considérables, sans les rendre ni en payer l'intérêt. Au lieu de consulter le sénat, si accoutumé en Dannemark à prendre part aux affaires publiques, il ne suivait que les avis de Sigebrite et de ses créatures. Cette femme se plaisait à humilier les grands, et la reine elle-même était obligée de la ménager. Dans le même tems, Christiern avait des différents graves avec Frédéric, son oncle, duc de Holstein; il s'attirait la haine du clergé en favorisant le luthéranisme, et sa conduite en Suède répandait une terreur générale (1).

(1) Voyez un aperçu du règne de Christiern, en Dannemark, dans l'*Abrégé de l'histoire de ce pays*, par Suhm, édition de

Le signal de l'insurrection de Dannemark fut donné en Jutland par la noblesse de cette province. Les paysans, plus attachés au roi, parce qu'il avait publié un code qui les protégeait contre les seigneurs, firent plusieurs tentatives pour le soutenir ; mais elles augmentèrent le danger de sa situation, parce qu'il ne sut pas les faire tourner à son profit par la fermeté et le courage. La noblesse de Jutland persista dans ses résolutions, et fut appuyée par les autres provinces. On offrit la couronne à Frédéric, oncle de Christiern, qui l'accepta, et qui fut proclamé le 25 mars 1523, après avoir fait de grandes concessions au sénat ainsi qu'à tous les nobles, qui cherchèrent sur-tout à augmenter leur empire sur les laboureurs. Christiern fit voile vers les Pays-Bas, emmenant Sigebrite, qui, à ce qu'on rapporte, le consola en lui faisant espérer qu'il pourrait devenir bourguemestre à Amsterdam. Pendant le trajet, il fut jeté par un vent violent sur les côtes de Norwège : abattu, consterné, il n'osa s'arrêter dans ce pays, et il se remit en mer pour arriver dans les Pays-Bas, où il rencontra son

Kierulf; ouvrage rédigé avec une grande impartialité, d'après des documens authentiques.

beau-frère, l'empereur Charles-Quint (1).

La chute de Christiern en Dannemark entraînait celle du parti qui lui restait encore en Suède. L'archevêque d'Upsal fuyait devant une armée victorieuse, qui, après s'être assurée des provinces, fit le siége de la capitale. Les Danois, incertains et abandonnés à leur sort, n'opposaient plus qu'une faible résistance au héros qui, par son génie, multipliait les ressources et dominait la fortune. La capitale allait se rendre, lorsque Gustave convoqua les états dans la ville de Strengnès, pour délibérer sur la situation du royaume. Il devait avoir acquis des titres bien distingués à la reconnaissance et au respect, puisque toutes les passions furent réduites au silence, et que la couronne lui fut décernée d'une voix unanime. Il devint roi le 6 juin 1523, et fit peu après son entrée à Stockholm, qui venait de capituler, avec ses généraux. Les troupes qu'il avait à sa disposition étaient entrées dans la province danoise de Scanie, et dans celle de Bohus ou Wik, relevant de la Norwège. Mais il mit peu

(1) Voyez dans Hvitfeld toutes les pièces relatives à la déchéance de Christiern, et à la nomination de Frédéric.

d'activité dans la poursuite de ces avantages, ne voulant point affaiblir ses forces en les divisant, et désirant avant tout de consolider son pouvoir en Suède. Gustave aimait la gloire; mais il avait en même tems le degré de prudence et de modération nécessaire pour apprécier la position du moment, et pour écarter la séduction du succès.

Le nouveau roi de Dannemark se souvenait du traité de Calmar, et aspirait à le tenir en vigueur. On s'était accoutumé en Dannemark à regarder ce pays comme le régulateur de la Scandinavie. La grandeur et la puissance où s'était élevée Marguerite, princesse danoise, avaient fait naître des prétentions qui avaient éclaté plusieurs fois, et qu'entretenait l'intérêt national. D'ailleurs le Dannemark, par sa situation qui le rapprochait du centre de l'Europe, par la fertilité naturelle de son sol, par l'étendue de son commerce, par les alliances et les possessions de la maison d'Oldenbourg, avait pris une grande prépondérance.

Frédéric commença les négociations en Norwège, où la déchéance de Christiern n'avait pas été prononcée, mais où l'on s'attendait à une révolution. Il employa deux hommes dis-

tingués par leurs talens et leur expérience, Vincent Lunge et Nicolas Lycke, nés en Dannemark, mais domiciliés en Norwège. Ces deux agens du roi engagèrent d'abord le sénat et les états à déclarer Christiern déchu du trône. Ils leur représentèrent ensuite que Frédéric étant le fils d'un de leurs rois, et se trouvant revêtu du titre d'héritier de Norwège, leur choix ne pouvait tomber convenablement que sur lui. Il ne se présenta point de concurrent, et Frédéric fut élu au mois d'août de l'année 1523. Il signa, l'année suivante, une capitulation; elle portait, entre autres conditions, que la couronne de Norwège serait regardée comme libre et élective, ainsi que celle de Dannemark; ce qu'avait fait stipuler le sénat de ce dernier pays, conformément à son désir d'influer sur les élections; que toutes les prérogatives et usages seraient maintenus; que le couronnement aurait lieu à Drontheim; que les marchands anséatiques n'auraient plus le droit d'acquérir des biens-fonds, et que le roi rachèterait les îles Orcades et Schettland, aliénées par Christian Ier, *sans le consentement du sénat* (1). Le couronne-

(1) Voyez la capitulation dans Hvitfeld, page 1274.

ment fut différé sous divers prétextes, et Frédéric n'osa, pour le moment, insister davantage. Christiern conservait des partisans : son code en faveur des paysans danois avait fait impression sur le peuple norwégien, et le tems avait affaibli le souvenir de ses anciennes cruautés.

Le roi de Dannemark tourna ensuite ses regards vers la Suède. Il fit parvenir aux états de ce royaume une lettre où il leur rappelait les stipulations des traités de Calmar. Cette lettre fut mal reçue, et les états firent une réponse peu satisfaisante. Cependant Gustave témoigna des égards à Frédéric, et l'aida même à s'assurer du Dannemark : c'était le moyen le plus noble de le désarmer. Les deux rois eurent en outre une entrevue dans la ville de Malmœ, pour discuter leurs intérêts. Frédéric parla de l'union des trois royaumes, mais avec beaucoup de réserve ; et voyant qu'il ne parviendrait pas à se faire écouter sur ce point, il se contenta de demander que Gustave reconnût une espèce de suzeraineté ; mais le roi de Suède refusa d'entrer dans aucun rapport de dépendance, et les états applaudirent à sa fermeté. Les limites des royaumes devant être fixées, Gustave réclama l'île de

Gotlande pour la Suède ; il renonça à la Scanie, et promit de rendre également la province norwégienne de Bohus, que ses troupes occupèrent encore pendant quelque tems. L'île de Gotlande devint ensuite le sujet d'une longue discussion, et resta au Dannemark. Quoique peu satisfait de la conduite des Danois relativement à cet objet, le roi de Suède resta fidèle à son système de prudence, et ne voulut point s'engager dans une guerre étrangère. Un couronnement solennel sanctionna son autorité royale aux yeux de la nation suédoise et de l'Europe, et quelques années s'étant écoulées, le trône fut déclaré héréditaire dans sa maison.

L'union de Calmar avait duré au-delà d'un siècle, quoiqu'avec plusieurs interruptions. Depuis Marguerite il n'avait pas paru un seul monarque capable de concentrer les intérêts. Christiern combla la mesure des erreurs et des fautes. Les victoires et les talens de Gustave mirent fin au fameux pacte politique du Nord. La Norwège resta unie au Dannemark; mais la Suède en fut détachée pour toujours. Une longue suite d'années avait été marquée par des troubles et des guerres, au lieu d'offrir l'image d'une union fraternelle. Le progrès direct et général de la prospérité des peuples

avait été retardé. Mais, d'un autre côté, pendant cette période de tems, de grands caractères s'étaient formés, et les talens avaient eu occasion de se développer dans ces crises si importantes sous les rapports de l'indépendance et de la liberté. Une émulation utile s'était introduite et avait fait naître des entreprises nouvelles et hardies. L'attention de l'Europe s'était portée plus fréquemment vers le Nord, qui avait tout-à-coup présenté un plus grand intérêt, et il en était résulté des communications de tout genre, qui eurent des effets avantageux dans la marche de la civilisation européenne. Ces considérations, dont le récit des événemens que nous avons présenté contient les preuves, ont été négligées jusqu'ici par les historiens. Le tems est venu où la raison et l'impartialité doivent les faire accueillir.

FIN DE LA SIXIÈME PARTIE.

SEPTIÈME PARTIE.

1523 — 1814.

Introduction de la réforme; entreprises de l'archevêque de Drontheim; expédition de Christiern en Norwège; emprisonnement de ce prince; interrègne en Dannemark; Christian III; événemens en Norwège; établissement du luthéranisme en Dannemark et en Norwège; mouvemens en Norwège; traité de Spire; administration de Christian III; sa mort et celle de Christiern; Frédéric II; discussions avec l'Ecosse au sujet de la Norwège; Eric XIV en Suède; guerre entre ce prince et Frédéric II; projet sur la Norwège; Paix de Stettin; Christian IV, successeur de Frédéric II; mariage de Jacques, roi d'Ecosse, et son voyage en Norwège; coup-d'œil sur la situation de l'Europe; entreprises remarquables de Christian, et ses soins particuliers pour la Norwège; état des sciences et des lettres; Frédéric III, successeur de Christian; noblesse de Norwège; guerre entre le roi de Dannemark et de Norwège et celui de Suède; paix de Roskild et de Copenhague; révolution du gouvernement; Adeler, héros norwégien; règne de Christian V; Frédéric IV; guerre du Nord; campagnes de Charles XII en Norwège; sa mort; pacification; conspiration en Norwège; expédition en Groenland; missions en Laponie; Islande; état de la Norwège avant les derniers tems.

Depuis plusieurs années Luther prêchait sa doctrine dans le nord de l'Allemagne. Ses

disciples la répandirent dans les contrées voisines, et les peuples du Nord participèrent au nouveau mouvement des esprits, qui devait avoir des suites si remarquables: Frédéric accueillait la réforme en Dannemark; Gustave Wasa la protégeait déjà ouvertement, parce qu'il avait besoin d'affermir sa puissance en abaissant le clergé. Mais elle ne pénétrait pas avec la même facilité en Norwège. Ce pays était plus éloigné; et l'archevêque de Drontheim, Olaus Engelbertson, qui jouissait d'un grand crédit, écartait avec soin tous les novateurs. Ce prélat donna même des inquiétudes à Gustave, et entrava les efforts que faisait ce monarque pour changer la croyance de ses sujets (1).

Le clergé de Suède avait trouvé un imposteur hardi, qui était entré dans ses vues. Il se donna pour le fils du dernier administrateur; et, secondé par plusieurs évêques, il fit prendre les armes aux Dalécarliens, très-attachés encore aux cérémonies de la religion catholique. S'étant mis en relation avec l'archevêque de Drontheim, il lui promit de maintenir l'an-

(1) Voyez Hvitfeld, *Chronique de Dannemark*; Pontoppidan, *Annales eccles.*; Dalin, *Histoire de Suède*; Celsius, *Histoire de Gustave Wasa*; Gebhardi, *Histoire de Norwège et de Dannemark*, etc.

cien culte, et de rendre incessamment à la Norwège la province de Bohus, que Gustave n'avait pas encore remise. Mais Gustave veillait à la conservation de sa couronne, et l'aventurier rentra bientôt dans le néant; dont on avait voulu le faire sortir. La veuve de l'administrateur déclara par écrit qu'il n'était point son fils; les Dalécarliens l'abandonnèrent et il se retira en Norwège, où l'archevêque lui donna un asyle pour quelque tems; les circonstances l'ayant conduit en Allemagne, il y mourut sur l'échafaud. Immédiatement après l'apparition de l'imposteur, le 22 juin 1527, Gustave fit passer à la diète de Vesteras le décret qui mettait à sa disposition les biens de l'Eglise, et il ne tarda pas à nommer des évêques dont le dévouement à sa cause lui était connu. Il conserva la hiérarchie ecclésiastique, mais en se détachant de la cour de Rome, et en se réservant le droit de souveraineté sur l'Eglise.

Pendant l'automne de l'année 1529, Frédéric envoya son fils aîné Christian en Norwège, pour le faire reconnaître par les états de ce royaume héritier présomptif de la couronne, et pour recevoir dès ce moment l'hommage comme tel; mais les états se prêtèrent d'au-

tant moins à cette demande, que Frédéric lui-même n'avait pas encore été couronné, n'ayant pu se rendre à Drontheim, où la cérémonie devait avoir lieu. L'archevêque de Drontheim dirigeait les délibérations; opposé au prince Christian, qui avait embrassé ouvertement le luthéranisme, il engagea les états à porter un décret qui, en confirmant l'union des deux royaumes de Norwège et de Dannemark, statuait de plus qu'ils resteraient électifs l'un comme l'autre. On allégua, pour appuyer ce décret, les capitulations de Christian et de Frédéric. Le jeune prétendant ne put donc être reconnu, ni recevoir l'hommage. On lui permit cependant de porter le titre d'héritier de Norwège, que son père avait pris comme duc de Holstein, et qui était peu important sans une sanction émanée des états.

Mais des nuages plus sombres s'élevaient sur l'horizon de la Norwège, menaçant de se répandre sur la Scandinavie entière. L'intérêt, l'orgueil et l'ambition s'agitèrent pour soulever les peuples et provoquèrent de nouvelles catastrophes.

(M) Christiern, dépouillé des trois couronnes du Nord, n'avait point renoncé à l'espoir de les recouvrer. La puissance de Charles-Quint,

son beau-frère, et l'intérêt que lui témoignaient plusieurs princes d'Allemagne, lui laissaient entrevoir la possibilité de rétablir sa fortune. Entraîné d'abord par les opinions de Luther, il y avait renoncé pour montrer son dévouement à la cour de Rome. Il comptait qu'il gagnerait ainsi le clergé, et, en effet, ce corps se dévoua à sa cause; sur-tout en Norwège. Plusieurs tentatives avaient néanmoins échoué; mais enfin le moment semblait venu où les projets du monarque détrôné pourraient réussir. Trois proscrits de Suède, Gustave Trolle, ancien archevêque d'Upsal, Thure Johanson, long-tems maréchal du royaume, et Magnus, qui avait occupé le siége épiscopal de Vesteras, adressèrent, en 1530, de plusieurs endroits, des lettres aux mécontens des trois pays. Ils y parlaient avec les plus grands éloges de la révolution, qu'ils disaient s'être faite dans les sentimens de Christiern; ils vantaient sa piété, sa modération, et annonçaient les efforts que plusieurs souverains allaient faire en sa faveur. Ces lettres ayant été communiquées par ceux qui les avaient reçues à Frédéric et à Gustave, dont la vigilance inspirait des craintes, et ne pouvant produire aucun effet, Trolle se rendit lui-même, l'année 1531, en Norwège,

pour y établir un centre de négociations. Il fut bientôt d'accord avec l'archevêque de Drontheim, dont le caractère sympathisait avec le sien. Les évêques norwégiens firent un traité à Hammer, par lequel ils s'engageaient à faire passer entre les mains de Christiern toute l'argenterie des églises dont on pourrait se passer, à lui procurer des vivres, des munitions et des secours de toute espèce, sous la condition qu'il donnerait en hypothèque un certain nombre de fiefs. Charles-Quint, quoiqu'il évitât de se déclarer formellement, fournit quarante mille florins, et plusieurs sommes furent avancées par de riches bourgeois des villes d'Allemagne et des Pays-Bas. On convertit l'argenterie des églises de Norwège en pièces monnayées, portant la lettre initiale du nom de Christiern, et les armes du royaume. Les préparatifs se firent avec activité; des enrôlemens volontaires eurent lieu en divers endroits; les troupes rassemblées par le comte d'Ostfrise et le duc de Gueldres étant devenues inutiles à ces deux rivaux, par leur réconciliation, se mirent à la solde de Christiern. Les villes de Campen, Enkhuysen, Amsterdam, fournirent sans difficulté des vaisseaux de transport, pour être délivrées d'autant plus

tôt de tous ces soldats mercenaires rassemblés dans leurs murs ou dans leurs environs.

La flotte se mit en mer à Medenblick en Westfrise, le 20 octobre 1531. La saison était avancée pour la navigation du Nord. Les vaisseaux, assaillis par la tempête, furent dispersés, et plusieurs de ceux qui étaient chargés de munitions furent perdus. Après une navigation longue et pénible, Christiern arriva enfin sur les côtes de la Norwège et ordonna le débarquement. Il se rendit lui-même à Opslo, et s'adressa aux évêques, leur donnant par écrit la promesse de poursuivre les adhérens de Luther, et de protéger la religion catholique. En même tems il annonça la grâce et le pardon pour le passé, et convoqua une assemblée des prélats, des principaux gentilshommes, des notables de la bourgeoisie, et de plusieurs laboureurs. Le clergé ayant préparé les esprits, on se réunit au jour marqué. L'assemblée reconnut Christiern pour légitime souverain, et la succession fut assurée à Jean son fils. Entraîné par les événemens, le sénat de Norwège écrivit au roi et au sénat de Dannemark une lettre ainsi conçue (1) :

(1) Voyez l'original dans Hvitfold, page 1533.

« Chers seigneurs, frères et amis : vous savez ce qui s'est passé au sujet du roi Christiern, et vous en connaissez les raisons. La déposition de ce roi s'est faite sans que nous ayons été consultés ; nous n'en avons ensuite élu un autre que par contrainte, et long-tems après, seulement parce que depuis l'exil de Christiern nous n'avions eu aucune nouvelle à son sujet. Depuis qu'il est revenu chez nous, nous sommes retournés avec joie sous l'obéissance du souverain légitimement élu et couronné. Nous avons remarqué qu'il aime maintenant Dieu et la justice. Nous ne voyons d'ailleurs aucun autre moyen de prévenir des troubles funestes et d'épargner le sang. Nous vous exhortons et prions pour cet effet très-instamment de ne pas vous opposer à ce que Christiern soit remis paisiblement en possession de ses royaumes. Ayant résolu de retourner sous l'obéissance de Christiern, et ne pouvant servir deux maîtres, nous espérons que le seigneur Frédéric ni vous ne nous voudrez du mal, si nous renonçons au serment de fidélité envers Sa Grâce, comme nous le faisons par les présentes. »

Le sénat de Norwège ne fit point de démarche en Suède ; mais les bannis suédois envoyè-

rent des circulaires dans ce pays, et cherchèrent à ébranler la fidélité des soldats de Gustave. Tous les mécontens allèrent les joindre sur la frontière, croyant le moment arrivé de faire triompher leur parti. Un danger commun rapprocha Gustave de Frédéric, et les deux monarques agirent de concert pour s'opposer à Christiern. Ils levèrent de nouvelles troupes, et les villes anséatiques promirent de joindre des vaisseaux à ceux du roi de Dannemark, et de fournir des munitions. Ces villes conservaient leur animosité contre le beau-frère de Charles-Quint, qui avait favorisé à leurs dépens les marchands des Pays-Bas.

Après avoir mis le blocus devant le fort d'Aggershus, voisin de la ville d'Opslo, et que défendait une garnison danoise nouvellement renforcée, Christiern entreprit une invasion dans la province de Bohus. Le Suédois Thure Johanson s'empara de plusieurs places, et fit des progrès vers la frontière de Suède. Le roi ayant établi son camp près de Konghell, trois mille Suédois se présentèrent pour le combattre. Irrité de cet obstacle auquel il ne s'était pas attendu, il accabla de reproches Thure Johanson, qui lui avait représenté la conquête

de la Suède comme facile. Le lendemain on trouva le corps de ce général dans une rue de la ville, ayant la tête coupée. Le soupçon du meurtre tomba sur Christiern, et le souvenir de ses cruautés précédentes se réveilla dans les esprits. Ses troupes repoussèrent cependant les Suédois dans un passage étroit, et s'ouvrirent une route pour retourner en Norwège.

Déjà une escadre de vaisseaux danois et lubeckois s'était emparée d'une partie de la flotte de Christiern, et avait fait lever le blocus du fort d'Aggershus. Au mois de mai 1532, la grande expédition de Frédéric et des villes anséatiques eut lieu, et le moment décisif approchait. A la tête de cette expédition était Canut Gyldenstiern, désigné évêque de Fionie. Il avait reçu des pouvoirs illimités, non-seulement pour les opérations militaires; mais aussi pour les négociations, et il était même muni d'un sceau royal pour expédier des lettres de grâce au nom du roi. Les Danois et les Allemands approchèrent d'Opslo. Christian fit brûler son camp et se jeta dans la ville. Les alliés, s'avançant toujours, mirent le feu aux vaisseaux qui se trouvaient dans le port, et aux magasins. A l'aspect des ravages de la

flamme, la douleur se répandit et le peuple éclata en plaintes contre Christiern, qui, dans le même moment, voyait ses soldats mécontens se débander. Aucun secours ne pouvait arriver de l'étranger, toutes les avenues étant gardées d'un côté par les Danois et les Allemands, de l'autre par les Suédois. Il restait au roi une ressource honorable; il pouvait, avec les débris de son armée, se jeter dans les montagnes, et, franchissant leurs cimes, prendre une position imposante dans la partie septentrionale, où l'archevêque de Drontheim avait une si grande influence. Tel eût été le parti qu'on eût vu prendre à ces héros fameux dont la Norwège avait admiré les audacieux exploits. Christiern, abattu, agité de crainte, s'adressa à l'ennemi pour savoir la résolution qu'il devait prendre. Le chef de l'expédition lui conseilla de recourir à la grâce de Frédéric son oncle. En attendant, ses partisans répandirent la nouvelle qu'un secours puissant allait arriver d'Ecosse et de Flandres; mais cette nouvelle ne fit point d'impression, et les conférences avec le chef danois furent reprises. En vertu de ses pleins pouvoirs, Gyldenstiern, après avoir consulté les officiers supérieurs, accorda au roi Christiern et à sa suite

un sauf-conduit jusqu'en Danemark; et il fut arrêté que, dans le cas où il ne parviendrait point à faire un accommodement avec Frédéric, il aurait la liberté de retourner en Norwège avec sa suite, ou de se retirer en Allemagne. On lui promit de plus que dans l'intervalle il y aurait un armistice, et qu'on accorderait une amnistie aux Norwégiens qui s'étaient déclarés en sa faveur. Avant que cet accord pût être signé et scellé, Frédéric, instruit de la détresse de l'ennemi, fit parvenir à son représentant l'ordre de n'entrer dans aucune négociation avec Christiern, et de l'obliger de se rendre à discrétion. Mais Gyldenstiern, se croyant autorisé par les instructions précédentes, et contraint par sa parole, ne se désista point de ses engagemens, qui furent ratifiés par sa signature et celle des officiers supérieurs. Immédiatement après, les ordres furent donnés pour l'embarquement, et Christiern se prépara à l'entrevue qu'il devait avoir avec Frédéric.

Les hommes réellement supérieurs deviennent plus grands dans les disgraces et les revers; c'est alors qu'ils acquièrent les plus beaux titres à l'estime et à la gloire. Les hommes qui n'ont que la supériorité du rang ou de la puis-

sance, sans avoir l'ame élevée et noble, lorsque le sort les trahit, se trahissent eux-mêmes et s'attachent à tous les genres de ressources. Avant de s'embarquer, Christiern écrivit à Frédéric une lettre, où il disait : « Nous venons à vous, cher seigneur et frère, comme le fils égaré, demandant vôtre consolation et votre secours ; nous vous promettons d'imiter le père céleste tout le tems que nous avons à vivre, et d'avoir pour vous les sentimens qu'un fils doit à son père. Ce n'est plus par la chair et le sang que nous nous laissons gouverner ; mais par cet esprit de grâce que Dieu nous a accordé miraculeusement. Nous sommes remplis d'une charité ardente, surtout pour le roi, la reine, son fils, pour les états de Dannemark, et pour leurs bons alliés les villes anséatiques. » Cette lettre ne produisit aucun effet favorable ; on jugea qu'elle avait été dictée par la crainte, l'abattement ; elle ne servit qu'à diminuer la considération personnelle dont Christiern avait besoin pour qu'on usât de ménagemens envers lui (1).

Le chef danois conduisit Christiern dans le

(1) La lettre se trouve dans son étendue au second tome de Hvitfeld, p. 1378.

port de Copenhague. Frédéric, en apprenant son arrivée, éprouva un grand embarras. D'un côté il entendait la voix du sang et de l'honneur; mais de l'autre retentissait plus fortement celle de la politique et de l'intérêt; elle était appuyée par les sollicitations du sénat et des grands de Dannemark, qui ne pouvaient être tranquilles sur leur sort, si Christiern conservait la liberté et des ressources pour l'avenir. Les mêmes motifs agissaient sur les villes anséatiques et sur le roi de Suède. Gyldenstiern, en cherchant à se justifier auprès du sénat, porta le dernier coup au prince accablé par la fortune. Il accusa Christiern d'avoir lui-même violé l'accord en y faisant des infractions, et sur-tout en écrivant à l'empereur Charles-Quint. Tous les scrupules ayant été écartés, l'arrêt fatal fut prononcé par le sénat de Dannemark, et Frédéric le confirma. Il portait qu'il fallait s'assurer de la personne du roi détrôné, et le détenir prisonnier. On l'avait d'abord retenu à bord du vaisseau, sous prétexte que Frédéric était à Flensbourg, dans le duché de Sleswig. Le moment du départ ayant été fixé, le vaincu sortit du port de Copenhague, et fut dirigé vers la côte où est la ville de Flensbourg. Aussi long-tems que Christiern

fut à la vue de cette ville, il conserva de l'espérance ; mais quand il vit qu'on le conduisait plus loin, il se livra au désespoir et versa un torrent de larmes. Le vaisseau s'arrêta près de Saenderbourg, ville et château fort de l'île d'Alsen. C'est là que l'ancien monarque des trois royaumes, qui s'était laissé enlever le droit de prétendre aux hommages ; mais qui, par le malheur et sur-tout par l'arrêt qu'on venait de lui faire subir, avait acquis des titres aux égards et à la pitié, fut enfermé dans un donjon n'ayant qu'une seule fenêtre grillée. On en mura la porte, et on ne laissa qu'une ouverture étroite pour y faire passer la nourriture. Le roi captif n'eut pour société qu'un nain qui lui avait long-tems servi de domestique.

La régence des Pays-Bas, craignant pour leur commerce en Dannemark et en Norwège, déclara que l'entreprise de Christiern n'avait été secondée que par les bourgeois de quelques villes. L'empereur Charles-Quint lui-même fit des excuses à Frédéric d'avoir pris part au projet de son beau-frère. Il ne pouvait avoir, sans doute, un grand attachement pour ce parent, qui lui avait donné plus d'un sujet de plainte. Cependant il est à croire qu'il eût in-

terposé sa puissance, et qu'il eût fait, du moins, de fortes représentations, si, dans le même tems, la ligue des protestans d'Allemagne, conclue à Smalkald, ne lui eût donné des sujets d'inquiétude. Cette ligue cherchait à soulever l'Europe contre l'empereur, et négociait en particulier avec Frédéric et Gustave.

Les troupes danoises envoyées en Norwège pour s'opposer à Christiern occupaient les places du pays, et les Norwégiens eux-mêmes n'étaient point sous les armes. On eut recours à la clémence de Frédéric, qui envoya deux députés, Truid Ulfstan et Claude Bilde. Les états du royaume s'assemblèrent à Drontheim en 1535. Ils furent maintenus dans leurs droits en prêtant hommage à Frédéric, et en s'engageant à ne déférer, dans la suite, la couronne qu'au prince qui aurait été élu de concert avec le Dannemark. L'archevêque de Drontheim, les évêques de Hammer et d'Opslo, qui avaient été les principaux mobiles des événemens, furent condamnés à une amende. Les états promirent aussi de révoquer solennellement l'acte par lequel ils avaient garanti la succession au prince Jean, fils de Christiern; mais cette mesure devenait inutile, le jeune prince étant mort peu avant à Ratisbonne. Gustave Wasa

venait de restituer la province de Bohus ou Wik, et la Norwège rentra dans ses anciennes limites. Mais l'invasion de Christiern avait augmenté les adversités de ce royaume, déjà affaibli par plusieurs calamités antérieures. Abandonnés par celui qui s'était annoncé comme leur protecteur, observés d'un œil jaloux par le monarque suédois, dont ils avaient recueilli les adversaires, les Norwégiens devaient recourir à une prudente résignation.

Le roi Frédéric ne jouit pas long-tems de la victoire qu'il venait de remporter sur son antagoniste. Atteint depuis plusieurs années d'une maladie de langueur, il mourut en 1533, âgé d'environ soixante-deux ans. Il fut sur-tout regretté de la noblesse, qu'il avait très-généreusement récompensée des services qu'elle lui avait rendus. Il eut long-tems pour favori et pour principal conseiller Detlew Rewentlow, d'une famille riche et ancienne. C'était un homme très-savant, mais qui donnait dans les rêveries astrologiques, et qu'on accusait de magie. On a rapporté qu'il avait prédit à Frédéric, lorsqu'il était encore duc de Holstein, qu'il obtiendrait un jour la couronne royale. Il ne devait pas être difficile à Rewentlow, qui était instruit de la situation des affaires, et

en particulier des projets de la noblesse de Dannemark, de prédire cet événement. Frédéric avait épousé en premières noces Anne de Brandebourg, qui fut mère du prince Christian et de Dorothée, qui épousa Albert, premier duc de Prusse. Après la mort d'Anne, le roi donna sa main à Sophie, princesse de Poméranie, dont il eut Jean et Frédéric, qui moururent sans postérité, et Adolphe, qui forma la branche des ducs de Holstein-Gottorp, et plusieurs princesses.

Le successeur de Frédéric n'avait été désigné ni en Dannemark, ni en Norwège (1). Il était naturel que le choix tombât sur Christian, son fils aîné, parvenu à un âge mûr, et distingué par plusieurs qualités. Mais ce prince s'était déclaré pour le luthéranisme, et les évêques de Dannemark firent le projet de l'exclure. Ils proposèrent le prince Jean, né, disaient-ils, depuis que Frédéric était devenu roi, sachant, depuis le berceau, la langue du pays, et pouvant être élevé d'une manière convenable. Il n'avait que huit ans, et une régence aurait été nécessaire pendant plusieurs

(1) Voyez, outre les ouvrages ci-dessus, les *Annales* de Kragius et de Stephanius sur Christian III, édit. de Gram.

années. Le schisme qui s'éleva parmi les grands empêcha de prendre un parti, et le sénat fut revêtu de l'autorité suprême, en attendant que l'on pût s'accorder sur l'élection. Les sénateurs accusés par le peuple de lenteur et de vues intéressées alléguèrent, pour se justifier, qu'ils voulaient avoir le tems de se concerter avec les Norwégiens.

Le sénat ayant été requis, par la régence de Lubeck, de favoriser la ligue anséatique, et de se déclarer contre les villes des Pays-Bas, rejeta cette demande. Les Lubeckois, qui étaient dirigés par un bourguemestre ambitieux nommé Wullenweben, et le commandant de la ville nomme Meier, résolurent de déclarer la guerre au Dannemark, et de profiter de la situation de ce royaume pour rétablir leur domination dans le Nord. Après avoir essayé auprès de Henri VIII, roi d'Angleterre, des négociations qui ne produisirent point de résultat évident, ils s'adressèrent à Christophe, comte d'Oldenbourg, pour lui proposer de se mettre à la tête d'une armée. C'était un parent de Christian; mais étant d'une branche cadette de sa maison, il ne possédait d'autre fortune qu'un très-mince apanage, et un canonicat à Cologne. Il cherchait à se relever par ses ta-

lens et son courage. De longues études lui avaient donné des connaissances étendues, et il s'était signalé contre les Ottomans. Lorsqu'il se trouvait dépourvu de ressources pour paraître convenablement à son rang, il se consolait en lisant Homère dans la langue originale. Le Dannemark ayant paru menacé d'agitations et de troubles, il avait d'abord traité avec le prince Christian. Mais il se laissa éblouir ensuite par les propositions des Lubeckois, se flattant peut-être de jouer le premier rôle, et de s'élever au rang des rois. La guerre fut entreprise. On allégua, pour prétexte, qu'on voulait rendre la liberté à Christiern, et replacer ce prince sur le trône. Christophe, avec une armée levée en Allemagne, fit une invasion dans les provinces danoises, et s'empara de Copenhague. Pour gagner le peuple, il permit de piller les châteaux et de maltraiter les nobles. Le prince Albert de Meklenbourg s'étant rendu en Dannemark, voulut partager la gloire et le butin. Pendant deux ans une grande partie du royaume fut livrée à de farouches soldats, et à des aventuriers avides, d'autant plus dangereux que les chefs n'avaient pas un but déterminé.

Les grands retirés en Jutland s'étaient adres-

sés, dans leur détresse, au prince Christian, qui séjournait en Holstein. Ils avaient engagé les évêques à faire cause commune avec eux en faveur de ce prince, et lui avaient fait décerner la couronne. Il fit de courageux efforts pour s'en assurer la possession. Une victoire décisive, remportée par ses troupes près d'Assens en Fionie, l'année 1634, lui ouvrit le chemin de la capitale. Gustave Wasa, qui était devenu son beau-frère en épousant Catherine de Lauenbourg, et qui pouvait craindre une invasion dans ses propres Etats, lui envoya des secours du côté de la Scanie, et facilita ainsi les opérations du siége de Copenhague, où Christophe et Albert avaient assemblé toutes leurs forces. Cependant un autre adversaire menaçait le nouveau roi : c'était Frédéric, prince palatin et depuis électeur, qui venait d'épouser Dorothée, fille de Christiern, et qui était appuyé par Charles-Quint et par Marie, régente des Pays-Bas. Mais le sort des armes ayant continué de favoriser Christian, le Dannemark fut sauvé de cet accroissement de calamités. La capitale se rendit en 1536; Christophe et Albert retournèrent en Allemagne, et les villes anséatiques firent la paix. Le bourguemestre Wullenweber, instigateur

principal de la guerre, fut condamné à mort par la régence de Lubeck. Le commandant Meier périt du dernier supplice en Dannemark, après être tombé entre les mains des Danois.

Pendant la marche des événemens en Dannemark, Christian n'avait pas négligé de songer à la Norwège. Ayant envoyé, immédiatement après son élection par la noblesse de Jutland, des députés au roi de Suède, il leur donna l'ordre de passer en Norwège, et de sonder les esprits. Les députés commencèrent par faire des excuses aux Norwégiens de ce que le roi avait été élu sans leur participation. Ils engagèrent ensuite l'archevêque de Drontheim à convoquer dans cette ville une assemblée générale; mais les sénateurs de la partie méridionale refusèrent de s'y rendre, parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'archevêque. Vincent Lunge, qui conservait une grande influence dans le pays par ses dignités et par sa fortune, donna une autre direction aux affaires. Les sénateurs établis dans les provinces méridionales délibérèrent séparément dans la ville d'Opslo. Ils dressèrent, en 1535, un acte (1) dans lequel, après avoir blâmé la con-

(1) Voyez Hvitfeld, p. 1440.

duite des villes anséatiques envers le Danemark, ils déclaraient vouloir prêter hommage au prince reconnu dans ce pays, à condition qu'il maintiendrait les lois et les prérogatives du royaume de Norwège. L'archevêque, qui se regardait comme le premier personnage de l'Etat pendant la vacance du trône, jugea cette résolution attentatoire à sa dignité. Ses griefs personnels contre plusieurs sénateurs et contre Vincent Lunge, qui avait révoqué en doute l'ancienneté de sa famille, augmentant son courroux, et le maintien de la religion catholique étant pour lui de la plus haute importance, il entreprit de faire anéantir l'élection de Christian, et de donner à la Norwège un autre souverain par l'intervention d'un puissant monarque, qui lui accordait des preuves de confiance et de considération.

Du fond de l'Espagne, où il séjournait alors, Charles-Quint étendait sa politique jusqu'aux extrémités de la Scandinavie, de concert avec Marie, gouvernante des Pays-Bas. Voyant qu'il ne pourrait réussir à placer le palatin Frédéric sur le trône de Dannemark, il avait conçu le projet de remettre la famille de Christiern en possession de la Norwège. Il eut recours à l'archevêque de Drontheim; au mois d'avril

de l'année 1535, il lui écrivit de Barcelonne une lettre très-flatteuse pour lui-même et pour la nation norwégienne, et deux députés, George, évêque de Brescia, et Lardon, seigneur de Bréda, se rendirent à Drontheim. Au mois d'août suivit une lettre du palatin Frédéric, qui réclamait les droits de la famille de son beau-père, et faisait des promesses séduisantes. Dans les deux lettres l'archevêque était requis de faire en sorte que le roi captif fût remis en liberté ; mais on lui demandait en même tems ses conseils, et on lui communiquait officiellement le mariage de Frédéric avec Dorothée, fille de Christiern. C'était ouvrir une vaste carrière à l'activité du prélat. Se sentant appuyé ainsi, il ne craignait pas de manifester ses desseins (1).

Christian ayant envoyé à Drontheim plusieurs députés pour faire reconnaître son élection et pour demander en même tems un subside, l'archevêque convoqua une assemblée de notables. Il parla des intérêts de la religion, et représenta la demande du subside comme un présage funeste de ce qu'on pouvait attendre

(1) Voyez les Lettres dans Hvitfeld, pages 1471 et 1472.

du prince qui la faisait. Le peuple se rendit en foule dans son palais, et l'agitation se répandit parmi les notables qui s'y étaient assemblés; les sénateurs de la partie méridionale furent déclarés traîtres à la patrie, et l'archevêque obtint, par l'ascendant de son parti, de faire arrêter les députés de Christian. L'un d'eux, Vincent Lunge, fut mis à mort par un domestique du prélat, qui avait prononcé son arrêt de mort le soir en se livrant aux plaisirs de la table, et qui le lendemain le révoqua; mais il était trop tard; on l'avait servi avec un empressement funeste. Cependant, soutenu par le mouvement populaire, et persistant dans ses résolutions, l'archevêque, après avoir gagné l'évêque de Hammer, fit proclamer le palatin Frédéric roi de Norwège, et envoya trois cents cavaliers dans les environs pour contenir ceux qui ne donneraient pas leur assentiment. Les habitans de la partie méridionale révoquèrent les engagemens pris avec Christian, et Frédéric eût été proclamé même dans la ville d'Opslo, si le commandant danois Eric Gyldenstiern n'eût opposé une résistance vigoureuse.

Malgré les efforts des partisans du roi de Dannemark, soutenus par quelques corps de

troupes qui se trouvaient dans les villes principales, le primat de Norwège allait terminer la révolution au gré de ses désirs; mais il ne sut pas joindre la prudence à l'audace; il se laissa séduire par les illusions de l'orgueil, et ne prit aucune mesure contre l'inconstance des événemens. Christian ayant surmonté tous les obstacles en Dannemark, fit son entrée dans la capitale de ce pays, le 24 août 1536. Ce succès, dont on eut soin de répandre promptement la nouvelle en Norwège, fit une grande impression dans ce pays. Une armée pouvait arriver, et il n'existait aucun moyen de défense. Le peuple prévoyait de sanglans revers, et commençait à murmurer. La terreur s'empara de l'archevêque; ne pouvant espérer un secours assez prompt de la famille de Christiern, il commença à négocier avec les Danois. Après avoir rendu la liberté aux députés du roi, il leur remit un écrit signé de sa main, par lequel il se déclarait disposé à reconnaître Christian en qualité de roi de Norwège, à lui faire payer le subside qu'il avait demandé, et à maintenir l'union des deux royaumes. Il ne mettait qu'une condition à ces offres : c'est que le roi lui accorderait un pardon entier et absolu. Les députés, en passant à Bergen et

à Opslo, y trouvèrent les esprits bien disposés, et on leur donna l'assurance d'élire Christian, s'il consentait à une pacification honorable. Le roi et le sénat de Dannemark promirent d'entrer dans les vues des Norwégiens; mais ils exceptèrent du pacte qui pourrait avoir lieu l'archevêque de Drontheim. Sous prétexte de le réduire, il fut résolu de faire passer une armée en Norwège. Un des députés revenus de ce pays, Claude Bilde, représenta qu'en envoyant des troupes on imposerait aux Norvégiens, un joug aussi onéreux qu'humiliant. Mais la résolution fut maintenue. Le sénat, qui aspirait à partager le pouvoir suprême, avait des vues particulières combinées avec les changemens qu'il faisait naître dans le gouvernement du Dannemark.

Il faut entrer dans quelques détails à ce sujet pour donner une idée juste de la situation des affaires.

Après avoir fait son entrée solennelle à Copenhague, Christian délibéra secrètement avec les sénateurs les plus puissans, et après s'être assuré de leur assentiment, il fit arrêter tous les évêques du royaume de Dannemark. Il convoqua ensuite une diète dans la capitale. Les évêques ne purent paraître dans cette assemblée,

et la noblesse y domina. Bien que cet ordre eût éprouvé des humiliations et des pertes sensibles, il conservait ses anciennes prétentions, et le sénat sur-tout voulait consolider sa prépondérance. Le roi, qui devait principalement la couronne au choix des nobles, se prêta d'autant plus facilement à leurs désirs, qu'ils se montrèrent d'accord avec lui pour renverser le pouvoir des évêques, dont il craignait encore l'opposition. Au mois d'octobre 1536, la diète publia un recès (1) dont les principaux articles étaient : « Que les évêques n'exerceraient plus aucune autorité, ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat ; que les richesses du clergé seraient employées au profit de la couronne ; que le roi consulterait sur toutes les affaires de l'Etat le grand-maître du royaume, le chancelier et le maréchal, qui étaient les premiers membres du sénat ; que ces trois grands dignitaires recevraient les plaintes de ceux qui se croiraient lésés par le roi, et que si le roi refusait d'écouter leurs représentations, le sénat s'assemblerait en corps avec quelques autres membres de la noblesse pour prononcer d'a-

(1) Voyez le recès dans les additions aux *Annales* de Krantzius, par Gram.

près les lois du royaume.» Le roi confirmait aussi la concession faite à la noblesse par Frédéric, son père, du droit de justice pénale sur les paysans ses vassaux, et les autres prérogatives dont le prince jouissait lui-même dans les terres du domaine. Il avait déjà été stipulé auparavant que le trône était électif, et que le sénat devait présider aux élections; mais on consentit à désigner sans retard, comme successeur de Christian, son fils, le prince Frédéric, pour éviter les malheurs que le royaume venait d'éprouver pendant l'interrègne. C'est ainsi qu'on crut devoir motiver cette concession en faveur d'un roi qui avait fait le sacrifice de tant d'autres prérogatives.

Le sénat de Dannemark, devenu assez puissant pour donner à ce royaume un pareil gouvernement, ne pouvait oublier la Norwège dans les plans de son orgueil dominateur. La Norwège avait toujours reconnu des principes différens; l'opinion y était restée favorable à l'hérédité du trône. Les princes de la maison d'Oldenbourg ou Holstein n'avaient pas renoncé au titre d'héritiers de Norwège. Dans les cas d'élection, cette différence d'idées et de prétentions pouvait devenir embarrassante pour le sénat danois. Il parut, à la diète

dont nous venons de parler, un décret ainsi conçu (1) :

« Le royaume de Norwège étant tellement déchu de sa puissance et de ses revenus que ses habitans ne sont plus en état d'entretenir un roi, ce royaume étant cependant obligé d'être uni à perpétuité à la couronne de Dannemark, et la plupart de ses sénateurs, et en particulier l'archevêque, qui est la principale personne de l'Etat, s'étant montrés dans un court espace de tems ennemis de cette couronne à deux reprises différentes, en quoi ils ont été imités par la plupart des autres sénateurs, contre leurs devoirs et leurs engagemens ; à ces causes, nous Christian, nous sommes engagés envers le sénat et la noblesse de Dannemark, et leur avons promis que s'il plaît au Tout-Puissant que nous recouvrions ledit royaume de Norwège, ou quelqu'une de ses provinces, de façon que nous les réduisions sous notre obéissance, ledit royaume, soit en tout, soit en partie, sera et demeurera soumis à la couronne de Dannemark, de la même manière que le Jutland, la Sélande, la Fionie ou la Sca-

(1) Il en est question dans Hvitfeld, mais d'une manière peu circonstanciée. Mallet l'a fait connaître d'après les archives de Copenhague.

nie, en sorte qu'à l'avenir ce ne sera plus un royaume à part, et il ne pourra plus être appelé ainsi, mais une partie du royaume de Dannemark soumise à perpétuité à cette couronne; bien entendu cependant que si la Norwège vient à être engagée dans quelque guerre, le sénat et les états de Dannemark seront tenus à nous seconder fidèlement, pour qu'elle reçoive les secours nécessaires. »

Il est étrange de voir ces oligarques, qui avaient tremblé devant quelques évêques et devant le bourguemestre de Lubeck, et qui pendant une année entière avaient abandonné leur propre pays aux plus funestes hasards, traiter ainsi un antique royaume, patrie de tant de héros, et dont les habitans avaient conservé comme un dépôt sacré les nobles vertus de leurs ancêtres. D'ailleurs Christian lui-même était intéressé au maintien des droits de la Norwège, comme prince de la maison de Holstein, et les prétentions du sénat et de la noblesse de Dannemark étaient aussi injurieuses pour lui que pour la nation norwégienne. Mais il cédait à des circonstances impérieuses; son autorité n'était point affermie, et il craignait les intrigues de l'archevêque de Drontheim, qui pouvaient amener le retour d'un rival dan-

gereux. Il paraît cependant que le décret ne fut pas d'abord rendu public, et il restait au roi des moyens de l'adoucir selon l'issue des événemens (1).

L'archevêque de Drontheim ayant appris qu'il n'avait rien à attendre de favorable de la part du Dannemark, et qu'une armée allait arriver de ce pays, prit la résolution de se retirer auprès de la famille de Christiern, et de partir pour les Pays-Bas. Il espérait que des secours puissans le mettraient en état de relever tôt ou tard son parti. Ayant fait équiper quatre vaisseaux, il les chargea de ses effets précieux, du trésor de la cathédrale de Drontheim, et de munitions de guerre, pour pouvoir soutenir un combat, s'il rencontrait l'escadre danoise destinée à transporter les troupes. Il laissa une garnison dans le fort de Munkholm, qu'il avait fait construire sur un rocher à l'entrée du port de la ville. Il fit aussi entrer dans ce fort le doyen du chapitre et plusieurs gentilshommes qu'il regardait comme ses vassaux, leur demandant le serment de fidélité, et leur ordonnant de se défendre jus-

(1) Voyez les observations sur le décret, par C. L. Scheid, dans les Mémoires de la société royale de Copenhague, t. II.

qu'à la dernière extrêmité ; mais il ne put leur laisser que peu de munitions et de vivres. Il arriva heureusement à Liers en Brabant, au commencement de l'année 1537. Mais peu après, en 1538, la mort le fit disparaître pour toujours du théâtre des mouvemens politiques.

Quelque tems avant était mort de la blessure qu'il avait reçue à la bataille d'Assens, Gustave Trolle, archevêque d'Upsal, qui, n'ayant pu se résoudre à plier sous l'autorité de Gustave Wasa, s'était dévoué à la cause de Christiern, comme le primat de Norwège. Ces deux prélats eurent l'un et l'autre de grands talens et des connaissances étendues ; mais la fougue de leur caractère et l'intolérance de leurs opinions les rendirent très-dangereux et amenèrent leur perte.

Les troupes danoises arrivèrent en Norwège peu après le départ de l'archevêque, au printems de l'année 1537. Elles étaient commandées par Trugat Ulstan et Christophe Hvitfeld, l'un et l'autre d'un caractère sage et modéré. Ce choix faisait honneur au roi Christian, et il en résulta d'heureux effets. Le fort fut investi, et capitula au bout de quelques jours. Hvitfeld avait été nommé par le roi gouverneur de Drontheim ; il prit les

meilleures mesures, et la Norwège septentrionale n'opposa point de résistance. Les provinces méridionales, depuis long-tems plus disposées à reconnaître Christian, cédèrent facilement aux représentations d'Ulstan. L'évêque de Hammer soutint cependant un siége dans son château ; mais il se rendit après avoir obtenu la promesse du pardon, et prêta le serment de fidélité. Christian, troisième roi de ce nom, se vit enfin reconnu en Norwège comme en Dannemark.

Les Norwégiens s'étant soumis volontairement, le décret ne fut point exécuté à la rigueur : la Norwège perdit son sénat et la prérogative de prendre part à l'élection des rois ; mais elle conserva le titre de royaume, et les états ne furent point abrogés. Les habitans furent aussi maintenus dans la jouissance de leurs priviléges civils, et quoique les nobles danois se fissent accorder plusieurs fiefs, ils ne purent y introduire le régime de leur pays. Lorsque le fils aîné du roi eut obtenu la confirmation du droit de succéder à son père en Dannemark, Christian III fit reconnaître ce droit en Norwège par une diète assemblée dans la ville d'Opslo, et composée de nobles, d'ecclésiastiques et de laboureurs. Les princes de

Holstein continuèrent à prendre le titre d'héritiers de Norwège (1).

Christian III désirait d'introduire dans ses états le luthéranisme, que Gustave Wasa avait fait triompher en Suède depuis plus de dix ans. L'arrestation des évêques et la saisie des biens de l'Eglise au profit de la couronne avaient été les premières mesures décisives. Les évêques ne furent remis en liberté qu'après avoir donné leur parole de ne rien entreprendre contre l'autorité du roi, ni contre l'administration, et de vivre en retraite. Un ministre protestant, disciple de Luther, Jean Bugenhagen, ayant été appelé à Copenhague, couronna le monarque, le 12 avril 1537, dans la capitale du Dannemark, en présence des seigneurs les plus notables et de plusieurs princes étrangers. Le roi chargea ensuite Bugenhagen de dresser un formulaire, et de consacrer des ecclésiastiques luthériens pour être à la tête du nouveau culte avec le titre de surintendans. Le titre d'évêque fut cependant remis en usage et conservé ainsi qu'en Suède ; mais il n'y eut point, comme dans ce dernier pays, d'arche-

(1) Voyez *l'Abrégé de l'Histoire de Dannemark et de Norwège*, par Suhm, édition de Kierulf, p. 107.

vêque revêtu comme celui d'Upsal de prérogatives particulières. Le luthéranisme fut introduit en Norwège d'après les mêmes principes. L'archevêché de Drontheim devint un évêché, et trois autres évêchés protestans remplacèrent les siéges catholiques. Ce grand changement, qui fit naître des calamités si longues et si sanglantes en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas, s'affermit dans les trois royaumes du Nord sans effusion de sang. Les princes firent usage d'une grande prudence, et les peuples, peu portés aux exagérations du zèle religieux, reçurent sans résistance opiniâtre l'impulsion que leur donnaient des conjonctures nouvelles.

Il y eut cependant une commotion violente en Islande, à cause de l'éloignement, dont les chefs du clergé tirèrent parti. Les deux évêques, Jon Arneson [illegible]égeait à Holum, et Augmund Paulson [illegible]vait sa résidence à Skalholt, après avoir été quelque tems rivaux de pouvoir, s'étaient rapprochés pour combattre leurs ennemis communs, les partisans du luthéranisme, arrivés de Dannemark et de Norwège. Augmund, devenu aveugle et infirme, et ne se croyant plus en état de lutter avec succès, résigna son évêché, et fit choisir

pour son successeur, par le chapitre, Gissur Einarson. Celui-ci était secrètement attaché au protestantisme, et s'étant rendu à Copenhague pour obtenir la confirmation du roi, il se fit consacrer par l'évêque protestant de Sélande en 1540. A son retour parmi les Islandais il voulut introduire le nouveau formulaire. L'évêque Jon Arneson fut saisi d'indignation, et le vieux Augmund sentit renaître sa vigueur. Ils s'opposèrent l'un et l'autre de toutes leurs forces au projet de Gissur. Le roi, instruit de ces événemens, envoya en Islande Christophe Hvitfeld, qui fit arrêter Augmund, et le conduisit en Dannemark, où il mourut peu après.

Cependant une grande partie du peuple continua de s'opposer à l'introduction du nouveau culte. Gissur avait détruit dans son diocèse une croix miraculeuse, et immédiatement après il était [illegible]. Cet incident fortifia la foi des catholiques. L'évêque Jon Arneson entra les armes à la main dans le diocèse, nia l'authenticité de deux édits présentés de la part du roi, et proposa de donner le siége vacant à son fils Bioern, qu'il avait eu d'une concubine. Mais le roi en disposa en faveur de Martin Einarson, et Arneson ayant refusé de se rendre à Copenhague pour se justifier,

sa tête fut mise à prix. Cet arrêt ne l'effraya point. Il fit arrêter le nouvel évêque Martin, et le força de servir dans sa cuisine. Aidé des matelots hambourgeois, qui venaient d'aborder dans l'île, il s'empara de la résidence épiscopale, fit déterrer le corps de Gissur, et ordonna de le jeter dans une fosse hors du cimetière. Un ecclésiastique luthérien, échappé d'Islande, rendit compte de ces actes de violence, et le roi envoya aux Islandais l'ordre de s'emparer d'Arneson pour l'envoyer en Danemark. Cet évêque, qui n'épargnait personne dans les mouvemens de son humeur altière et vindicative, venait de frapper de l'excommunication un riche fermier de l'île, nommé Dade Gudmunson. Secondé par sa famille, le fermier, au moment où l'évêque entrait dans sa maison pour l'en faire déloger, se jeta sur lui et le livra aux employés du roi avec deux de ses fils. Comme il n'y avait pas dans le moment de vaisseau pour les transporter, et que personne ne voulait se charger de la garde de ces prisonniers, le tribunal de l'île les condamna tout de suite à avoir la tête tranchée, et ils subirent leur sentence le 7 novembre 1550. Le mouvement du peuple n'était pas néanmoins apaisé; le greffier du roi et ses domes-

tiques furent assommés. Mais deux vaisseaux de guerre ayant été envoyés avec des troupes, le calme fut rétabli. Des évêques protestans furent introduits dans les diocèses de Holum et de Skalholt, et le luthéranisme devint la religion des Islandais, qui, relevant de la Norwège, prêtèrent dans le même tems à Christian III le serment de fidélité.

L'évêque Jon Arneson, qui se signala par une résistance si opiniâtre, et qui brava le pouvoir du monarque, était issu d'une famille pauvre, mais très-ancienne. Fier de cette origine, il s'était fait un arbre généalogique, qui remontait jusqu'à Adam, et se rattachait aux dynasties régnantes dans le Nord. La fortune lui fut long-tems contraire, et il se vit réduit à chercher un asile dans un couvent, où il fut employé à nettoyer les écuries. Mais peu-à-peu ses talens l'élevèrent aux dignités de l'Eglise. Ses mœurs étaient corrompues; mais il dominait sur la multitude par son éloquence et l'intrépidité de son caractère. Il avait acquis des lumières par l'étude, et il cultivait surtout la poésie. On conserve encore plusieurs de ses productions poétiques. L'année 1528, il introduisit en Islande l'imprimerie, en faisant venir de Suède l'imprimeur Jon Mathi-

sen, auquel il donna une des meilleures cures pour le récompenser. Cet art, déjà parvenu à un haut degré de perfection dans le midi de l'Europe, faisait également de grands progrès dans le Nord. Les Islandais en firent usage pour mettre au jour des livres sur la nouvelle théologie et sur les antiquités de leur pays, qui étaient les deux objets dont ils s'occupaient le plus à cette époque (1).

La Norwège avait reconnu Christian III; mais une fermentation sourde régnait encore dans les esprits. Elle fut sur le point d'éclater dans le Tellemarken, vers l'année 1540. On avait découvert des mines dans ce canton, et les paysans furent appelés à travailler à l'exploitation, sous les ordres de quelques mineurs d'Allemagne. Mécontens de ce travail pénible auquel ils n'étaient point accoutumés, irrités des mauvais traitemens que leur faisaient éprouver des étrangers impérieux, ils se soulevèrent et prirent les armes. Christian avait à

(1) Voyez les Dissertations de Harboë sur l'*Introduction de la réforme en Islande* dans les *Mémoires de la société royale de Copenhague*, tomes V et VII; *Hist. eccles. Islandiæ*, par Johannæus (Finnus); et *Hist. Litterar. Islandiæ*, par Einari ou Eiuarson.

craindre dans ce même moment des difficultés avec la Suède, qui s'était rapprochée de la régente des Pays-Bas. Il se hâta d'envoyer des députés qui firent aux paysans des promesses dont ils se montrèrent satisfaits. D'un autre côté, dans la ville de Bergen, le mécontentement se manifestait au sujet des désordres causés par les marchands de la factorerie anséatique. Ces hommes, aussi entreprenans qu'avides, méprisaient les ordres du gouvernement, et assujettissaient les nationaux à leurs volontés arbitraires. Le roi publia des édits; mais il ne put les faire exécuter, et plusieurs années s'écoulèrent avant que les abus fussent réprimés efficacement. Les regards de Christian étaient souvent attirés vers le midi par des soins non moins importans, et d'autres inquiétudes devaient se présenter à l'esprit de ce prince, lorsqu'il considérait, sous tous les rapports, la situation où il se trouvait.

Christophe d'Oldenbourg et Albert de Meklenbourg avaient repris, depuis quelques tems, leurs projets contre le Dannemark. L'expédition qu'ils méditaient fut cependant prévenue et n'eut pas de suite. Mais un antagoniste plus dangereux, le palatin Frédéric, ne songeait pas moins à faire valoir ses prétentions. Char-

les-Quint continuait de s'intéresser pour lui, et la régente des Pays-Bas lui était encore plus dévouée. Christian fit alliance avec les princes protestans d'Allemagne et avec François Ier. Il proposa des négociations à Gustave Wasa, et fit avec ce prince un traité qui écartait l'orage dont le Dannemark pouvait être menacé du côté de la Suède. La régente des Pays-Bas permit cependant d'exercer des hostilités. L'année 1543, les Flamands firent même une invasion en Norvège. Christian mit en mer une flotte, qui empêcha les Flamands de se livrer au commerce du Nord, et la crainte du préjudice qu'allaient éprouver leurs opérations commerciales les dégoûta de la guerre. Charles-Quint, doutant des succès d'une entreprise lointaine qu'il ne pouvait appuyer suffisamment, prit le parti de se rapprocher de Christian, pour mettre fin aux hostilités, et pour amener une paix durable. Les deux monarques conclurent en 1544, à Spire, un traité par lequel il était stipulé qu'il y aurait entre eux une amitié perpétuelle, qu'ils ne favoriseraient aucune entreprise dirigée contre l'un d'eux, que la captivité de Christiern serait adoucie, et qu'il serait accordé une dot à ses filles. Ce traité allait recevoir

son exécution, lorsque le palatin Frédéric fit une nouvelle tentative avec le secours de quelques princes d'Allemagne. Le roi fut obligé de faire marcher des troupes, et divers autres incidens étant survenus, le traité de Spire ne fut exécuté définitivement que l'année 1549. Christiern, après avoir donné une renonciation formelle à toutes ses prétentions, sortit du château de Soenderbourg, et fut conduit à Callundborg, en Sélande, où il jouit de plus de liberté. Christian fut lui-même à sa rencontre, et lui offrit des consolations. Depuis ce moment, les appréhensions qu'on avait eues de l'étranger disparurent, et le roi put se livrer aux travaux pacifiques pour la prospérité intérieure de ses Etats.

Christian III publia en Dannemark plusieurs réglemens et ordonnances, qui suppléèrent aux anciennes lois établies principalement par Valdemar II. Il releva l'université de Copenhague, tombée en décadence sous les derniers règnes. Une partie des biens de l'Eglise fut destinée à l'entretien des professeurs, qui obtinrent plusieurs prérogatives honorables. En Norwège, le roi porta sur-tout son attention sur les mines. Cette branche de l'industrie nationale, l'une des plus importantes du

pays, n'avait pas encore été dirigée d'après un plan fixe, et se trouvait abandonnée à une routine qui en arrêtait les progrès. Christian fit dresser un réglement pour l'exploitation et les fontes, d'après les méthodes reçues en Allemagne, et confia l'exécution à des hommes intelligens. Le roi d'Ecosse ayant recherché son alliance, il crut que le moment était arrivé de faire restituer les îles Orcades et Schettland, engagées par Christian Ier. Il offrit de payer la somme de l'engagement avec les intérêts ; mais on éluda en Ecosse toutes ses propositions, et il prit à la fin le parti de renoncer à des liaisons plus particulières avec les Ecossais, pour s'attacher à l'Angleterre. Cette alliance pouvait lui être utile, principalement sous le rapport du commerce de ses Etats, en contenant les prétentions des villes anséatiques.

Tandis que Christian jouissait du fruit de ses efforts, Gustave Wasa s'affermissait de son côté sur le trône de Suède. Au milieu de tous les obstacles que faisait naître la jalousie, il rétablissait l'administration intérieure, dont les troubles et les combats avaient si longtems entravé la marche. Evitant les guerres étrangères, et donnant tous ses soins à consolider les institutions salutaires, il créait un

nouvel Etat, et sa famille était appelée à en recueillir l'héritage par des décrets sanctionnés plusieurs fois aux assemblées nationales. L'espoir de rétablir l'union de Calmar semblait disparaître de plus en plus. On ne pouvait pas cependant se résoudre en Danemark à y renoncer. On se flattait qu'à la mort du roi il se formerait des partis en Suède, et que dans sa famille même il naîtrait des divisions dont on pourrait profiter pour renouveler les liens qui avaient uni les trois royaumes. Déjà, dans le traité conclu en 1541, par quelques sénateurs danois, avec Gustave, au nom de Christian, il avait été inséré un article dont la tournure équivoque ouvrait la voie à des réclamations importantes. On promettait d'oublier tous les sujets de plaintes, sauf les prétentions de la Suède sur l'île de Gotlande, et *celles que le roi et la couronne de Danemark pouvaient avoir à la charge du roi et de la couronne de Suède.* Vers l'année 1548, lorsque le Danemark se vit plus rassuré du côté de l'Allemagne, le chancelier Jean Friis engagea Christian à faire usage, dans ses armes, des trois couronnes que la Suède s'attribuait comme ayant été placées dans son écu de tems immémorial. Gustave

fit porter plainte; mais on répondit que ce n'était que dans l'intention de conserver le souvenir historique d'un événement mémorable que le roi avait joint les trois couronnes aux autres armes du royaume. Sentant son pouvoir établi, et se livrant à des soins importans, qui demandaient toute son attention, Gustave ne donna point de suite à cet objet. Il fut oublié pour le moment; mais nous le verrons se reproduire bientôt, et devenir l'un des motifs d'une guerre longue et sanglante.

Christian III mourut le 1er janvier 1559, à l'âge de cinquante-six ans. La modération et la retenue furent les principaux traits de son caractère. Il combinait lentement, et il lui était difficile de prendre des résolutions vigoureuses. Les concessions qu'il fit aux grands furent humiliantes pour lui-même, et funestes à l'intérêt général. En partageant avec ses frères les duchés de Sleswig et de Holstein, et en introduisant une communauté de régence, il prépara des troubles et des dissensions qui eurent une influence malheureuse sur les relations politiques du Nord.

Peu avant sa mort, Christian avait eu une entrevue amicale avec le roi détrôné, dont il

se plaisait à consoler la vieillesse, et dont il adoucissait la situation autant que le permettait l'intérêt de l'Etat. Christiern fut affligé profondément de la nouvelle du décès d'un prince qu'il regardait comme son protecteur, et mourut peu de jours après lui, le 4 janvier 1559. Il était âgé de soixante-dix-huit ans. Parvenu au pouvoir, il en avait abusé plus d'une fois étrangement, par l'instinct de son caractère, et par les suggestions de ses conseillers. Il eut le tems d'expier ses égaremens. Exilé pendant dix années, il en passa ensuite vingt-neuf dans une captivité dont les rigueurs ne furent tempérées que vers le déclin de ses jours. Charles-Quint, son beau-frère; Marie, régente des Pays-Bas, sa belle-sœur; le palatin Frédéric et François de Lorraine, ses gendres, étaient morts quelques années avant lui. Frédéric n'avait point eu d'enfant; François laissait un fils, mais il était en bas âge. Cette famille, si long-tems redoutable au Nord, ne put jamais s'y relever. Christine, veuve du duc de Lorraine, ne se résigna qu'avec beaucoup de peine à l'arrêt du destin : c'était une princesse impérieuse et altière. Elle faisait usage d'une longue suite de titres, parmi lesquels était celui de reine née de Dannemark, de

Norwège et de Suède. Ne pouvant se détacher du souvenir des intérêts et de l'illustration de sa famille, elle fit plusieurs démarches en Dannemark sous le règne du successeur de Christian III; mais les états ne voulurent point en prendre connaissance.

Le fils de Christian III succéda paisiblement à son père en Dannemark, et en Norwège, sous le nom de Frédéric II (1). Les ducs de Holstein, ses oncles, l'engagèrent dans une expédition contre les Ditmarses, dont nous avons eu occasion de parler, et qui continuaient à soutenir leur indépendance. Cette tribu fut soumise; mais en cédant aux forces réunies de plusieurs princes, elle stipula le maintien de ses lois et de ses usages. Ainsi que ses prédécesseurs, Frédéric avait promis, en prenant la couronne de Norwège, de racheter les îles Orcades et Schettland, engagées à l'Ecosse. Il ouvrit en 1560 une négociation avec la reine Marie Stuart. La reine renvoya la décision aux états de son royaume, qui, à leur tour, déclarèrent que les îles étant à la disposition de la maison régnante, ils ne pou-

(1) Voyez la *Chronique* de Frédéric II, par P. Resenius, en danois, et les histoires générales.

vaient prendre part à la connaissance de cet objet. Les Norwégiens furent encore frustrés de leur espérance, et il devenait de plus en plus évident que les îles resteraient réunies à l'Ecosse. Une autre contestation relative à la Norwège fut terminée d'une manière plus décisive et plus honorable. Les marchands allemands établis à Bergen ayant été sommés plusieurs fois, mais inutilement, de se soumettre aux autorités du pays, le gouverneur, Christophe Walkendorf, employa des moyens efficaces pour les réduire. Vers l'année 1561, il fit renouveler les fortifications du château de la ville, et raser toutes les maisons qui se trouvaient entre le château et les édifices de la factorerie allemande, de manière que ceux-ci pouvaient être atteints par le canon. Ayant ensuite assemblé les chefs de la factorerie, il se fit montrer les titres et les actes concernant leur établissement, et s'étant convaincu que le terme fixé pour le maintien des priviléges était expiré depuis long-tems, et que de grands abus avaient eu lieu, il força les marchands allemands à démolir le fort qu'ils avaient élevé, et le pasteur de leur église à reconnaître la suprématie de l'évêque norwégien. Les corporations d'artisans, qui s'étaient

mises sous la protection de la factorerie, eurent ordre de prêter hommage au roi, ou de quitter le pays. La ligue anséatique se plaignit; mais elle commençoit à déchoir, et ses plaintes ne furent pas écoutées.

Gustave Wasa était mort le 29 septembre 1560, laissant le trône à son fils aîné, qui fut couronné sous le nom d'Eric XIV. Ce prince signala les premières années de son règne par l'acquisition d'une partie de l'Esthonie. Jaloux de l'honneur de son royaume, il fit faire des représentations à Frédéric, qui, à l'imitation de son père, avait placé les trois couronnes dans les armes de Dannemark. N'ayant point obtenu de réponse satisfaisante, il fit usage lui-même des armes de Dannemark et de celles de Norwège, donnant pour raison, que les premières étaient, depuis Valdemar II, celles de la contrée de Revel en Esthonie que la Suède venait d'acquérir, et que les autres avaient été portées par plusieurs rois de Suède, en même tems en possession du trône de Norwège. Après une longue correspondance entre les deux cours, il fut convenu que Frédéric cesserait de faire usage des trois couronnes dans ses armes, quand il aurait été prouvé par des documens authentiques qu'elles avaient

été dans l'écu de Suède avant l'union de Calmar. On fit les recherches nécessaires, et les preuves furent présentées; mais Frédéric demanda de nouveaux délais. D'autres incidens aigrirent de plus en plus l'esprit d'Eric. Le roi de Dannemark travaillait à lui susciter des ennemis à l'est de la Baltique. Les ambassadeurs qu'Eric avait fait partir pour négocier son mariage avec une princesse de Hesse-Cassel furent arrêtés à Copenhague. On fit de part et d'autre des armemens formidables par terre et par mer, et la guerre éclata en 1663. Les provinces frontières furent exposées au pillage; on livra des combats sanglans, mais qui ne furent point décisifs. Sur mer, la fortune se déclara pour les Suédois; ils gagnèrent plusieurs batailles navales, et se rendirent maîtres du passage important du Sund, où ils levèrent les péages que les navires marchands devaient payer, selon l'usage, au roi de Dannemark.

Eric avait d'abord prétendu à la main d'Elisabeth d'Angleterre; n'ayant pu l'obtenir, il s'était adressé à la cour de Hesse-Cassel, pour épouser une princesse de cette maison. Ce projet ayant également échoué, il envoya des ambassadeurs à la cour de Lorraine, pour demander la princesse Renée, fille du duc

François, et petite-fille de Christiern. Cette princesse pouvait lui apporter des prétentions au Dannemark et à la Norwège. La négociation échoua encore, mais le roi de Suède persista dans le dessein d'augmenter sa puissance et d'étendre ses Etats. Dès le commencement des hostilités, les troupes suédoises s'étaient emparées des provinces de Jemtland et d'Herjedalie, qui faisaient partie de la Norwège; elles avaient aussi fait des incursions dans la province de Bohus, qui appartenait également au territoire norwégien. Vers la fin de l'année 1566, Eric Branrok, qui se donnait pour ancien gentilhomme, et qui était appuyé par deux députés d'Islande, se présenta au roi de Suède, comme agent des Norwégiens, et lui proposa de se rendre maître du royaume de Norwège, où l'on n'attendait, disait-il, que le moment favorable pour secouer le joug des Danois. Eric accueillit ce projet, qui entrait dans ses vues, et qui peut-être eût réussi si les mesures d'exécution eussent été prises avec l'ensemble et la maturité nécessaires. En 1567, un corps suédois eut ordre d'entrer en Norwège, du côté de la Dalécarlie. Il pénétra par des routes montueuses et des forêts épaisses, n'ayant d'autre guide que la boussole. Arrivé à la

ville d'Opslo, il eût pu s'emparer facilement du fort d'Aggershus, s'il eût été accompagné de son artillerie, qui était restée en arrière par la négligence du général. Le roi envoya des canons, mais ils arrivèrent trop tard. Les Danois avaient reçu un renfort, et s'étant jetés sur les Suédois, ils les forcèrent à la retraite. Elle se fit par la province de Hedemarken, où était l'ancienne ville de Hammer, long-tems siége d'un évêché. Cette ville devint la proie des flammes, et les habitans furent obligés de chercher des asiles dans les endroits voisins. Ils ne parvinrent pas à se réunir de nouveau, et il ne resta de la ville de Hammer que des ruines et le souvenir du rôle important qu'avaient joué autrefois ses évêques.

Nous avons déjà retracé, dans le cours de cet ouvrage, les égaremens et les infortunes de plusieurs souverains. Pourquoi faut-il que nous ayons encore à reproduire le même tableau? De combien d'écueils les rois sont entourés, et qu'il est difficile d'occuper un trône au sein du bonheur et de la gloire! Quoique distingué par ses lumières et l'élévation de son esprit, Eric avait du penchant à la méfiance et à la mélancolie. Jaloux des prérogatives dont jouis-

saient les ducs ses frères, il entreprit de leur opposer un décret des états qui pût assurer l'influence prédominante de la couronne. Un parti se forma en leur faveur, et plusieurs familles puissantes, qui étaient alliées à la maison royale, appuyèrent leurs intérêts. Le roi se livra aux inquiétudes et aux soupçons. Il chercha des confidens, et un sort funeste lui fit rencontrer un de ces hommes bas et corrompus, qui ne profitent de la faveur des grands que pour satisfaire des passions odieuses. Pehrson, tel était le nom de ce confident, fit au roi des rapports sinistres, et l'engagea à remplir le pays d'espions et de délateurs. Les soupçons augmentèrent, et le roi se livra à des accès de fureur. Il teignit ses mains du sang de plusieurs hommes considérés, dont il faisait instruire le procès par les états. Les ducs ses frères trouvèrent facilement le moyen de lui ravir le sceptre. Ayant levé des troupes, ils le firent prisonnier dans la capitale, assemblèrent les états pour le juger, et sa déchéance fut prononcée. Le duc Jean lui succéda sous le nom de Jean III. Condamné à la détention pour le reste de ses jours, Eric fut traîné de prison en prison, et enfin son successeur, pour se mettre à l'abri

de toute inquiétude, lui fit donner du poison.

Pendant ces troubles, une trève avait été conclue avec le Dannemark. Elle expira au bout de six mois, et les hostilités recommencèrent. Elles durèrent encore près de deux années, et ne furent terminées qu'en 1570, par la paix de Stettin. Les limites des trois royaumes restèrent comme elles avaient été auparavant. Il fut arrêté provisoirement que les deux monarques auraient le droit de placer les trois couronnes dans leurs armes, sans pouvoir néanmoins en inférer aucun titre de possession, et la décision finale fut renvoyée à un congrès. Cette guerre, qui avait duré environ sept ans n'amena donc aucun résultat positif, mais elle servit à prouver que Gustave Wasa avait donné à la Suède une force intérieure qui la mettait en état de résister à ses voisins, et de défendre son indépendance. Malgré les secousses violentes que les partis firent naître, le roi Frédéric ne put exécuter le projet de la réunion des trois royaumes sous son sceptre, et il s'en fallut même très-peu qu'il ne perdît son autorité en Norwège. Telles sont les créations de ces hommes vraiment dignes d'être appelés grands. Elles se consolident par le tems, parce qu'elles sont

l'effet des combinaisons à-la-fois profondes et nobles de cette respectable sagesse qui ne prend pour guide que les principes éternels d'ordre, de justice, et qui ne sacrifie point les intérêts de l'espèce humaine aux vaines chimères de l'orgueil et de l'ostentation.

En 1576 Frédéric, marié à Sophie de Meklenbourg, eut un fils qui reçut le nom de Christian. Ce prince avait atteint sa quatrième année, lorsque son père engagea les sénateurs danois à le désigner pour son successeur en Dannemark et en Norwège; les nobles, assemblés dans la ville d'Odensé, donnèrent leur consentement. Deux ans après, en 1582, les notables et les juges des provinces norwégiennes sanctionnèrent ce choix. Frédéric les remercia par une lettre, où il déclarait que l'élection de son fils ne pourrait jamais porter aucun préjudice aux droits et libertés des états de Norwège. On voit que Frédéric était bien aise de mettre ces états sur la même ligne que ceux de Dannemark. Mais les uns et les autres n'étaient plus qu'un fantôme: c'était le sénat de Dannemark qui agissait au nom des deux peuples.

Frédéric II mourut en 1588, n'étant âgé que de cinquante-deux ans. Il protégea Tycho-

trie, et donna des encouragemens aux sciences. Ce fut sous son règne que parut dans les régions scandinaves le premier savant dont la renommée passa dans l'étranger avec ses travaux et ses découvertes. Tycho de Brahé, né dans la province de Scanie d'une famille illustre en Dannemark et en Suède, fut admiré en Allemagne, en France, en Italie; et Frédéric lui procura très-généreusement les moyens de se livrer aux observations astronomiques. Sur les confins des trois royaumes, dans l'île de Wher, fut élevé un observatoire appelé Uranibourg, et Tycho y forma des disciples. Une basse jalousie parvint à lui faire quitter cet asile pendant la minorité du successeur de Frédéric. Il s'exila du Dannemark et se retira en Allemagne. Frédéric témoigna son intérêt aux Norwégiens, en faisant construire la ville de Frédéricstad, à l'embouchure du Glommen, à peu près au même endroit où avait été l'ancienne cité de Sarpsbourg. La nouvelle ville est devenue une des plus importantes du royaume.

Christian IV, fils et successeur de Frédéric II, n'était pas majeur à la mort de son père, et celui-ci n'avait laissé aucune disposition relative à cet objet. La reine douairière

et le prince Jean de Holstein se proposaient de prendre la tutelle et la régence ; mais ils furent écartés par le sénat, qui nomma un conseil composé de quatre sénateurs. Aucune loi ne fixant avec précision l'âge de majorité, on déclara que le prince serait majeur à vingt ans. Comme il n'en avait que onze, le sénat eut le tems de consolider son pouvoir. Quoique, plus d'une fois divisés d'opinion, les régens maintinrent la tranquillité publique, et prirent quelques mesures utiles. En 1589 ils travaillèrent avec succès à la conclusion d'un mariage projeté depuis plusieurs années. A cette occasion on voit se reproduire en Norwège le genre d'événemens extraordinaires dont ce pays avait souvent été le théâtre dans les âges précédens.

Dès l'année 1585, Jacques, roi d'Ecosse, fils de Marie Stuart, avait fait demander en mariage la fille aînée de Frédéric II. Elisabeth d'Angleterre, jalouse de voir un prince, dont elle craignait les entreprises, contracter une alliance qui pouvait augmenter ses ressources et son crédit, avait cherché à faire manquer ce mariage. La princesse de Dannemark épousa en effet le duc de Brunswig-Lunebourg, le roi son père ayant cru, d'après les insinua-

tions de la reine d'Angleterre, que Jacques était secrètement engagé avec la fille du roi de Navarre. Cependant Melvil, dévoué à la famille Stuart, ayant découvert ces machinations, les fit connaître en Ecosse. On fut d'avis dans ce pays que le roi devait se rapprocher de la cour de Copenhague, et demander en mariage la princesse Anne, seconde fille de Frédéric. Jacques reprit les négociations, et Frédéric étant mort, il envoya des députés à la régente. Les conditions qu'il proposait n'ayant pas convenu au sénat, il y eut des retards. Impatient de parvenir à son but, le roi d'Ecosse envoya de nouveaux députés, qui avaient ordre de s'en rapporter à l'arbitrage de la reine douairière, et de faire proclamer les fiançailles le plus tôt possible. C'était une occasion favorable de traiter du recouvement des îles Orcades et Schettland; mais il ne fut rien stipulé sur cet objet, et les nouveaux rapports, que la politique avait fait naître à l'occident de l'Europe, empêchèrent d'y revenir. Le mariage fut célébré par procuration au château de Cronborg, et la princesse s'embarqua au mois de septembre 1587, escortée de quatorze vaisseaux de guerre. Une tempête l'ayant jetée sur la côte de Norwège, elle se rendit à la ville d'Opslo

pour attendre une saison plus favorable. Jacques éprouvait cependant une vive impatience; et ne voyant point arriver la princesse, il se mit en mer au mois de novembre, et pendant la route il apprit que sa fiancée était en Norwège. Il se hâta de la joindre, et le mariage fut consommé à Opslo. Les deux époux restèrent plusieurs mois dans cette ville. Ils passèrent ensuite par la route ordinaire en Danemark, où ils s'embarquèrent au mois d'avril pour l'Ecosse. Ce fut Anne, fille de Frédéric II, roi de Dannemark et de Norwège, qui donna le jour à Charles Ier, roi d'Ecosse et d'Angleterre, si connu par ses infortunes et sa fin désastreuse.

Immédiatement après qu'un roi étranger eût visité l'antique ville d'Opslo, les Norwégiens virent arriver dans la même ville leur propre souverain, accompagné de quelques membres de la régence. Les nobles ou vassaux de la couronne, les évêques, les députés des villes et des campagnes, prêtèrent au nom de la nation le serment de fidélité. Les chefs de cette représentation nationale profitèrent du moment pour présenter un Mémoire contenant les griefs dont on désirait le redressement. Ce Mémoire fut pris en considération,

et peu après le retour du roi en Dannemark, le sénat donna une réponse, voulant au moins paraître respecter les droits de la Norwège. Il promit de restituer les anciens titres et documens détournés par les employés danois, de mettre à la tête de l'administration un chancelier né dans le pays, de ne plus conférer les fiefs qu'à des Norwégiens, et de prendre des mesures pour relever la noblesse du royaume. Ces promesses eussent peut-être été illusoires si Christian ne s'en fût souvenu pour les faire exécuter, du moins en partie, lorsqu'il eut atteint l'âge de majorité, et qu'il eut pris lui-même les rênes du gouvernement.

Ce moment arriva l'année 1596 (1). On fit de grands préparatifs pour le couronnement, et le sénat crut pouvoir à cette occasion lever un subside extraordinaire tant en Norwège qu'en Dannemark. La cérémonie eut lieu à Copenhague en présence de plusieurs princes d'Allemagne, des ambassadeurs du roi d'Ecosse, d'un grand nombre de députés de Dan-

(1) Voyez sur le règne de Christian IV plusieurs ouvrages danois, et en particulier l'histoire de ce prince, par Nic. Slange, trad. en allemand, avec des améliorations, par J. H. Schlegel. Voyez aussi l'*Histoire de Charles IX*, par Werwing, et celle de Gustave Adolphe, par Hallenberg, en suédois.

nemark et de Norwège, et d'une foule immense de spectateurs de toutes les classes. Pendant que la multitude était éblouie de la majesté royale, les grands s'applaudissaient des précautions qu'ils avaient prises pour partager l'autorité. Christian IV, quelle que fût la supériorité de ses talens, quelqu'éclat que ses qualités eussent déjà répandu autour de lui, fut obligé de jurer sur l'Evangile une capitulation semblable à celle qu'on avait présentée à ses prédécesseurs, et qui confirmait toutes les prérogatives du sénat et de la noblesse de Dannemark. Cependant le roi trouva dans ses qualités personnelles les moyens de protéger le peuple, et illustra son règne par lui-même. Les circonstances où ce règne commença contribuèrent à donner un plus grand ressort à l'activité de Christian.

La situation de l'Europe changeait de plus en plus sous des rapports importans. Le mouvement imprimé aux esprits par les événemens et les découvertes du quinzième et du seizième siècle, se développait rapidement. Il régnait une grande activité dans les cabinets des princes, et les peuples cherchaient avec plus d'empressement de nouveaux moyens de prospérité dans l'industrie et le commerce. Des

liens plus étroits se formaient entre le Nord et le Midi. L'Allemagne, la France, l'Angleterre, avaient des traités avec le Dannemark, la Suède, la Pologne. La Russie même commençait à entrer dans les combinaisons des négociateurs, depuis que les Anglais avaient trouvé la route de la mer Blanche et qu'Iwan Wasiliewitzh II eut jeté les fondemens d'une puissance redoutable. Il ne pouvait plus y avoir d'isolement ; tous les intérêts se liaient, s'enchaînaient, et les contrées les plus lointaines, les plus inhospitalières, devinrent l'objet des entreprises de la politique et de l'ambition.

Nous avons vu, sous le règne de Harald-aux-beaux-Cheveux, la domination norwégienne s'établir en Laponie, le long de la côte. L'intérieur du pays fut négligé pendant plusieurs siècles ; c'était un terrain vague où aucune limite n'était tracée par des conventions ou des traités. Des nomades en parcouraient la vaste étendue sans connaître de souverain. Les Russes se répandirent peu-à-peu vers les cantons voisins de la mer Blanche ; les Suédois pénétrèrent dans ceux qui touchaient à la partie septentrionale de leur pays. Au quatorzième siècle il se forma une association de

marchands norlandais, désignés par le nom de *bircarliens* (1), qui firent des échanges avec les Lapons. Le gouvernement suédois consentit à l'établissement de ces relations, et les protégea. Depuis cette époque jusqu'au seizième siècle, on songea d'autant moins à fixer des limites que la plus grande partie du pays se rattachait au domaine de la grande monarchie du Nord, et que des intérêts plus importans absorbaient l'attention. Lorsque l'union de Calmar eut cessé, et que Gustave Wasa se fut affermi sur le trône de Suède, il réduisit sous son obéissance les bircarliens, qui s'étaient regardés comme une tribu indépendante, et qu'on appelait les *rois des Lapons.* Cependant il ne fut encore question d'aucun réglement de limites pour les terres laponnes en général. On ne s'occupa sérieusement de cet objet que lorsqu'on eut reconnu les rapports qu'il avait avec le commerce de l'Europe, et que les Anglais eurent établi une communication régulière avec Archangel. Les princes de Russie, de Suède, de Dannemark, mirent en avant des prétentions nouvelles, et

(1) L'opinion commune est que ce nom vient de l'ancien mot *birk* ou *biark* (commerce ou étape). Voyez ce mot dans le *Glossar.* de J. Ihre.

la Laponie devint le sujet d'une contestation qui eut des suites très-sérieuses.

Charles, duc de Sudermanie, et fils cadet de Gustave Wasa, après la mort de Jean III son frère, était parvenu au pouvoir en écartant Sigismond, fils de Jean, et roi de Pologne. Les états de Suède n'accordèrent d'abord à Charles que le titre de régent. Ce fut en cette qualité qu'en 1595 il signa un traité avec la Russie. Dans ce traité, principalement relatif aux affaires de Livonie, il se trouvait, disait-on, un article secret concernant la Laponie, par lequel le czar s'engageait à ne pas empêcher les employés suédois de lever des tributs entre le golfe de Bothnie et celui de Waranger. Charles eût ainsi étendu le domaine suédois par l'intérieur des terres jusqu'à l'Océan septentrional. Cette limite fut indiquée sur une carte qui parut peu après. Le roi Christian IV, en ayant eu connaissance, prit aussitôt des informations. Il envoya ensuite des députés à Sigismond, qui avait pris le titre de roi de Suède, mais qui résidait en Pologne, et au czar de Russie. Sigismond ne put donner aucune réponse, ignorant ce qui se passait dans un pays dont le sceptre lui échappait. Le czar répondit qu'il ne s'attribuait aucune autorité sur la

Laponie norwégienne, et qu'il ne s'était engagé qu'à ne pas troubler les employés suédois dans l'exercice de leurs fonctions, sans décider à qui appartenait le territoire.

Christian n'aspirait pas moins que Charles à prendre de l'ascendant dans le système politique du Nord. Il redoutait, comme son prédécesseur, les projets d'une puissance qui, depuis l'illustre règne de Gustave Wasa, avançait vers la prospérité et la gloire, même au milieu des troubles intérieurs. Les prétentions de Charles sur la Laponie lui parurent un objet digne de son attention. Il donna à la Laponie norwégienne de nouveaux préposés avec des instructions analogues aux circonstances. L'année 1599 il résolut de reconnaître lui-même la côte dans toute son étendue. Jeune, plein d'ardeur, entraîné par son goût pour la navigation, il ne craignit point d'affronter des mers dangereuses et fécondes en naufrages. Sous le titre de capitaine de la marine, il partit de Copenhague au printems, avec douze vaisseaux. Il passa dans le Cattégat et dans l'Océan, visita les îles, les golfes et les ports de Norwège, doubla le cap Nord, se rendit au fort Vardhus, et pénétra dans la mer Blanche. Près de Vardhus, il courut risque de pé-

rir, la quille du vaisseau qu'il montait s'étant brisée contre un écueil. Des marins anglais, qui se trouvaient à peu de distance, aidèrent à le sauver. Après avoir donné ses ordres aux préposés, il retourna par la même route à Copenhague, où il arriva au mois d'août, au milieu des applaudissemens du peuple, que son entreprise avait rempli d'étonnement et d'admiration.

Charles avait cependant affermi son autorité en Suède, et en 1607 il fut couronné sous le nom de Charles IX. A l'occasion de cette cérémonie il ajouta, au titre ordinaire des monarques suédois, celui de roi des Lapons du Norland. Dans le même tems il faisait construire la ville de Gothenbourg, sur le Cattégat, près de la frontière méridionale de Norwège, et donnait aux habitans le privilége de la pêche le long des côtes de Laponie que baigne l'Océan. Etant en guerre avec la Pologne, il aspirait à conquérir la Livonie, et il couvrait de ses flottes les eaux voisines de cette province, où le roi de Dannemark et de Norwège était également jaloux de dominer. L'ancienne querelle sur les armoiries des trois couronnes n'était pas éteinte, et contribuait également à aigrir les esprits.

Les deux monarques semblaient néanmoins vouloir se rapprocher par des négociations. Ils avaient l'un et l'autre des motifs de ne point hâter l'explosion d'une guerre. Christian s'apercevait que le sénat de Dannemark s'intéressait peu à ses projets, et n'était pas disposé à lui accorder des subsides. Charles était depuis quelque tems moins heureux contre les Polonais, et se trouvait engagé dans les troubles où l'apparition du faux Démétrius entraînait la Russie. Quelques années s'écoulèrent ainsi dans les irrésolutions.

L'année 1610, Charles ayant donné les ordres pour établir un port en Laponie, et pour lever de nouveaux tributs dans les cantons qui touchent à la mer; Christian fit une démarche qui écarta toute réconciliation. Il envoya en Suède une lettre remplie de plaintes, et qu'il adressait non au roi, mais au sénat et aux états. C'était attaquer Charles par l'endroit le plus sensible. Ce prince, parvenu au trône par une révolution, et devant lutter contre un parti dangereux, était intéressé à voir ses droits reconnus, et son caractère naturellement violent s'effarouchait des moindres contradictions qu'éprouvait son autorité. « Votre majesté, écrivit-il à Christian, n'i-

gnore point qu'elle n'a rien à démêler avec mes sujets, de sorte que cette manière d'agir n'a pu avoir d'autre motif que de porter atteinte à mon autorité royale et à l'honneur de ma couronne. » Le signal de la guerre était donné; d'autres incidens survinrent et la firent éclater.

Ce fut Christian qui ouvrit la campagne en 1611; il entreprit le siège de Calmar, et cette forteresse, qui était la clef de la Suède vers le midi, tomba en son pouvoir. Le commandant passa dans le camp danois. Cette conquête fut suivie de celle de l'île d'Oeland. Charles, en apprenant ces nouvelles fut si irrité, que, malgré son âge et ses infirmités, il envoya au roi de Dannemark un cartel de défi, conçu dans les termes les plus violens. Christian rejeta le défi, et dans sa réponse il fit usage de sarcasmes amers qui pouvaient étonner de la part d'un guerrier victorieux, et d'un monarque connu d'ailleurs par la générosité de son caractère. Dans son chagrin, Charles, pour se consoler, portait ses regards sur son fils: c'était ce prince destiné à éclipser un jour tous les guerriers de son siècle, et à répandre sur la Suède tout l'éclat des victoires: c'était Gustave Adolphe. Il n'avait alors

que dix-sept ans, mais déjà ses tàlens et ses vertus étaient l'espérance de son père et celle de la nation. Son courage, son activité s'étaient montrés pendant le siège de Calmar, et peut-être, sans la conduite équivoque du commandant, eût-il sauvé cette place, lorsque par une manœuvre habile il se fut rendu maître de la ville de Christianople. Les Danois se fortifièrent et se maintinrent dans Calmar. Mais le prince Gustave Adophe, avec un corps détaché de l'armée principale des Suédois, reprit l'île d'Oeland.

Tels avaient été les principaux événemens de la guerre, lorsque Charles convoqua les états de Suède à Nykoeping. Il prit la route de cette ville, mais ily arriva accablé de souffrances, et le 30 octobre 1611, il mourut à soixante et un ans. Les états prêtèrent hommage à Gustave Adolphe, et lui remirent les rênes du gouvernement, quoiqu'il n'eût pas atteint l'âge de majorité fixé par les lois du pays. Les Danois profitaient en attendant de leur position, et faisaient des progrès en Suède. Gustave Adolphe n'ayant pas autour de lui assez de troupes pour leur présenter le combat, fit le plan de les contenir par des diversions dans leurs provinces. Il pénétra lui-

même en Scanie; mais n'ayant pas été appuyé il fut forcé à la retraite. Les Danois avancèrent, ils s'emparèrent du fort d'Elfsbourg, et mirent le feu à la ville naissante de Gothenbourg. Une grande partie des troupes suédoises était occupée en Russie et en Livonie. Pressé par l'ennemi, Gustave envoya des agens en Ecosse pour enrôler deux corps d'Ecossais. Comme ils ne pouvaient arriver par la route la plus facile à cause des croisières danoises, ils furent dirigés sur la Norwège. L'un de ces corps commandé par Munchausen, débarqua dans la partie du pays qui a le moins de largeur, et après avoir forcé le commandant danois de Dronthein à capituler, il se porta vers les provinces de Jemtland et d'Herjedalie, pour passer sur le territoire suédois. L'autre corps, ayant pour chef Sinklair, fit son débarquement dans le district de Romsdal. Ayant gravi de hautes montagnes, les Ecossais atteignirent la grande vallée de Gulbrandsdalen. Les habitans s'irritèrent à la vue de ces étrangers arrivant en armes, et ils se réunirent contre eux, sous les ordres du bailli danois; on les mit tous à mort dans un défilé étroit où ils avaient eu l'imprudence de s'engager. Le corps de Munchausen s'ap-

prochait de Stockholm dans le moment même où cette ville était exposée au danger le plus imminent. Christian avait formé le projet de s'en emparer, et avait conduit sa flotte jusqu'à l'entrée du port. Déjà la terreur s'était répandue parmi les habitans, et les Danois étaient sur le point de réussir. Mais Gustave Adolphe arriva et les alarmes se dissipèrent. Il fit entrer dans la ville des troupes aguerries; les Ecossais étaient près des barrières et furent introduits aux applaudissemens du peuple. Christian perdit l'espoir d'exécuter son projet, et disparut avec sa flotte.

Dès son avènement au trône, Gustave Adolphe avait retranché de ses titres celui de roi des Lapons. Il sentait que ce titre avait peu d'importance réelle, et il voulait donner à connaître son desir de terminer la guerre avec le Dannemark; ses regards se dirigeaient surtout vers la Russie et la Livonie, où les généraux avaient besoin de la présence du monarque pour continuer leurs exploits, et pour achever des conquêtes dont la Suède pouvait tirer le plus grand parti. Des négociations furent ouvertes sous la médiation du roi d'Angleterre. Les Danois rendirent les villes et les forteresses dont ils s'étaient emparés; la Suède

payait un million de rixdalers, restituait le Jemtland et l'Herjedalie, et cédait à la couronne de Dannemark et de Norwège la juridiction suprême sur la partie de la Laponie s'étendant depuis le golfe de Titis jusqu'à celui de Waranger. Les deux rois obtinrent la liberté de faire usage dans leurs armes des trois couronnes, mais sans que le roi de Dannemark pût réclamer aucun droit sur le royaume de Suède. Le traité fut signé à Knerred en Halland, le 29 janvier 1613.

L'Allemagne était livrée aux discussions religieuses. Les catholiques et les protestans commencèrent bientôt cette guerre qui devait durer trente ans. Attaché par les liens du sang et ceux de la religion aux chefs du parti protestant, Christian IV s'intéressa vivement à leur cause. Lorqu'il vit qu'elle allait succomber, il résolut de prendre part à la guerre et se mit à la tête d'une armée. La fortune le trahit dans cette occasion, et en 1624 il éprouva une défaite qui ouvrit ses Etats aux armées de l'empereur. Il ne lui resta d'autre ressource que de faire la paix, et de se retirer du théâtre des combats. La gloire d'abaisser les aigles impériales, et de rétablir la liberté germanique était réservée à Gustave Adolphe,

qui venait de vaincre les Polonais et les Russes. Des généraux habiles marchèrent sur ses traces, et soutinrent après sa mort l'ascendant de la Suède.

Le congrès s'étant assemblé en Westphalie, Christian essaya de balancer par une politique adroite les brillans résultats de la victoire. Il se présenta comme médiateur, et fit des alliances avec l'empereur et la Saxe. Mais Oxenstiern, chancelier de Suède, surveillait toutes ses démarches, et saisissant avec une sagacité profonde l'ensemble des conjonctures, il fit déclarer la guerre au Dannemark en 1643. Les hostilités s'étendirent en Holstein, dans le Jutland, dans les îles et en Norwège. Christian montra de la valeur, de la fermeté. Malgré son grand âge, il prit lui-même le commandement de ses flottes, et remporta plusieurs avantages. Mais il fut mal secondé, et les Suédois accoutumés à vaincre, le réduisirent à conclure un traité de paix qui lui fit perdre les provinces de Jemtland et d'Herjedalie, en Norwège, et les îles de Gotlande et d'Oesel dans la Baltique.

Aux négociations et aux entreprises guerrières Christian joignait des travaux qui devaient laisser des traces plus utiles et plus so-

lides. Il perfectionnait la législation; il protégeait les sciences, faisait bâtir des villes, et donnait au commerce de nouveaux moyens de prospérer. Nous devons entrer ici dans le détail des mesures relatives à la Norwège. Le roi avait une sorte de prédilection pour ce pays; il y faisait de fréquens voyages, et en connaissait la situation sous tous les rapports.

Les Norwégiens avaient depuis plusieurs siècles des lois civiles et criminelles. Mais le tems avait amené des changemens dans les mœurs et les usages, qui nécessitaient des réformes. Le roi ordonna de revoir les codes, et lorsqu'en 1604 cette révision eut été achevée, il se rendit à Bergen pour la soumettre au jugement des meilleurs jurisconsultes du pays. En même tems il perfectionna la discipline ecclésiastique, et fixa l'organisation des écoles. L'année 1621, on découvrit dans le canton de Buskerud une mine d'argent très-importante. Christian fit bâtir près de la mine une ville, qui reçut le nom de Kongsberg, et il appela pour l'exploitation des ouvriers d'Allemagne. Un incendie ayant consumé en 1624 l'ancienne cité d'Opslo, le roi donna aussitôt le plan d'une ville nouvelle, qui fut appelée Christiania, et qui devint le siège du gouver-

nement. Il donna aussi naissance à la ville de Christiansand, et à la forteresse de Flekkerœ. Il eût désiré de relever la noblesse norwégienne, pour la mettre en égalité avec celle de Dannemark, et en 1646 il lui accorda plusieurs prérogatives ; il ne paraît pas cependant qu'elles aient eu des résultats très-importans.

L'intérêt particulier que prenait Christian à la marine et aux expéditions maritimes combinées avec les spéculations commerciales, engagea ce prince à maintenir ou à renouveler les relations avec les pays découverts et peuplés jadis par les Norwégiens dans les mers septentrionales. En 1602 il fonda pour les villes de Copenhague, Elseneur, Malmœ, où se trouvaient les plus riches négocians de ses Etats, une compagnie chargée du commerce d'Islande, qui depuis deux siècles était entre les mains des armateurs de Lubeck, de Hambourg et de Bremen. Mais la compagnie obtint un privilège oppressif dont il résulta les plus étranges abus. Le roi essaya de les réprimer ; ils se renouvelèrent cependant sous son règne, et augmentèrent sous ses successeurs. Les Islandais furent long-tems traités par les monopoleurs danois sans égard et sans pitié. Ce n'est que dans les tems très-moder-

nes que leur sort a été adouci par une plus grande liberté de commerce.

Le Groenland était retourné au nombre des plages inconnues. Sous plusieurs règnes on avait fait des tentatives pour le retrouver; mais elles avaient été infructueuses. Les Anglais s'étaient cependant familiarisés avec les parages où jadis avaient vogué les navires des Norwégiens et des Islandais, et Frobisher sur-tout les avait fait connaître aux marins de sa nation. En 1605, Christian fit venir en Danemark l'Anglais Knight, et l'Ecossais Koningham, et les chargea d'aller avec l'amiral danois Lindenow à la découverte du Groenland; trois vaisseaux furent expédiés et partirent ensemble. Lindenow s'étant détaché pour suivre les indications qu'il avait recueillies dans les relations islandaises et dans le journal d'un navigateur danois, prit terre vers l'est. Il crut avoir retrouvé la côte orientale dont parlent les livres islandais; mais il ne trouva aucune trace de l'ancienne population, et il quitta cette plage sans avoir rien découvert d'important. Ses deux compagnons abordèrent à la côte de l'ouest, où ils firent quelques échanges avec les sauvages. Koningham, en reconnaissant les bords d'une rivière,

trouva une espèce de sable qui lui parut tenir de l'argent, et il en emporta dans son navire. On emmena aussi quelques sauvages. La curiosité fut provoquée en Dannemark, et le roi sur-tout conçut de grandes espérances. Au printems de 1608, il fit partir cinq vaisseaux, sous le commandement de Lindenow, qui prit à son bord les sauvages qu'on avait conduits en Dannemark, et dont il espéra de tirer parti. On aborda sur plusieurs points de l'ouest; mais les habitans, irrités de ce qu'on s'était saisi des leurs dans la première expédition, ne permirent pas aux équipages de venir à terre. L'amiral ne put donc point faire d'observations. Il parvint cependant à s'emparer encore de quelques sauvages qu'il amena en Dannemark. Christian voulut leur faire apprendre le danois; mais ils s'y refusèrent absolument; accablés d'une profonde mélancolie, ils ne demandèrent qu'à retourner dans leur pays; quelques-uns moururent de douleur; les autres s'échappèrent pour se jeter dans des barques, avec lesquelles ils s'abandonnèrent aux vents et à la mer, espérant d'arriver à leur terre natale; mais les infortunés, assaillis par l'orage, périrent tous dans les flots. Tels furent les tristes résultats de la curiosité européenne.

Une troisième expédition eut lieu en 1607, sous les ordres de Carsten Richardsen; elle fut arrêtée par les glaces et n'atteignit point la côte. Un nouvel effort qu'on fit sous le règne du successeur de Christian eut également une issue peu satisfaisante. On abandonna l'intérieur du Groenland, et il fut résolu qu'on se bornerait à chercher la côte, ainsi que les Anglais et les Hollandais, pour la pêche des baleines.

Quoique les entreprises de Christian, dont nous venons de parler, n'eussent point réussi, ce prince ne fut pas dégoûté des établissemens lointains. L'année 1616, il fonda dans la capital du Dannemark une compagnie des Indes orientales; peu après, il fit l'acquisition de Tranquebar sur la côte de Coromandel, par une négociation avec le naïb de Tanjour, que dirigea l'amiral Ove Giedde, envoyé dans les mers de l'Inde avec cinq vaisseaux. Au moyen âge, un héroïsme exalté, la passion des aventures, avaient fait naître des moyens de contact entre les points du globe les plus distans les uns des autres, et les plus divers par le climat, les langues, les productions; dans les tems modernes, l'intérêt commercial, secondé par de nouvelles inventions, a produit

un effet semblable. Le même ressort a pu agir à-la-fois sur les côtes de l'Islande, de la Laponie, du Groenland, et sur celles de l'Asie méridionale. On cherchait cependant à abréger les voyages. Après avoir acquis un établissement dans l'Inde, Christian s'intéressa à la découverte du passage dont on parlait depuis quelque tems, et qui devait conduire les Européens, par la route du Septentrion, à ces contrées dont ils recherchaient les riches produits.

Il y avait alors dans la marine du roi un homme d'un caractère élevé et d'un talent supérieur; peu versé dans la pratique du commerce, mais d'autant plus habile dans l'art de la navigation; c'était Janus Munk, né en Norwège, l'année 1569. Depuis sa première jeunesse, il avait bravé les dangers de la mer. Ses voyages maritimes l'avaient conduit en Espagne, à Archangel, en Islande, et jusqu'à la Nouvelle-Zemble. En 1619, Christian IV le nomma chef d'une expédition pour chercher le passage du Nord. Dans le même tems le roi prenait des informations en Hollande et en Biscaye, sur la pêche des baleines, pour faire servir cette pêche au rétablissement des anciennes communications, et Munk eut ordre

de surveiller les pêcheurs étrangers qu'il rencontrerait vers le Groenland. Ayant atteint, le 20 juin 1619, le cap Farwell, Munk se dirigea à l'ouest, et trouva la baie peu avant découverte par Hudson. Après avoir reconnu la côte, il entra dans un autre bras de mer, reconnut encore la côte, la désigna par le nom de *Nouveau-Dannemark*, et continua sa navigation, jusqu'à ce qu'il eût été enfermé par les glaces dans un port, qu'il nomma le port *Munk*. Obligé d'y passer l'hiver, il fut réduit à la situation la plus déplorable. Les provisions manquèrent, et les liqueurs fortes furent gelées. Le scorbut attaqua les équipages ; la plupart des matelots expirèrent, et il n'en resta que deux en vie. Munk lui-même, désespérant de pouvoir retourner, rédigea un écrit par lequel il recommandait à ceux qui trouveraient son cadavre, de faire parvenir au roi le journal de son voyage. Cependant les deux matelots qui avaient survécu, en fouillant sous la neige, découvrirent de la mousse et des racines, ils en mangèrent et recouvrèrent peu-à-peu leurs forces. Munk fit usage de la même ressource, et se remit également. Il communiqua son courage aux deux matelots, qui se rembarquèrent avec lui sur l'un des bâtimens

de l'expédition ; et à travers les plus grands dangers, ces intrépides marins arrivèrent à Bergen en Norwège, le 20 septembre 1620. Si l'entreprise de Christian ne fit point découvrir le passage du Nord, elle servit à donner de nouvelles notions sur les mers arctiques, et sur la pêche des baleines (1).

Quelque tems après l'expédition de Munk, il parut dans les parages d'Islande des corsaires algériens ; c'étaient la plupart des renégats anglais qui avaient fait auparavant des courses vers le Nord. S'étant emparés d'un Islandais, ils le forcèrent à leur servir de guide, et ils descendirent dans l'île sur plusieurs points. Ils pillèrent et brûlèrent des fermes, et s'emparèrent des marchandises et d'un vaisseau de la compagnie danoise. Trente-cinq personnes furent les victimes de leur barbarie, et pé-

(1) Voyez, sur les expéditions maritimes entreprises sous le règne de Christian, l'histoire de ce prince par Slange, traduction de Schlegel ; la relation d'Ove Giedde, insérée dans le Recueil de Schlegel, en allemand, relatif à l'*Histoire de Dannemark*, tome Ier ; la relation de Munk, en danois, traduite en allemand et en hollandais, et les Histoires générales de Holberg, Gebhardi, Mallet. On trouve des observations intéressantes sur le voyage de Frobisher dans un Mémoire de M. de Lœwenoern, inséré au troisième tome du nouveau Recueil de la société royale de Copenhague.

rirent sous le fer ; d'autres furent emmenées en captivité. Le roi, instruit de cet événement, envoya quelques vaisseaux contre les pirates ; mais on ne put les atteindre ; des armateurs anglais les poursuivirent ensuite ; ils échappèrent encore, et retournèrent à Alger avec le butin qu'ils avaient fait. Le roi s'adressa à la régence pour faire racheter les captifs, et envoya des secours en Islande (1).

Marié à Anne Catherine de Brandebourg, Christian perdit cette princesse, dont il avait plusieurs enfans, l'année 1629. Il épousa en secondes noces Christine Munk ; mais de la *main gauche*. Elle lui donna huit enfans. Il en eut d'autres de plusieurs maîtresses, et il ne put jamais surmonter son penchant pour les femmes. Les enfans de Christine, revêtus du titre de comtes et de comtesses, s'allièrent aux grandes familles du royaume de Dannemark par des mariages, et il en résulta une suite d'intrigues et de cabales qui remplirent d'inquiétudes les dernières années du roi. On lui a aussi reproché son goût pour les plaisirs de la table, et les emportemens auxquels il se laissait entraîner. Mais ces faiblesses ne doivent

(1) Voyez Gebhardi, Slange, etc., tome II.

point faire oublier les grandes qualités de Christian IV, son activité, son amour pour la justice, son affabilité, son zèle pour le progrès de toutes les connaissances. Il parvint à un âge avancé; né en 1577, il mourut en 1648.

Environ à la même époque où Christian donnait une plus grande extension, un plus grand lustre à l'université de Copenhague, où il fondait une académie à Sorœ en Sélande, et ouvrait des écoles en Norwège, Christine, qui avait succédé à Gustave Adolphe sur le trône de Suède, accordait aux lumières et aux talens une éclatante protection. C'est depuis ce moment que les sciences ont fait chez les nations scandinaves des progrès remarquables. On cultiva l'astronomie, la chimie, la physique, la médecine, et les sciences mathématiques furent appliquées avec succès à l'art de la navigation. On se livra à de savantes recherches sur les antiquités scandinaves, d'après les monumens islandais (1). La littérature naquit plus tard, et la poésie nationale eut sur-tout beaucoup de peine à suivre la direction que

(1) Ce furent sur-tout Arngrim Johnson, né en Islande, et Olaus Worm, né en Dannemark, qui travaillèrent à faire connaître les monumens islandais, et qui attirèrent sur ces monumens l'attention des érudits du Nord.

le talent lui donnait dans le midi, en prenant pour modèles les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome. Un des premiers poètes qui fixèrent l'attention, fut André Arrebœ, né en 1587, dans l'île d'Arrœ, sur la côte de Sleswig. Quoiqu'il écrivît en danois, et qu'il appartînt par sa naissance au Dannemark, les Norwégiens peuvent réclamer les productions de sa muse. Nommé, en 1617, évêque de Drontheim, il séjourna pendant plusieurs années en Norwège. Il est naturel de supposer que les grands tableaux de la nature qu'il avait sous les yeux élevèrent son imagination, et lui fournirent les principaux traits de son poëme de *la Création* (1).

A la mort de Christian IV, les deux royaumes se trouvèrent dans une situation critique. Le prince Christian, désigné pour succéder à son père, étant mort peu avant lui, Frédéric, fils puîné du roi, se mit sur les rangs (2). Mais il fallait une élection selon les formes établies, et il y eut un interrègne de trois

(1) Ce poëme a pour titre *Hexameron*, ou l'*Œuvre de la première semaine*. Il a été imprimé à Copenhague, en 1641 et en 1661.

(2) Voyez Holberg, Hoier, Gebhardi, Mallet, Pufendorf, sur Charles X, etc.

mois, pendant lequel le gouvernement fut dirigé par un conseil de régence. Corfitz Ulfeld, grand-maître du royaume, et Annibal Sehested, vice-roi de Norwège, mariés, l'un à la comtesse Eléonore, l'autre à la comtesse Marie, filles de Christian IV et de Christine Munk, cherchèrent à prendre de l'influence, et à satisfaire leurs vues ambitieuses. Ulfeld, sur-tout, manifesta des prétentions dangereuses, et l'on s'aperçut qu'il voulait s'élever lui-même au trône, ou le faire tomber en partage au comte Waldemar, son beau-frère; mais il rencontra une puissante opposition. Le fils de Christian IV ayant souscrit aux conditions que lui proposa le sénat, fut proclamé à Copenhague le 6 juin 1648, et à Christiania le 24 août de la même année, sous le nom de Frédéric III.

Pendant le voyage que Frédéric fit en Norwège, il donna une nouvelle instruction au vice-roi Annibal Schested, et fonda une maison d'orphelins à Christiania. Il fut aussi question des privilèges de la noblesse du royaume, et Frédéric entra dans les engagemens qu'avait pris Christian IV. Mais, cette fois encore, il n'y eut qu'un résultat vague, qui s'évanouit peu-à-peu. En 1653, dans une

assemblée où l'on délibéra sur plusieurs objets d'administration intérieure, il se présenta onze gentilshommes, propriétaires, qui proposèrent des mesures pour le maintien de leur ordre. On reconnut les prérogatives attachées, depuis les anciens tems, à leurs possessions; mais il ne paraît pas qu'on eut égard à leurs autres demandes. Dans la suite, par les nouveaux principes d'administration intérieure, les grands fiefs, ou gouvernemens, devinrent des intendances, ou bailliages, et les terres formant le domaine furent données à ferme, ou vendues aux particuliers, sans égard à la naissance. Quelques gentilshommes danois et allemands se sont élevés par des charges, et ont obtenu des titres, mais sans former un corps. Il n'y a donc eu depuis assez long-tems dans le royaume de Norwège que peu de restes de ces institutions féodales et nobiliaires introduites pendant le moyen âge. Les familles nobles indigènes se sont confondues, la plupart, avec celles des cultivateurs. Elles ont été rejoindre cette caste primitive dont étaient sortis leurs pères; d'utiles travaux les entretiennent honorablement, et de nobles vertus les rendent dignes de servir l'Etat.

Christine, fille de Gustave Adolphe-le-Grand, ayant déposé le sceptre de Suède, Charles Gustave, où Charles X, avait pris les rênes du gouvernement. Pour défendre son élection contre les projets de Casimir, roi de Pologne, il porta la guerre dans ce pays. La rapidité de sa marche, et la hardiesse de ses opérations, lui en soumirent bientôt la plus grande partie. Mais cette conquête était difficile à conserver. Charles était entouré d'ennemis secrets et d'amis perfides. Ses dispositions devenaient vagues, incertaines, et son armée s'affaiblissait. La cour de Copenhague crut avoir trouvé le moment de relever sa considération dans le Nord, et de se venger de la Suède. Frédéric III négocia avec la république de Hollande et avec l'électeur de Brandebourg; il mit sur pied une armée; il équipa une flotte, et déclara la guerre à Charles Gustave, malgré les représentations de plusieurs de ses conseillers. Il s'embarqua lui-même, et se plaça avec ses vaisseaux dans la rade de Dantzig, persuadé que le roi de Suède, arrêté par l'électeur de Brandebourg, ne voudrait retourner dans ses Etats que par mer, et qu'il tomberait entre les mains des Danois.

Charles, informé des événemens, et se confiant à ses généraux pour veiller à ses intérêts en Pologne, était déjà en route pour l'Allemagne. Sans se laisser déconcerter par les négociations artificieuses de l'électeur de Brandebourg, il avança, et se trouva bientôt aux frontières du Holstein. Marié à la fille du duc de Holstein-Gottorp, et ne rencontrant que des troupes peu aguerries, il n'eut pas de peine à se frayer une route jusqu'en Sleswig et en Jutland. Pendant qu'il s'était rendu à Wismar, pour faire de nouvelles levées, le général Wrangel s'empara, le 24 août 1657, de la place forte de Frédéricia, située sur le petit Belt, vis-à-vis de l'île de Fionie. La prise de cette place répandit l'alarme à Copenhague, et toutes les forces de Frédéric furent concentrées dans les îles danoises.

Les puissances étrangères devaient s'intéresser à la situation du Nord. La France, la Hollande, l'Angleterre, proposèrent leur médiation. Le roi de Suède ouvrit, vers la fin de l'année 1657, une négociation avec Cromwel, alors maître de l'Angleterre. Ne dissimulant point le dessein qu'il avait de profiter de ses avantages, il demanda au protecteur un subside et une flotte, lui laissant entrevoir qu'il

s'occuperait dans le plan de ses conquêtes des intérêts du commerce anglais. Cromwel avait cependant d'autres vues; il eût mieux aimé une alliance entre la Suède, le Dannemark, et l'Angleterre, contre l'empereur d'Allemagne. Il consentit au subside, qui avait été proposé comme un emprunt; mais à condition qu'on lui donnerait en hypothèque le pays de Bremen, ou du moins la ville de Stade, vers l'embouchure de l'Elbe. Charles refusa de souscrire à cette condition, mais il fit offrir d'autres provinces, et enfin, lorsqu'il se vit maître de tout le Jutland, il fut question du partage formel des Etats de Frédéric III. Un premier plan n'ayant pas été accueilli par le protecteur, Charles en proposa un autre: il offrit le duché de Brémen, qui relevait de la Suède, et tout le Jutland, se réservant le reste du Dannemark et la Norwège. Mais ce plan fut également rejeté par Cromwel, qui fit une réponse qu'on n'eût pas attendue de lui : « Le tems est passé, dit-il, où l'on pouvait impunément anéantir une monarchie. »

Au commencement de l'année 1658, un froid extraordinaire couvrit de glace les deux bras de mer, connus sous le nom de petit et

grand Belt, et dont l'un est entre le Jutland et l'île de Fionie, et l'autre entre cette île et celle de Sélande. Le roi de Suède prit la résolution de profiter de ce phénomène pour accomplir ses desseins. Renonçant aux négociations, il mit ses troupes en mouvement, et leur fit passer les deux bras de mer sur la glace, avec leur artillerie, leurs chevaux et leurs bagages. Le 12 février 1658, elles arrivèrent dans l'île de Sélande, ayant le roi à leur tête, et s'avancèrent sous ses ordres jusqu'aux portes de Copenhague, dont les fortifications étaient la seule ressource qui restât à Frédéric et à sa famille. Si dès ce moment Charles Gustave eût pressé le siége, il eût facilement pris la ville, où l'abattement était général, et qui ne pouvait être secourue qu'avec beaucoup de peine. Tel fut le conseil de Corfitz Ulfeld, qui, pour se venger de la cour de Dannemark, avait passé au service de Suède, et à qui Charles avait permis de l'accompagner. Mais soit que ce prince se défiât des avis d'un traître, soit qu'il craignît une ligue générale contre la Suède, il consentit à traiter. La paix fut conclue à Roskild, le 26 septembre 1658. Le Dannemark céda les trois provinces voisines du Sund, la Scanie, le Blekingen et le Hal-

land, l'île de Bornholm, la province norwégienne de Bohus et le gouvernement de Drontheim. Les deux monarques eurent une entrevue, et l'harmonie paraissait rétablie entre eux.

Mais il s'éleva des difficultés sur l'exécution du traité. Les conférences ne se terminaient point, et les ministres de Charles faisaient des plaintes, ou mettaient en avant de nouvelles prétentions. Tout d'un coup le roi de Suède, qui avait déjà retiré ses troupes, les fit avancer de nouveau. Il mit le siége devant Copenhague, et ordonna une invasion en Norwège. Le désespoir ranima le courage des Danois. Les bourgeois de la capitale, les étudians de l'Université, les matelots, les ouvriers, coururent aux armes. Le roi et la reine parurent souvent au milieu d'eux pour les encourager. Une flottille hollandaise arriva et se fit jour à travers la flotte suédoise pour approvisionner la ville. Les Norwégiens, mécontens de voir leur royaume morcelé, repoussèrent les généraux de Charles, sous la conduite d'un homme intrépide, Pierre Norrman, et, d'un autre côté, ils obligèrent le commandant suédois de Drontheim d'évacuer le pays. L'électeur de Brandebourg et d'autres princes d'Allemagne envoyèrent des troupes au secours du Danemark.

La nuit du 11 février 1659, le roi ordonna un assaut général. Ses soldats firent des prodiges; mais ce fut en vain : les fossés étaient remplis de morts, et il fallut sonner la retraite. Charles changea le siége en blocus, et le fort de Cronborg sur le Sund étant en son pouvoir, il ne désespéra point de s'emparer de Copenhague tôt ou tard. Il passa en attendant dans son royaume, et se rendit à Gothenbourg pour tenir une diète et pour diriger l'invasion de Norwège, dont les habitans continuaient à faire dans les défilés une résistance opiniâtre. Au même moment, il envoyait des ordres en Pologne, et il menaçait l'électeur de Brandebourg. Jamais son activité n'avait été plus ardente, son courage plus exalté, et l'Europe était dans l'attente des plus grands événemens.

Il est un pouvoir qui se joue de toutes les combinaisons, de tous les efforts, un pouvoir qui, dans un moment, détruit les espérances les plus brillantes, et anéantit les plus vastes projets. Charles Gustave fut atteint d'une maladie qui prit bientôt des symptômes alarmans. Ce redoutable conquérant, cet intrépide guerrier, ce puissant monarque, étendu sur le lit de la douleur, dans la force de son âge, expira le 12 février 1660.

Le fils unique que Charles avait eu d'Hedwige de Holstein étant en bas âge, on nomma un conseil de régence. La guerre ne pouvait plus être conduite d'après le même plan, et il était nécessaire de songer à la paix. La régence ayant déployé une grande énergie, et les puissances qui s'intéressaient pour le Dannemark n'étant pas d'accord entre elles, Frédéric fut loin de regagner tout ce qu'il avait perdu. Il ne recouvra par la paix de Copenhague, signée au mois de mai 1660, que l'île de Bornholm et le gouvernement de Drontheim; la Scanie, le Blekingen, le Halland, et la contrée de Bohus restèrent à la Suède, dont la frontière s'étendit ainsi considérablement sur le Sund et le Cattégat.

Le Dannemark n'avait pas été effacé du nombre des puissances; mais il était réduit à une situation déplorable. Une grande partie des terres restaient en friche; les villes étaient ruinées; les troupes, ne recevant point de solde, se débandaient et menaçaient la sûreté publique. Frédéric, pour remédier à tant de maux, assembla les états de Dannemark à Copenhague. Ils étaient composés de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. L'ouverture eut lieu le 8 septembre 1660. Dès les premières délibérations, il se forma deux partis, celui de la noblesse et ce-

lui des deux ordres inférieurs, ou non privilégiés ; car le clergé, depuis la réformation, avait perdu ses priviléges. Les nobles insistèrent sur leurs immunités et refusèrent de prendre une part égale aux impositions que l'état du royaume rendait nécessaires. Le clergé et la bourgeoisie témoignèrent leur étonnement et résolurent d'abaisser un corps dont ils avaient long-tems éprouvé les hauteurs et les dédains. Tel fut le sentiment qui domina dans leurs délibérations et qui leur fit perdre de vue toutes les autres considérations. Aux ecclésiastiques et aux bourgeois, dirigés les uns par l'évêque de Sélande, Swane, les autres par le bourguemestre de Copenhague, Nansen, se joignirent plusieurs officiers allemands et quelques seigneurs en place, ou mécontens du sénat, qui formèrent le parti de la cour, dirigé principalement par la reine. Les députés du clergé et de la bourgeoisie offrirent au roi l'hérédité du trône dans sa famille, et l'on prit des mesures pour obliger la noblesse à signer cette résolution. L'ordre fut donné de fermer les portes de la ville et de faire des préparatifs militaires. Il n'était question formellement dans le décret que de la succession héréditaire ; mais il parut bientôt qu'on avait sous-entendu l'autorité il-

limité. Les trois ordres auxquels on joignit pour la forme quelques cultivateurs libres de l'île d'Amack, voisine de Copenhague, prêtèrent à Frédéric III un nouveau serment de fidélité d'après ce principe. Un prince qui avait été sur le point de disparaître de la liste des rois, devint le souverain le plus absolu de l'Europe. Le 10 janvier 1661, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie lui remirent un acte par lequel ils reconnaissaient de nouveau que la couronne était dévolue à sa famille en ligne masculine et féminine, que son pouvoir serait illimité, et qu'il aurait le droit de régler la succession et la régence. L'autorité des grandes familles fut renversée au profit de celle du roi. Elles cédèrent, persuadées qu'elles joueraient toujours un rôle important dans l'Etat, et qu'elles conserveraient la plus grande partie de leurs immunités et prérogatives personnelles. Les bourgeois de Copenhague, leur bourguemestre Nansen, l'évêque Swane, les officiers et les employés qui s'étaient rendus utiles obtinrent des titres, des récompenses pécuniaires, des charges, et furent contens de leur triomphe. Les intérêts de la majorité du peuple et en particulier ceux des laboureurs furent oubliés. La reine Sophie-Amélie

avait montré beaucoup d'activité et d'ardeur pendant le cours de la révolution ; le roi était resté calme, modéré ; il reçut avec une dignité tempérée par la douceur l'offrande qu'on portait au pied de son trône.

La Norwège n'avait point eu part à cet événement, qui changeait le droit public et les lois fondamentales du Dannemark. Il était cependant à présumer que les oligarques danois trouveraient peu de partisans parmi les Norwégiens, et que cette nation, pourvu qu'on lui laissât ses lois civiles, ne s'opposerait point dans ce moment à l'augmentation du pouvoir royal. Le prince Christian, fils aîné de Frédéric III, et qui déjà depuis quelque tems avait été désigné pour succéder dans les deux pays, fut envoyé à Christiania. Il était accompagné des principaux ministres et de Swane, qui avait été décoré du titre d'archevêque. On promit aux habitans de Norwège le maintien de leurs anciennes prérogatives et de leurs états. Les délibérations furent calmes, et il n'y eut point d'opposition. Le 15 août 1661, le nouvel hommage fut prêté à Christiania, et peu après la même cérémonie eut lieu dans les autres parties du royaume. Elle se fit avec beaucoup de pompe, et l'on crut peut-être revoir une

image de ces assemblées nationales qui avaient souvent présidé jadis aux grandes révolutions. Les états de Norwège ne reprirent cependant aucune influence dans la suite, et disparurent dans le nouvel ordre politique comme ceux de Dannemark. Les Islandais et les habitans des îles Færœ prêtèrent le nouveau serment en 1662 entre les mains des employés du roi.

Pour mettre la dernière main à la révolution on fit rédiger *la loi royale*, qui déterminait d'une manière positive, et sans laisser aucun vague, l'exercice du pouvoir absolu. Un article de cette loi est ainsi conçu : « Les rois héréditaires de Dannemark et de Norwège seront en effet et devront être regardés par tous leurs sujets comme les seuls chefs suprêmes qu'ils aient sur la terre. Ils seront au-dessus de toutes les lois humaines, et ne reconnaîtront dans les affaires ecclésiastiques et civiles d'autre juge que Dieu seul. » Ce fameux acte, rédigé quatre ans après la révolution, en 1665, ne fut rendu public que sous le règne suivant. On en fit lecture au couronnement de Christian V, successeur de Frédéric III. En 1709, il fut imprimé et déposé dans les archives des principales villes de Dannemark et de Norwège. La rédaction de la loi est attribuée

à Jean Schumaker, fils d'un marchand de vin de Copenhague, qui, ayant fait des études et des voyages s'était avancé à la cour de Frédéric, et qui pendant le règne du fils de ce prince joua un rôle très-remarquable sous le nom de comte de Griffenfeld (1).

Frédéric III s'empressa de profiter du pouvoir dont il avait été investi pour augmenter ses revenus, pour réorganiser l'armée de terre, et pour relever la marine. Il fit alliance avec plusieurs souverains et se trouva impliqué dans la guerre entre les Anglais et les Hollandais par un événement qui eut lieu à Bergen en Norwège. Au mois d'août 1665, une flotte marchande hollandaise, revenant de la Méditerranée, entra dans le port de Bergen, et se mit sous la protection des autorités du pays. L'amiral anglais Montagu, comte de Sandwich, qui commandait dans les mêmes parages, fut tenté de faire une riche capture. Il donna ordre à l'amiral Thomas Tiddyman d'entrer dans le port de Bergen avec dix vais-

(1) Outre les histoires générales, on peut consulter l'*Histoire de la révolution de Dannemark*, par Spittler, en allemand et traduite en français. Il faut cependant la confronter avec les pièces publiées par Suhm, car Spittler ne connaissait pas assez les circonstances locales

seaux et de s'emparer de la flotte hollandaise. Tiddyman pénétra dans le port sans saluer les citadelles, et fit demander au gouverneur qu'il lui fût permis d'attaquer les ennemis de son pays. Le gouverneur répondit négativement; mais l'Anglais déclara qu'il exécuterait son projet, et qu'il détruirait en même tems les citadelles. Les matelots hollandais étaient la plupart à terre, le long de la côte, et se livraient aux excès de la boisson. Il eût été facile aux Anglais de réussir dans leur dessein s'ils l'eussent exécuté sur-le-champ; mais ils attendirent jusqu'au lendemain. Les Hollandais, revenus à leur bord, firent la plus vigoureuse résistance. Le canon des citadelles et le feu des habitans de la ville les secondèrent; plusieurs vaisseaux anglais furent coulés à fond; les autres se retirèrent après avoir été mis hors de combat. Frédéric, instruit de cet événement, en porta plainte à la cour de Londres, qui en rejeta le tort sur l'amiral en chef. On publia même ensuite en Angleterre que le roi de Dannemark et de Norwège avait invité secrètement les Anglais à attaquer les Hollandais, se promettant de partager le butin. Il est sûr cependant que Frédéric ne profita point de l'occasion de dépouiller la flotte hollandaise; il fit même

un traité d'alliance avec la république de Hollande. L'Angleterre en prit ombrage, et son ministre à Copenhague quitta cette capitale avec la menace que les flottes de son maître feraient une descente en Dannemark. Frédéric prit des mesures pour la défense, et se servit du brave marin Cord Siversen Adeler pour parvenir à son but.

Adeler était né, en 1622, à Brewig en Norwège; sa famille n'était ni ancienne, ni riche, mais il avait reçu de la nature de grands moyens, et il était destiné à renouveler les faits d'armes des héros de sa patrie. Son goût pour la marine lui fit entreprendre un voyage en Hollande, et en 1639 il fit une campagne contre les Espagnols, sous l'amiral Tromp, en qualité de cadet. Il entra ensuite au service de la république de Venise, et s'éleva du grade de canonnier à celui de lieutenant-général. De 1642 à 1658, il combattit contre les Turcs, et remplit l'Orient du bruit de son nom. Sa valeur et son intrépidité éclatèrent sur-tout le 16 mai 1654, dans les eaux de l'île de Rhodes. Les Vénitiens n'ayant que vingt-deux vaisseaux, furent attaqués par une flotte turque de plus de soixante-dix. Adeler, avec la division vénitienne qu'il commandait, coula à fond

et brûla quinze vaisseaux ennemis. L'acharnement du combat fut tel, que cinq mille Turcs périrent. La nuit ayant mis un terme aux efforts des combattans, Adeler rencontra, le lendemain, le vaisseau amiral turc, monté par Ibrahim-Pacha, et quoiqu'il eût été blessé la veille, il attaqua à l'abordage, désarma lui-même l'amiral, et lui trancha la tête avec le sabre qu'il lui avait enlevé. L'armure d'Ibrahim passa, après la mort d'Adeler, dans le cabinet des curiosités de Copenhague. La république de Venise, non contente d'accorder au héros scandinave le grade de lieutenant-général, lui donna le titre de chevalier de Saint-Marc, et lui fit une pension de 1400 ducats, reversible à sa postérité jusqu'à la huitième génération.

Adeler s'étant rendu en Dannemark, obtint le titre d'amiral. Frédéric, plein de confiance en lui, l'envoya en Hollande pour faire construire des vaisseaux, et pour engager des marins expérimentés. A son retour, l'amiral eut ordre d'aller avec des vaisseaux de ligne au secours des Hollandais, et de protéger les navires des Etats du roi. Son nom imposa aux flottes anglaises, qui évitèrent une rencontre avec lui, et traitèrent avec beaucoup d'égards

les armateurs norwégiens et danois. La paix ayant été rétablie entre les puissances belligérantes, Adeler ramena l'escadre qu'il avait commandée. Mais il continua de perfectionner la marine en Dannemark et en Norwège, et donna au gouvernement le moyen de faire respecter le pavillon national dans toutes les mers. Il mourut sous le règne suivant, l'année 1675.

Frédéric ayant terminé sa carrière en 1670, Christian V (1), son fils aîné, devint roi de Dannemark et de Norwège. Il eut des discussions très-vives avec le duc de Holstein-Gottorp, qui était devenu plus puissant, la primogéniture ayant été introduite dans sa maison, et qui entretenait des relations étroites avec la Suède. L'éloignement du roi pour cette puissance alliée à Louis XIV l'engagea à se déclarer contre la France. Il fit la guerre à ce pays et à la Suède. Ses armes se dirigèrent sur-tout contre les Suédois; ses flottes, commandées par l'amiral Juel, remportèrent de grands avantages; mais ses troupes de terre éprouvèrent plusieurs échecs, et quand le moment de la paix fut venu, il put d'autant

(1) Voyez Holberg, Gebhardi, Mallet, etc.

moins obtenir des conditions avantageuses, que Louis XIV s'intéressa fortement pour son allié Charles XI roi de Suède. Christian fut même obligé de restituer au duc de Holstein toutes les prérogatives qu'il voulait lui enlever, et les districts que les Danois avaient occupés.

Autant pour rivaliser avec la cour de Louis XIV que pour satisfaire son penchant naturel, et pour appuyer son autorité, Christian V cherchait à s'entourer de faste, et à donner un grand éclat à son trône. L'ordre de l'Eléphant, qui avait déjà existé autrefois, fut renouvelé, et devint le premier ordre de chevalerie de l'Etat; le roi créa de plus l'ordre de Danebrog. Il introduisit de nouvelles charges à la cour, donna des tournois, ouvrit des théâtres et fit frapper des médailles sur les actions de son règne. Vers l'année 1671, il commença à créer des fiefs sous le titre de comtés et de baronnies, en faveur de quelques familles danoises qu'il voulait distinguer plus particulièrement. Il attacha à ces fiefs de grands priviléges, tant honorifiques que lucratifs. La Norwège eut deux comtés, Laurwig et Jarlsberg et la baronnie de Rosendal. Ceux qui obtinrent

ces trois fiefs furent cependant obligés de se soumettre aux restrictions qui résultaient des institutions civiles du pays dans l'exercice des prérogatives féodales.

Le monarque acquit des droits plus réels et plus importans à l'estime de la postérité, en faisant renouveler le cadastre en Dannemark, en introduisant dans ce pays l'uniformité des poids et mesures, et en donnant aux deux royaumes des codes de lois perfectionnés; le nouveau code de Dannemark fut achevé en 1679 et celui de Norwège en 1687. Quelques années avant, en 1584, Christian avait fait un voyage dans ce dernier pays. Il en parcourut les principales parties, et passa de Christiania à Drontheim par les montagnes de Dovrefield. Un monument fut élevé sur l'une des cimes pour perpétuer le souvenir de ce voyage. Pendant son séjour à Kongsberg, le roi visita l'intérieur des mines d'argent, et en régla l'administration. Ce fut aussi sous son règne que l'on construisit près de Drontheim le fort de Christianstein, et que l'évêché de Stavanger fut transféré à Christiansand.

Deux hommes d'une grande ambition eurent sur-tout de l'influence pendant le règne

de Christian V ; ce furent Ulric-Frédéric de Gyldenlœw, et Pierre Griffenfeld. Il faut les faire connaître plus particulièrement, à cause de leurs rapports avec la Norwège.

Gyldenlœw, dont le nom signifie lion d'or, et qui tirait ce nom des armes de Norwège (1), était fils naturel du roi Frédéric III. Il obtint toute la confiance de Christian, qui le nomma vice-roi de Norwège, et le créa comte de Laurwig. Selon quelques relations, il était même destiné à porter le titre de roi de Norwège. Durant la guerre avec la Suède, le comte fit d'heureux efforts pour défendre le royaume dont il était vice-roi contre les troupes suédoises. Pendant le voyage de Christian, il donna, dans la ville de Laurwig, chef-lieu du comté dont il était investi, des fêtes brillantes, et fit répandre parmi le peuple des médailles en or et en argent de différentes grandeurs. Il avait obtenu le droit de faire frapper des monnaies à son effigie ; ses châteaux rivalisaient de magnificence avec ceux du monarque, et long-tems il domina dans le conseil. On l'accusait de n'être pas toujours

(1) Ces armes sont, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, un lion d'or, tenant une hache d'armes

impartial ni désintéressé dans ses avis. Sa faveur se soutint cependant jusqu'à la mort du roi. Sous le règne suivant, voyant son crédit éclipsé, il se retira à Hambourg, où il mourut en 1704. Il eut de Sophie de Uhren des fils qui portèrent le nom de Lœwendal, dont l'un fut le père du fameux maréchal de Lœwendal, connu sur-tout par la prise de Berg-op-Zoom.

Nous avons déjà indiqué que Griffenfeld, né, sous le nom de Schumaker, d'une famille obscure, était parvenu à se rendre important sous le règne de Frédéric III. Cependant ce prince le soupçonnait de joindre à une grande ambition un caractère équivoque et vénal. Il recommanda même à son successeur, en mourant, de ne l'employer qu'avec précaution. Mais Schumaker gagna bientôt les bonnes grâces du nouveau monarque, et obtint des places de confiance. Il dirigeait dans le même moment la réforme des lois, la création des institutions nouvelles, et les négociations avec les puissances étrangères. Ennobli dès l'année 1670 sous le nom de Griffenfeld, il fut nommé conseiller, premier président du grand tribunal de justice, chancelier du royaume et de l'université de Copenhague. Le domaine de

Toensberg en Norwège, fut érigé en comté pour lui et ses descendans. Malgré la jalousie qu'inspirait sa fortune, les courtisans s'abaissèrent devant lui. La reine elle-même le flattait sans réserve, et signait *votre servante* dans les lettres qu'elle lui adressait. Elle projeta de le marier à une princesse de Holstein-Augustenbourg. Mais ce projet ne fut point exécuté, quoique la princesse se fût déjà mise en route pour Copenhague. On pensa que c'était Griffenfeld lui-même, qui avait éloigné ce mariage, parce qu'il aspirait à épouser la princesse de Tarente, Charlotte Amélie de la Trimouille, que son attachement à la religion protestante avait engagée à chercher un asile en Dannemark. Plusieurs princes étrangers, l'empereur d'Allemagne, l'électeur de Brandebourg, et Louis XIV lui-même, comblèrent d'honneurs et de distinctions le ministre tout-puissant de Christian V. D'un autre côté, les imprudences et la hauteur de ce favori lui avaient fait des ennemis puissans et redoutables. A leur tête étaient les comtes de Gyldenlœw, d'Ahlefeld, de Knut, et le duc de Holstein-Ploen. Griffenfeld fut accusé de péculat, de trahison; et le roi, quelque prévenu

qu'il fût en sa faveur, consentit à le faire arrêter. Plusieurs papiers et des sommes considérables en monnaies étrangères, trouvés dans sa maison, servirent de preuves contre lui. Il recourut en vain à la décharge que le roi lui avait accordée peu avant, les membres de la commission nommée pour le juger, après avoir balancé quelque tems, le déclarèrent coupable, à une grande majorité, et le condamnèrent à perdre ses biens, ses titres, ses emplois, et à avoir la tête tranchée. Il était déjà sur l'échafaud, lorsqu'on annonça de la part du roi que la sentence de mort était commuée en prison perpétuelle. Après avoir été détenu quatre ans à Copenhague, il fut transféré au fort de Munkholm, près de Drontheim. Il y resta vingt-trois ans. Le roi le regretta, et dit dans une occasion importante : « Griffenfeld entendait mieux à lui tout seul les vrais intérêts de mes Etats, que tous mes conseillers actuels ensemble. » Mais l'orgueil et l'immoralité perdent les plus beaux talens, et provoquent le revers. En 1698, la liberté fut rendue au prisonnier; il n'en jouit pas long-tems et mourut l'année suivante. Il ne laissait qu'une fille, mariée en Dannemark.

On attribue à Griffenfeld des poésies latines et danoises, et quelques autres ouvrages (1).

Des événemens d'une haute importance appellent maintenant notre attention. Le Nord va nous offrir une suite d'expéditions, de combats, de catastrophes, et c'est en Norwège que nous verrons se terminer ce grand drame politique (2).

Christian V étant mort en 1699, Frédéric IV, son fils, qu'il avait eu de Charlotte-Amélie de Hesse-Cassel, prit les rênes du gouvernement en Dannemark et en Norwège. Peu avant, en 1697, était mort Charles XI, roi de Suède. Ce prince avait augmenté la prérogative royale, et avait repris sur la noblesse les terres de la couronne aliénées pendant les guerres des monarques précédens. Charles XI

(1) Voyez P. Rothe, *Vie de Griffenfeld*, en danois. Voyez aussi les *Mémoires de Griffenfeld*, etc., par de Holfmann, en français.

(2) Voyez Gebhardi, le *Theatrum Europæum*, *Mémoires* de Lamberty, et les nombreux ouvrages historiques et biographiques qui ont été imprimés en Dannemark, en Suède, en Russie et en Allemagne, sur-tout dans les derniers tems. Si Voltaire avait connu les détails sur le règne de Charles XII devenus publics depuis trente ou quarante ans, il aurait pu rendre plus complète et plus exacte son histoire, d'ailleurs si intéressante, du héros suédois.

eut pour successeur son fils unique, Charles XII, qui n'était âgé que de seize ans en montant sur le trône et en se voyant revêtu par les états de la majorité. Depuis long-tems l'ascendant redoutable que les victoires de Gustave Adolphe, de Charles Gustave, et les vastes conceptions du chancelier Oxenstiern avaient donné à la Suède excitaient la jalousie des puissances du nord ; cette jalousie s'était accrue par les effets frappans du règne moins guerrier, mais sage, ferme, et vigoureux de Charles XI. Une coalition se forma contre son fils, qui, jeune et ne s'occupant que de ses plaisirs, semblait facile à humilier. Pierre affermi depuis quelque tems sur le trône de Russie, aspirait à posséder des ports dans la Baltique; Auguste, roi de Pologne désirait de reprendre la Livonie ; Frédéric de Dannemark se souvenait que la Scanie avait longtems relevé de son royaume, et voulait diminuer les ressources du duc de Holstein-Gottorp, beau-frère du jeune roi de Suède. Ces trois monarques se concertèrent, et le plan ne tarda pas à être exécuté.

Pendant que le roi de Pologne attaquait la Livonie, le roi de Dannemark fit une invasion dans les Etats du duc de Holstein. Charles XII

avait un attachement particulier pour la famille de ce prince, et il prit à sa cause le plus vif intérêt. Il crut voir une injustice, une déloyauté, et sortant tout-à-coup de son indifférence, il découvrit en lui-même ces grands moyens que donnent un caractère ferme, inébranlable, un esprit élevé, une constitution à l'abri de toutes les fatigues. Il se mit à la tête de son armée et de sa flotte, débarqua en Dannemark, et après une campagne d'environ six semaines, où il se montra aussi intrépide que juste et généreux, il força Frédéric III à signer au château de Travendal, le 8 août 1700, un traité par lequel le duc de Holstein fut rétabli dans toutes ses possessions et dans tous ses droits. De cette première expédition data le genre de vie simple, frugal et dur auquel Charles resta fidèle pendant toute sa carrière; plus de distractions, plus d'amusemens frivoles; le vin fut banni de sa table; un pain grossier était quelquefois sa seule nourriture; il dormait souvent sur la terre enveloppé dans son manteau. Un habit bleu avec des boutons de cuivre formait sa garde-robe; il ne faisait usage que de grandes bottes couvrant le genou et de gants de buffle durs et épais. Jamais on n'a dédaigné avec autant de constance le luxe,

le faste, la mollesse; jamais on n'a exercé un tel empire sur soi-même. Sans retourner dans sa capitale, qui même ne le revit plus dans la suite, le jeune héros marcha contre Pierre, qui venait de lui déclarer la guerre, faisant cause commune avec le roi de Pologne. La bataille de Narwa eut lieu le 20 novembre 1700. Huit à dix mille Suédois, ayant Charles à leur tête, battirent, dispersèrent, ou firent prisonniers environ soixante-dix mille Russes. Le passage de la Duna augmenta bientôt la gloire du roi et lui ouvrit la Pologne. Pierre et Auguste étaient consternés; tout le Nord fut saisi de crainte. Un sage ministre, le comte Benoît Oxenstiern, conseilla, dans ce moment, au prince victorieux de faire la paix, et lui adressa un Mémoire écrit avec une profonde sagesse et un noble patriotisme. Mais Charles avait à peine vingt ans; il devait lui être difficile de résister au prestige de cette grandeur militaire dont il se voyait entouré; des guerriers moins jeunes que lui eussent été entraînés. Il poursuivit Auguste en Pologne, et le détrôna après avoir remporté sur lui deux nouvelles victoires, l'une à Clissow, l'autre à Pultosk. Il choisit pour le remplacer Stanislas Leczinski, et les Polonais ratifièrent ce choix. Retiré en Saxe,

Auguste vit arriver Charles dans ce pays avec une armée, et signa en 1707 la paix d'Altranstadt, qui acheva sa ruine. Il livra Patkul, qui était ambassadeur de Pierre à sa cour, mais qui né, en Livonie, sujet suédois et accusé de félonie, avait été réclamé par le roi de Suède. Patkul fut condamné au supplice de la roue. L'Europe fut affligée de ce terrible arrêt d'un monarque d'ailleurs noble et généreux. La justice ne doit jamais ressembler à la vengeance (1).

Pendant que le roi de Suède avait prescrit des lois à Auguste et aux Polonais, Pierre était parvenu à s'établir dans les provinces suédoises voisines de ses Etats, et avait jeté les fondemens de Pétersbourg. Ses troupes s'étaient aguerries. Plusieurs chefs suédois, influencés par l'esprit de parti, ou s'abandonnant à des vues particulières, avaient montré peu de zèle pour soutenir les intérêts de leur maître. Au milieu de ses triomphes, le roi de Suède ne fit guère attention aux événemens qui avaient lieu dans les marais de l'Ingrie, et il dédaigna les efforts d'un prince dont il n'appréciait pas les

(1) Voyez sur la conduite et le procès de Patkul, Lagerbring, *Abrégé de l'histoire de Suède*, tome II, pag. 36 — 38.

talens et les projets. Lorsqu'il eut terminé les négociations avec Auguste, il entreprit enfin d'abattre la puissance naissante de Pierre, et de réduire les Russes. Il quitta la Saxe, et fit passer en Pologne son armée, qui était forte de quarante-trois mille hommes, richement équipés. Un autre aurait dirigé sa marche vers la Livonie, l'Esthonie et l'Ingrie, pour rencontrer l'ennemi dans les provinces qu'il aspirait à conquérir. Mais Charles n'aimait pas à suivre les routes ordinaires. Il fallait à son génie audacieux, exalté par les succès, des combinaisons nouvelles, des entreprises hardies, difficiles, semblables à celles qu'avaient exécutées ces héros scandinaves dont nous avons fait connaître les exploits. D'ailleurs, Pierre était à ses yeux un voisin déloyal, qui l'avait attaqué injustement, et dont il devait prendre une vengeance éclatante. Il résolut de le chercher dans sa capitale, et de le détrôner dans Moscou.

L'armée suédoise fut dirigée vers cette ville par la route la plus courte. Arrivé vers le Dnieper, à peu de distance de Smolensk, le roi se trouva incertain, et délibéra avec ses généraux. Mazeppa, hetman des Cosaques d'Ukraine, vint lui offrir l'appui de cette tri-

bu, jalouse de la puissance et de la domination des Russes. L'Ukraine présentant des ressources importantes, Charles se décida à changer de route, d'autant plus que des généraux qu'il estimait particulièrement penchaient pour ce parti. Il voulut cependant attendre l'arrivée de Lewenhaupt, qui devait lui amener de Livonie un corps de troupes et des munitions. Un mois se passa dans cette attente, et la saison avançait; soit négligence, soit trahison, les lettres pressantes qu'on expédiait à Lewenhaupt ne lui parvenaient point. Fatigué de ce retard, le roi fit avancer l'armée en Ukraine, vers l'automne de l'année 1708. Elle remporta sur la route plusieurs avantages, mais elle s'affaiblissait et s'éloignait de Lewenhaupt. Ce général arriva enfin; ayant été obligé de soutenir un combat meurtrier à Liesna, il n'amenait qu'un faible corps, et avait perdu une grande partie de ses bagages. Mazeppa ne put ou ne voulut point fournir les secours qu'il avait promis; des marches pénibles, un froid plus rigoureux qu'il n'y en avait eu de mémoire d'homme, le manque de vivres, les attaques continuelles de l'ennemi, qui s'accoutumait à combattre, fatiguèrent les soldats suédois, et en firent

même périr un grand nombre. On était arrivé à Pultawa, et cette place allait être investie. Tout-à-coup, Pierre se présente avec soixante-dix mille hommes. Charles va reconnaître l'ennemi, et reçoit à la jambe une blessure dangereuse. Cependant les Russes avançaient, et le roi prit la résolution de leur livrer bataille. Le général Renschild eut ordre de faire les dispositions de concert avec Lewenhaupt. Le 27 juillet 1709, fut livrée la bataille de Pultawa, qui devait avoir des suites si importantes. Charles y assista, porté sur un brancard ; mais il ne pouvait animer ses troupes comme il avait eu coutume de le faire dans les autres occasions ; l'impuissance où il se trouvait d'agir et de se présenter sur tous les points, et le manque d'harmonie entre Renschild et Lewenhaupt, empêchèrent les soldats de développer les moyens de tactique et de courage qui les avaient fait triompher si souvent. Peu accoutumés à céder au nombre, ils résistèrent long-temps, mais enfin, leurs rangs s'ouvrirent, et les Russes, enveloppant les uns, poursuivant les autres, remportèrent une victoire complète.

Réduit lui-même à prendre la fuite, Charles, malgré les douleurs de sa blessure fit

plusieurs lieues à cheval pour atteindre la ville de Bender, sur le territoire des Turcs. Il traversa avec sa suite un vaste désert. Ce fut dans ce moment déjà si accablant pour lui, qu'on lui communiqua la nouvelle de la mort de sa sœur chérie, veuve du duc de Holstein, qui avait été tué à la bataille de Clissow. Il baissa le front et répandit des larmes amères. Tout semblait se réunir pour mettre cet homme étonnant au niveau du reste des humains (1).

Les peuples étonnés eurent peine à croire au revers de Charles XII, tellement il les avait accoutumés à le regarder comme invincible. Aussitôt que la nouvelle de ce revers eut été confirmée, les cabinets se livrèrent à de nouveaux plans, et, dans le Nord sur-tout, les esprits s'agitèrent. Pierre se hâta de retourner vers la Baltique pour continuer ses travaux. Auguste protesta contre le traité d'Altrans-

(1) Voltaire rapporte que Charles XII pleura quand on lui annonça que le duc de Holstein avait été blessé mortellement. Ce trait n'a pas été connu à l'armée suédoise. Charles était alors bien jeune, et se trouvait dans des circonstances très-différentes. Un officier, qui était présent, a assuré que le roi, informé des détails, répondit : « C'est bien cependant que le duc ait eu » son armure complète, autrement j'aurais été grondé de la » reine douairière. » Lagerbring, *Abrégé de l'histoire de Suède*, tome II, page 25.

tadt ; Frédéric envoya une armée en Scanie. La Prusse et la maison de Hanovre firent des projets relativement aux possessions suédoises dans l'Allemagne septentrionale. En Suède, les ambitieux réduits, à l'inaction depuis le règne de Charles XI, reprirent courage, et les irrésolutions, les jalousies se manifestèrent dans le conseil que le roi avait nommé au moment de son départ. Charles n'étant point marié, la succession au trône devint l'objet des intrigues de ceux qui se flattaient de jouer un rôle, et qui méditaient des changemens dans la constitution du royaume (1). Ce fut le feld-maréchal Magnus Stenbock qui montra le plus de zèle pour le roi, le plus de dévouement aux intérêts pressans de la patrie ; il rassembla des milices, défit les Danois près d'Helsingborg, et les força d'évacuer la Scanie ; il remporta ensuite sur eux une victoire à Gadebusch en Méklenbourg. On n'eut pas les mêmes succès du côté de la Livonie, de l'Ingrie, de la Finlande, et Pierre fit les progrès les plus rapides. Stenbock lui-même perdit le fruit de ses

(1) La situation intérieure de la Suède, qui eut tant d'influence sur les destinées de Charles et sur celles du Nord, n'a pas été développée par les écrivains étrangers. Voltaire paraît n'en avoir eu aucune idée.

victoires par les odieuses menées de ses antagonistes, et il ternit ses lauriers en consentant à l'incendie de l'innocente ville d'Altona.

Charles semblait décidé à ne rentrer dans ses Etats qu'après avoir relevé sa fortune par quelque action éclatante. Il ouvrit des négociations avec la Porte, et décida le sultan Achmet à déclarer la guerre aux Russes. Pierre s'avança avec son armée sur les bords du Pruth. Au mois de juillet 1711 son camp se trouva enveloppé par l'ennemi. Il semblait n'avoir plus d'autre ressource que de se livrer à discrétion. Cette femme qu'il avait tirée du néant pour la placer à côté de lui sur le trône, le sauva. Par des propositions captieuses, et par de riches présens, Catherine gagna le visir, et fit conclure la paix à des conditions honorables. Charles se rendait sur les bords du Pruth, lorsqu'il apprit cette nouvelle. Ses desseins étaient trompés; ses intérêts avaient été négligés dans le traité. Il fut indigné, et, dans sa colère, il déchira, avec ses éperons, la robe du visir, en sortant d'une conférence qu'il avait eue avec lui. Il resta dans les environs de Bender, espérant encore de renouveler la guerre entre les Turcs et les Russes. En attendant, ses Etats

d'Allemagne étaient envahis ; la Livonie et la Finlande tombaient au pouvoir de son plus redoutable ennemi. Du fond de la Norwège, le général danois Lœwendal faisait une invasion dans l'antique territoire de la Suède, et pénétrait jusqu'à Gothenbourg.

Aucune proposition pacifique ne put trouver accès auprès de Charles. Sachant qu'il lui restait encore des ressources dans son caractère et dans l'enthousiasme guerrier de sa nation, il ne cessait d'agir ni de parler en souverain, quoiqu'il fût à une si grande distance de son royaume, et qu'il ne subsistât que par la générosité des Ottomans. Mais la Porte fut prévenue défavorablement par les agens de Pierre, qui répandaient que Charles avait le projet de se rendre maître de la Pologne, sous le nom de Stanislas, et d'attaquer ensuite les Turcs, de concert avec l'empereur d'Allemagne. Il fut ordonné au sérasquier de Bender d'engager le roi à partir, et, s'il refusait, de le conduire mort ou vif à Adrianople. Charles prit le parti de braver avec deux ou trois cents personnes qui formaient sa suite, la puissance ottomane, et d'attendre son sort l'épée à la main. Sa retraite de Warnitza, près de Bender, ayant été attaquée, il

se défendit avec une intrépidité plus extraordinaire qu'utile, et au moment où le feu ayant pris au bâtiment qu'il occupait, il voulut gagner celui de la chancellerie, il s'embarrassa dans ses éperons, et fut pris. Ses paupières étaient brûlées par la poudre, et ses habits portaient les traces du sang qu'il avait perdu. Quelques jours après, Stanislas arriva à Bender pour l'engager à consentir au traité qu'il se voyait obligé de faire avec Auguste, rentré en Pologne. Charles rejeta cette proposition, et dit que si Stanislas ne voulait pas être roi de Pologne, il en ferait nommer un autre. De Bender, l'illustre prisonnier des Turcs fut conduit à Démotica, près d'Adrianople. Il passa deux mois au lit, feignant d'être malade, et s'occupant à écrire et à lire. Il aimait l'instruction, et avait des connaissances étendues. Pendant son séjour à Bender, il avait appelé auprès de lui plusieurs savans de Suède, pour les faire voyager dans l'Orient (1).

Les efforts de ceux qui s'intéressaient à Charles dans le pays où il se trouvait relégué par le malheur, échouaient contre la vigilance

(1) Quelques-unes de leurs relations sont imprimées. On conserve les autres en manuscrit à la bibliothèque d'Upsal.

et l'activité de ses ennemis. La Suède, abandonnée aux irrésolutions d'une régence, et aux manœuvres des ambitieux, était entourée d'armées étrangères, et ne pouvait plus défendre ses anciennes limites. Les esprits se livraient tour-à-tour à la crainte et aux projets chimériques. Le sénat convoqua les états du royaume; la sœur du roi Ulrique, Eléonore, fut appelée au conseil; on parla de détrôner le roi et de nommer un successeur. Charles sentit que son absence devenait dangereuse, et qu'il était tems de reparaître au milieu de la nation. Il envoya l'ordre à Stockholm de dissoudre les états, et prit des mesures pour son départ. Il se mit en route, n'ayant avec lui que deux officiers, et faisant le voyage à cheval. Au mois de novembre 1714, dans la nuit, il arriva à Stralsund, couvert de poussière, accablé de fatigue, et si défiguré que le commandant de la place eut peine à le reconnaître. Après avoir fait en vain des prodiges de valeur pour défendre Stralsund contre les armées de quatre princes, il passa en Suède, et fixa sa résidence dans la ville de Lund en Scanie.

Pendant son séjour en Allemagne, Charles s'était mis en relation avec le baron de Goertz, qui avait été ministre en Holstein. L'intrépide

guerrier commençait à sentir que la politique lui était nécessaire, mais il la voulait hardie. et vaste. Les vues, les plans de Goertz le frappèrent, et il donna toute sa confiance à cet homme d'état entreprenant et audacieux.

Le ministre du roi s'occupa d'abord d'un plan de finances, pour procurer les moyens de continuer la guerre. Les ressources étaient épuisées ; un financier du pays venait de mettre en circulation une monnaie de bas-aloi, qu'on appelait *monnaie de détresse*. Le projet de Goertz était d'émettre des obligations de l'Etat, ayant pour hypothèque tout le capital existant dans le royaume, et les profits que donneraient les exportations. Il prit pour l'exécution de ce projet plusieurs mesures arbitraires, qui mécontentèrent la nation, déjà accablée du poids des impôts. Mais il comptait sur l'appui du roi, dont il connaissait la fermeté. Les finances ne furent pas le seul objet des soins du ministre. Dans les voyages qu'il entreprit en Hollande, en France, en Russie, il négocia en faveur de Charles. Il voulait profiter du refroidissement qui se manifestait entre Pierre et ses alliés, et le faire agir de concert avec le roi de Suède, en lui proposant des combinaisons avantageuses. On devait lui céder la Li-

vonie, l'Esthonie et l'Ingrie, et la Norwège devait servir d'indemnité au monarque suédois. En même tems, il était question d'entreprendre une expédition en Ecosse et d'ôter le trône d'Angleterre à la maison de Hanovre, qui s'était déclarée contre la Suède. Albéroni, dit-on, était instruit des projets de Goertz, et les secondait pour pouvoir de son côté agir contre le régent de France, allié de la cour de Londres. Un avis du régent, et des lettres interceptées, firent connaître à George Ier le danger dont il était menacé. Au mois de février 1717, Goertz fut arrêté en Hollande, à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre. Remis en liberté au bout de quelques mois, il se rendit en Suède, et se dévoua avec un nouveau zèle aux intérêts de Charles. En 1718, il engagea le czar à ouvrir un congrès dans l'île d'Aland, et lui-même y parut comme plénipotentiaire suédois. Tel fut le cours des négociations; il faut faire connaître maintenant les opérations guerrières.

Dès son retour en Suède, le roi ordonna de nouvelles levées, et mit sur pied une armée de soixante-dix mille hommes; en même tems il organisait un corps considérable de milices; tous les Suédois devinrent soldats, et il ne

resta à la lettre que des vieillards, des enfans, et des femmes pour vaquer aux travaux de l'industrie et de l'agriculture. Il y avait de l'enthousiasme, mais il régnait aussi des mécontentemens nourris par l'esprit de parti, et par les mesures arbitraires. Au mois de janvier 1716, le Sund, qui sert de passage entre la Scanie et l'île de Sélande, ou la Suède et le Dannemark, se couvrit de glaces. Charles crut un moment qu'il pourrait renouveler les prodiges de son aïeul. Mais la nature trompa son attente, et rassura les Danois épouvantés. Un dégel commença à faire fondre les glaces le jour même où l'on faisait des prières publiques pour le succès de l'expédition. Peu après, l'armée suédoise eut ordre de diriger sa marche vers la Norwège. Cette invasion était liée au plan de Goertz, et devait changer la situation politique du Nord.

Les circonstances n'étaient pas favorables. Des neiges entassées gênaient la marche des troupes, et rendaient les transports très-difficiles. Les employés danois avaient animé les habitans des frontières, et l'état de souffrance où la Suède se trouvait réduite ne pouvait encourager les Norwégiens à faire cause commune avec elle. D'ailleurs, aux moyens natu-

rels de défense que présentait un pays coupé de rochers, de ravins, l'art avait joint celui de plusieurs places fortes, dont l'une sur-tout était redoutable. Elle allait acquérir une grande célébrité dans cette guerre, et son nom devait se lier aux plus grands souvenirs de l'histoire.

Entre la province de Bohus et le canton de Boresyssel, près d'un détroit que forment les eaux du Cattégat, s'élève une masse de rochers de l'aspect le plus rude et le plus sauvage. Au pied de ces rochers, à l'embouchure du Tistedal, qui se précipite de leur sommet, une industrie courageuse avait d'abord créé un bourg nommé *Hald* pour le commerce de la contrée. Déjà, pendant l'expédition de Charles Gustave, les habitans de ce bourg, sous la direction de Pierre Normann, établirent un petit fort sur un roc escarpé. Le bourg devint peu à peu une ville qui reçut le nom de Frédericshall. Au petit fort succéda une forteresse qu'on appela Frédericstein; plusieurs autres ouvrages de fortification furent établis sur les hauteurs voisines.

Charles entra en Norwège avec un corps de troupes dont il avait lui-même le commandement en chef. Il éprouva de grandes diffi-

cultés dans plusieurs rencontres, et sur-tout au passage de Basmoe il fit des pertes sensibles. Il s'empara cependant de la ville de Christiania, mais il ne put réduire, faute de grosse artillerie, la citadelle d'Aggershus. La ville de Fréderickshall ayant été investie, plusieurs habitans mirent le feu à leurs maisons après les avoir remplies de matières combustibles, et des miliciens, rassemblés par un négociant nommé Colbioersnon, disputèrent les passages. Un magasin de poudre, de bombes, de grenades, sauta, et les combattans se mêlèrent au milieu des flammes et de la fumée. Après une lutte effroyable, les Suédois se retirèrent, laissant un grand nombre de morts et de blessés. Le roi lui-même ne put échapper qu'à travers les plus grands dangers. Une bombe tomba sur la maison où il était logé, et les éclats le blessèrent au visage. Un convoi d'artillerie avait été expédié de Gothenbourg; déjà il était arrivé dans le port de Dynekille, voisin de la frontière, et défendu par une batterie. Le capitaine de vaisseau Pierre Tordenschoeld, né en Norwège, et qui s'éleva au grade d'amiral en Dannemark, attaqua le port. Les officiers suédois s'étaient assemblés pour assister à une noce; ils se croyaient en sûreté, et re-

gardaient le port comme à l'abri d'un coup de main. Tordenschoeld y pénétra avec deux frégates, enleva le convoi, et détruisit plusieurs vaisseaux. Charles, qui avait l'intention de faire le siége de Frédéricstein, fut obligé d'y renoncer pour le moment. Il évacua les endroits qu'il avait occupés, et se contentant de fortifier la place de Sundborg sur l'extrême frontière, il retourna en Suède.

On craignait dans ce pays une invasion des Danois, accompagnés des Russes. Mais Pierre ne seconda point ce projet. Il était moins porté pour le Dannemark, et il montrait de plus en plus du penchant pour les négociations avec la Suède, et les plans politiques du baron de Goertz.

Au printems de l'année 1718, le roi de Suède se décida à retourner en Norwège. La première expédition, entreprise trop précipitamment, lui avait coûté quatre mille hommes. Il voulut prendre mieux ses mesures, et surtout se mettre en état de réduire la forteresse de Frédéricstein, qui était le boulevart le plus redoutable du pays. Parmi ceux qui l'entouraient dans ce moment était Emmanuel Swedenborg, devenu fameux depuis dans toute l'Europe comme chef de secte, et sous des

rapports bien différens de ceux de la tactique et de la guerre. Il s'occupait alors avec beaucoup d'ardeur des sciences mathématiques. Ce fut lui qui se chargea de transporter par terre des vaisseaux armés dans les eaux qui conduisent à Frédéricshall, et dont l'entrée était étroitement bloquée par les Danois.

Quand tous les préparatifs furent achevés, Charles envoya un corps de six mille hommes, sous le commandement du général Armfelt, pour agir contre Drontheim, et lui-même conduisit l'armée principale vers Frédérishall. Ayant investi cette ville, il attaqua les petits forts en avant de Frédéricstein. On s'était emparé du plus voisin, le Gyldenloew, et le 27 novembre 1718, la tranchée fut ouverte devant la forteresse principale. Les travaux avançaient sous les yeux du roi, qui, pour pouvoir mieux les suivre, avait fait construire à son usage une cabane en bois à peu de distance. Le 30 novembre, il les visita vers neuf heures du soir. Il s'appuya sur le parapet, et quelques momens après on observa qu'il posait sa tête sur ses bras. On le crut endormi, mais on eut enfin de l'inquiétude; on approcha : Charles était mort. Une balle l'avait atteint à la tempe, et il avait cessé de

vivre dans le même moment. Sa main était sur la garde de son épée. Cette catastrophe, qui produisit tout-à-coup des changemens si mémorables, est devenue un de ces problèmes historiques qu'il est difficile de résoudre. Selon les uns, elle fut l'effet naturel du feu de l'ennemi, auquel le roi se trouvait exposé; selon d'autres, elle fut amenée par la perfidie des antagonistes qu'il avait dans son armée même, et qui avaient fait le plan d'une révolution. Charles n'était âgé que de trente-six ans.

Ecoutons sur la mort de Charles un poète scandinave qui nous rappellera ces anciens scaldes dont la muse célébra jadis les guerriers de la Scandinavie : « Charles n'est plus; le coup qui l'a fait tomber est un coup de tonnerre pour cette nation, que cinq monarques n'avaient pu ébranler pendant dix-neuf ans. Les chefs s'arrêtent, abattus et consternés; les soldats se livrent à la douleur; cent héros arrosent de leurs larmes ces lieux où est mort le premier des héros. La fortune l'éprouva; il sut s'élever au-dessus d'elle, et l'homme fut encore plus étonnant en lui que le guerrier (1). »

Le baron de Goertz venait de partir du con-

(1) Dalin, *Poëme de la liberté suédoise.*

grès ; il était sur le point d'arriver au quartier-général de l'armée suédoise, et il portait au roi les préliminaires du traité avec le czar. Ce monarque s'engageait à faire obtenir aux Suédois le royaume de Norwège, et à leur faire rendre les provinces allemandes, à condition qu'on céderait formellement l'Ingrie, l'Esthonie et la Livonie. Stanislas devait être replacé sur le trône de Pologne. Il y avait aussi dans le traité un article relatif au projet d'envoyer une flotte et une armée en Ecosse. A quelques lieues de la frontiere de Norwège, Goertz fut arrêté dans une maison de poste. Il apprit que le roi avait cessé de vivre, et que lui-même était prisonnier d'état. Dans un moment, tous les intérêts avaient changé.

L'armée que Charles avait conduite en Norwège fut aussitôt ramenée en Suède. Le corps dont le général Armfelt avait reçu le commandement eut le sort le plus déplorable. N'ayant pu s'emparer de la forte citadelle de Drontheim, et les provisions s'étant épuisées, il se mit en route pour retourner. C'était au mois de décembre ; l'hiver avait déployé toutes ses rigueurs dans cette région septentrionale. En passant les montagnes, les Suédois furent assaillis par des tempêtes violentes et des

tourbillons de neige. Des guides ignorans ou mal intentionnés leur indiquèrent des routes dangereuses. Ils rencontrèrent rarement des troupes ennemies ; mais les élémens leur devinrent d'autant plus funestes. Le plus grand nombre expira de froid au milieu des neiges ; d'autres trouvèrent des asiles chez des paysans hospitaliers. Les chevaux périssaient comme les soldats, et il fallut abandonner l'artillerie et le bagage. Armfelt ne ramena que de faibles débris de son corps, et la douleur de ce chef augmenta encore à son retour, quand il apprit la mort du roi, qui venait d'être atteint de la balle funeste.

Les états furent assemblés au mois de janvier 1719. Ils exclurent de la succession le jeune duc de Holstein, fils de la sœur aînée de Charles, et à qui ce prince destinait le trône. On allégua pour raison que la princesse avait été mariée sans le consentement des états. Le choix tomba sur Ulrique Eléonore, sœur cadette de Charles, et qui avait épousé depuis peu Frédéric de Hesse-Cassel, revêtu du commandement des troupes en Norwège, sous les ordres du roi. Ulrique Eléonore fit les cessions qu'on lui proposa, et une nouvelle forme de gouvernement fut introduite. Les états ob-

tinrent de grandes prérogatives, et la nation fut régénérée sous les rapports intérieurs. Mais il eût fallu suivre en même tems les derniers projets du monarque et de son ministre. En fixant les limites de l'autorité royale, on n'avait pas pris l'engagement de sacrifier les desseins d'une politique éclairée qui tendait à réconcilier la Suède avec le plus dangereux de ses ennemis. Cet objet fut livré aux spéculations de l'intérêt particulier, et aux vengeances des passions. Le baron de Goertz, très-attaché au duc de Holstein, ne put obtenir aucun moyen de se défendre des accusations qu'on lui intenta. Une commission extraordinaire le condamna à périr sur l'échafaud, et les états confirmèrent cet arrêt. Ils consentirent ensuite à la proposition que leur fit la reine de céder le pouvoir à son époux, qui devint roi, en sacrifiant encore quelques droits de la royauté. Au lieu de continuer les négociations avec la Russie, le nouveau ministère traita avec la maison de Brunswig et la Prusse, qui obtinrent pour des sommes d'argent la cession de la plupart des provinces allemandes. La Russie continua les hostilités, et le Dannemark conserva l'attitude guerrière. Enfin arriva le moment de la pacification générale. Pierre Ier, par le traité

de Nystad, conclu en 1721, assura sa domination dans le Nord, en restant maître des provinces de la Baltique qu'il avait conquises. Selon son propre aveu, il obtint plus qu'il n'eût pu espérer. Frédéric IV, roi de Danemark, avait signé un traité en 1720 : il rendait ce qu'il avait conquis sur les Suédois, mais la Suède lui payait une somme d'argent; elle s'engageait aussi à acquitter le péage du Sund, dont elle avait été exempte pendant long-tems, et à ne point s'opposer au dessein de Frédéric, de garder la partie du duché de Sleswig qu'il avait prise aux dépens du duc de Holstein (1).

La Norwège restait réunie au Danemark. Cependant Frédéric IV n'était pas aussi assuré de la possession de ce royaume qu'on eût pu croire. Une année après la conclusion de la paix avec la Suède, il se forma contre lui de nouveaux projets. Il voulut changer le ca-

(1) Voltaire ne s'étend point sur les deux campagnes de Charles XII en Norwège, et le peu qu'il en dit n'est pas exact. Il rapporte aussi très-succinctement les suites de la mort du roi, la révolution intérieure, et la marche des négociations pour la paix. Gebhardi, Mallet, Lagerbring sont plus complets et plus exacts. Les Mémoires particuliers que j'ai eu occasion de consulter en Suède en disent encore davantage. Pendant un voyage en Norwège, j'ai recueilli plusieurs détails de localité sur les opérations qui ont eu lieu dans ce pays.

dastre ainsi que les poids et mesures en Norwège, conformément aux usages du Danemark. Cette entreprise fut mal dirigée. Les esprits déjà prévenus le furent encore davantage lorsque le roi fit vendre les terres attachées aux églises. Un Norwégien nommé Paul Juul, fils d'un négociant de Drontheim, et destitué depuis quelque tems des charges dont il avait été revêtu, conçut le dessein de tirer parti du mécontentement des habitans pour amener une révolution. Pierre Ier menaçait Frédéric IV, qui avait dépouillé le jeune duc de Holstein de sa part du duché de Sleswig. Juul, associant à son entreprise le baron Cojett, général suédois, dévoué au duc, fit proposer à Pierre, par Bestuchef, son ministre à Copenhague, de faire une descente en Norwège et d'y exciter un soulèvement. Le prince holsténois, qui portait encore comme ses aïeux le titre d'héritier de ce royaume, en aurait obtenu la plus grande partie. Les îles Færoe, l'Islande et le Groenland, dont on s'occupait alors pour y faire des établissemens, auraient été donnés à la Russie, et Juul en serait devenu gouverneur-général. Le plan ayant été rédigé, fut confié pour le traduire en allemand à un officier nommé Rolle. Celui-ci le fit connaître aux

employés du roi de Dannemark, et l'ordre arriva aussitôt d'arrêter Juul et le général Cojett. Plusieurs Norwégiens furent impliqués dans le procès, mais il n'y eut de condamné que les deux chefs du complot. Juul eut la tête tranchée, et Cojett fut mis dans une prison d'état, où il termina ses jours (1).

Le Groenland, comme on vient de voir, avait été compté parmi les pays où devait s'étendre le sceptre de Russie. Il était de nouveau question de cette contrée lointaine en Norwège et en Dannemark. Pendant que la guerre et les négociations avaient occupé les puissances du Nord, un pieux ecclésiastique norwégien s'était livré dans son humble presbytère au projet d'aller à la recherche du Groenland pour y rétablir le christianisme. Il s'appelait Jean Egede, et desservait la cure de Vogen dans le diocèse de Drontheim. Ayant rédigé le plan d'une mission, il le communiqua aux évêques de Drontheim et de Bergen, qui approuvèrent son zèle, mais lui conseillèrent de rester dans son pays jusqu'à ce que le roi eût fait la paix. Aussitôt que la mort de Charles XII

(1) Voyez Gebhardi, *Histoire de Dannemark*, p. 2341, et Worm, *Dictionnaire des hommes célèbres*, etc. Art. *Juul* (Paul.)

fut connue, Egede pensa sérieusement à l'exécution de son dessein. Il se démit de sa place et se rendit à Bergen, voulant engager les négocians de cette ville à former, pour seconder ses vues, une compagnie de commerce. On le traita d'abord de visionnaire; mais à force de sollicitations il obtint la promesse qu'on lui fournirait des secours aussitôt que la paix aurait été conclue. En attendant, Egede fit le voyage de Copenhague, et Frédéric IV l'accueillit avec bienveillance. De retour à Bergen il renouvela ses demandes. Une souscription ayant été ouverte pour établir une compagnie, il fournit lui-même trois cents écus, qui étaient toute sa fortune. Nommé directeur d'une mission pour propager le christianisme, il partit au mois de mai de l'année 1721 avec deux vaisseaux, emmenant sa femme et ses enfans. Une violente tempête le mit en danger de périr. Après beaucoup de souffrances il arriva à la côte occidentale vers le 64 degré. Le missionnaire avança dans le pays, mais il chercha en vain les antiques colons de Norwège et d'Islande. Il ne trouva que les débris de quelques habitations, et des hommes dans l'état de nature. Ayant construit des huttes, il commença ses pieux travaux, s'occupant en même tems des inté-

rêts de la compagnie de Bergen. Il apprit la langue des Groenlandais, qui conçurent pour lui un tel respect, qu'ils le regardèrent comme un être surnaturel. Le christianisme commençait à se répandre ; mais le commerce languissait, et les représentations qu'on fit à Christian VI, qui avait succédé à Frédéric IV, furent si pressantes, que le roi se détermina à renoncer aux établissemens du Groenland. Ce fut alors qu'Egede déploya tout son zèle, toute son activité. Il engagea plusieurs matelots à rester avec lui; il fit le sacrifice de tous ses intérêts pour ranimer le commerce, et il parvint à rassembler des subsistances pour une année. L'arrêt fatal fut levé à Copenhague, et le roi fit expédier un vaisseau pour continuer les relations. Jean Egede resta quinze ans en Groenland ; ayant obtenu une place honorable et lucrative en Dannemark, il termina paisiblement sa carrière. Son fils Paul, plusieurs Danois, et des Allemands de la communauté des hernhutes, soutinrent la mission. On fonda des établissemens ou loges qui se sont accrus dans les derniers tems jusqu'au nombre de quatorze ; le plus septentrional, nommé Upernawik, approche avec ses dépendances du 80 degré. Les objets qu'on tire de ce pays

sont de l'huile de baleine, du poisson salé et séché, des fourrures, de l'édredon, des lichens pour la teinture. On y porte des farines, des boissons, des laines, du tabac, des eaux-de-vie, des épiceries. Le commerce s'est fait tantôt par une compagnie, tantôt pour le compte du roi (1).

Pendant le voyage que Frédéric IV fit en Norwège l'année 1704, on lui présenta des Lapons, qui lui offrirent des présens. Il fut touché de leur candeur et de leur franchise, et il prit la résolution d'étendre le christianisme en Laponie, où l'ancien culte des idoles dominait encore. Plusieurs plans furent proposés au roi; mais les circonstances politiques l'empêchèrent d'en exécuter aucun. En 1721 il fonda une mission dont la direction fut confiée à un théologien de Norwège, nommé Westen. Il avait autant de zèle que l'apôtre des Groenlandais, mais moins de douceur et de modération. Les mesures qu'il prit effrayè-

(1) Voyez principalement les ouvrages de Jean et de Paul Egede, la relation de Crantz, le compte rendu au gouvernement danois sur l'état du Groenland, inséré dans le journal de Copenhague, *Collegial tidende*, 1801. On a annoncé un nouvel ouvrage sur le Groenland, par M. Giseke, qui a depuis peu séjourné dans ce pays.

rent les Lapons, plutôt qu'elles ne les persuadèrent. Il fallait, disait-il, mettre tout en usage pour arracher ces idolâtres des griffes de Satan. Plus tard, on établit à Dronthoim un séminaire où des jeunes gens étaient instruits dans la langue laponne; ce séminaire ayant été supprimé, on a fondé en Laponie ou Finmarken des écoles où les missionnaires ont donné aux enfans du pays l'instruction religieuse en langue norwégienne. Le gouvernement de Suède et celui de Russie ont fait prêcher également l'Evangile parmi les Lapons, et il reste peu de familles qui ne connaissent la religion chrétienne. En même tems les communications avec les habitans des contrées voisines se sont étendues. Des Norwégiens, des Suédois, des Finois, se sont mêlés aux naturels; ils ont fait des établissemens le long des golfes, des rivières, et ont commencé d'introduire l'agriculture. Dans les derniers tems on a établi en Finmarken les trois villes de Tromsoe, Hammerfest et Vardœhus, et ce pays a obtenu un évêque qui réside à Alstahough (1).

Les rapports de l'Islande avec le Dannemark

(1) Voyez le *Voyage* de Wahlenberg dans le Kemi Lapmark, le *Voyage* du même aux montagnes de Laponie; le *Voyage* de Buch, et le *Collegial tidande* de Copenhague, ann. 1802.

et la Norwège se maintenaient par le commerce et par la littérature. L'Islandais Thormod Torfæus (1), né dans un des districts du commerce, se rendit jeune à l'université de Copenhague, et lorsqu'il eut achevé ses études, il fut envoyé en Islande pour recueillir les antiquités de ce pays. Il en fit sur-tout usage pour éclaircir l'histoire de Norwège et de Dannemark, et il obtint le titre d'antiquaire et d'historiographe du roi. Ayant acquis des propriétés en Norwège, il se retira dans ce pays, où il mourut en 1719. Un autre Islandais, *Arnas Magnæus* (2), rendit dans le même tems de grands services à la littérature du Nord. Il fit de fréquens voyages entre l'Islande et Copenhague, et devint bibliothécaire de l'université de cette ville. Encouragé par le gouvernement, il rassembla un grand nombre de manuscrits islandais qu'il légua à la bibliothèque de l'université avec un fonds considérable pour en soigner l'impression. Peu avant sa mort, qui eut lieu en 1730,

(1) C'est le même que j'ai eu occasion de citer si souvent dans cet ouvrage. Son nom en islandais est *Thormodur Torfason*. On l'appelle aussi dans le Nord, *Thormod Torvesen*. Voyez Worm, *Dictionn.*, art. *Torfæus*.

(2) Voyez Worm, art. *Magnæus*, et les journaux littéraires de Dannemark.

il eut le chagrin de voir une partie de ses collections détruite par l'incendie de Copenhague.

Dès les premières années de son règne, Frédéric IV avait établi une milice nationale dans les deux royaumes. En même tems, il avait entrepris d'abolir en Dannemark la servitude de la glèbe, et il avait publié un édit permettant aux paysans de se racheter, et défendant de vendre ou d'échanger ceux qui resteraient dans les domaines de leurs anciens seigneurs; mais cet édit ne fut pas long-tems en vigueur. Sous le successeur de Frédéric, les grands propriétaires firent valoir avec tant d'art les abus qu'on prétendait pouvoir en résulter, que les paysans de Dannemark se virent enchaînés par de nouveaux liens, en vertu d'un nouveau réglement pour la formation de la milice danoise, et ces liens n'ont été brisés que vers la fin du dix-huitième siècle, sous le ministère d'André Bernstorf. Une grande calamité répandit le deuil sur les dernières années du roi. L'année 1728, les deux tiers de Copenhague furent réduits en cendres. Le roi donna dans cette triste circonstance des preuves touchantes d'humanité. Il fit prodiguer des secours de tout genre aux victimes de l'incendie, et assigna des fonds

pour le rétablissement de la ville, qui, sous le règne suivant, sortit de ses ruines plus régulière et plus belle. Frédéric IV, qui en premières noces avait été marié à Louise de Meklenbourg, et qui ensuite avait épousé la comtesse Anne Sophie de Rewentlow, mourut le 12 octobre 1730. Le dernier jour de sa vie, qui était en même tems l'anniversaire de sa naissance, il fit prêcher devant lui, et ordonna au prédicateur de prendre pour texte, *mieux vaut le jour de la mort que celui de la naissance.* Les successeurs de Frédéric IV ont été Christian VI, Frédéric V, Christian VII et Frédéric VI.

Depuis la mort de Charles XII, et la grande pacification du Nord, le calme fut rarement interrompu pendant plus d'un demi-siècle dans les trois royaumes. Les mouvemens politiques furent arrêtés dans leur naissance par des négociations. En 1743, le roi Christian VI eut le projet de faire élire son fils comme successeur en Suède, et fit même des armemens; mais il céda à la force des circonstances et ne donna point de suite à ses prétentions. Le Danemark et la Norwège conservèrent la tranquillité. Pour la maintenir on prit plusieurs mesures destinées à prévenir les discussions. L'année 1751, sous le règne de Frédéric V,

un traité fut conclu avec la Suède pour régler la frontière norwégienne, et les commissaires nommés par les deux gouvernemens tracèrent la limite sur une étendue de plus de quatre cents lieues, avec une précision et une exactitude dont il n'y avait point eu d'exemple dans les pays les plus peuplés et les plus cultivés (1). Pour terminer les différents relatifs au Holstein et au Sleswig, le comte Ernest de Bernstorf, ministre de Frédéric V, négocia avec la Russie un échange du duché de Holstein-Gottorp, contre les pays d'Oldenbourg et de Delmenhorst, échange qui fut exécuté définitivement en 1773. Le grand-duc Paul, alors majeur, ne garda point les pays qu'il avait obtenu, mais en fit cession à Frédéric Auguste, d'une branche cadette de Gottorp, et l'empereur d'Allemagne les érigea en duché de l'empire.

Pendant ce tems de repos et de tranquillité, l'industrie, les sciences et les arts prirent un nouvel essor. Les Norwégiens perfectionnèrent l'exploitation des mines et des

(1) On plaça de distance en distance des bornes en pierres reposant sur des plates-formes très-solides, et on tailla la forêt entre les bornes sur une largeur de trente-deux pieds, de manière que d'une borne on pût découvrir la suivante.

bois (1) ; ils étendirent leur commerce et augmentèrent considérablement le nombre de leurs navires marchands. Leur agriculture eut fait plus de progrès, si le Danemark n'avait exercé long-tems le monopole des grains. Plusieurs hommes éclairés, à la tête desquels était Gunnerus, évêque de Drontheim, fondèrent dans cette ville, en 1762, une société des sciences qui a publié des Mémoires. Louis Holberg, né à Bergen, devint l'oracle de la littérature dans les deux pays; doué d'une grande activité d'esprit, d'une imagination vive et mobile, cet écrivain cultiva tous les genres avec plus ou moins de succès. Il se distingua principalement par les pièces de théâtre qu'il fit jouer à Copenhague, et qui eurent la plupart un très-grand succès. D'autres Norwégiens, Gunnerus, Stroem, Schoening s'appliquèrent à l'histoire naturelle et politique, et aux antiquités. Tullin, Wessel, se placèrent parmi les meilleurs poètes du Nord. Le vœu des Norwégiens était depuis long-tems d'avoir une

(1) Vers l'année 1740, le baron de Beust, Saxon, donna le projet d'une compagnie qui fut établie en Norwège, par actions, et qu'on appelle ordinairement la *Compagnie noire*. Elle établit des fonderies, des fabriques de potasse, et sur-tout des verreries qui se sont maintenues avec succès.

université dans leur pays. On eut beaucoup de peine à s'y prêter en Dannemark, mais enfin une université norwégienne fut fondée à Christiania en 1811. A peu près dans le même tems il s'était formé à Christiania, sous les auspices du patriotisme, une société *pour la prospérité de la Norwège*, répartie en sept classes qui s'occupent de la philosophie et de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, de l'agriculture, des pêcheries et de la chasse, des mines et forêts, de l'industrie et du commerce.

Vers la fin du dix-huitième siècle, il y avait en Norwège environ 30,000 hommes de troupes régulières et de milice. Le gouvernement levait en impositions de cinq à six millions de francs.

L'année 1769, on fit le recensement de la population; il donna le nombre total d'environ sept cent cinquante mille ames. Un autre recensement eut lieu en 1801, et donna au-delà de neuf cent mille ames (1). On peut croire qu'il y a eu à peu près un million dans les derniers tems, les recensemens restant tou-

(1) Voyez le journal de Copenhague, intitulé *Collegial tidender*, ann. 1802. Le tableau de la population de la Norwège, inséré dans le Voyage de M. de Buch, n'est pas complet.

jours au-dessous du vrai, et la Norwège ayant d'ordinaire un excédant de naissances considérable. L'année 1799 le nombre des naissances avait été de 28,540, et celui des morts de 18,354. Sur ce dernier nombre on comptait deux cent huit vieillards entre quatre-vingt-dix et cent ans. La Norwège a fourni dans les derniers siècles un des exemples les plus frappans de longévité. Le Norwégien Christian-Jacques Drakenberg, né en 1624, mourut en 1770, âgé de cent quarante-six ans. Il avait servi comme matelot, et ayant été pris par les corsaires barbaresques, il avait passé plusieurs années en captivité. A l'âge de cent treize ans il se maria avec une veuve qui en avait soixante. Ses forces se conservèrent jusqu'aux derniers momens de sa vie.

FIN DE LA SEPTIÈME PARTIE.

HUITIÈME PARTIE,

Ou Tableau de l'état actuel de la Norwège et de ses rapports avec la Suède.

Guerre de la révolution ; ses résultats pour le nord de l'Europe ; négociations entre la Suède et la Russie ; entrevue du prince royal de Suède et de l'empereur Alexandre ; convention d'Abo, au sujet de la réunion de la Norwège à la Suède ; traité de Kiel ; opposition ; campagne en Norwège ; pacte entre les Norwégiens et le roi de Suède ; constitution de ce pays ; constitution de Norwège ; articles constitutionnels relatifs aux deux pays ; leurs rapports statistiques ; Christiania, et autres villes norwégiennes ; diète de Norwège ; discours du prince royal ; mort de Charles XIII ; avènement de Charles-Jean, et son couronnement.

L'édifice social élevé en Europe, depuis la chute de l'empire romain, avait déjà éprouvé plusieurs atteintes, comme nous l'avons vu dans le cours de cet ouvrage. Il devait en éprouver une plus forte, plus mémorable que toutes les autres. D'antiques abus, nés de ce

régime féodal plus ou moins enraciné dans tous les pays, avaient été signalés avec énergie, et de nouveaux rapports s'étaient présentés à l'attention des peuples. L'orage grondait partout; il éclata en France, et bientôt l'Europe entière fut ébranlée sur ses bases.

La guerre ayant atteint d'abord l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, s'étendit par les dangereux efforts de l'intérêt et de l'ambition dans les contrées du Nord. Un enchaînement d'incidens particuliers fit perdre à la Suède le grand-duché de Finlande, qui formait le tiers de son territoire, et qui fut cédé à la Russie en 1809. Quelques années après, la Russie fut menacée par le dominateur de la France (1). Il avait déjà entraîné le Dannemark dans ses plans; il entreprit d'assujettir également la Suède à ses volontés. C'était être au moins imprudent que de vouloir indisposer une nation qui a reçu de la nature un rempart redoutable, à qui de grands souvenirs imposent de grands devoirs, et qui venait d'assurer à un héros la succession au trône. Appelé solen-

(1) Voyez sur les événemens qui vont être exposés, le *Rapport* présenté aux états de Suède, pendant la diète assemblée à Stockholm en 1815, et qui a été publié en suédois la même année.

nellement par les états du royaume, adopté par Charles XIII, le prince royal Charles-Jean ne pouvait être indifférent à la prospérité et à la gloire de sa nouvelle patrie (1).

Entraînée par les événemens a se déclarer, la cour de Stockholm entra en négociation avec celle de Pétersbourg. Si la Suède n'eût point cédé auparavant la Finlande, elle se serait engagée dans la lutte sans stipuler des avantages particuliers ; mais elle devait suivre une marche différente, et se replacer dans la situation politique d'où elle avait été éloignée par un concours de circonstances malheureuses.

Il était naturel qu'elle songeât à une réunion de la Norwège, dont elle se trouvait rapprochée par la position géographique, par une origine commune, par le langage, les mœurs, et dont les habitans avaient déjà plus d'une fois fraternisé avec elle sous un sceptre commun. Au mois d'août de l'année 1812, le prince royal eut une entrevue avec l'empereur Alexandre dans la ville d'Abo en Finlande. Il fut convenu que la Russie garantirait à la

(1) Voyez l'acte d'élection des états du 21 août 1810, et l'acte de succession du 26 septembre de la même année.

Suède la réunion de la Norwège, et y coopérerait; qu'une armée suédoise serait envoyée en Allemagne, mais que, préalablement, la réunion aurait lieu. Un corps de trente-cinq mille Russes fut mis sous la direction du prince royal de Suède. Mais les événemens de la guerre, qui conduisirent l'armée française à Moscou, changèrent la destination de ce corps, et il fut remis à la disposition de la Russie. La cour de Stockholm fit, en attendant, alliance avec celle de Londres et de Berlin. Les mesures relatives à la Norwège furent ajournées, mais avec la condition que les deux cours reconnaissaient la convention d'Abo.

Le prince royal se rendit en Allemagne. Accoutumé à vaincre, il conduisit les Suédois à la victoire dans ces mêmes champs où ils avaient cueilli des lauriers sous le grand Gustave. L'Allemagne fut attachée par de nouveaux liens à cette nation, qui avait pris une part si énergique à son sort pendant le dix-septième siècle. Les Allemands n'ont point oublié Gustave; ils conserveront le même souvenir de Charles-Jean. L'armée suédoise s'arrêta sur les bords du Rhin, et sans passer l'antique frontière de la France, elle se disposa à retourner dans le Nord.

Une négociation eut lieu entre la Suède et le Dannemark, engagé dans la guerre. Les conférences de Kiel amenèrent la conclusion d'un traité qui fut signé le 14 janvier 1814, et dont nous rapportons les dispositions suivantes (1).

« S. M. le roi de Dannemark, tant pour lui que pour ses successeurs au trône et au royaume de Dannemark, renonce irrévocablement et à perpétuité, en faveur de S. M. le roi de Suède et de ses successeurs au trône et au royaume de Suède, à tous ses droits et titres sur le royaume de Norwège, savoir, les évêchés et bailliages (*stift*) ci-après spécifiés, ceux de Christiansand, de Bergenhuas (ou Bergen), de Aggershus (ou Christiania), de Trondhiem (ou Drontheim), avec le Nordland et le Finmarken, jusqu'aux frontières de l'empire de Russie.

» Ces évêchés, bailliages et provinces embrassant la totalité du royaume de Norwège avec tous les habitans, villes, forts, forteresses, villages et îles sur toutes les côtes de ce royaume, ainsi que les dépendances (le Groen-

(1) Voyez le *Traité de paix entre S. M. le roi de Suède et le royaume de Suède, d'une part; et S. M. le roi de Dannemark et le royaume de Dannemark, d'autre part*, imprimé séparément et dans plusieurs journaux.

land, les îles Færoe et l'Islande non compris), de même que les prérogatives, droits et émolumens, appartiendront désormais en toute propriété et souveraineté à S. M. le roi de Suède, et formeront un royaume réuni à celui de Suède.

» Pour cet effet, S. M. le roi de Dannemark promet et s'engage, de la manière la plus solennelle et la plus obligatoire, tant pour lui que pour ses successeurs et pour tout le royaume de Dannemark, de ne jamais former aucune prétention directe ni indirecte sur le royaume de Norwège, ou aucun de ses évêchés, bailliages, îles et territoires dont les habitans sont, par la présente, et en vertu de ladite renonciation, dégagés de l'hommage et du serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi et à la couronne de Dannemark.

» S. M. le roi de Suède s'engage de la manière la plus formelle et la plus obligatoire, de conserver aux habitans du royaume de Norwège et de ses dépendances, la jouissance de leurs lois, immunités, droits, libertés et priviléges, tels qu'ils existent actuellement.

» Le montant entier des dettes de la monarchie danoise étant affecté autant au royaume

de Norwège qu'aux autres parties de l'Etat, S. M. le roi de Suède, en sa qualité de souverain du royaume de Norwège, s'impose l'obligation d'en prendre à sa charge une partie proportionnée à la population et aux ressources de la Norwège, relativement à la population et aux ressources du Dannemark. Par la dette publique est entendu tant celle contractée par le gouvernement danois dans l'étranger que dans l'intérieur de ses propres Etats. Cette dernière consiste en obligations royales et d'Etat, et dans la masse des billets de banque et autres papiers représentatifs émis par l'autorité royale, qui se trouvent actuellement en circulation dans les deux royaümes.

» S. M. le roi de Suède, tant pour lui que pour ses successeurs au trône et au royaume de Suède, renonce irrévocablement et à perpétuité, en faveur de S. M. le roi de Dannemark et de ses successeurs au trône et au royaume de Dannemark, à ses droits et titres sur les duchés de la Poméranie suédoise et de la principauté de l'île de Rugen. Ces provinces, avec tous les habitans, villes, ports, forteresses, villages et îles, ainsi que les dépendances, prérogatives, droits et émolumens,

appartiendront désormais en toute propriété et souveraineté au royaume de Dannemark, et lui resteront incorporés.

» Pour cet effet, S. M. le roi de Suède promet et s'engage de la manière la plus solennelle et la plus obligatoire, tant pour lui que pour ses successeurs et pour tout le royaume de Suède, de ne jamais former aucune prétention directe ni indirecte sur lesdites provinces, îles et territoires, dont tous les habitans sont, par la présente, et en vertu de la dite renonciation, dégagés de l'hommage et du serment de fidélité qu'ils ont prêtés au roi et à la couronne de Suède.

» S. M. le roi de Dannemark s'engage de la manière la plus formelle et la plus obligatoire à conserver aux habitans de la Poméranie suédoise et de l'île de Rugen avec leurs dépendances, la jouissance de leurs lois, immunités, droits, libertés et priviléges, tels qu'ils existent actuellement et sont consignés dans les actes constitutionnels des années 1810 et 1811.

» Les dettes publiques contractées par la chambre royale de Poméranie restent à la charge de S. M. le roi de Dannemark, comme souverain de ce duché, qui garantit toutes les

stipulations y relatives selon la teneur des engagemens, et aux termes de leur échéance.

» S. M. le roi de Suède et S. M. le roi de Dannemark s'engagent réciproquement, de la manière la plus formelle, à ne jamais détourner de leur destination primitive des fonds affectés à des objets de bienfaisance ou d'utilité publique, dans les pays qu'ils ont acquis en vertu du présent traité. S. M. le roi de Suède promet, par suite de cet engagement général, de conserver l'université fondée en Norwège, de même que S. M. le roi de Dannemark s'engage à conserver l'université de Greifswald.

» S. M. le roi de Suède voulant, en autant qu'il dépend de lui, contribuer à faire obtenir à S. M. le roi de Dannemark des indemnités pour la cession du royaume de Norwège, et S. M. suédoise venant de donner une preuve évidente de ses sentimens par la cession de la Poméranie suédoise et de l'île de Rugen, s'engage à employer auprès de ses alliés ses bons offices et les moyens en son pouvoir pour procurer en outre, à la paix générale, à S. M. le roi de Dannemark, des indemnités convenables pour le royaume de Norwège.

» Il sera nommé des commissaires de part et d'autre, qui, muni des pleins pouvoirs res-

pectifs des deux hautes parties contractantes, seront chargés, immédiatement après la signature du présent traité, de la remise et de la réception des places fortes et des pays cédés des deux côtés, ainsi que de l'évacuation des possessions de S. M. danoise occupées par l'armée combinée du nord de l'Allemagne. Ces commissaires conviendront à l'amiable de tous les objets qui ne peuvent point être spécialement énoncés ici.

» Il est toutefois entendu par les parties contractantes, comme règles fondamentales et invariables de la gestion et des attributions des commissaires (après les déterminations relatives à l'évacuation du Sleswig et du Holstein par les Suédois et leurs alliés, suit cet article) : Qu'immédiatement après la signature du présent traité les troupes suédoises entreront en Norwège, et occuperont les places fortes qui s'y trouvent. S. M. le roi de Dannemark s'engage à donner les ordres nécessaires à cet effet de la manière plus spécialement énoncée dans l'article suivant : Que la Poméranie suédoise et l'île de Rugen seront évacuées par les troupes suédoises et remises à celles de S. M. le roi de Dannemark quand les forteresses de Frédéricshall et de Konswinger, de Frédéricstadt et

d'Aggershus en Norwège, auront été occupées par les troupes suédoises.

» Afin de faciliter l'exécution de l'article précédent, S. M. le roi de Suède et S. M. le roi de Dannemark s'engagent réciproquement de la manière la plus obligatoire à adresser, dès la signature du présent traité, des proclamations aux habitans des pays cédés des deux côtés, qui les instruisent du changement qui s'est opéré dans leur situation, les délient de leur serment de fidélité, et les invitent à recevoir avec tranquillité les troupes de leurs nouveaux souverains qui entreront sur leur territoire. Les deux hautes parties contractantes donneront en même tems les ordres nécessaires aux autorités respectives, tant militaires que civiles, pour la remise des forteresses et places fortes, arsenaux ou autres établissemens militaires, de quelque nom et qualité que ce soit, ainsi que pour les propriétés et appartenances de la couronne, sans exception aucune, et de manière que le pays cédé passe tranquillement et totalement sous la domination du nouveau souverain. Les hautes parties contractantes rappelleront immédiatement des pays cédés leurs gouverneurs-généraux et autres fonctionnaires publics non indigènes, qui

ne se décideraient pas à rester sous la nouvelle domination, et prendront en général les mesures les plus propres et dépendantes d'elles pour prévenir tout délai dans l'exécution, et toute infraction quelconque aux stipulations du présent traité. »

Des proclamations furent envoyées en Norwège de la part du roi de Suède. Charles XIII, chef d'une monarchie constitutionnelle, faisait connaître aux Norwégiens les principes de gouvernement qu'il s'engageait à suivre, et présentait à la nation la perspective d'un avenir heureux. Cependant, lorsque les troupes suédoises se présentèrent sur la frontière, elles trouvèrent de la résistance, et les commandans des places refusèrent de les ouvrir. Le prince Christian Frédéric, cousin germain du roi de Dannemark et gouverneur-général de la Norwège, s'était mis à la tête des troupes du pays. Une diète avait été convoquée à Eidswold, non loin de Christiania, et travaillait à une constitution. Le roi de Suède fit faire des représentations, pour éviter que le sang ne fût répandu. Il allégua les conventions sanctionnées par la Russie, l'Angleterre, la Prusse, auxquelles s'étaient jointes depuis l'Autriche et la France. Mais le prince

Christian, conservant l'attitude hostile, et ses partisans se rangeant autour de lui, les Suédois recoururent aux armes. Le roi s'embarqua malgré son grand âge sur un des vaisseaux qui devaient agir le long de la côte. Le prince royal, accompagné de son fils le duc de Sudermanie, prit le commandement général de l'armée. Les Suédois pénétrèrent dans le pays sur plusieurs points. Il y eut une campagne, mais elle fut courte. Le prince royal déploya d'un côté la plus savante tactique, et de l'autre cette magnanimité qui triomphe par l'amour et la persuasion. On signa le 14 août 1814 un armistice honorable pour les Norwégiens. Toujours guidé par les inspirations d'une ame élevée, le prince royal, en ratifiant cet armistice, mit au bas ces mots : « Je saisis avec plaisir cette première occasion de donner une preuve de mes sentimens envers la nation et l'armée norwégienne. » Le même jour on fit la convention suivante (1).

« Son Altesse Royale le prince Christian convoquera aussitôt dans le mode prescrit par la constitution existante les états-généraux de

(1) Voyez le journal officiel de Stockholm, *Inrikes tidning*, du 25 août 1814.

Norwège. La diète s'ouvrira le dernier de septembre, ou, si cela n'est pas possible, dans les premiers huit jours d'octobre.

» Sa Majesté le roi de Suède promet d'accepter la constitution rédigée par les députés de la diète d'Eidswold. Sa Majesté ne proposera de changemens que ceux nécessaires à l'union des deux royaumes, et s'engage à n'en faire d'autres que de concert avec la diète.

» Les promesses faites par Sa Majesté le roi de Suède au peuple norwégien, ainsi que celles que Son Altesse Royale le prince royal a faites au nom du roi, seront scrupuleusement remplies et confirmées à la diète norwégienne.

» La diète se réunira dans la ville de Christiania.

» Sa Majesté le roi de Suède déclare que personne ne sera poursuivi ni directement, ni indirectement, pour les opinions contraires à l'union des deux royaumes qu'il aura pu émettre jusqu'à présent. Les fonctionnaires civils et militaires, Norwégiens ou nés hors du royaume, seront traités avec les égards et la bienveillance que leur doit l'autorité supérieure. Aucun d'eux ne pourra être recherché pour ses opinions. Ceux qui ne continueront

pas leur service obtiendront des pensions d'après les lois du pays.

» Sa Majesté le roi de Suède emploiera ses bons offices auprès de Sa Majesté le roi de Dannemark pour faire révoquer les ordonnances ou édits qui ont été publiés depuis le 14 janvier 1814, soit contre des fonctionnaires publics, soit contre le peuple norwégien en général. »

Il avait été arrêté par un article de l'armistice, qu'afin de donner une liberté entière aux délibérations des Etats, il ne serait permis ni aux troupes suédoises, ni aux troupes norwégiennes d'approcher du lieu de la session à la distance d'un rayon de trois milles, et que ce serait la bourgeoisie de Christiania qui monterait la garde dans la ville et dans la forteresse d'Aggershus, qui en est voisine. Les états s'étant assemblés au tems fixé, prononcèrent la réunion, et proclamèrent Charles XIII roi de Norwège. Le prince Christian se désista de ses prétentions, et passa en Dannemark. Les événemens que nous avons exposés ayant changé les rapports établis par le traité de Kiel, il y eut de nouvelles négociations. Le Dannemark ne put obtenir la Pomé-

ranie et l'île de Rugen. Ces pays passèrent sous le sceptre prussien, et le Dannemark reçut le duché de Lauenbourg, limitrophe du Holstein.

La diète de Norwège, de concert avec les commissaires suédois, ayant rédigé une constitution basée sur celle d'Eidswold, avec les changemens devenus nécessaires depuis l'union des deux royaumes, le roi et le prince royal sanctionnèrent cet acte fondamental. Avant de le faire connaître en détail, il faut présenter les principaux articles de la constitution de Suède adoptée l'année 1809 par les états et le monarque. Cet acte prescrit essentiellement ce qui suit (1):

« Le royaume de Suède sera gouverné par un roi, et sera un royaume héréditaire, selon l'ordre de succession pour les descendans mâles du roi décédé, que les états auront fixé.

Le roi doit toujours être de la pure doctrine évangélique, telle qu'elle est interprétée dans la confession d'Augsbourg, et reçue par le décret du synode d'Upsal de l'année 1593.

La majesté du roi doit être maintenue sa-

(1) Voyez *la Forme du gouvernement établie par les états de Suède, et acceptée par le roi le* 6 *juin* 1809. Stockholm, 1809.

crée et en vénération ; les actions du roi seront assurées contre toute censure.

Il appartient au roi de gouverner seul le royaume de la manière dont il est statué par la forme du gouvernement. Il prendra cependant les avis d'un conseil-d'état (1) dans les cas indiqués. Le roi choisira, pour former ce conseil, des hommes éclairés, expérimentés et généralement estimés, nés Suédois, nobles ou non nobles, et professant la pure doctrine évangélique. Le conseil-d'état doit être composé de neuf membres, savoir : un ministre d'état de la justice, un ministre d'état pour les affaires étrangères (2), six conseillers d'état et le chancelier de la cour. Chaque secrétaire d'état aura voix et séance au conseil d'état, lorsqu'il aura des rapports à faire, ou lorsque le roi y fera discuter des objets étant de son ressort. Père et fils, ou deux frères, ne pourront pas à-la-fois être membres du conseil-d'état.

Le roi fera proposer et décidera dans le conseil-d'état toutes les affaires relatives au gouvernement, excepté les affaires diplomatiques,

(1) Le conseil-d'état remplace l'ancien sénat, dont il a été plusieurs fois question dans cet ouvrage, et qui avait déjà été supprimé par Gustave III, en 1789.

(2) Les autres départemens ou *colléges* ont des *présidens*.

ou celles qui concernent les relations du royaume avec les puissances étrangères, et les objets de commandement militaire, par lesquelles on entend ceux dont le roi a soin immédiatement, en sa qualité de chef suprême des forces de terre et de mer.

Il sera tenu un procès-verbal de toutes les délibérations qui auront lieu devant le roi dans le conseil-d'état. Les ministres d'état présens, les conseillers d'état, le chancelier de la cour, les secrétaires d'état ne pourront se dispenser de déclarer et expliquer leurs opinions; mais il est réservé au roi seul de décider. Si jamais le cas inattendu avait lieu que la décision du roi fût manifestement contraire à la forme de gouvernement, ou au code des lois, il sera du devoir des membres du conseil-d'état d'y opposer de fortes représentations. S'il ne se trouve point d'opinion particulière consignée au procès-verbal, ceux qui ont été présens seront censés avoir appuyé le roi dans la résolution qu'il a prise. Les membres du conseil-d'état seront responsables de leurs conseils.

Le roi pourra faire diriger les relations extérieures comme il le jugera le plus convenable. Il appartient au ministre des affaires

étrangères de faire le rapport de ces affaires au roi, en présence du chancelier de la cour, ou, si celui-ci ne peut être présent, de quelqu'autre des membres du conseil-d'état. Si le ministre d'état est absent, le rapport sera fait par le chancelier de la cour ou par celui des membres du conseil d'état que le roi appellera également en ce cas. Lorsque le roi aura entendu les avis de ces employés, consignés au procès-verbal, et dont ils deviennent responsables, il donnera sa résolution en leur présence, le procès-verbal devant être dressé par le chancelier de la cour, ou par celui que le roi aura désigné. Des résolutions ainsi prises il sera communiqué au conseil-d'état, par le roi, ce qu'il jugera utile, afin qu'il y ait dans le conseil des lumières même sur cette partie du gouvernement.

Il appartient au roi de faire des traités et des alliances avec les puissances étrangères, après avoir entendu sur ces objets le ministre des affaires étrangères et le chancelier de la cour. Si le roi veut entreprendre une guerre ou faire la paix, il assemblera un conseil-d'état extraordinaire, les ministres d'état, le chancelier de la cour et tous les secrétaires d'état, leur présentera les motifs et les cir-

constances qu'il s'agira de prendre en considération, et demandera leurs avis, qu'ils donneront chacun en particulier pour être inscrits au procès-verbal sous leur responsabilité. Le roi aura ensuite le pouvoir de prendre et d'exécuter la résolution qu'il jugera la plus utile au royaume.

Le roi a le commandement suprême des forces de terre et de mer du royaume. Il décidera des objets relatifs au commandement militaire, en présence de celui à qui il en aura confié la direction générale. Lorsque ces objets sont présentés pour la discussion, cet employé est tenu, sur sa responsabilité, de déclarer son opinion, et, si elle ne s'accorde pas avec la résolution du roi, de faire consigner ses représentations et ses conseils dans un procès-verbal que le roi certifiera en le paraphant. Le susdit employé trouve-t-il que les résolutions du roi sont d'une direction hasardeuse ou fondées sur des moyens d'exécution soit incertains, soit insuffisans, il appuiera, en outre, sur ce que le roi veuille appeler pour cet objet un conseil de guerre de deux ou d'un plus grand nombre d'employés militaires présens des grades supérieurs, sauf néanmoins que le roi pourra avoir égard selon que bon

lui semblera à cette proposition, et, si elle est agréée, aux avis du conseil.

Le roi doit appuyer et favoriser la justice et la vérité, prévenir et empêcher la violence, ne point léser ni permettre de léser qui que ce soit dans sa vie, son honneur, sa liberté personnelle ou son bien-être, s'il n'est légalement convaincu et condamné; ne point ôter ni permettre qu'il soit ôté à qui que ce soit de ses biens meubles ou immeubles, sans procédure et jugement selon les formes prescrites par les lois; ne troubler la paix de personne dans son domicile, ni permettre qu'elle soit troublée; ne reléguer personne d'un lieu dans un autre; ne forcer la conscience de personne, ni permettre qu'elle soit forcée; mais maintenir chacun dans le libre exercice de sa religion, aussi long-tems qu'il ne trouble point le repos public ou ne donne de scandale. Le roi fera juger chacun par le tribunal dont il ressortit selon la loi.

La prérogative royale de rendre la justice sera conférée à douze hommes versés dans la connaissance des lois, nommés par le roi, et dont six nobles et six non nobles. Ils porteront le titre de conseillers de justice, et formeront la haute cour du roi. Toutes les

décisions de cette cour seront expédiées au nom du roi, et avec sa signature ou sous son sceau. Il appartient au roi, dans les causes criminelles, de faire grâce, d'adoucir la peine capitale, et de rendre l'honneur ainsi que les biens confisqués au profit de la couronne.

Il appartient au roi de nommer aux charges et emplois supérieurs et inférieurs des hommes nés en Suède. Il aura, dans tous les avancemens, égard uniquement au mérite des candidats, mais non à leur naissance. Il ne sera nommé aux places de ministre d'état, de conseiller d'état, et aux autres emplois civils, ainsi qu'aux places de juges, que des hommes professant la pure doctrine évangélique.

Le ministre d'état des affaires étrangères, les conseillers d'état, les présidens, le grand-gouverneur, le sous-gouverneur et le lieutenant de police de la capitale, le chancelier de la cour, le chancelier de justice, les secrétaires d'état, les gouverneurs des provinces, les feld-maréchaux, généraux, amiraux, les commandans des forteresse, les capitaines-lieutenans, les officiers du corps des *drabans*, les colonels des régimens, et autres officiers-généraux, les ministres et envoyés près des puissances étrangères, ainsi

que les fonctionnaires employés dans le cabinet du roi pour la correspondance étrangère, et dans les missions diplomatiques, ont des places de *confiance*, dont le roi peut les destituer quand il juge que le service de l'Etat le demande.

Le roi fera cependant connaître de pareilles résolutions dans le conseil-d'état, dont les membres seront tenus de faire d'humbles représentations lorsqu'ils croiront avoir des motifs à alléguer. Ceux qui remplissent des places de judicature, tant supérieures qu'inférieures, ainsi que tous les employés et fonctionnaires autres que ceux désignés ci-dessus, ne peuvent, sans procédure et jugement préalables, être destitués par le roi, ni être nommés ou transférés à d'autres emplois qu'à leur propre réquisition.

Le roi sera majeur pour gouverner lorsqu'il aura vingt-un ans accomplis; à dix-huit ans il lui appartiendra d'entrer au conseil-d'état et à la haute-cour de justice, sans cependant y prendre part aux résolutions. Si le roi meurt avant que le successeur ait atteint l'âge de majorité, le gouvernement sera dirigé par le conseil-d'état, avec le pouvoir et l'autorité royale et au nom du roi,

jusqu'à l'assemblée des états du royaume, le conseil prenant pour règle invariable la présente constitution. Si le malheur arrivait que toute la famille royale qui est revêtu du droit de succession, s'éteignît dans la ligne masculine, le conseil-d'état conduira également le gouvernement avec l'autorité royale, jusqu'à ce que les états soient assemblés. Aucun prince de la maison royale, soit prince royal, prince héréditaire, ou prince, ne pourra se marier sans le su et le consentement du roi.

Les états du royaume (la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, et les paysans ou laboureurs) s'assembleront en vertu de la présente loi fondamentale, lorsqu'il y aura cinq années écoulées depuis l'assemblée tenue en dernier lieu. Dans le recès de chaque diète, les états détermineront le jour où, en conséquence, ils s'assembleront de nouveau, et ils y feront entrer en termes exprès la convocation avec les instructions nécessaires pour le choix des députés (1). Il sera cependant

(1) Les trois ordres du clergé, de la bourgeoisie et des paysans ont des députés élus dans les diocèses, les villes et les bailliages. La noblesse est représentée par les chefs des familles nobles. Les évêques entrent, par leurs places, dans la représentation du clergé.

libre au roi de convoquer avant ce tems les états du royaume en diète extraordinaire. Les diètes seront tenues dans la capitale du royaume. Le roi nommera le maréchal ou président de la noblesse, les orateurs de l'ordre de la bourgeoisie, et de celui des paysans, ainsi que le secrétaire de ce dernier. L'archevêque sera toujours orateur de l'ordre du clergé. Aussitôt que la diète aura été ouverte, les états nommeront des comités pour préparer les affaires.

Le droit immémorial de la nation suédoise de s'imposer elle-même est exercé uniquement par les états à une diète générale. A chaque diète, le roi fera produire au comité des finances de la diète l'état des revenus et des dépenses, les prétentions et les dettes. Il fera exposer au comité ce qui pourra être nécessaire au-delà des revenus ordinaires, et quels sont les besoins auxquels il faudra faire face par de nouvelles contributions.

Les impositions accordées par les états seront perçues pendant cinq années, à compter depuis le commencement de l'année subséquente à celle où les impositions ont été réglées. Si les états sont convoqués avant ce terme par le roi ou par le conseil-d'état, le

subside comprenant les impositions susmentionnées cessera avec la fin de l'année, ou une pareille diète commencera.

Cette forme du gouvernement, ainsi que les autres lois fondamentales du royaume, ne peuvent être changées, ni abrogées, si ce n'est par un décret unanime du roi et de tous les ordres du royaume. Il ne sera point mis en avant de questions à ce sujet dans les assemblées générales des ordres; mais elles seront présentées au comité de constitution, choisi par les états à chaque diète. Ce comité, dont le devoir sera de soumettre à l'examen les lois fondamentales, a le droit de proposer aux états les changemens à y faire, qu'il regardera comme très-nécessaires ou utiles. Les états ne pourront point donner leur résolution à ce sujet à la même diète où les changemens auront été proposés par le comité, mais à la diète suivante, au plus tôt. Si, alors, tous les ordres du royaume tombent d'accord sur les changemens, ils en feront présenter le projet au roi, avec le désir que le roi veuille y donner son assentiment. Le roi recueillera à ce sujet l'avis du conseil-d'état, prendra en outre sa résolution, et communiquera aux états, dans la salle du trône, son assentiment, ou les raisons

pour lesquelles il n'accède point à leur désir.

Si le roi veut proposer un changement dans les lois fondamentales, il entendra le conseil-d'état, et fera remettre ensuite sa proposition avec l'avis du conseil y relatif aux états du royaume, qui, immédiatement, sans délibérer sur cette proposition, chargeront le comité de constitution de leur en remettre son avis. Si le comité appuie la proposition du roi, la discussion reposera jusqu'à la diète suivante, pendant laquelle les états prendront leur résolution. Si le comité n'appuie point la proposition du roi, les états pourront aussitôt la rejeter, ou décider qu'ils en décrèteront à la diète suivante; l'avis de trois ordres l'emporte en ce cas, ou, s'il y en a deux contre deux, l'avis de ceux qui auront ajourné la résolution définitive. Mais les états ne pourront, sous aucun prétexte, plus tôt qu'à la diète suivante, délibérer sur la proposition pour y accéder. Si, alors, tous les ordres du royaume donnent leur assentiment, ils demanderont un jour pour pouvoir remettre cet assentiment dans la salle du trône. Si les ordres n'acceptent pas unanimement la proposition, elle sera regardée comme non avenue, et les états feront remettre au roi, par

leurs orateurs, leur refus avec les motifs par écrit.

Sont regardés comme lois fondamentales, cette forme de gouvernement ainsi que le réglement pour l'organisation de l'ordre des diètes, l'acte de succession et l'édit concernant une liberté générale de la presse, lesquels auront été établis par les états et le roi, conformément aux principes déterminés dans la présente forme de gouvernement.

Par la liberté de la presse on entend en principe le droit qu'a tout Suédois de publier des écrits, sans que l'autorité puisse y porter obstacle d'avance; de n'y pouvoir être ensuite poursuivi pour leur contenu que devant un tribunal légal, et de ne pouvoir en être puni à moins que le contenu ne soit contraire à une loi claire, portée pour le maintien du repos public, sans arrêter le progrès des lumières générales.

Les états du royaume ont, de concert avec le roi, le pouvoir d'établir des lois générales, civiles, criminelles et ecclésiastiques, et de changer et abroger de pareilles lois établies auparavant. Les questions à ce sujet pourront être mises en avant aux assemblées générales des ordres, et seront décidées lorsque le co-

mité des lois aura été entendu. Si les états conviennent de l'établissement d'une loi nouvelle, ou de la suppression d'une loi ancienne, ou d'un changement à y faire, ils en feront présenter le projet par leurs orateurs au roi, qui recueillera l'opinion du conseil-d'état et de la haute-cour, et lorsqu'il aura pris sa résolution, il assemblera les états dans la salle du trône pour recevoir son assentiment, ou entendre les motifs de son refus. Le roi trouve-t-il à propos de présenter aux états une question relative aux lois; il demandera l'opinion du conseil-d'état et la haute-cour, et il communiquera aux états sa proposition ainsi que ladite opinion. Les états, après avoir demandé l'avis du comité des lois, décideront et remettront au roi leur réponse dans la salle du trône, ou la feront remettre par écrit par leurs orateurs, s'ils ont refusé. Dans toutes les questions de ce genre, l'avis de trois ordres formera la résolution de la diète. S'il y a deux ordres contre deux, la question tombe, et il en restera comme il avait été statué avant.

Les états constitueront à chaque diète un homme connu par son savoir dans les lois et d'une probité distinguée, qui, en qualité de leur mandataire et d'après l'instruction qu'ils

lui expédieront, veillera à ce que les juges et les employés publics se conforment aux lois; ce mandataire étant néanmoins soumis à la même responsabilité et aux mêmes obligations que le code et la procédure déterminent pour les accusateurs publics. Il sera de son obligation de présenter à chaque diète un exposé général de l'administration de sa charge.

Si l'événement inattendu avait lieu que toute la haute-cour du roi, ou qu'un ou plusieurs de ses membres fussent prévenus d'avoir, par intérêt, infraction aux lois, ou négligence, jugé si injustement que quelqu'un, contre le sens évident de la loi et l'état reconnu et dûment prouvé de la cause, ait perdu ou ait été exposé à perdre la vie, la liberté personnelle, l'honneur et la fortune, le mandataire ou procureur des états sera tenu, et le chancelier de justice autorisé à poursuivre les prévenus devant un tribunal appelé cour du royaume.

A chaque diète, les états choisiront douze députés de chaque ordre pour composer un jury qui aura le droit de juger si les membres de la haute-cour ont mérité d'être maintenus dans leurs fonctions, ou si quelques-uns d'entre eux, sans être légalement prévenus d'avoir commis des fautes ou des délits, se sont ce-

pendant attiré le soupçon de partialité, ou d'incapacité, de manière à être regardés comme ayant perdu la confiance publique. Les états ayant donné connaissance au roi des opérations du jury, celui ou ceux qui auront été jugés exclus de la confiance seront éloignés de leurs places par un congé du roi, qui leur accordera cependant à lui ou à eux une pension annuelle à la concurrence de la moitié de leur traitement. Les états n'entreront point dans un examen particulier des résolutions de la haute-cour, lesquelles ne pourront pas être non plus l'objet d'une discussion publique du jury.

Tous les actes et procès-verbaux concernant quelque affaire que ce soit, les procès-verbaux exceptés qui auront été dressés dans le conseil-d'état, et devant le roi dans les affaires diplomatiques et de commandement militaire, pourront sans réserve être publiés par l'impression. Ne seront pas imprimés les procès-verbaux ni actes de la banque des états et du bureau de la dette publique, concernant des objets qui doivent être tenus secrets.

Si, après avoir pris connaissance des procès-verbaux du conseil-d'état, conformément à ce que prescrit la constitution à ce sujet, et

après avoir entendu la cour du royaume, le comité de constitution des états observe que les membres du conseil-d'état tous ensemble, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, n'ont point, dans leurs avis sur des *mesures générales*, eu égard aux vrais intérêts du royaume, ou qu'un secrétaire d'état n'a pas exercé son emploi de confiance avec zèle et capacité, il appartiendra au comité d'en instruire les états, lesquels, s'ils trouvent que le bien du royaume l'exige, peuvent présenter au roi, par écrit, leur vœu, pour qu'il veuille éloigner du conseil-d'état et de la charge celui ou ceux contre lesquels l'observation aura été faite. Dans les délibérations de ce genre, les résolutions du roi au sujet des affaires qui concernent les droits et intérêts des particuliers et des corps, ne pourront être mentionnées ni soumise à la discussion.

La diète ne durera pas au-delà de trois mois, à compter du jour où le roi aura donné connaissance aux états, ou à leur comité des finances, de la situation des finances publiques et des besoins de l'Etat. Si cependant à cette époque les affaires ne sont point terminées, les états en informeront le roi, et demanderont que la diète puisse être prolongée pour un

tems déterminé, qui sera d'un mois au plus. Si, contre l'attente, il arrive qu'à l'expiration du terme de la prolongation, les états n'aient pas encore réglé l'état des dépenses, le roi pourra dissoudre la diète, et le subside antérieur continuera jusqu'à la diète suivante. Si le montant total du nouveau subside est déterminé, mais que les états ne soient pas d'accord sur la répartition, alors, conformément au rapport de la somme déterminée à celle qui avait été répartie à la diète précédente, les objets fixés dans le dernier édit du subside seront haussés ou diminués en proportion égale, et les états chargeront leurs députés à la banque et au bureau de la dette publique, de rédiger et d'expédier d'après ce principe un nouvel édit du subside.

Le dernier article de la constitution de 1809 est ainsi conçu : Le roi maintiendra tous les ordres du royaume dans la jouissance de leurs priviléges, avantages et libertés, devant dépendre de l'accord unanime des ordres du royaume et du consentement du roi qu'il y soit fait des changemens ou modifications, telles que le besoin du royaume pourra les exiger. Aucun nouveau privilège concernant un ordre du royaume ne pourra être conféré

sans le su et le consentement du roi et de tous les ordres. »

Telle est, en substance, la constitution de Suède. Considérons maintenant celle de Norwège (1).

« La Norwège est un royaume libre et indépendant, indivisible et inaliénable, réuni à la Suède sous un même roi. La forme de son gouvernement est limitée, monarchique et héréditaire. »

La religion évangélique luthérienne demeure la religion publique de l'Etat. Ceux des habitans qui la professent sont tenus d'y élever leurs enfans. Les jésuites et ordres de moines ne doivent point y être soufferts. Les juifs seront également par la suite exclus du royaume.

Le pouvoir exécutif est entre les mains du roi ; il se reconnaîtra toujours de la religion évangélique luthérienne et la protégera.

La personne du roi est sacrée ; il ne peut être ni blâmé, ni accusé ; c'est son conseil qui est responsable.

(1) *Loi fondamentale de Norwège, donnée par les états à Eidswold le* 17 *mai* 1814, *et plus spécialement déterminée à l'occasion de la réunion de la Norwège et de la Suède, à la diète extraordinaire de Christiania, le* 4 *novembre* 1814. Stockholm et Christiana, 1814.

La succession est en ligne directe et masculine, ainsi qu'elle se trouve déterminée par l'acte des états de Suède du 26 septembre 1810.

S'il n'y a point de prince en droit d'hériter de la couronne, le roi peut proposer son successeur aux états de Norwège, en même tems qu'aux états de Suède. Aussitôt que cette proposition aura été faite, les représentans des deux royaumes choisiront dans leur sein un comité qui aura droit de déterminer l'élection, au cas que la proposition du roi ne fût pas reçue séparément par les mandataires des deux nations.

L'âge de majorité du roi sera déterminé par une loi convenue entre la diète de Norwège et celle de Suède, ou, si les représentans des deux royaumes ne pouvaient tomber d'accord, d'après les délibérations d'un comité choisi parmi eux.

Aussitôt qu'un roi majeur prend le gouvernement, il prêtera devant les états de Norwège le serment suivant : « Je promets et jure de vouloir gouverner le royaume de Norwège conformément à sa constitution et à ses lois. » Si la diète de Norwège n'est pas assemblée dans ce moment, le serment sera donné par écrit au conseil-d'état, et renouvelé solennellement

à la première diète, soit de bouche par le roi lui-même, soit par écrit de la part de celui à qui il en aura remis le pouvoir (1).

Le couronnement et le sacre du roi se feront, lorsqu'il sera majeur, dans la cathédrale de Drontheim, au tems et avec les cérémonies qu'il déterminera lui-même (2).

Le roi passera chaque année quelque tems en Norwège, à moins que des empêchemens graves ne s'y opposent.

Le roi choisira un conseil de citoyens norwégiens parvenus à l'âge de trente ans. Le conseil sera composé pour le moins d'un ministre d'état, et de sept autres membres (3); de même le roi peut créer un vice-roi ou un gouverneur. Le père et le fils, ou deux frères, ne pourront siéger en même tems dans le conseil. Il n'y a que le prince royal, ou son fils aîné, qui puisse être vice-roi. A la charge de

(1) Le roi donne également en Suède, en montant sur le trône, un *acte de garantie*.

(2) En Suède, le couronnement a eu lieu long-tems à Upsal; mais les derniers rois ont été couronnés à Stockholm. C'est cependant l'archevêque d'Upsal qui est toujours appelé à faire la cérémonie.

(3) L'organisation du conseil et la forme des délibérations, les prérogatives et obligations, sont d'ailleurs les mêmes qu'en Suède.

gouverneur pourront être nommés soit un Norwégien, soit un Suédois.

Pendant son séjour en Suède, le roi aura toujours auprès de lui le ministre d'état de Norwège, et deux des membres du conseil d'état norwégien, lesquels alterneront annuellement avec les autres. Aucune affaire concernant la Norwège ne devra être décidée avant que le conseil norwégien en ait donné son avis, à moins que des obstacles importans ne s'y opposent. Le ministre d'état de Norwège fera le rapport des affaires, et il sera responsable de la conformité des expéditions avec les résolutions qui auront été prises.

Le roi réglera le culte et toutes les réunions qui auront la religion pour objet.

Le trésor public de la Norwège restera dans le pays, et les revenus publics ne seront employés qu'aux besoins de la Norwège seule.

Le roi, après avoir entendu le conseil norwégien, aura le droit de faire grâce.

Le roi, après avoir entendu le conseil norwégien, disposera de tous les emplois civils, ecclésiastiques et militaires. Le gouverneur, le ministre d'état, et les autres membres du conseil, ainsi que les fonctionnaires attachés à ses bureaux, les envoyés et les con-

suls, les magistrats supérieurs, les chefs des régimens, les commandans des forteresses, et les commandans en chef des vaisseaux de guerre pourront, sans arrêt préalable, être destitués par le roi, son conseil norwégien entendu. Il sera fait par la diète un réglement pour déterminer la pension dont ils jouiront. Les autres fonctionnaires ne pourront être que suspendus par le roi, et ils seront traduits devant les tribunaux; mais ils ne seront destitués qu'à la suite d'un arrêt. Le roi ne pourra non plus leur faire changer d'emploi malgré eux.

Nul ne pourra obtenir à l'avenir des prérogatives héréditaires, personnelles, ou mixtes.

Le roi a le commandement de toutes les forces de terre et de mer du royaume. Elles ne pourront pas être augmentées ni diminuées sans le consentement de la diète. Elles ne devront pas être cédées au service de quelque puissance étrangère, et aucune troupe appartenant à une puissance étrangère, excepté les troupes auxiliaires en cas d'invasion, ne pourra entrer dans le pays sans le consentement de la diète. En tems de paix, les troupes norwégiennes seules seront stationnées en Norwège; elles ne le seront point en Suède. Ce-

pendant le roi pourra avoir en Suède une garde norwégienne composée de volontaires, et il pourra, pour un court espace de tems, six semaines au plus par an, rassembler les troupes des environs des deux pays, pour les exercer dans l'un ou l'autre des deux royaumes. Mais, dans aucun cas, plus de 3000 hommes de toutes armes de l'un des deux pays ne pourront en tems de paix entrer dans l'autre. L'armée de Norwège et la flotte côtière de ce pays ne pourront être employées à aucune guerre offensive sans le consentement de la diète. Les milices norwégiennes (*landwaern*) et les autres troupes norwégiennes qui n'appartiennent point à la ligne, ne devront jamais être employées hors des frontières du royaume.

Lorsque le roi voudra commencer la guerre, il prendra l'avis du conseil de Norwège conjointement avec celui de Suède, en séance extraordinaire, après avoir entendu la régence de Norwège. Les opinions des membres des deux conseils seront insérées dans le procès-verbal de la séance sous la responsabilité imposée par la constitution, et alors le roi pourra prendre la résolution qu'il jugera la plus salutaire pour l'Etat.

Dans les affaires norwégiennes décidées en Suède, aucune résolution ne pourra être prise à moins que le ministre d'état de Norwège et l'un des deux conseillers, ou les deux réunis, n'aient été présens.

Les résolutions prises par la régence ou gouvernement de Norwège pendant l'absence du roi seront expédiées en son nom, et signées par le vice-roi ou le gouverneur et le conseil d'état, et contre-signées par le rapporteur, qui sera responsable de la conformité de la résolution avec le procès-verbal où la résolution se trouvera insérée; tous les rapports et toutes les résolutions prises en conséquence seront rédigées en langue norvégienne.

Le ministre d'état de Norwège, ainsi que les deux membres du conseil norwégien qui sont auprès du roi, auront séance et voix délibérative dans le conseil suédois, lorsqu'il sera traité d'objets relatifs aux deux royaumes. Dans ces occasions, on demandera aussi l'opinion de la régence établie en Norwège, à moins que les affaires n'exigent une si prompte délibération qu'elles n'en laissent pas le tems.

Le peuple exerce le pouvoir législatif par la diète appelée *storting*, qui est répartie en deux chambres, le *lagting* et le *odels-*

ting (1). Le droit de voter sera accordé aux citoyens norwégiens qui auront vingt-cinq ans accomplis, qui auront été établis pendant cinq ans dans le pays, qui y demeurent et sont ou ont été des fonctionnaires publics, possèdent à la campagne des terres portées sur le cadastre, sont bourgeois ou possèdent dans les villes et les bourgs des biens immeubles dont la valeur s'élève au moins à trois cents riksdalers. Le droit de voter est suspendu pour ceux qui ont été traduits devant les tribunaux, qui ont été déclarés non majeurs, qui ont fait cession de leurs biens à des créanciers. Le droit de voter est perdu pour ceux qui ont été condamnés à des peines infamantes, qui sont entrés au service d'une puissance étrangère sans le consentement du gouvernement, qui ont acquis le droit de citoyen dans un pays étranger, qui ont été convaincus d'avoir acheté des voix ou vendu la leur, ou avoir voté dans plus d'une assemblée électorale.

Il y aura, tous les trois ans, des assemblées

(1) *Storting* répond à *grandes assises*, *états-généraux*. On voit que l'ancienne dénomination *ting*, dont il a été question auparavant dans cet ouvrage, a été conservée. Les mots *lag* et *odel* désignent, l'un la loi, l'autre le droit de propriété foncière.

électorales dans les villes et à la campagne. Elles auront lieu, à la campagne, sous la direction des pasteurs, et, dans les villes, sous celle des magistrats. Les électeurs, dont le nombre sera déterminé sur celui des citoyens qualifiés pour voter, choisiront les représentans soit entre eux-mêmes, soit entre ceux qui ont le droit de voter. Nul ne pourra être élu représentant à moins qu'il ne soit âgé de trente ans, qu'il n'ait demeuré dix ans dans le royaume. Les membres du conseil-d'état et les employés de leurs bureaux, ou ceux qui ont des charges à la cour et y sont pensionnés, ne pourront être élus représentans.

Les représentans élus conformément à ce que prescrit la constitution, forment la diète ou le *storting*. Le nombre des représentans ne doit pas être au-dessous de soixante-quinze, ni au-dessus de cent. L'ouverture de la diète se fera le premier jour ouvrable du mois de février, tous les trois ans. Dans les cas extraordinaires, le roi a le droit de convoquer la diète hors de l'époque ordinaire; une telle diète pourra être dissoute par le roi quand bon lui semblera.

Les députés réunis choisiront parmi leurs membres un quart pour former la chambre appelée *lagting;* les autres trois quarts com-

poseront la chambre appelée *odelsting*. Chacune de ces deux chambres aura ses assemblées particulières, et nommera son président et son secrétaire.

Il appartient aux états-généraux ou *storting* de faire ou d'abolir les lois, d'établir des impôts, de faire des emprunts sur le crédit de l'Etat, de surveiller les finances du royaume, d'accorder les sommes nécessaires pour les dépenses publiques, de fixer annuellement la somme destinée à l'entretien de la cour du roi et du vice-roi, de se faire exhiber les procès-verbaux du conseil-d'état résidant en Norwège, et les actes publics; de se faire communiquer les traités que le roi a conclus au nom de l'Etat avec les puissances étrangères, à l'exception des articles secrets, lesquels ne devront pas, néanmoins, être en contradiction avec les articles ostensibles; d'exiger de tout individu qu'il comparaisse devant eux dans les affaires d'Etat, le roi et la famille royale exceptés; d'examiner les tableaux de traitemens et de pensions provisoires, et d'y faire les changemens qu'ils jugeront nécessaires; de nommer des reviseurs pour examiner les comptes de l'Etat, de naturaliser des étrangers.

Toutes les lois doivent être proposées à la

chambre du *odelsting*, soit par ses propres membres, soit par le gouvernement. Si la proposition est acceptée, elle sera envoyée à la chambre du *lagting*, qui l'approuve ou la rejette, et, dans le dernier cas, la renvoie accompagnée de ses observations. Celles-ci seront examinées par le *odelsting*, qui mettra le projet de loi de côté, ou l'enverra de nouveau au *lagting* avec ou sans changement. Quand un projet aura été proposé deux fois par le *odelsting* au *lagting*, et que celui-ci l'aura renvoyé pour la seconde fois en le rejetant, il y aura une assemblée générale en *storting*, et les deux tiers des voix décideront alors du projet. Il doit s'écouler au moins trois jours entre chacune des délibérations.

Lorsqu'une résolution, proposée par la chambre du *odelsting*, aura été approuvée par celle du *lagting*, ou par les deux chambres réunies en *storting*, une députation de ces deux chambres la présentera au roi, ou, s'il n'est point présent, au vice-roi ou au conseil-d'état de Norwège, en demandant qu'elle soit revêtue de la sanction royale. Si le roi approuve la résolution, il la revêtira de sa signature, et dès-lors elle aura force de loi. S'il ne l'approuve pas, il la renverra à la cham-

bre du *odelsting*, en déclarant que, pour le moment, il ne trouve pas convenable de la sanctionner.

Dans ce dernier cas, la diète, ou *storting*, alors assemblée ne soumettra plus la résolution au roi, qui pourra agir de même si la diète ordinaire suivante lui soumet de nouveau la même résolution. Mais si, après avoir été de nouveau discutée, elle est encore adoptée sans changement par la troisième diète ordinaire, et ensuite soumise au roi avec prière de ne pas refuser sa sanction à une résolution que le *storting*, après les plus mûres délibérations, croit être utile, elle acquiert force de loi, quand même elle ne serait pas munie de la sanction du roi avant la fin de l'assemblée.

Les états-généraux, ou le *storting*, resteront assemblés aussi long-tems qu'ils le jugeront nécessaire, cependant pas au-delà de trois mois sans la permission du roi. Lorsqu'après avoir fini ses travaux, ou lorsqu'après avoir été assemblée pendant l'espace de tems fixé, la diète est dissoute par le roi, il donnera en même tems sa résolution sur les décrets qui n'auront pas été terminés précédemment, soit en les adoptant, soit en les rejetant; tous ceux qu'il ne sanctionne pas expressément sont censés être pas-

lui rejetés. La diète tiendra ses séances à huis-ouverts, et ses actes ou travaux seront publiés par l'impression, excepté dans les cas où le contraire aura été décidé à la pluralité des voix.

Quiconque obéit à un ordre dont le but est de troubler la liberté ou la sûreté de la diète (*storting*), se rend coupable de haute trahison envers la patrie.

Les membres du *lagting* et du tribunal suprême, ou haute-cour de justice, composeront la haute-cour du royaume, qui jugera en première et dernière instance les affaires entamées par le *odelsting*, soit contre les membres du conseil ou du tribunal suprême pour des contraventions, soit contre les membres du *storting* pour les délits dont ils auront pu se rendre coupables en leur qualité de députés. L'accusé pourra, sans avoir besoin d'en alléguer le motif, récuser jusqu'à un tiers des membres de la haute-cour du royaume, de manière cependant que cette cour sera toujours composée de quinze membres au moins.

La haute-cour de justice, ou tribunal suprême, aura pour le moins un président et six membres. Elle jugera en dernière instance. Ses

jugemens ne pourront être soumis à aucune révision.

Les emplois et charges de l'Etat ne pourront être conférés qu'à des citoyens norwégiens, qui professent la religion luthérienne évangélique, qui ont juré fidélité à la constitution et au roi; et qui parlent la langue du pays. Cependant les étrangers pourront être nommés aux places de maîtres dans l'université et dans les collèges, ainsi qu'à celles de médecins et de consuls dans l'étranger.

Personne ne pourra être jugé que conformément à la loi, ni puni qu'après qu'un tribunal aura prononcé. La question ou torture ne pourra avoir lieu (1). La prise de corps n'aura lieu que dans les cas et de la manière fixés par la loi. Une arrestation illégale et des retards illicites rendront celui qui en aura été la cause responsable envers l'individu arrêté.

La Norwège ne répond d'aucune autre dette nationale que de la sienne.

Il y aura liberté de la presse. Personne ne pourra être puni pour un écrit qu'il aura fait imprimer ou publier, quel qu'en soit le contenu,

(1) Elle est également abolie en Suède.

à moins qu'il n'ait lui-même à dessein et évidemment manifesté ou engagé d'autres à manifester de la désobéissance envers les lois, du mépris pour la religion, les mœurs et les autorités constitutionnelles, de la résistance aux ordres de ces dernières, ou qu'il n'ait avancé contre quelqu'un des inculpations fausses ou diffamatoires. Il sera permis à chacun d'exprimer librement son opinion sur l'administration de l'Etat et sur tel autre objet que ce soit.

Des restrictions nouvelles et permanentes dans la liberté de l'industrie ne seront plus désormais accordées à personne. Les visites domiciliaires sont interdites, excepté dans les cas criminels. Il ne sera pas établi des lieux d'asile pour ceux qui auront fait faillite. Le droit de retrait lignager pour les fonds de terre, appelé *odels rett*, et le droit de possession, appelé *aasaedets rett*, seront maintenus. Les dispositions particulières qui pourront les rendre utiles à l'Etat et aux cultivateurs seront déterminées par la diète. Il ne pourra être érigé par la suite aucun comté, baronnie, majorat, ni fidéi-commis.

Tout citoyen de l'Etat est en général également obligé, pendant un certain tems, de défendre la patrie, sans égard ni à la fortune ni à

la naissance. L'application de ce principe et les restrictions ou exceptions dont il est susceptible seront remises à la décision de la première diète ordinaire. En attendant, les dispositions déjà existantes seront conservées. »

La Norwège aura sa propre banque, ses propres finances et sa propre monnaie ; institutions qui seront déterminées par des lois.

La Norwège a le droit d'avoir son propre pavillon de commerce ; son pavillon de guerre sera un pavillon d'union.

Si l'expérience démontre que quelque partie de cette loi fondamentale a besoin d'être changée, la proposition en sera faite à une diète ordinaire et sera publiée par la voie de l'impression. Mais il n'appartiendra qu'à la diète ordinaire suivante de décider si le changement proposé sera effectué ou non. Un pareil changement ne devra cependant jamais être contraire aux principes de cette loi fondamentale. Il ne devra avoir pour objet que des modifications dans quelques dispositions particulières, qui n'altèrent point l'esprit de la constitution, et les deux tiers des membres du *storting* devront être d'accord sur le changement proposé. »

Pendant l'année 1815, les rapports consti-

tutionnels des deux royaumes, comme formant un même Etat sous un seul chef, furent déterminés plus particulièrement par l'acte suivant:

Nous, CHARLES, etc., savoir faisons. La diète du royaume de Norwège et les états du royaume de Suède sont convenus, et ont résolu, sur notre proposition royale, de dresser un acte particulier pour fixer les rapports constitutionnels entre la Norwège et la Suède. Cet acte est de la teneur suivante:

Nous soussignés représentans du royaume de Norwège, rassemblés ici à Christiania en diète générale (*storting*), et nous les états du royaume de Suède, comtes, barons, évêques, membres de l'ordre équestre et de la noblesse, de l'ordre du clergé, de la bourgeoisie et des paysans, rassemblés ici à Stockholm en diète du royaume, nous déclarons: Que les peuples de la Scandinavie ayant été heureusement réunis avec l'aide de Dieu par un nouveau lien politique, qui a été formé non par la force des armes, mais par une résolution libre et volontaire, qui ne peut et ne doit être maintenue que par une reconnaissance mutuelle des droits légitimes des peuples, pour le soutien de leur trône commun, et nous les états soussignés du royaume de Suède ayant,

sur la proposition de S. M. le roi, en date du 12 avril, concernant les nouveaux rapports constitutionnels qui ont résulté de la réunion entre la Norwège et la Suède, reconnu et confirmé par notre consentement unanime les dispositions contenues dans la constitution du royaume de Norwège du 4 novembre 1814, sous la réserve néanmoins de notre droit constitutionnel pour les parties qui entraînent un changement ou des modifications dans la forme de gouvernement du royaume; enfin, le roi notre maître ayant, le 10 novembre suivant, adopté et confirmé par serment ces dispositions, nous avons cru, en qualité de plénipotentiaires légitimes des habitans de la Norwège et de la Suède, ne pouvoir fixer pour l'avenir d'une manière plus convenable et plus solennelle les conditions de la réunion de la Norwège et de la Suède sous un seul et même roi; mais sous différentes lois civiles, que de rédiger et d'établir d'un commun accord dans un acte particulier les articles qui suivent:

1. Le royaume de Norwège formera un royaume libre, indépendant, indivisible et inaliénable, réuni avec la Suède sous un même roi.

2. L'hérédité suivra la ligne descendante,

masculine et collatérale, de la manière qui a été réglée dans l'ordre de succesion du 26 septembre 1810, décrétée par les états de Suède, et adopté par le roi. On comptera parmi les héritiers légitimes l'individu non encore né, qui, venant au monde après le décès de son père, prendra aussitôt la place qui lui est dévolue dans la ligne d'hérédité. Lorsqu'il naîtra un prince ayant le droit d'hériter des couronnes réunies de Norwège et de Suède, son nom et le lieu de sa naissance seront déclarés à la première diète de Norwège (*storting*) qui se rassemblera, et insérés dans son procès-verbal.

3. S'il n'existe point de prince qui soit de droit héritier présomptif, et qu'il s'agisse d'en nommer un par voie d'élection, la diète de Norwège (*storting*) et celle de Suède seront convoquées pour le même jour. Le roi, ou si l'élection de l'héritier présomptif devait avoir lieu pendant la vacance du trône, le gouvernement légitime des deux royaumes, *par interim*, fera, dans la huitaine qui suivra le jour de l'ouverture du *storting* en Norwège, et celui où la diète de Suède aura commencé ses séances, la proposition relative à la succession du trône le même jour aux deux diètes. Les

membres des deux diètes ont également le droit de proposer un héritier de la couronne. Si l'un d'entre eux veut exercer ce droit, il sera obligé d'en faire usage avant la fin du terme ci-dessus fixé. La diète de Norwège et celle de Suède fixeront ensuite un jour pour procéder, chacune de son côté, à l'élection. On devra nécessairement la commencer avant le douzième jour révolu depuis le terme fixé pour la proposition. La veille du jour déterminé de cette manière par les deux diètes pour l'élection, le *storting* et les états de Suède choisiront parmi leurs membres un comité, qui, dans le cas où l'élection des deux diètes tomberait sur des individus différens, se réunira comme fondé de pouvoirs des deux royaumes, pour fixer à la pluralité des voix le choix sur un seul individu.

Le jour fixé pour l'élection, les deux diètes, en se réglant sur le mode prescrit par la constitution de chacun des deux royaumes, choisiront chacune un individu parmi les candidats proposés. Si le choix des deux royaumes tombe sur la même personne, ce sera l'héritier légitime du trône. S'il tombe sur deux individus, le comité réuni des deux royaumes fera cesser cette différence par la voie du scru-

tin. Ce comité sera composé de trente-six personnes de chaque royaume et de huit suppléans, qui seront choisis suivant le mode particulier déterminé par le *storting* et les états de Suède. Il y aura un ordre fixé d'après lequel les suppléans prendront part à l'élection, mais seulement dans le cas où quelqu'un des membres du comité ne pourrait point y assister.

Carlstadt sera le lieu de rassemblement pour les comités des deux royaumes. Chaque comité, avant de partir, l'un du lieu où s'assemble le *storting* en Norwège, l'autre de celui où se tient la diète de Suède, choisira un orateur parmi ses membres. Le roi, ou, dans le cas de son décès, le gouvernement par *interim* des deux royaumes fixera, dans le plus court intervalle possible, après avoir appris la nouvelle du choix différent par les deux royaumes, et en ayant égard aux distances des lieux de rassemblement des deux diètes, le jour où les comités des deux royaumes se rassembleront à Carlstadt; ce terme ne doit point passer les vingt et un jours qui suivront les douze fixés ci-dessus pour l'élection que doivent faire les deux diètes. Les orateurs des deux comités se concerteront aussitôt après leur arrivée, pour expédier les lettres de convocation pour la matinée du

jour après celui qui aura été fixé pour l'arrivée des deux comités au lieu de leur rassemblement.

Lorsqu'ils seront réunis, l'orateur de chaque comité lira d'abord ses pleins pouvoirs et ceux de ses collègues; ensuite ils tireront au sort lequel des deux portera la parole pour l'élection. Le comité réuni de cette manière pour les deux royaumes sous un seul orateur, qui prendra aussi part aux votes, procédera aussitôt, sans discussion, au scrutin. Les membres ne se sépareront point, et aucun d'eux ne quittera le lieu de la séance avant que l'élection ne soit complètement terminée.

Avant d'aller aux voix, le président de chaque comité fera la lecture et l'échange du document qui contient le choix de ses commettans fixé sur un individu. La proposition à mettre aux voix sera conçue d'après ce réglement, et le nom des deux candidats y porté, suivant la formule ci dessous :

« La diète de Norwège et de Suède votent en commun pour choisir un successeur aux trônes réunis de Norwège et de Suède. La diète de Norwège a proposé N. N., et la diète de Suède N. N. » Si la majorité des voix se réunit pour le premier, il est choisi pour successeur légitime du roi aux

deux trônes réunis de Norwège et de Suède.

Avant de faire l'appel pour voter, on lira à haute et intelligible voix toutes les dispositions qui concernent la manière de voter.

L'appel se fera de manière que si l'orateur du comité est un Norwégien, il commencera par appeler les commettans suédois, et il appellera ensuite les Norwégiens. Ce sera l'inverse si l'orateur est Suédois.

Le scrutin se fera par billets pliés, entièrement pareils pour la grandeur et la forme, et sur lesquels le nom de chaque candidat sera exprimé en caractères semblables. L'orateur, qui ne dirige point l'élection, mettra son nom sur les billets avant qu'ils ne soient délivrés aux députés.

Les billets, pour être valides, doivent être fermés et roulés séparément sans aucune marque particulière. La pluralité absolue décidera. Avant de compter les billets, l'orateur en retirera un qu'il mettra à part cacheté. L'appel terminé, si, en ouvrant les billets, il s'en trouve quelqu'un non valable, d'après les dispositions précédentes, il sera aussitôt anéanti. S'il en résultait un partage égal des voix, le billet cacheté mis de côté sera ouvert, et formera la voix prépondérante, s'il a les

conditions ci-dessus requises : si, à défaut de quelqu'une de ces conditions, il est inadmissible, tout ce qui aura été fait sera non avenu, et l'on procédera à un nouveau scrutin. Si la pluralité est décidée sans avoir recours à ce moyen, le billet ci-dessus sera anéanti sans être ouvert. Un des députés dressera le procès-verbal du scrutin, en langue norwégienne, si l'orateur est Norwégien, et en langue suédoise, s'il est Suédois. Ce procès-verbal sera lu à haute voix aussitôt après la conclusion du scrutin; il en sera tiré deux exemplaires conformes, que tout le comité d'élection signera avant de se séparer; il sera cacheté en présence de tous les membres, et l'orateur de chaque comité aura soin qu'ils soient envoyés le même jour, l'un à la diète de Norwège, sous l'adresse du président; l'autre à la diète de Suède, sous l'adresse du maréchal de la noblesse et des orateurs. Sur l'exemplaire envoyé à la diète de Norwège, les députés norvégiens signeront les premiers. Aussitôt après, ou, au plus tard, le lendemain de la réception de cet acte, il sera présenté à la diète de Norwège et à celle de Suède, qui prendront sans délai les mesures nécessaires pour donner communication de la résolution des représentans des deux

royaumes à S. M. le roi, ou, dans le cas de son décès, au gouvernement par *interim*.

4. Le roi aura le droit de rassembler les troupes, de commencer la guerre, de faire la paix, et de conclure ou de rompre des traités, d'envoyer ou d'admettre des ministres plénipotentiaires.

Si le roi veut faire la guerre, il doit faire part de son dessein à la régence de Norwège, et lui demander son sentiment sur cet objet; il lui communiquera en même tems un rapport détaillé sur l'état du royaume, par rapport aux finances, aux moyens de défense, etc. Ensuite le roi rassemblera en conseil-d'état extraordinaire le ministre d'état et les conseillers d'état de Norwège, ainsi que ceux de Suède, et il exposera les motifs et les circonstances à prendre en considération dans le cas dont il s'agit; la régence de Norwège fera en même tems sa déclaration sur l'état de ce royaume, et il sera fait un rapport semblable sur celui de la Suède. Le roi demandera aux membres du conseil leur opinion, que chacun d'eux donnera séparément pour être inséré au procès-verbal sous la responsabilité que prescrit la constitution. Alors le roi aura le droit

de prendre et d'exécuter la résolution qu'il jugera avantageuse à l'Etat.

5. Le ministre d'état et les deux conseillers d'état de la Norwège, qui suivent le roi, ont séance et voix délibérative au conseil-d'état de Suède, lorsqu'on y traitera d'objets qui intéressent les deux royaumes. En pareil cas, on prendra l'avis de la régence de Norwège, à moins que les choses ne demandent une si prompte exécution qu'on n'en ait pas le tems. Toutes les fois qu'on traite devant le roi au conseil-d'état de Norwège, où et quand il est rassemblé, des questions qui concernent les deux royaumes, trois membres du conseil d'état de Suède y auront aussi séance et droit de voter.

6. Si le roi venant à mourir l'héritier présomptif du trône est encore mineur, les conseils-d'état de Norwège et de Suède se rassembleront aussitôt pour régler en commun la convocation de la diète de Norwège et de la diète de Suède.

7. En attendant que les représentans des deux royaumes soient rassemblés, et aient établi une régence pendant la minorité du roi, un conseil-d'état, composé d'un nombre égal

de membres norwégiens et suédois, gouvernera, sous le nom de *régence par interim* de Norwège et de Suède, les deux royaumes, en se conformant à leurs constitutions respectives. Ce conseil-d'état sera formé de dix membres de chaque royaume. Ces membres seront pour la Norwège : le ministre et les deux conseillers d'état de Norwège qui sont à Stockholm, six conseillers d'état ordinaires ou spécialement nommés, lesquels, en cas de vacance du trône ou de minorité du roi, seront choisis, par la régence qui se trouve en Norwège, entre ses membres, et remplacés en Norwège par trois conseillers d'état au moins; enfin, un secrétaire d'état nommé aussi par ladite régence dans le cas ci-dessus; pour la Suède : les deux ministres d'état, six conseillers d'état et le chancelier de la cour; en outre, pour les affaire de la Suède, le secrétaire d'état de ce royaume, ou pour celles de Norwège, le secrétaire d'état de Norwège, qui alterneront suivant leur ancienneté. Pour traiter les affaires des deux royaumes, on suivra les formes prescrites dans chacun des deux. Auprès de la régence *par interim*, les affaires de Norwège seront proposées par le secrétaire d'état de ce royaume en langue norwégienne;

l'insertion au procès-verbal et l'expédition seront également en cette langue.

La langue suédoise sera employée de la même manière pour les affaires de Suède.

Les affaires qui intéressent les deux royaumes, et qui, par leur nature, ne dépendent pas d'une expédition particulière d'état, ou d'une administration départementale, seront proposées par le chancelier de la cour, et expédiées par le secrétaire d'état de chaque royaume dans la langue de celui dont il dépendra. Les affaires diplomatiques seront proposées aussi par le chancelier et portées dans un procès-verbal particulier. On décidera à la pluralité des voix, et en cas de partage l'orateur aura voix prépondérante. Toutes les résolutions que l'on expédiera seront signées de tous les membres.

Le conseil-d'état des deux royaumes, ayant la régence par *interim*, siégera à Stockholm. Le ministre d'état de Norwègeet le ministre d'état de la justice de Suède tireront au sort à la première assemblée des deux conseils réunis, pour décider lequel des deux portera le premier la parole. L'ordre étant ainsi fixé par le sort; les orateurs alterneront ensuite tous les huit jours, de sorte que chacun des deux ministres porte la parole successivement pendant une semaine.

Dans tous les cas où, suivant la constitution de la Norwège et de la Suède, l'administration du royaume doit être conduite par le conseil d'état, celui des deux royaumes se réunira en nombre égal, suivant les constitutions ci-dessus.

8. Le choix des personnes chargées de la régence pendant la minorité du roi se fera d'après les mêmes règles, et de la même manière que le prescrit l'article 3 ci-dessus pour l'élection du successeur au trône.

9. Les personnes qui seront chargées de la régence dans les cas ci-dessus mentionnés prêteront serment, les Norwégiens à la diète de Norwège, et les Suédois à celle de Suède. Voici quelle serait la formule du serment:

« Je promets et jure de conduire l'administration du royaume d'une manière conforme aux lois et à la constitution; qu'ainsi Dieu et sa sainte parole me soient en aide ».

Si aucune des deux diètes n'est alors assemblée, le serment sera déposé par écrit dans le conseil-d'état, et présenté ensuite à la première diète de Norwège et de Suède.

10. Les soins relatifs à l'éducation du roi mineur seront réglés de la manière prescrite article 8. Un point fondamental sera que ce prince apprenne suffisamment la langue norwégienne.

11. Dans le cas où la descendance masculine viendrait à s'éteindre, et qu'il ne serait point encore nommé de successeur au trône, l'on procèdera au choix d'une nouvelle dynastie d'après la manière prescrite article 3.

12. Les dispositions que le présent acte contient étant en partie une répétion de la constitution de Norwège, en partie un supplément à cet acte constitutionnel, et fondées sur l'autorité qu'il donne à la diète de ce royaume, elles auront et conserveront pour la Norwège la même force que la constitution elle-même, et elles ne pourront être changées que de la manière prescrite par l'article 112 de cette constitution.

En témoignage que nous avons approuvé et résolu tous les articles du présent acte de la manière ci-dessus, nous, les membres de la diète de Norwège, et nous les membres des états de Suède, nous avons dressé cet acte et nous y avons opposé notre signature et notre cachet.

Fait à Christiania le 31 juillet, et à Stockholm le 6 août de l'an de grâce 1815.

(*Suivent les signatures.*)

Nous avons adopté et nous sanctionnons l'acte ci-dessus avec tous ses articles, points et

clauses. Nous ordonnons en même tems que tous les individus qui doivent obéissance et fidélité à nous, à nos successeurs et à l'Etat, reconnaissent cet acte, et s'y conforment en tout et avec obéissance. En foi de quoi, etc.....

Fait à Stockholm, le 6 août 1815.

CHARLES.

Les deux royaumes unis par les liens que nous venons de considérer, embrassent la grande péninsule du nord ou la Scandinavie. La Baltique, le Cattégat, la mer du Nord, l'Océan septentrional forment leur ceinture maritime. Dans l'intérieur, les terres touchent vers le nord-est à l'empire de Russie par la Finlande et la Laponie. On peut évaluer à quatre millions environ la population totale, la Norwège y comprise pour un million au moins. Les bois, les mines, les carrières, les bras de mer, les lacs, les rivières, fournissent des productions importantes pour le commerce. Les provinces méridionales tant en Norwège qu'en Suède sont propres à la culture des grains; les parties septentrionales se prêtent mieux à l'éducation du bétail. Jusqu'ici, une partie considérable des grains, en Norwège sur-tout, a été tirée de l'étranger. Cependant, l'agriculture fait annuellement des progrès par les dé-

frichemens et par l'introduction des bonnes méthodes. De nouvelles routes, des canaux de navigation intérieure, et plusieurs mesures administratives prises par un gouvernement éclairé et bienfaisant, faciliteront les communications entre les habitans de deux pays, et donneront sur-tout à plusieurs cantons septentrionaux, de plus grandes ressources pour tirer parti des forêts et des mines. La religion est la même, la langue (1), les mœurs, les usages ont beaucoup de rapport. Les deux peuples ont des souvenirs glorieux, qui, réunis sous les auspices de la fraternité, formeront un faisceau de gloire commune. Les influences du sol et du climat ne sauraient appeler l'opulence ni alimenter le faste; mais elles entretiennent cette énergie de caractère qui est la sauve-garde de l'indépendance politique.

La ville de Christiania, au 59e degré 55 minutes, est le centre du gouvernement, et le chef-lieu des communications qui s'y rapportent. Cette ville,

(1) Quoique, pendant les derniers siècles, le danois soit devenu la langue dominante dans les livres et dans plusieurs villes, au midi sur-tout, l'idiome norwégien s'est toujours conservé dans la masse des habitans, et cet idiome a plus d'analogie avec le suédois qu'avec le danois, ce que les rapports géographiques rendent facile à comprendre.

qui est en même tems la résidence du grand-bailli, ou gouverneur d'Aggershus et d'un évêque, a une population de dix à douze mille ames. Elle est construite au fond du grand golfe qui porte son nom. L'avenue de Christiania, percée dans une belle forêt, se prolonge sur une éminence découverte d'où l'on aperçoit non-seulement la ville, mais une partie du golfe, un amphithéâtre de maisons de campagne, des fermes, des jardins, et les cimes des chaînes alpines qui se montrent aux limites de l'horizon. Le port peut recevoir les plus gros vaisseaux de commerce. Les planches sont le principal objet de l'industrie commerçante, et il en arrive tous les ans une immense quantité de plusieurs provinces. Les institutions scientifiques et littéraires, l'université, le collége, la société pour la prospérité du pays, donnent à la ville de Christiania un grand intérêt.

Il a été souvent question dans cet ouvrage du rôle important que la ville de Drontheim a joué autrefois comme le lieu ordinaire du couronnement des rois, et comme la résidence de l'archevêque. Cette ville est une des plus septentrionales de l'Europe, étant située au

63e degré. Elle est à l'embouchure du Nid, qui se jette dans un golfe considérable de l'Océan. Le nombre de ses habitans est de huit à neuf mille, qui subsistent principalement du commerce des bois et des métaux. Drontheim a des environs pittoresques ; ainsi qu'autour de Christiania, on y voit des maisons de campagne agréablement situées. Les restes de l'ancienne cathédrale présentent un aspect imposant. L'archevêché a été remplacé par un évêché, et la ville sert aussi de résidence au gouverneur ou grand-bailli du district.

La richesse de la pêche dans les eaux voisines de Bergen a contribué le plus à la prospérité de cette ville, qui, sous les rapports du commerce et de la population, est la plus importante de la Norwège. Elle est située au 61e degré, mais son port est ouvert à peu près toute l'année; il est formé par un enfoncement de la mer, et donne aux plus grands vaisseaux une retraite assurée ; des îlots et plusieurs ouvrages de fortification en protègent l'entrée. Du côté des terres, la ville est dominée par de hautes montagnes et par l'antique château de Bergenhus. La population de Bergen, y compris toutes les appartenances, est d'environ

vingt mille ames. Le gouverneur ou grand-bailli du district et un évêque y font leur résidence.

Les mêmes prérogatives appartiennent à Christiansand. Cette ville est située à l'extrémité méridionale du pays. Placée au fond d'une large baie, elle peut recevoir des flottes guerrières et marchandes dans son port. Elle fait le commerce des planches et du goudron; mais elle trouve la principale source de son bien-être dans sa situation sur le Cattégat. Les vaisseaux battus par la tempête dans cette mer orageuse cherchent un refuge dans le port de Christiansand pour se remettre de leurs avaries ; ils y trouvent des chantiers et des magasins pourvus de tout ce qu'exige le radoub, et font en même tems acquisition de plusieurs objets nécessaires pour continuer leur navigation. Gagnant ainsi des sommes considérables, les négocians de Christiansand font de vastes entreprises pour la construction des navires à l'usage des ports voisins, et leur intelligence dans cette partie est généralement connue. Le nombre des habitans de la ville s'élève à six mille environ.

Les autres villes de Norwège sont la plupart, ainsi que les quatre principales dont nous venons

de parler, des ports de mer. La guerre d'Amérique donna aux ports norwégiens, de même qu'à ceux de tout le Nord, une grande activité; les premières années de la guerre de la révolution ne furent pas moins remarquables sous ce rapport. Les Danois, les Suédois, les Norwégiens envoyèrent leurs vaisseaux dans toutes les mers, soit pour faire des échanges avantageux de leurs produits, soit pour se livrer au commerce de fret et de cabotage. Mais cette activité ayant été contrariée depuis par plusieurs circonstances, il en est résulté une stagnation sensible, qui a influé sur le bien-être public en paralysant plusieurs branches d'industrie qui avaient pris un essor extraordinaire.

Pendant l'automne de l'année 1815, le prince royal entreprit un voyage en Norwège. Arrivé à Christiania, il se rendit de cette ville à Drontheim en franchissant les montagnes de Dovrefield. Sa suite était peu nombreuse, et il ne s'était point entouré de ces dehors fastueux inutiles à la vraie grandeur. Les Norwégiens s'empressèrent autour d'un prince magnanime qui leur avait présenté l'olive de la paix et de la concorde sous l'égide de la justice et de la liberté. Au mois de juillet 1816, le prince

royal retourna à Christiania pour la clôture de la diète, assemblée dans cette ville depuis l'année précédente. Ayant à côté de lui son fils le prince Oscar, duc de Sudermanie, il prononça dans l'assemblée des députés un discours qui présentait, sous la forme de la plus noble éloquence, les leçons de la plus profonde sagesse. Les habitans de la Scandinavie entière rediront à leurs enfans ces mémorables paroles:

« Messieurs des membres de la diète, un an s'est écoulé depuis le jour où, conformément à la constitution, vous vous êtes assemblés pour exercer les fonctions auxquelles le choix de vos concitoyens vous avait appelés. L'assemblée nationale de la Norwège ayant déclaré que ses travaux étaient terminés, je remplis un devoir bien cher à mon cœur en faisant connaître ici les sentimens du roi pour le loyal peuple de Norwège.

» Il est très-agréable pour moi de vous annoncer de la part du roi que la continuation de la paix avec toutes les puissances affermit tous les jours de plus en plus les rapports d'amitié qui nous unissent aux Etats les plus voisins de notre pays, la Russie, la Prusse et l'Angleterre. Vous connaissez plus particuliè-

rement vous-mêmes vos rapports avec le gouvernement dont vous dépendiez antérieurement. Je vous annonce avec un vrai plaisir que les négociations avec le Dannemark au sujet des briks de guerre, des bateaux de poste et des paquebots ont été terminées à la satisfaction des deux gouvernemens. Le commissaire danois a renoncé, moyennant une somme d'argent, à toutes les prétentions du Dannemark relativement à ces bâtimens.

» Le roi a vu avec une satisfaction particulière la confiance avec laquelle les Norwégiens ont serré fraternellement la main que leur ont donnée les Suédois. Des esprits impatiens et soupçonneux avaient cru qu'une parfaite union entre le roi et les représentans de la Norwège ne pourrait pas se soutenir pendant une année entière. Vous avez prouvé que la bonne foi et la justice produisent toujours une union durable.

» Le roi ne s'est point dissimulé les difficultés que vous avez rencontrées dans cette nouvelle carrière. Le patriotisme a salué avec enthousiasme l'aurore de la liberté norwégienne ; mais ce n'est qu'avec le tems que le patriotisme peut réunir avec cet enthousiasme les sages leçons de l'expérience et le triomphe de

la raison sur les préjugés. Vous avez obtenu dernièrement la faculté de parler de vos droits; vous avez délibéré sur vos intérêts et vos priviléges sociaux, et nous avons lieu d'espérer que d'heureux résultats seront le fruit de vos travaux. Mon premier vœu a été de prendre part à ces travaux ; mais mon absence, motivée par le désir de vous donner une preuve de mon estime et de ma confiance, a dû prouver en même tems à tous ceux qui pourraient porter envie à votre liberté et à vos destinées à venir, combien le gouvernement a été éloigné de vouloir exercer aucune influence sur vos délibérations !

» Le premier devoir des représentans d'un peuple consiste à connaître sa véritable situation et à l'apprécier convenablement. Ne nous faisons pas illusion sur la nêtre et sur les ressources que le pays nous offre. Plusieurs difficultés entravent notre commerce, et ce n'est qu'avec beaucoup d'efforts que nous faisons produire à notre sol des récoltes incertaines. Combien d'arrangemens à faire encore, dont l'humanité, l'amour de la patrie, la prudence, et même la nécessité nous font un devoir ! De ce nombre sont les établissemens de bienfaisance dans les provinces ; un hôpital pour les

défenseurs de la patrie, dont les vieux jours réclament nos soins ; des magasins pour nous mettre à l'abri de la disette dans les mauvaises années, et en mesure contre les événemens du dehors. Quant aux moyens de pourvoir à ces différens besoins, expérons en la Providence qui nous a donné un premier gage de sa protection dans la réunion des peuples de la Scandinavie.

» Si la nature a refusé aux enfans du Nord les avantages qu'elle a accordés aux habitans des climats plus doux, elle leur a fait les présens les plus précieux en leur donnant des ames fortes et l'amour de la liberté. Pour nous conduire à ce noble but, elle nous a donné pour guides la tempérance et le travail, et pour couronner ses bienfaits, elle a fait entendre au cœur des enfans du Nord cette voix intérieure qui retentit mille fois du tombeau de leurs ancêtres, et qui leur crie : « Soyez pauvres, mais indépendans, honorés et estimés. » Puisse cette voix être toujours sacrée pour vous ; alors la liberté aura toujours des héritiers dans le Nord ; la paix dans l'intérieur et l'estime des étrangers seront toujours le partage de vos descendans !

» Je prends congé de vous, Messieurs ; que

chacun de vous retourne dans ses foyers et à ses occupations ordinaires, administratives, judiciaires ou ecclésiastiques. Que le cultivateur s'occupe de tout ce qui a rapport à l'agriculture, et le négociant des moyens de faire fleurir le commerce. Mes vœux vous accompagneront au milieu de vos travaux, et je prie Dieu qu'il les protège, et que sa main toute-puissante vous guide pour en assurer le succès. »

La santé de Charles XIII était chancelante depuis plusieurs années. Il cessa de vivre le 5 février 1818. Ce prince était né, en 1748, d'Adolphe Frédéric, et de Louise Ulrique, sœur de Frédéric-le-Grand. Il obtint en naissant le titre de *grand-amiral de Suède*, et dans la suite celui de duc de Sudermanie. Après avoir reçu une éducation très-soignée, il fit un voyage en France et en Allemagne. Peu après son retour, il coopéra, par les mouvèmens qu'il fit faire aux troupes en Scanie, à la révolution de 1772. Deux ans après, il épousa Hedwige-Elisabeth-Charlotte de la maison de Holstein-Gottorp-Oldenbourg. Pendant la guerre entre la Suède et la Russie qui commença en 1788, le prince Charles, duc de Sudermanie, eut le commandement de la flotte, et se couvrit de gloire à la bataille de Hogland. Gustave III

étant mort en 1792, le duc de Sudermanie, en vertu des dernières dispositions du roi, devint régent du royaume pendant la minorité du successeur. Il vécut depuis l'époque de la majorité loin des affaires publiques, séjournant souvent à la campagne, et se livrant à son goût pour l'étude. Les événemens de 1808 et 1809 ayant amené la vacance du trône de Suède, le duc de Sudermanie fut de nouveau appelé à la régence. Le 6 juin 1809, les états lui présentèrent la constitution qu'ils avaient rédigée et la couronne. Il signa la loi fondamentale, et accepta la couronne qui lui était décernée d'un consentement unanime. Il la reçut solennellement, le 29 juin, dans la cathédrale de Stockholm, où officiait l'archevêque d'Upsal. Le nouveau roi Charles XIII n'ayant point d'enfans, les états procédèrent à l'élection d'un prince-royal, et nommèrent Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg. Ce prince mourut peu après, et il y eut une nouvelle élection. Sur la proposition du monarque, les états choisirent unanimement comme prince-royal de Suède Jean-Baptiste-Jules, prince de Ponte-Corvo, dont l'Europe entière connaissait les hautes qualités, et que les Suédois avaient eu occasion de contempler de plus près

dans le nord de l'Allemagne. L'*acte d'élection* fut dressé le 21 août 1810, et le 26 septembre de la même année parut l'*ordre de succession* pour les descendans mâles du prince royal élu par les états. Le prince fut adopté par le roi, et prit le nom de Charles-Jean. La plus grande confiance régna entre le père et le fils. Le trône, appuyé par la sagesse, la valeur, le patriotisme, fut entouré du respect et de l'amour. Nous avons exposé comment Charles XIII devint roi de Norwège en 1814. Charles-Jean acquit en même tems le droit de succéder dans ce pays. Joseph-François Oscar, fils du prince royal, et d'Eugénie-Bernarnide-Desirée (1), comme prince héréditaire, reçut le titre de duc de Sudermanie. Lorsque le 4 juillet 1817 le prince héréditaire eut accompli sa dix-huitième année, il prit place dans le conseil-d'état, et reçut à cette occasion les témoignages les plus flatteurs des sentimens qu'il avait inspirés à la nation. Peu après, un décret de la diète de Suède le déclara capable de prendre les rênes du gouvernement en cas de maladie du roi et du prince royal.

(1) Cette princesse, maintenant reine, a séjourné quelque tems en Suède. Depuis plusieurs années elle réside à Paris, un climat plus doux étant nécessaire à sa santé.

Immédiatement après la mort de Charles XIII; le conseil-d'état de Suède salua roi Charles-Jean, qui reçut le serment de ce corps et des autres autorités. Les états assemblés à Stockholm se rendirent aussitôt auprès de lui pour lui présenter leur hommage. Le lendemain la proclamation suivante fut publiée par le héraut du royaume :

« Nous CHARLES-JEAN, par la grâce de Dieu roi de Suède et de Norwège, des Goths et des Vandales,

» A tous nos fidèles sujets habitant le royaume de la Suède, salut.

» Lorsque par suite de la proposition faite aux états-généraux par feu notre père, le très-puissant roi et souverain Charles XIII, nous fûmes unanimement élu le 21 août 1810 pour son successeur au trône de Suède, et qu'appelé à-la-fois par la voix du monarque et la volonté du peuple, nous acceptâmes cette vocation glorieuse et difficile, nous fûmes guidés par la puissante considération que votre résolution libre et spontanée était amenée par des événemens qui nous étaient absolument étrangers, et qui ne dépendaient pas de nous. Cette résolution nous fit renoncer à une vie paisible qui alors était l'objet de tous nos vœux. Nous,

reçûmes à notre arrivée en Suède la preuve la plus éclatante de la confiance et de la tendresse de votre roi dans l'acte par lequel il nous adopta pour son fils ; et cette adoption, en imprimant un sceau plus solennel et plus sacré à votre ouvrage, augmenta encore et nos obligations et notre dévouement envers notre nouvelle patrie. Pendant les années qui se sont écoulées depuis cette époque si précieuse à notre cœur, nous avons tâché de remplir envers ce prince à jamais chéri et regretté tous les devoirs d'un fidèle sujet et d'un tendre fils, et nous avons trouvé chaque jour dans son amour paternel la plus belle récompense de nos efforts.

» Ce bonheur n'existe plus pour nous, la mort nous a ravi celui qui nous avait voué toutes ses affections. Arraché de nos bras, de ceux d'une épouse inconsolable, du cercle de sa famille éplorée, enlevé à un peuple dont il fut deux fois le sauveur, il est mort avec la tranquillité du sage, avec la paix d'une conscience pure ; accompagné des consolations de la religion et des larmes de la reconnaissance, il est allé recueillir sa récompense éternelle dans un meilleur monde. Nous avons reçu pour vous ses dernières bénédictions, qui, au terme de sa carrière, étaient aussi ferventes qu'aux

jours de la plénitude de ses forces. Nous avons déposé entre ses mains mourantes le serment sacré d'hériter avec sa couronne de sa tendre sollicitude pour la patrie, de ses vœux ardens pour votre bonheur.

Montant aujourd'hui, par suite de ce triste événement, sur le trône de Suède et de Norwège, pour gouverner les deux royaumes d'après leurs lois fondamentales et l'acte décrété et consenti par les états-généraux de Suède le 6 août, et par le *storting* de Norwège le 31 juillet 1815, nous vous donnons l'assurance royale conforme au recès de la diète du 1er mai 1810.

Dès notre première entrée sur le sol suédois, le premier objet de nos soins a été de défendre votre liberté, vos droits et votre indépendance. La Providence a daigné couronner nos efforts. Aussi, dans cette occasion douloureuse, notre premier devoir comme notre première pensée nous a porté à invoquer sa puissante protection pour l'heureuse issue de nos travaux ultérieurs; nous nous attendons à être fortement appuyé par votre patriotisme. Etroitement unis à votre roi constitutionnel, vous continuerez d'être libres et indépendans : c'est alors que vous honorerez le

plus dignement la mémoire du prince que nous pleurons aujourd'hui avec vous. Puissent ses mânes protecteurs veiller toujours sur la destinée d'un peuple qui fut heureux par ses soins, et qui, sur la tombe de son roi, peut dire avec toute l'effusion de sa reconnaissance : « Sans lui nous n'aurions pas ces lois que » nous avons nous-mêmes établies, ni cette » terre libre qui couvre les cendres de nos » pères, ni cette perspective de l'avenir que » ses vertus nous ont préparée ! »

Sur ce, nous prions le Tout-Puissant qu'il vous ait, nos bons et fidèles sujets, en sa sainte et digne garde.

CHARLES-JEAN.

Donné au château de Stockolm, le 5 février 1818.

Une proclamation pareille fut publiée en Norwège ; elle ne différait que par quelques expressions plus particulièrement applicables à ce dernier pays, et par cette fin : « Puissent ses mânes protecteurs veiller toujours sur la destinée d'un peuple qui fut heureux par ses soins, et qui, sur la tombe de son roi, peut dire avec toute l'effusion de la reconnaissance : « il calma par sa sagesse la dissention des es- » prits ; il réussit par une égale justice à les unir

» fraternellement; sans lui la haine exhalé-
» rait encore son venin parmi les peuples du
» Nord, tandis qu'elle est maintenant dissipée
» par l'éclat de son nom immortel. »

Les funérailles de Charles XIII eurent lieu à Stockholm le 11 mars. La dépouille mortelle du roi est déposée dans l'église de Riddarholm, où reposent Gustave-Adolphe, Charles XII, et plusieurs autres rois de Suède. Le testament de Charles XIII ayant été ouvert, on y vit des preuves touchantes de son affection pour son fils adoptif, et de sa tendresse pour l'épouse qui, selon ses expressions, dans toutes les vicissitudes avait partagé son bonheur et ses peines. (1).

La diète de Norwège, qui venait de s'assembler à Christiania, s'empressa d'envoyer une députation au roi pour lui offrir son hommage, et pour assister au couronnement à Stockholm. Le roi répondit dans l'audience qu'il donna à cette députation : « Messieurs, je reçois avec reconnaissance les nouvelles assurances de dévouement et de fidélité que vous m'avez données au nom de la diète de Norwège. Il

(1) La veuve de Charles XIII ne lui a pas survécu long-tems; elle est morte le 20 juin 1818; elle était né en 1759.

m'est bien agréable qu'elle vous ait choisis pour être les interprètes de ses sentimens. Je vous vois avec un vrai plaisir au milieu des Suédois. Vous pouvez vous assurer par vous-mêmes des sentimens fraternels dont ils sont animés envers vous ; faites-en part à vos concitoyens, et dites-leur que tous les amis des deux nations scandinaves doivent se livrer à l'espérance que ces deux peuples de frères affermiront tous les jours de plus en plus leur confiance mutuelle par des rapports utiles des deux parts, rapports qui sont garantis par la sainteté des sermens, par le premier paragraphe de la constitution, et par l'acte (solennel) qui en est résulté. » La diète de Norwège a fait une autre adresse au roi pour lui offrir le décret par lequel elle a déclaré que le prince royal, François-Joseph-Oscar, était autorisé à prendre les rênes du gouvernement en cas de maladie de son père.

La cérémonie du sacre et du couronnement avait été fixée pour la Suède au 11 du mois de mai (1). Ce jour étant arrivé, le son des cloches de toutes les églises de la capitale se fit entendre dès huit heures du matin. A dix heu-

(1) Voyez le journal officiel, *Inrikes Tidning*, du 14 mai 1818.

res, la marche commença. Le roi sortit du palais avec un cortége imposant. On y voyait le prince-royal, la princesse Sophie-Albertine, les grands dignitaires et seigneurs, les états du royaume de Suède, les députés de celui de Norwège. Devant le roi étaient portés le manteau royal par le feld-maréchal comte de Steding, la clef par le grand-maréchal comte de Ruuth, le globe par le grand-maréchal comte de Wachtmeister, le sceptre par le ministre d'état au département des affaires étrangères comte d'Engestroem, l'épée par un des seigneurs du royaume comte de Brahe, la couronne par le ministre d'état au département de la justice comte de Gyllenborg. Le ministre d'état de Norwège, P. Anker, décoré du premier ordre de Suède, était à côté du roi. Le cortége étant arrivé à la cathédrale (1), l'archevêque s'avança, et salua le roi en prononçant ces mots : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* Le roi se rendit près de l'autel, se mit à genoux, et fit sa prière. L'hommage d'une grande ame monta vers la majesté suprême. Un sermon, relatif à la circonstance, fut prononcé par l'évêque de Lin-

(1) Appelée aussi l'église de Saint-Nicolas, et voisine du palais.

koeping. Au son d'une musique harmonieuse, le roi s'avança vers le trône, à côté de l'autel. La musique ayant cessé, le ministre d'état au département des affaires étrangères lut le serment que le roi répéta en suédois, et qu'il réitera en posant la main sur l'Evangile. S'étant levé du trône, le roi se mit à genoux, et reçut l'onction des mains de l'archevêque; quand il se fut replacé sur le trône, le ministre de la justice, assisté de l'archevêque, prit la couronne royale sur l'autel, et la mit sur la tête du roi; le sceptre, le globe, la clef, le manteau et l'épée lui furent présentés par les ministres d'état et seigneurs qui les avaient portés. Le héraut du royaume s'étant avancé, se plaça sur la marche supérieure du trône, et proféra ces mots: *Maintenant Charles-Jean est couronné roi de Suède et de Gothie, et des provinces qui en relèvent, lui et point d'autre.* L'assemblée répéta plusieurs fois: *Vive le roi Charles-Jean!* et au même moment deux cent vingt-quatre coups de canon se firent entendre dans la ville. L'archevêque ayant lu une prière, et prononcé la bénédiction, la musique de l'église recommença. Quand elle eut cessé de nouveau, le ministre d'état au département des affaires

étrangères se plaça sur la marche supérieure du trône, et dit en s'adressant au prince royal : « Très-illustre prince, prince royal de Suède, » approchez, et prêtez le serment au roi. » Le prince monta vers le trône, se mit à genoux, prêta le serment au roi, baisa respectueusement sa main, et plaça ensuite sur sa tête la couronne de prince royal. Quel moment pour ce père ! quel moment pour ce fils ! Les ministres d'état, les seigneurs du royaume, les membres du conseil-d'état furent appelés pour prêter le serment, d'après le cérémonial usité. L'acte solennel se termina par le chant du cantique suédois commençant ainsi :

Maintenant tout le peuple rend grâce à Dieu !

Quand le cortége fut retourné, les troupes, qui avaient formé la haie depuis le palais jusqu'à l'église, se rendirent sur une place spacieuse, et défilèrent ensuite devant le roi et le prince-royal.

Le moment du sacre et du couronnement en Norwège, dans la ville de Drontheim, va également arriver. Dans les premiers jours du mois d'août, cette antique cité verra le roi et le prince royal dans son enceinte, et une dé-

putation des états de Suède assistera à la cérémonie. Les monts scandinaves s'abaissent, la main fraternelle passe d'un royaume à l'autre, et les mânes de Harald et de Gustave Wasa se rencontrent pour applaudir au bonheur et à la gloire de la Scandinavie.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES.

PREMIER VOLUME.

Ire PARTIE. *Depuis les anciens tems jusqu'à l'année* 933.

Traditions, pages 1—6; origines historiques, 6—10; aperçu des Scandinaves en général, 10—14; traits particuliers aux Norwégiens, 14—18; précis géographique de la Norwège, 19—30; fondation de la monarchie, par Harald *aux beaux cheveux*, 30—36; institutions de ce prince, système féodal; 37—40; considérations générales sur les expéditions des Normands (*hommes du Nord*), 40—46; expéditions des Norwégiens en Irlande, en Ecosse, en France, aux îles Færoe, en Islande, etc., 46—82; état intérieur de la Norwège; mœurs et usages des habitans, 82—92; poésie des Scaldes, 93—99; dispositions de Harald pour la succession; son caractère et sa cour, 99—104.

IIe PARTIE. 933—1033.

Eric, surnommé *Hache-de-sang;* arrivée de Haquin Adelstan, fils de Harald Ier, et surnommé ensuite *le Bon*, pages 105—111; son avènement au trône; ses efforts pour introduire le christianisme; intrigues de Gunilde, veuve d'Eric; mort de Haquin Ier, ou *le Bon;* son caractère, honneurs rendus à sa mémoire, 111—118; avènement de Harald II, surnommé *Grafell;* trames et complots du comte Haquin; fin tragique de Harald II, 118—125; succès, crimes et fin tragique du comte Haquin, 123—139; avènement d'Olaus Trygueson, ou Olaus Ier; son zèle pour l'établissement du christianisme en Norwège, en Islande, dans le Groenland nouvellement découvert; ses relations avec la reine Sigride; ligue de plu-

sieurs princes contre lui; combat maritime où il périt, 139—155; partage de la Norwège entre les rois de Dannemark et et de Suède et les comtes norwégiens Eric et Suénon, 155—158; Olaus Haraldson, ou Olaus II, depuis surnommé *le Saint;* ses démêlés avec le roi de Suède; son zèle pour le christianisme; triomphe de Canut-*le-Grand*, roi de Dannemark; revers d'Olaus; bataille où il périt; traits remarquables sur Olaus; coup-d'œil sur les institutions et les mœurs, 158—186.

IIIe PARTIE. 1033—1222.

Canut-*le-Grand* et Suénon son fils; entreprise en faveur de Magnus, fils de saint Olaus, pages 187—190; avènement de Magnus-*le-Bon* au trône de Norwège et ensuite à celui de Dannemark; exploits et aventures de Harald, frère de saint Olaus; ses prétentions à la couronne; partage du royaume de Norwège entre Magnus et Harald III, *le Sévère;* guerre avec Suénon, neveu de Canut-*le-Grand;* mort de Magnus Ier, 190—204; lutte entre Harald III et Suénon; combat naval; pacification des deux royaumes; expédition de Harald en Angleterre; sa mort, 204—220; règne de Magnus II et d'Olaus III, *le Pacifique;* mœurs et usages, 220—228; Magnus III; ses expéditions et sa mort, 228—235; règne de Sigurd Ier; surnommé *le Pélerin de Jérusalem*, et de ses frères Eysten II et Olaus IV; croisade de Sigurd à la Terre-Sainte; croisades du Nord; progrès du christianisme et son établissement définitif dans les pays septentrionaux, 235—251; troubles intérieurs de la Norwège; règnes orageux de Magnus IV, *l'Aveugle*, de Harald IV, d'Ingon Ier, d'Eysten II, de Sigurd II, de Haquin II; arrivée d'un légat du pape, 251—261; Magnus V et Sverrer; Haquin III; Guttorm; Ingon II; avènement de Haquin IV, *le Vieux*, 261—288.

IVe PARTIE. 1222—1319.

Haquin IV, *le Vieux;* assemblée des états du royaume; coup-d'œil sur la situation de l'Europe; administration de Haquin; couronnement de ce prince; ses relations avec la cour de Rome, l'empereur d'Allemagne, les rois de France et de Castille; mariage de sa fille avec un frère d'Alphonse-*le-*

Sage; négociations avec la Suède et le Dannemark; soumission de l'Islande et du Groenland; littérature islandaise; guerre de Haquin en Ecosse; sa mort; observations sur son règne; coup-d'œil sur la Russie à cette époque, pages 289—335; Magnus VI, *le Réformateur des lois;* transaction avec Alexandre III, roi d'Ecosse, au sujet des Hébrides; dissensions avec le Dannemark et la Suède; institutions de Magnus VI, 333—354; Eric, *l'Ennemi des prêtres;* ses démêlés avec le clergé; ses négociations en Ecosse; ses guerres avec le Dannemark, 354—363; Haquin VI; paix avec le Dannemark; mariage de la fille du roi avec le duc Eric de Suède; édits et réglemens de Haquin; événemens remarquables en Islande et en Suède; mort du roi; extinction des descendans mâles de Harald Ier, 365—374.

DEUXIÈME VOLUME.

Ve PARTIE. 1319—1397.

Avènement de Magnus au trône de Norwège et de Suède; régence; mariage du roi; Dannemark; troubles en Norwège et en Suède; guerres avec la Russie; grande peste; partage du pouvoir entre Magnus et ses fils Eric et Haquin; Valdemar III; négociations avec ce prince; projet du mariage de sa fille Marguerite; irrésolution de Magnus; mort du prince Eric; conclusion du mariage de Marguerite avec Haquin; Magnus et Haquin déposés en Suède; avènement d'Albert au trône de ce pays; mort de Magnus VII en Norwège, et II en Suède, pages 1—26; mort de Valdemar III, et succès de Marguerite et de son fils Olaus en Dannemark, 26—29; règne de Haquin VII en Norwège; avènement d'Olaus IV au trône de ce pays, sous la régence de Marguerite; sa mort, 29—34; Eric de Poméranie; Marguerite, régente en Dannemark, en Norwège et en Suède; défaite d'Albert; nomination d'Eric aux trois couronnes; union conclue à Calmar, 34—53.

VIe PARTIE. 1397—1523.

Mesures remarquables de Marguerite; sa mort, pages 54—62; règne d'Eric de Poméranie; ses guerres et ses fautes; sa dé-

chéance en Suède et en Dannemark ; élection de Christophe de Bavière ; accession des Norwégiens, 63—95 ; couronnement et règne de Christophe, 95—99 ; élection de Christian en Dannemark, et de Charles en Suède et en Norwège ; nouveau pacte des trois royaumes, 99—109 ; revers de Charles, et succès de Christian ; retour de Charles ; nouveaux revers de ce roi ; son second retour et sa mort ; Stenon Sture, administrateur de Suède ; événemens particuliers à la Norwège ; négociations de Christian Ier ; coup-d'œil sur le progrès des lumières, 109—129 ; avènement de Jean, fils de Christian, au trône de Dannemark et de Norwège ; conduite remarquable de Stenon ; avènement de Jean au trône de Suède ; guerre des Ditmarses ; nouveau triomphe de Stenon ; guerre entre la Norwège et le Dannemark ; mort de Stenon et de Jean, 129—151 ; avènement de Christian II, ou Christiern, en Dannemark et en Norwège ; victoires de Christiern en Suède ; et son élévation au trône de ce pays ; massacre de Stockholm ; Gustave Wasa, roi de Suède ; déchéance de Christiern dans ce pays et en Dannemark ; accession de la Norwège à l'élection de Frédéric, appelé par les Danois ; séparation définitive de la Suède, et suppression du traité de Calmar, 151—177.

VIIe PARTIE. 1523—1814.

Introduction de la réforme ; entreprises de l'archevêque de Drontheim ; expédition de Christiern en Norwège ; emprisonnement de ce prince ; interrègne en Dannemark, pages 178—195 ; Christian III ; événemens en Norwège ; établissement du luthéranisme en Dannemark, en Norwège, en Islande ; mouvemens en Norwège ; traité de Spire ; administration de Christian III ; sa mort et celle de Christiern, 195—225 ; Frédéric II ; discussions avec l'Ecosse ; Eric XIV en Suède ; guerre entre ce prince et Frédéric II ; projet sur la Norwège ; paix de Stettin, 225—234 ; Christian IV, successeur de Frédéric II ; mariage de Jacques, roi d'Ecosse, et son voyage en Norwège ; coup-d'œil sur la situation de l'Europe ; entreprises remarquables de Christian IV, et ses soins particuliers pour la Norwège ; état des sciences et des lettres, 234—262 ; Frédéric III, successeur de Christian ; noblesse de Norwège ;

guerre entre le roi de Dannemark et de Norwège et celui de Suède; paix de Roskild et de Copenhague; révolution du gouvernement; Adeler, héros norwégien, 262—280; règne de Christian V; Frédéric IV; guerre du Nord; campagnes de Charles XII en Norwège; sa mort; pacification; conspiration en Norwège; expédition en Groenland; missions en Laponie; Islande; état de la Norwège avant les derniers tems, 280—325.

VIIIe PARTIE, ou *Tableau de l'état actuel de la Norwège, et de ses rapports avec la Suède.*

Guerre de la révolution; ses résultats pour le Nord de l'Europe; négociations entre la Suède et la Russie; entrevue du prince royal de Suède et de l'empereur Alexandre; convention d'Abo, au sujet de la réunion de la Norwège à la Suède, pages 326—329; traité de Kiel; opposition en Norwège; pacte entre les Norwégiens et [illegible] constitution de ce dernier pays; constitution de Norwège, articles constitutionnels relatifs aux deux pays; leurs rapports statistiques; Christiania et autres villes norwégiennes; voyage du prince royal; diète de Norwège; discours du prince royal; mort de Charles XIII; avènement de Charles-Jean; son couronnement.

ERRATA.

Page 1, au sommaire, *de mariage*, lisez : *du mariage.*
54, au sommaire, au lieu de *parti*, lisez : *pacte.*
73, après *ses ennemis*, effacez *que.*
126, *ces écoles*, lisez : *les écoles.*
131, *l'est*, lisez, *à l'est*; *Wasilait*, lisez : *Wasiliewitch.*
181, *Christian*, lisez, *Christian Ier.*
234, après *des trois royaumes*, ajoutez : *entre la Baltique et le Cattégat*
243, *Vardus*, lisez, *Vardœhus.*
260, dans la note, effacez *tome II.*
304, après *Frédéricshall*, lisez : *ou Frédérickshald.*
308, après *ce pays*; ajoutez : *y compris le Nordland.*
330, *Bergenhuas*, lisez: *Bergenhus.*

00037659
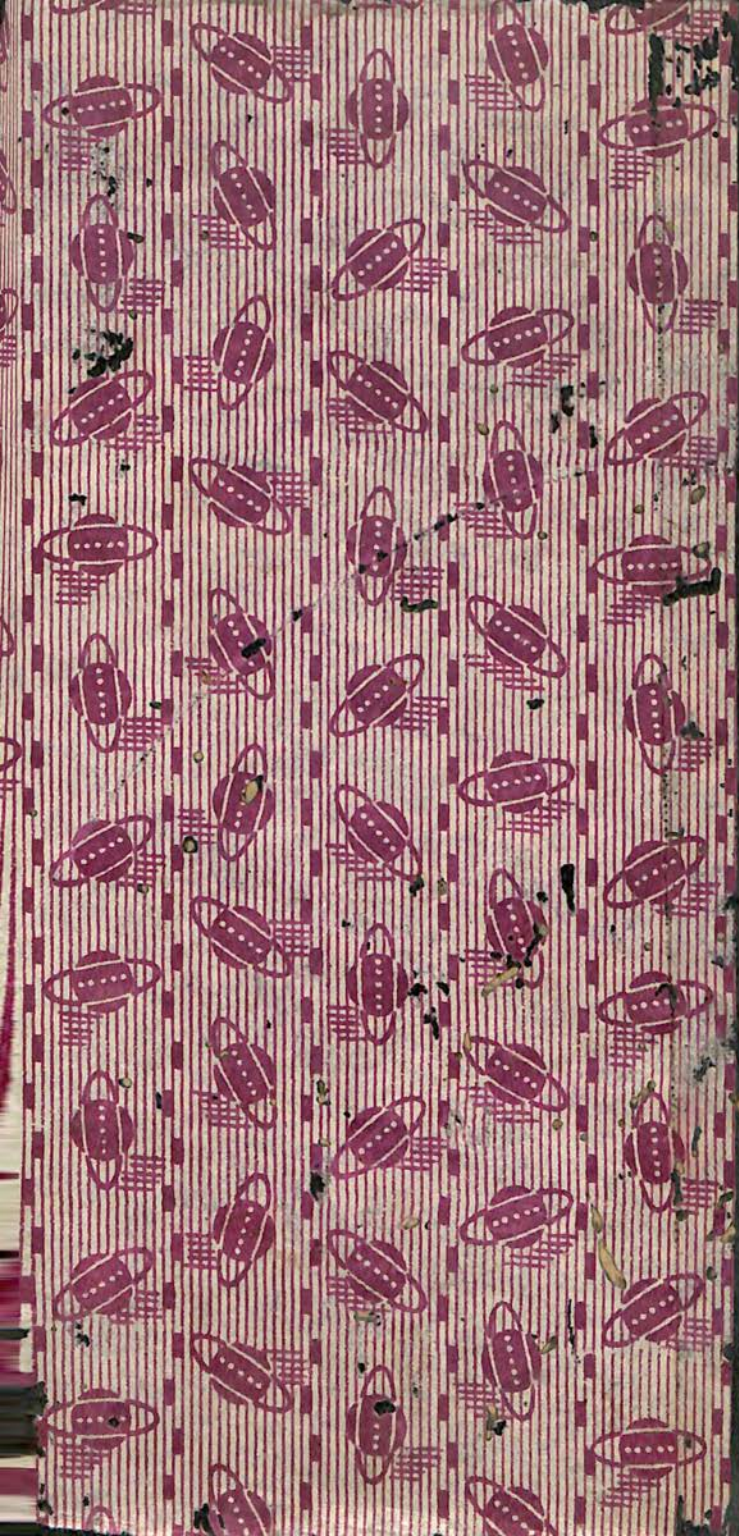
Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015